

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

---

**SÉRIE H**  
**CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790**

**37 H**

**Abbaye de L'Etanche**

Répertoire numérique détaillé

établi par

Jean ROBET et Jean-Marie DUMONT,  
archivistes départementaux

restructuré par

Catherine GOUYON (2006)

Épinal, 1956

## INTRODUCTION

---

Les plus anciens et les plus importants des ordres religieux de femmes, dans les Vosges actuelles, étaient des fondations bénédictines, voire colombanistes : la célèbre abbaye Saint-Pierre de Remiremont, fondée vers 620 par saint Romary, alors moine de Luxeuil<sup>1</sup>, le monastère Saint-Goëry d'Épinal, créé vers 973 par Thierry de Hamelant, évêque de Metz<sup>2</sup>, et le monastère Sainte-Menne de Poussay, dont la fondation, entreprise vers 1018 par Berthold, évêque de Toul, fut achevée vers 1043 par son deuxième successeur Brunon qui, devenu le pape Léon IX, en confirma les biens en 1050<sup>3</sup>. Ces abbayes bénédictines<sup>4</sup> devaient par la suite se séculariser<sup>5</sup> et former trois des quatre chapitres de dames nobles de Lorraine<sup>6</sup>.

Au XII<sup>e</sup> siècle, si, à la suite de la réforme de saint Bernard, les fondations cisterciennes se multiplient en Lorraine, l'actuel département des Vosges est peu touché : aucun monastère d'hommes de cet ordre ne s'y établit. Par contre, deux monastères de femmes se créent : l'abbaye Notre-Dame de Droiteval, due aux libéralités d'Aubert, sire de Darney, au milieu du siècle, et l'abbaye Notre-Dame de L'Étanche<sup>7</sup>. Par la suite, en 1433, Droiteval fut converti en prieuré cistercien d'hommes<sup>8</sup>.

Le présent inventaire comprend l'analyse du fonds de l'abbaye de L'Étanche. Il a été rédigé par notre prédécesseur, Jean Robert, qui en avait effectué le classement avant de quitter le département. Pour notre part, nous nous sommes bornés à annoter le texte et à le mettre au point pour l'impression. Nous avons l'intention de publier dans le même tome les inventaires d'archives des autres ordres religieux de femmes qui, du XIII<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle, se sont développés dans la région vosgienne. L'importance qu'aurait eu alors ce volume en aurait retardé la parution. Aussi avons-nous cru préférable de limiter ce tome au répertoire du fonds de L'Étanche dont la richesse et l'intérêt pourront ainsi être portés plus rapidement à la connaissance des érudits et des chercheurs<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir spécialement à ce sujet, G. Durand, « Églises romanes des Vosges », *Revue de l'Art chrétien*, supplément II, Paris, 1913, p. 281, et, du même auteur, *L'Église Saint-Pierre des dames de Remiremont*, Épinal, 1929.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet P. Chevreux, introduction à *l'Inventaire sommaire de la série G des Archives des Vosges*, t. I, Épinal, 1887, p. VI ; G. Durand, *Églises romanes des Vosges*, *op. cit.*, p. 193 ; A. Philippe, « Épinal – Église Saint-Maurice », *Congrès archéologique de France, XCVI<sup>e</sup> session tenue à Nancy et Verdun en 1933*, Paris, 1934, p. 104 ; J.-M. Dumont, *Un chapitre de dames nobles, la collégiale Saint-Goëry d'Épinal, Positions des thèses de l'École des Chartes*, Nogent-le-Rotrou, 1943, p. 63.

<sup>3</sup> Voir L. Duhamel, « Le pape Léon IX et les monastères de Lorraine », *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, t. XIII, 2<sup>e</sup> cahier (1868), Épinal-Paris, 1869, p. 173 ; E. Gaspard, « Abbaye et chapitre de Poussay », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 2<sup>e</sup> série, XIII<sup>e</sup> vol., Nancy, 1871, p. 88-129 ; P. Chevreux, *op. cit.*, p. VII ; L. Schwab, « La fin du chapitre Sainte-Menne de Poussay », *La Révolution dans les Vosges*, 3<sup>e</sup> année, 1909-1910, Épinal, 1910, p. 98 ; A. Troux, *La mort de trois des dernières chanoinesses de Poussay*, dans *La Révolution dans les Vosges*, 12<sup>e</sup> année, 1923-1924, Épinal, 1924, p. 184, et dans *La Révolution en Lorraine*, 2<sup>e</sup> série, Nancy, 1932, p. 59 ; J. Kastener, *Chapitres, abbayes, prieurés et couvents du département des Vosges au moment de leur suppression en 1790*, dans *La Révolution dans les Vosges*, 21<sup>e</sup> année, 1932-1933, Épinal, 1933, p. 103.

<sup>4</sup> Il y eut une autre abbaye bénédictine, Bleurville, fondée au XI<sup>e</sup> siècle et qui fut confirmée par saint Léon IX en 1050, mais elle fut rattachée très tôt à l'abbaye Saint-Mansuy de Toul qui y installa des religieux et dont elle devint un prieuré (1128). Ses archives ont été inventoriées par A. Philippe dans le tome I de *l'Inventaire sommaire de la série H des Archives des Vosges*, paru en 1925, p. 80-83 (sous-série V H).

<sup>5</sup> La date de sécularisation de ces abbayes peut se placer dès 1090 pour Remiremont (cf. Ch. Éd. Perrin, *La chronique de Chaumoussey, contribution à l'histoire ancienne de l'abbaye de Remiremont*, dans les *Annales de l'Est*, 1<sup>ère</sup> année, fasc. 1, Nancy, 1993, p. 265-280, et, du même auteur, *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine d'après les plus anciens censiers (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1935, p. 141), dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, pour Épinal (cf. G. Duhamel, *Les chapitres nobles de Lorraine*, Angers, 1871, p. 2 ; J.-M. Dumont, *op. cit.*, p. 64, et la *Vie et l'œuvre de Jean-Charles Pellerin (1756-1836)* dans *Trésor de l'Imagerie Pellerin*, Épinal, 1956, p. 1, note 7) et sans doute au cours du XIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle pour Poussay (cf. E. Gaspard, *op. cit.*, p. 98 et sq.).

<sup>6</sup> Avec Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle), abbaye fondée vers 936 par saint Gauzelin, évêque de Toul. Cf. H. Lepage, *L'abbaye de Bouxières*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 2<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> vol., Nancy, 1859, p. 129.

<sup>7</sup> Vosges, hameau de la commune de Rollainville, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>8</sup> A. Philippe, *Inventaire sommaire de la série H*, t. II, Épinal, 1930.

<sup>9</sup> Pour nous conformer aux inventaires de la même série publiés par nos prédécesseurs, nous n'avons pas dressé en annexe, pas plus que précédemment pour le tome IV, d'index alphabétique de lieux, noms de personnes et matières. Cette table est en cours d'élaboration et paraîtra en un seul volume pour tous les tomes de la série H lorsque ceux-ci seront publiés.

## Histoire de l'abbaye de L'Étanche

L'abbaye de L'Étanche n'a pas eu encore d'historien<sup>1</sup>. Son existence même a été parfois si mal connue qu'on a pu la confondre avec son homonyme située dans la Meuse<sup>2</sup> ou hésiter à l'identifier<sup>3</sup>. Aussi pensons-nous faire œuvre utile en retraçant sommairement, en guise de préface, son histoire.

C'est le 5 décembre 1148 que, à la prière de sa mère Adélaïde, retirée alors à l'abbaye cistercienne de Notre-Dame-du-Tart<sup>4</sup>, où elle avait pris l'habit, le duc Mathieu I<sup>er</sup> de Lorraine et sa femme Berthe de Souabe faisaient don à cette abbaye de plusieurs alleux à Rouvres-la-Chétive<sup>5</sup>, à Landaville<sup>6</sup>, à Balleville<sup>7</sup> pour que fût édifié en un lieu appelé Val-le-Duc un monastère cistercien dédié à la Vierge Marie. Cette nouvelle fondation était confirmée par Henri de Lorraine, évêque de Toul, dans une charte donnée à Varangéville le 10 août 1149, et par l'archevêque de Trêves, Adalbéron, l'année suivante.

Les donations affluèrent dès lors et furent confirmées tour à tour par les ducs de Lorraine Simon II, Ferry II, Thiébaud I<sup>er</sup> et Mathieu II, par les évêques de Toul Henri de Lorraine, Pierre de Brixey, Mathieu de Lorraine et Eudes de Sorcy, par l'évêque de Metz Bertrand, par l'archevêque de Trêves, Adalbéron, et par le chapitre de Toul. Les donateurs sont les personnages les plus marquants de l'époque et de la région : les ducs de Lorraine Ferri II et Mathieu II ; le comte de Bar Thiébaud I<sup>er</sup> ; les comtes de Vaudémont Hugues, Raoul et Henri ; Thierry de Lorraine, seigneur d'Autigny, et Ferri du Châtelet, son fils ; les Beaufremont Hugues et Liébaut, en 1207, et plus tard Liébaut et Gautier en 1298 et 1308. Ce sont aussi des ordres religieux : le chapitre de Remiremont, par ses abbesses, Judith en 1155, Marguerite de Savoie en 1231, et par ses secrètes, O., en 1239<sup>8</sup>, Thomasse de Salm en 1253, et l'abbaye de Saint-Memmie de Châlons-sur-Marne, par son abbé Hugues en 1218.

Ainsi s'arrondissent les domaines et les droits de l'abbaye qui avait des possessions à Aingeville<sup>9</sup>, Aouze<sup>10</sup>, Attignéville<sup>11</sup>, Aulnois<sup>12</sup>, Autigny-la-Tour<sup>13</sup>, Balleville et Le Ménil-sur-Vair<sup>14</sup>, Barville<sup>15</sup>, Bouzey<sup>16</sup>,

---

<sup>1</sup> Bibliographie : aucune étude générale n'a paru sur l'abbaye de L'Étanche. On trouvera des indications spécialement sur sa fondation dans les ouvrages ou articles suivants : B. Picart, *Histoire... du diocèse de Toul*, Toul, 1707, p. 106 ; *Gallia christiana*, XIII, col. 1120-1121 ; dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, Nancy, 1728, col. 8 et 11 et pr. CCCXXXII à CCCXXXIV ; tome III, Nancy, 1728, col. CIX et CX ; *Notice de la Lorraine*, 2<sup>e</sup> éd., t. I, Lunéville, 1840, p. 342 ; Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. II, Nancy, 1779, p. 174 ; Chevreux et Louis, *Le Département des Vosges*, t. VI, *Dictionnaire historique... des fermes*, Épinal, 1887, p. 267-268 ; A. Fournier, *Topographie ancienne du département des Vosges*, 8<sup>e</sup> fasc. *La Plaine*, 2<sup>e</sup> partie, p. 70-71 ; E. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. I, Nancy, 1900, p. 244-245 ; E. Duvernoy, *Le duc de Lorraine Mathieu I<sup>er</sup> (1139-1176)* ; A. Philippe, *La berline de l'abbesse de L'Étanche*, dans *La Révolution dans les Vosges*, 8<sup>e</sup> année, 1914-1920, p. 59-61 ; *Charte des Archives départementales des Vosges*, Paris, 1924, p. 26, n° 6 ; P. Marot, *Neufchâteau en Lorraine au Moyen-Âge*, Nancy, 1932, p. 149 ; J. Kastener, *Chapitres, abbayes, prieurés et couvents du département des Vosges au moment de leur suppression en 1790*, dans *La Révolution dans les Vosges*, 22<sup>e</sup> année, 1933-1934, p. 57-58 ; P. Jean de La Croix-Bouton, *L'établissement des moniales cisterciennes dans Mémoires de la Société de l'histoire du droit des anciens pays bourguignons, comtois et romans*, 15<sup>e</sup> fasc., 1953, p. 108-110.

<sup>2</sup> Abbaye de L'Étanche, de l'ordre de Prémontré, commune de Deuxnouds-aux-Bois, dans la Meuse. A. Lesort, dans *Chronique et chartes de Saint-Mihiel, Mettensia VI*, Paris, 1909-1912, attribue dans la table alphabétique à L'Étanche (Meuse) des actes se rapportant tous à L'Étanche (Vosges).

<sup>3</sup> E. Duvernoy, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220*, Nancy, 1915, p. 156, n° 29, note 2.

<sup>4</sup> Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, canton de Genlis.

<sup>5</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenois.

<sup>6</sup> Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>7</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenois.

<sup>8</sup> Arch. dép Vosges, G 1297, donation de dîmes à Barville de juin 1239.

<sup>9</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Bulgnéville, L'Étanche y avait un moulin.

<sup>10</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenois.

<sup>11</sup> Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau. L'Étanche y possédait la ferme d'Auvillet.

<sup>12</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Bulgnéville.

<sup>13</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey.

<sup>14</sup> Le Ménil est un hameau de Balleville.

<sup>15</sup> Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>16</sup> Dombrot-sur-Vair, arrondissement de Neufchâteau, canton de Bulgnéville.

Brancourt<sup>1</sup>, Certilleux<sup>2</sup>, Le Châtelet<sup>3</sup>, Châtenois<sup>4</sup>, La Neuveville<sup>5</sup> et Darney<sup>6</sup>, Circourt<sup>7</sup>, Coussey<sup>8</sup>, Fomerey<sup>9</sup>, Gigney<sup>10</sup>, Frebécourt<sup>11</sup>, Gendreville<sup>12</sup>, Graux<sup>13</sup>, Houécourt<sup>14</sup>, Houéville<sup>15</sup>, Landaville, Mont et Noncourt<sup>16</sup>, Neufchâteau, Rainville<sup>17</sup>, Rancières<sup>18</sup>, Rebeuville<sup>19</sup>, La Rapine<sup>20</sup>, Rémoville<sup>21</sup>, Rollainville, Rouceux<sup>22</sup>, Rouvres-la-Chétive, Saint-Paul<sup>23</sup>, Toul, Tranqueville<sup>24</sup>, Villouxel<sup>25</sup> et Vouxei<sup>26</sup>.

Si la situation matérielle de L'Étanche était assurée par les largesses des contemporains, sa situation spirituelle n'était pas délaissée pour autant. On se disputait l'honneur de fournir des religieuses au monastère : en 1179, Gautier de Fruze et sa femme Gondrée n'avaient-ils pas fait don à l'abbaye de tous leurs biens ainsi que de leurs six filles qui y prirent le voile<sup>27</sup> ? À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la donation d'Hugues de Froville réservait le droit aux membres de sa famille d'entrer au monastère<sup>28</sup>.

Pourtant, des contestations nombreuses et parfois violentes, d'abord, puis les vicissitudes politiques devaient, par la suite, troubler la vie calme et retirée du cloître. Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Louis d'Attignéville refusait de reconnaître les dons faits à l'abbaye par son frère Eudes<sup>29</sup>. En 1234, le moulin de Rivière était le sujet d'un différent entre L'Étanche et la maladrerie de Soulosse<sup>30</sup>. Les dîmes de Barville opposaient l'abbaye au curé en 1240, et à Guillaume Malpetit en 1260<sup>31</sup>. La propriété du bois de la Côte-Saint-Évre, à Rouvres-la-Chétive, fut l'objet d'un désaccord si profond avec Érard et Henri du Châtelet que ceux-ci n'hésitèrent pas à saisir comme otage une religieuse converse de l'abbaye qu'un accord passé aux assises de Mirecourt en 1308 leur obligea à libérer<sup>32</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, la malheureuse lutte entre René I<sup>er</sup> d'Anjou, duc de Lorraine, et Antoine, comte de Vaudémont, qui devait aboutir à la bataille de Bulgnéville en 1431 ravagea la région de Neufchâteau. Plus de vingt ans après, les ruines n'étaient pas encore relevées : le 22 septembre 1456, l'abbesse de L'Étanche, Jaquette de Gombervaux et son chapitre réunis, « voulans, disaient-ils, de nostre povoir relever, remettre sus et en bon estat les gaignages appartenans à nosre dite église qui, par les guerres qui ont esté entre les princes, ont esté démolus, arruynés et destruits, lesquels, obstant les grans affaires que nos predecesseresses abesses et nous avons heuz par ledit temps et depuis jusques à présent, n'avons iceulx gaignages peu relever, ne remettre en bon estat, ne recouvre les héritaiges à iceulx appartenans », et ne pouvant le faire, acensaient à

---

<sup>1</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Bulgnéville.

<sup>2</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey.

<sup>3</sup> Communes d'Harchéchamp et de Barville.

<sup>4</sup> Vosges, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Neufchâteau.

<sup>5</sup> La Neuveville-sous-Châtenois, Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenois.

<sup>6</sup> Darney-aux-Chênes, Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenois.

<sup>7</sup> Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>8</sup> Vosges, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Neufchâteau.

<sup>9</sup> Vosges, arrondissement et canton d'Épinal.

<sup>10</sup> Vosges, arrondissement d'Épinal, canton de Châtel-sur-Moselle.

<sup>11</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey.

<sup>12</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Bulgnéville.

<sup>13</sup> Commune de Tranqueville-Graux, Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey.

<sup>14</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenois.

<sup>15</sup> Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>16</sup> Mont-lès-Neufchâteau et Noncourt, Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>17</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenois.

<sup>18</sup> Cense de la commune de Tranqueville-Graux.

<sup>19</sup> Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>20</sup> Cense de la commune de Rebeuville.

<sup>21</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenois.

<sup>22</sup> Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>23</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenois.

<sup>24</sup> Cf. Graux.

<sup>25</sup> Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>26</sup> Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenois.

<sup>27</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 5. Fruze, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey.

<sup>28</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 1 f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup> et f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup>.

<sup>29</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 52, n<sup>o</sup> 1.

<sup>30</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 56, n<sup>o</sup> 4.

<sup>31</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 59, n<sup>o</sup> 1 et XXXVII H 58, n<sup>o</sup> 4.

<sup>32</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 86, n<sup>o</sup> 3.

Jacques de Haraucourt, seigneur de Germiny et de Rémoville, bailli de Nancy, et à Catherine de Deuilly, sa femme, la moitié de leur ferme d'Auillet, à Attignéville, à charge pour les preneurs de construire deux bâtiments<sup>1</sup>. Un siècle plus tard, en 1552, au cours de la chevauchée du marquis Albert de Brandebourg en Lorraine qui l'amena à camper près de Toul et à suivre la route de Neufchâteau<sup>2</sup>, de grands ravages furent commis par les troupes allemandes. Les dépendances de l'abbaye n'y échappèrent pas, et, en 1556, les habitants de Rollainville durent s'adresser à l'abbesse de L'Étanche, Claude des Armoises, pour les aider à reconstruire leur église, eu « esgard a la grande et urgente nécessité advenue en leur dicte église par la course du marquis Albert de Brandebourg durant laquelle ladicte église a esté grandement spoliée et destruite », ce que l'abbesse fit volontiers « consyderant l'évidente disette et nécessité de ladicte église de Rollainville et voulant obvier à la ruine d'icelle »<sup>3</sup>. Ce fut ensuite le contre-coup des guerres de religion : les troupes allemandes qui, appelées par les protestants français, se rendaient dans le royaume, passaient par le duché et dévastaient le pays. Les revenus de l'abbaye de L'Étanche s'en ressentirent et le procureur ne put rendre les comptes de 1566, 1567 et 1568 « réservez au temps des guerres »<sup>4</sup>. L'année 1567 est qualifiée, dans ces mêmes comptes d' « année des reiters »<sup>5</sup> et le registre de 1575 observait que les cens dus à la Saint-Martin d'hiver furent perçus « à grande difficultez pour le duc de Casimiere qui passa au Neufchastel avec grosse armée à Noël en l'an VCLXXV, s'en allant en France avec grand degaist de pays »<sup>6</sup>.

Lors de la guerre de Trente Ans et de l'occupation française, les religieuses se retirèrent à Neufchâteau vers 1636, non sans avoir mis à l'abri à Langres tout ce qu'elles avaient de précieux : titres, ornements, argenterie et bijoux<sup>7</sup>. Les propriétés de l'abbaye eurent à souffrir des événements. Ce fut la tâche des abbesses de L'Étanche de réparer par la suite les ruines de leur domaine : en 1660-1661, Marguerite Lallemand releva les dépendances de l'abbaye, muraille, bergerie et moulin<sup>8</sup> ; de 1703 à 1708, Anne de Tavagny fit rétablir l'église : murs, vitraux, portail « suivant l'ordre toscane » par les architectes de Ligny-en-Barrois, Nicolas Briot et Nicolas Levêque<sup>9</sup>. Les travaux furent poursuivis par la réfection du chœur de 1740 à 1744<sup>10</sup>.

Ainsi, périodiquement dévastée, et périodiquement restaurée, l'abbaye de L'Étanche se maintint jusqu'à la Révolution.

Si, matériellement, elle fit preuve d'une vitalité persistante, il semble bien cependant que de bonne heure, elle ait été l'objet d'un certain relâchement : parce qu'en 1460, Béatrice du Châtelet reçut l'habit religieux et qu'elle était, dit le procès-verbal, « *filiam de nobili et legitimo matrimonio procreatam* », les dames de L'Étanche, par la suite, prétendirent que leur monastère était uniquement réservé aux jeunes filles de la noblesse. Au dos de l'acte d'élection de Béatrice du Châtelet, en effet, une main du XVII<sup>e</sup> siècle a écrit : « Entre autres choses, ce titre prouve que depuis la fondation de cette abbaye on n'avait jamais dû recevoir que des demoiselles de noble extraction de père et de mère, *nobili matrimonio procreatas*. C'était un abus toutes les fois qu'on avait le contraire »<sup>11</sup>. Il semble inadmissible qu'il en fut ainsi dès l'origine, bien que les quelques noms de religieuses que nous livrent les documents des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles semblent appuyer cette

<sup>1</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 52, n° 6.

<sup>2</sup> La campagne d'Henri II en Lorraine qui aboutit à la prise des Trois-Évêchés et les efforts de Charles-Quint pour reprendre Metz, avaient amené dans la province un grand nombre de troupes. Le marquis Albert de Brandebourg, poursuivi par l'empereur avant de se rallier à son parti, était passé en Lorraine, avait campé quinze jours près de Toul où il avait fait d'effroyables ravages, puis avait pris la route de Neufchâteau, avant de rejoindre Saint-Nicolas-du-Port puis l'empereur qui assiégeait Metz. Cf. Dom Calmet, *op. cit.*, t. II, col. 1317, 1324, 1325.

<sup>3</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 84, n° 9, acte du 22 avril 1556.

<sup>4</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 15, f° 102 v°.

<sup>5</sup> *Ibid.*, f° 65 v°.

<sup>6</sup> *Ibid.*, f° 126 v°, Jean Casimir, fils de l'électeur palatin, avait répondu une nouvelle fois à l'appel du prince de Condé qui lui avait promis le gouvernement des Trois-Évêchés. Cf. Digot, *Histoire de Lorraine*, t. IV, Nancy, 1880, p. 198 ; R. Parisot, *Histoire de Lorraine*, t. II, Paris, 1922, p. 19.

<sup>7</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 4, f° 1.

<sup>8</sup> *Ibid.*, XXXVII H 32.

<sup>9</sup> *Ibid.*, XXXVII H 33. Le pavage et le toit furent refaits et les armes de l'abbaye sculptées sur la porte.

<sup>10</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 37. On fit les menuiseries, le retable, l'autel, les grilles, le pavage et le plafond du chœur.

<sup>11</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 7, n° 1.

prétention<sup>1</sup>. Les actes de fondation ne laissent pas entrevoir une telle réserve, contraire à l'esprit cistercien. Sans doute, l'empressement que montra la chevalerie lorraine, comme nous l'avons indiqué précédemment, à faire admettre ses filles au monastère de L'Étanche, aboutit-il à créer en fait une sorte de monopole. En 1488, encore, Henri des Armoises sollicitait l'admission de sa fille Françoise<sup>2</sup>. Et c'est au XV<sup>e</sup> siècle qu'officiellement fut affirmée cette prétention. Dans les actes, l'abbesse Agnès de Haroué est qualifiée couramment de « religious dame »<sup>3</sup>, mais dès 1435, cependant, on lui donne le qualificatif de « noble et religieuse dame »<sup>4</sup>. L'abbesse suivante, Jaquette de Gombervault est intitulée en 1451 « noble et religieuse dame suer Jaquette de Gombervault à présent abbesse... »<sup>5</sup>. En 1489, enfin, on rencontre l'appellation de « nobles et religieuses dames abbesses et couvent » de L'Étanche<sup>6</sup>. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, en tout cas, le monastère était réservé aux jeunes filles de la noblesse<sup>7</sup>. La vie régulière, du reste n'était pas toujours observée : les religieuses possédaient leurs biens propres dont elles pouvaient disposer par donation ou par testament, ainsi que le prouve la donation d'Héluyse de Bauffremont en 1282<sup>8</sup>, celle de Marguerite de Dommartin en 1328<sup>9</sup> ou celle de Barbe de Mitry en 1586<sup>10</sup>. Elles pouvaient par conséquent vendre ou acquérir des biens, telle Isabelle de Maxey-sur-Vaise en 1548<sup>11</sup>, ou encore Catherine de Mailly et Élisabeth de Reynette qui ne se privèrent pas d'user de ce droit de 1567 à 1594<sup>12</sup>. Par la suite, même, les religieuses s'absentèrent<sup>13</sup>.

On a peu de renseignements sur la vie intérieure du monastère. Aucun registre capitulaire n'est parvenu jusqu'à nous.

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, au vocable primitif de Notre-Dame, était substitué puis joint celui de Saint Gengoul<sup>14</sup>, et au XVI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de L'Étanche était intitulée « *monasterium Beate Marie alias Sancti Gengulphi de Stagno* »<sup>15</sup>.

À côté de l'abbesse existaient une pitancierie dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>, au XIV<sup>e</sup> siècle, une secrète et une

<sup>1</sup> Outre les noms des abbesses, on rencontre à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la fille d'Eudes d'Attignéville, chevalier, cf. XXXVII H 1, f° 14 v° ; la fille de messire Achard, frère d'Hugues de Froville, cf. XXXVII H 1, f° 11 v° ; Péronne, fille de Simon et Élisabeth, fille de Wiard de Moncel en 1198-1205, cf. XXXVII H 85, n° 1 ; la nièce de Thierry et Hugues de Vouxei en 1206, cf. XXXVII H 83 n° 1 ; Agnès et Agnès, fille et petite-fille d'Agnès d'Apremont en 1259, cf. XXXVII H 1, f° 27 ; Marie et Amanjors de Saint-Élophé en 1270, Héluyse de Bauffremont, Gilles de Sorcy, Agnès de Ramecourt et Héluyse de Châtenois, dames de L'Étanche en 1282, cf. XXXVII H 78, n° 90 ; Clémence, fille de Jean Pioche, chevalier, et Marguerite de Bermont en 1296, cf. XXXVII H 1, f° 27 ; Clémence d'Houécourt, Marguerite de Dommartin, Perrette de Removille et Mahaut de Sorcy en 1328, cf. XXXVII H 78, n° 40 ; Marguerite de Roncourt en 1337, cf. XXXVII H 62, n° 1.

<sup>2</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 52, n° 9.

<sup>3</sup> *Ibid.*, XXXVII H 27, n° 2, acte du 13 novembre 1442.

<sup>4</sup> *Ibid.*, XXXVII H 56, n° 19, acte du 6 juin 1435.

<sup>5</sup> *Ibid.*, XXXVII H 27, n° 3, acte du 17 mai 1451.

<sup>6</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 68, n° 4 (acte de mai 1489) et n° 6 (acte du 4 mai 1493).

<sup>7</sup> Tous les noms de religieuses relevés à partir du XVI<sup>e</sup> siècle sont nobles. Cf. XXXVII H 7. Toutefois au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le registre de profession de 1725 à 1763, on relève la réception de Geneviève Duhamel en 1741 et de Rose Maréchal en 1739. Cf. XXXVII H 8. Celles-ci semblent bien être religieuses de chœur et non des sœurs converses.

<sup>8</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 78, n° 90, donation de février 1282 (n. st.).

<sup>9</sup> *Ibid.*, n° 40, donation du 5 février 1328 (n. st.).

<sup>10</sup> *Ibid.*, XXXVII H 86, n° 12.

<sup>11</sup> *Ibid.*, XXXVII H 84, n° 3.

<sup>12</sup> *Ibid.*, XXXVII H 84, particulièrement n° 16 à 23.

<sup>13</sup> En 1610, Barbe de Pouilly était absente depuis quatre ans et Catherine de Housse n'assistait pas à l'élection d'Antoinette de Vigneulles. En 1636, trois religieuses étaient absentes lors de l'élection de Catherine de Norroy. Ce fait était sans doute dû aux troubles de l'époque qui contraignirent les religieuses à se réfugier à Neufchâteau. En 1700, Catherine de Vergy était également absente. Cf. XXXVII H 7. En 1790, deux religieuses étaient hors du monastère lors de l'inventaire par les officiers du district. Cf. 9 Q 3.

<sup>14</sup> Charte d'Amédée de Genève, évêque de Toul de 1323 : « monastère de Saint Gengoulf de Lestanches, ordre de saint Benoît », cf. XXXVII H 1, f° 3 v°.

<sup>15</sup> Prise de possession de Marguerite des Armoises du 28 décembre 1532 et bulle du pape Jules II pour Claude des Armoises du 12 janvier 1553 (n. s.), cf. XXXVII H 7.

<sup>16</sup> La pitancierie est citée en 1249. Cf. Arch. dép. Vosges, XXXVII H 78, n° 88, vidimus de 1288. La pitancierie de L'Étanche est encore citée le 5 février 1328 (n. st.), cf. XXXVII H 78, n° 40, le 21 mars 1336 (n. st.), cf. XXXVII H 49, n° 2, et en septembre 1337, cf. XXXVII H 62, n° 1.

ou deux pitancières<sup>1</sup>, au XV<sup>e</sup> siècle, une prieure, une sous-prieure et une célière<sup>2</sup>, offices qui persistaient encore en partie au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les abbesses s'adjoignirent des coadjutrices. C'est par ce moyen que la famille des Armoises monopolisa la dignité abbatiale près de quatre-vingt ans, de 1531 à 1610 : quatre membres de cette famille s'y succédèrent, assurant par ce système la permanence de cette dignité dans leur maison<sup>4</sup>. Toutefois, abbesses et coadjutrices semblent toujours avoir été élues régulièrement. Seule Péronne de Vallerot en 1664 aurait pu être désignée par l'abbesse Marguerite Lallemand qui résigna ses fonctions en sa faveur<sup>5</sup>.

Aux religieuses de chœur s'ajoutaient des sœurs converses<sup>6</sup> et au moins un frère convers<sup>7</sup>. Dès l'origine même, des frères furent attachés, semble-t-il, au monastère. À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le père de Louis d'Attignéville était « convers à l'abbaye »<sup>8</sup>. Peut-être est-ce Jacques d'Attignéville qu'un acte de 1203 qualifie de « confrère au monastère »<sup>9</sup>. En 1210, le duc de Lorraine, Ferri II, s'adresse aux frères et sœurs de L'Étanche<sup>10</sup>. En 1318, frère Druje, convers à l'abbaye acquiert une rente pour la pitance du monastère<sup>11</sup>. Un frère Jacques est convers en 1337<sup>12</sup>. Périodiquement, un visiteur inspecte l'abbaye : en 1270, c'était le père abbé de La Crête<sup>13</sup>. Un directeur receveur ou procureur de l'abbaye s'occupait des comptes et revenus du monastère<sup>14</sup>, tandis qu'un aumônier était attaché aux religieuses<sup>15</sup>. Sur le nombre de celles-ci, nous n'avons pas de précisions avant le XVI<sup>e</sup> siècle. En 1549, dix religieuses participent à l'élection de Claude des Armoises<sup>16</sup>. En 1570 et en 1610, aux élections de Claude de Jussy, comme coadjutrice, et d'Antoinette de Vigneulles, comme abbesse, leur chiffre atteint la douzaine<sup>17</sup>. Il retombe à neuf en 1636<sup>18</sup>, à sept en 1646, alors qu'elles étaient réfugiées à Neufchâteau « à cause du malheur des guerres »<sup>19</sup> et à quatre en 1665, lors de la prise de possession de Mme de Vallerot<sup>20</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, leur nombre semble s'être fixé à huit<sup>21</sup> bien qu'en 1772, dans une déclaration des biens de l'abbaye, l'abbesse, Anne-Marie de Gondrecourt ait déclaré que « cette maison est composée ordinairement de dix dames, y compris madame l'abbesse ; il n'y en a

<sup>1</sup> Arch. dép. Vosges, G 1297 : « Béatrice de Baualmegni sacristana, Ysabelle de Bellemont pidancaria » 1337, 1<sup>er</sup> novembre. L'acte du 5 février 1328 et cité à la note précédente, donne le nom des deux dames pitancières : Perrette de Removille et Mahaut de Sorcy.

<sup>2</sup> Cf. XXXVII H 7, acte d'admission de Béatrice du Châtelet (1460).

<sup>3</sup> Les noms de prieures que nous avons pu relever sont : Françoise de Saint-Loup en 1570 et 1574, Claude de Vornay en 1610, Élisabeth de Gallo en 1636 et en 1646, la dame de Saint-Jean en 1665, Georgine de Vallerot en 1725, Jacqueline de Bayon était sous-prieure en 1574. Claude de Jeandelaincourt était célière en 1647, Anne-Louise de Proisy en 1717 et 1725 et Anne-Nicole Lagéard de Clerval en 1787. Barbe de Mitry était secrète en 1574 (cf. XXXVII H 7) et Madame de Pointes « sacristaine » en 1717 (cf. XXXVII H 35).

<sup>4</sup> Marguerite des Armoises, coadjutrice depuis 1521 au moins de Béatrice du Châtelet, abbesse en 1531, puis Claude et Françoise des Armoises et enfin, Claude de Jussy qui par sa mère Anne des Armoises, était nièce de la précédente.

<sup>5</sup> Cf. XXXVII H 7, lettres de naturalité délivrées par le duc Charles IV en 1664.

<sup>6</sup> Jeanne Michaut et Dominique Jeunehome, converses en 1717 (cf. XXXVII H 12), et Marie-Anne Dié qui fut reçue et fit profession en 1739 (cf. XXXVII H 8).

<sup>7</sup> J. Kastener, *op. cit.*, parle d'un frère convers en 1790.

<sup>8</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 52, n° 1.

<sup>9</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 75, n° 1.

<sup>10</sup> *Ibid.*, XXXVII H 86, n° 1, « fratres et sorores de Stanno ».

<sup>11</sup> *Ibid.*, XXXVII H 84, n° 1.

<sup>12</sup> *Ibid.*, G 1297.

<sup>13</sup> *Ibid.*, XXXVII H 78, n° 84.

<sup>14</sup> C'étaient : Jean Morquin, clerc, procureur et gouverneur de l'église de L'Étanche en 1499 et en 1508 (cf. XXXVII H 86, n° 27, et XXXVII H 79, n° 12), Jean Vigneron, prêtre de Châtel-sur-Moselle en 1560-1589 (cf. XXXVII H 15 et 16), Vincent Chapitre, prêtre, en 1591-1609 (cf. XXXVII H 16 et 17), dom Jean Durand en 1613, Loranger en 1629 (cf. XXXVII H 17), dom de la Mothe, de l'abbaye de Châtillon, en 1692-1695 (cf. XXXVII H 19), dom Benoit Romain, prieur de Neufchâteau en 1695-1696 (cf. XXXVII H 20), dom Charles de Lescale en 1696-1700 (cf. XXXVII H 20 et 21).

<sup>15</sup> Jean Durand, confesseur de l'abbesse en 1622 (cf. XXXVII H 65, n° 6), Richard Thirion, religieux de Beaupré en 1673 (cf. XXXVII H 2), dom Demengeon, religieux de la Crête en 1701, dom Alphonse Dupuis en 1729, dom Guillaume, bachelier en théologie en 1762 (cf. XXXVII H 9), François-Joseph Michaux, profès de Citeaux de 1780 à 1790 (cf. 9 Q 3).

<sup>16</sup> XXXVII H 7 : procès-verbal d'élection du 4 octobre 1549.

<sup>17</sup> *Ibid.*, procès-verbaux d'élection du 22 octobre 1570 et 13 juillet 1610.

<sup>18</sup> *Ibid.*, requête pour la ratification de l'élection de Catherine de Norroy du 27 novembre 1636.

<sup>19</sup> XXXVII H 4, inventaire de titres de l'abbaye.

<sup>20</sup> XXXVII H 7, prise de possession du 25 août 1665.

<sup>21</sup> Il était de huit à l'élection de Gabrielle de Pointes le 22 février 1725, cf. XXXVII H 7, et au moment de la Révolution. Cf. J. Kastener, *op. cit.*, p. 57-58 et Arch. dép. Vosges, 9 Q 3.

actuellement que neuf... »<sup>1</sup>.

L'abbesse administrait les biens de l'abbaye et en touchait les revenus qui s'élevaient, à la veille de la Révolution, à 20 ou 25000 livres<sup>2</sup>. Elle était tenue, en échange, de nourrir les religieuses, de les habiller et de les entretenir ; à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle versait à chacune pour son « vestiaire » 36 livres par an<sup>3</sup>. Du reliquat, elle faisait, semble-t-il, l'usage qu'elle voulait, mais de cet usage dépendait son prestige et la bonne harmonie du monastère. Ainsi se louait-on en 1725 de Madame de Pointes », à qui l'on doit souhaiter de longues années par rapport à sa conduite sage et prudente envers les dames et à la bonne administration qu'elle a fait du temporel de son abbaye que l'on peut dire qu'elle a tirée de la misère dans laquelle les mauvais tems et quelque négligence l'avait plongée »<sup>4</sup>. L'abbesse qui lui succéda, Mme de Gondrecourt, paraît bien avoir été moins scrupuleuse. Certes, d'après la déclaration de 1772, elle faisait « des aumônes journalières considérables, les pauvres passants étant nombreux à cause de la route de Neufchâteau à Mirecourt qui passe à L'Étanche »<sup>5</sup> ; mais elle ne rendait aucun compte<sup>6</sup> et ses administrés l'accusaient de les nourrir maigrement et d'utiliser le plus clair des revenus du monastère en faveur des membres de sa famille<sup>7</sup>.

L'abbesse habitait alors un appartement meublé de fauteuils de tapisserie, de sofas, de miroirs et de trumeaux. Les religieuses vivaient dans leurs meubles et possédaient leur argenterie<sup>8</sup>. Quatorze domestiques étaient à leur service ; leur écurie abritait huit chevaux ; dans la remise se trouvaient un cabriolet, deux chariots, sans compter la berline de Mme de Gondrecourt qui lui fut confisquée et qu'elle essaya en vain de récupérer en 1793<sup>9</sup>. Le train de vie du monastère était donc confortable.

À la Révolution, l'abbesse et les cinq religieuses présentes à L'Étanche<sup>10</sup> déclarèrent vouloir rester dans leur maison et continuer à vivre « selon les usages reçus », le 24 juillet 1790<sup>11</sup>. Elles venaient d'assister à l'inventaire de leurs biens par les administrateurs du district de Neufchâteau. Elles étaient encore à L'Étanche en janvier 1791<sup>12</sup> mais leurs terres étaient déjà mises en vente et certaines furent adjugées à la fin du même mois<sup>13</sup>. En novembre 1792, les dames de L'Étanche avaient abandonné leur monastère, non sans avoir enlevé les meubles, les boiseries et les cheminées de marbre ; elles y avaient pourtant laissé l'argenterie et la crosse abbatiale<sup>14</sup>.

En l'an IV, Mmes de Clerval, d'Estoquoy et de Goyon s'étaient retirées à Neufchâteau, Mme du Saulget à Épinal et Mme de Greiche, à Saulxures-lès-Bulgnéville. Elles étaient toutes pensionnées de l'État<sup>15</sup>.

---

<sup>1</sup> XXXVII H 12.

<sup>2</sup> Arch. dép. Vosges, 9 Q 3, f° 2 v° - recettes de 1784... et 1789.

<sup>3</sup> *Ibid.*, déclarations des dames, à la suite de l'inventaire, le 24 juillet 1790.

<sup>4</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 3, p. 3.

<sup>5</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 12.

<sup>6</sup> Arch. dép. Vosges, 9 Q 3, déclarations des dames. Lors de l'inventaire du 23 juillet 1790, les commissaires reconnurent que le dernier compte arrêté était celui de 1787. L'abbesse mortifiée essaya de se justifier, déclarant que ce compte n'était regardé que comme une formalité « ne pouvant prévoir qu'il serait soumis un jour à un calcul exact », cf. XXXVII H 24. Elle ne put même pas présenter son excédent de recettes pour 1790, qui devait s'élever à 10766 livres : elle déclara n'avoir que 82 louis « attendu le vol qui a été fait dans sa maison la nuit du 28 mars 1789 », cf. 9 Q 3.

<sup>7</sup> *Ibid.*, déclarations des dames. Celles-ci sont unanimes dans leurs doléances contre « l'abbesse dont la famille a plus participé que la communauté même aux revenus » du monastère et qui ne leur donnait qu'une nourriture frugale. Aussi les religieuses de L'Étanche demandaient-elles que la pension éventuelle de l'État leur fut versée directement, sans passer par les mains de l'abbesse.

<sup>8</sup> Arch. dép. Vosges, 9 Q 3, inventaire du 23 juillet 1790, f° 7 v° et 8.

<sup>9</sup> *Ibid.*, 9 Q 3 f° 9 v° et 10 r°. Cf. A. Philippe, *La berline de l'abbesse de L'Étanche*, dans *la Révolution dans les Vosges*, 8<sup>e</sup> année, 1914-1920, p. 59-61.

<sup>10</sup> À côté de l'abbesse, Anne-Marie de Gondrecourt, âgée de 56 ans, c'étaient : Marie-Gertrude-Thérèse du Saulget, âgée de 48 ans, Anne-Nicole Lageard de Clerval, âgée de 43 ans, Catherine-Marguerite de Greiche, âgée de 35 ans, Marie d'Estoquoy, âgée de 32 ans, et Mathurine-Guillemette de Goyon de Rochettes, âgée de 35 ans. Les deux absentes étaient Marguerite de Simony, âgée de 38 ans, alors à l'abbaye de Reynel et Anne-Marie de Musey, âgée de 34 ans.

<sup>11</sup> Arch. dép. Vosges, 9 Q 3, déclarations des dames du 24 juillet 1790, à la suite de l'inventaire.

<sup>12</sup> *Ibid.*, procès-verbal de remise des titres du 24 janvier 1791.

<sup>13</sup> Le 29 janvier 1791, adjudication des prés de L'Étanche au profit du sieur Thouvenot, juge du tribunal du district de Neufchâteau pour 8025 livres, cf. Arch. dép. Vosges, 5 Q 81.

<sup>14</sup> Arch. dép. Vosges, 9 Q 3, procès-verbal de visite du 10 novembre 1792. Les cloches avaient été enlevées et envoyées au département les 2 et 16 juillet précédents, cf. Arch. dép. Vosges, 9 Q 11.

<sup>15</sup> Arch. dép. Vosges, LIV, traitements ecclésiastiques (an IV-an V).



Entre temps, la maison de L'Étanche et ses dépendances avaient été vendues comme biens nationaux le 15 mars 1793 pour la somme de 20000 livres, à Pierre Bon, de Dommartin<sup>1</sup>.

### Composition et intérêt du fonds d'archives

Les archives de l'abbaye de L'Étanche nous sont parvenues en entier, du moins telles qu'elles existaient à la Révolution. Le fonds ne comporte pas moins de 92 articles et renferme de précieux actes originaux du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, particulièrement l'acte de fondation du duc de Lorraine Mathieu I<sup>er</sup> de 1148, les chartes des ducs Ferri II de 1206 et 1210, Thiébaud I<sup>er</sup> de 1214, Mathieu II de 1220, 1223, 1226 et 1240, les confirmations ou donations des évêques de Toul Henri de Lorraine en 1149, Pierre de Brixey en 1178 et 1179, Mathieu de Lorraine, entre 1198 et 1210, Renaud de Bouthillier-Senlis, entre 1210 et 1217, de l'archevêque de Trêves Adalbéron en 1150, de Judith, abbesse de Remiremont en 1155, etc..., soit en tout plus de quarante pièces originales antérieures à 1250. Certains titres primitifs qui ne nous sont pas parvenus, nous sont livrés par deux cartulaires, l'un de 1548, dressé à la demande de l'abbesse, Marguerite des Armoises, et des dames du monastère par Adrien Vallée, maître ès arts, procureur général de la cité de Toul, et par Jean Mathieu, notaire apostolique<sup>2</sup>, l'autre de 1673, rédigé par Richard Thirion, religieux de l'abbaye de Beaupré, aumônier de l'abbesse Péronne de Vallerot<sup>3</sup>. Outre ces cartulaires, trois inventaires des archives de L'Étanche sont parvenus jusqu'à nous : ceux de 1646, de 1741 et de 1790. Le premier fut établi par dom Gaspard Bastien, prieur de Droiteval et célièrier de Morimond, sur le désir de Marguerite Lallemand, abbesse, et des religieuses de L'Étanche, au retour des archives du monastère qui avaient été mises en lieu sûr et transportées dans un coffre à Langres dans la maison de l'abbé de Vaux-la-Douce, une dizaine d'années auparavant<sup>4</sup>. Ce coffre venait d'être ramené à Neufchâteau où étaient réfugiées les religieuses par la prieure, Mme Élisabeth de Gallo et la célièrière, Mme Claude de Jeandelaincourt. Le procès-verbal constatait la perte de certains documents<sup>5</sup>. Le second, de 1741 à 1742, fut entrepris par Mme Gabrielle de Pointes. Il s'étend spécialement sur tous les titres de propriété des biens de l'abbaye<sup>6</sup>. L'inventaire dressé par le directoire du district de Neufchâteau les 23 et 24 juillet 1790 est très sommaire<sup>7</sup>. Tous ces inventaires nous apportent la preuve que le fonds de L'Étanche a été sauvegardé dans sa plus grande partie. Nous savons du reste que les recherches des titres généalogiques faites dans ce fonds demeurèrent infructueuses<sup>8</sup>. Par ailleurs, le vol qui fut commis dans la nuit du 28 au 29 mars dans la salle des archives de l'abbaye n'affecta, semble-t-il, les titres de L'Étanche que dans la mesure où ils furent retirés de ce local dans un tel désordre « que pour les rétablir dans leur ordre, déclarait l'abbesse en 1790, il faudrait près de trois mois »<sup>9</sup>. Enfin, la prise en charge des documents par l'administration se passa régulièrement : le 5 octobre 1790, Étienne Fepou, membre du directoire du district de Neufchâteau, commissaire nommé à cet effet, assisté de Christophe Doublat, secrétaire commis et assermenté, se présentèrent à L'Étanche pour retirer les titres du monastère. Mme de Gondrecourt alléguait une indisposition pour ne pas leur remettre les documents, mais promit de les faire parvenir « aussitôt que sa santé lui permettrait de vaquer à ses affaires »<sup>10</sup>. Le 25 janvier 1791, les mêmes commissaires retournaient à L'Étanche et procédaient sans autre incident à l'enlèvement des archives<sup>11</sup>.

C'est l'intégralité du fonds, — l'un des plus complets conservé aux Archives des Vosges — en même temps que le nombre d'actes originaux inédits conservés dans ce fonds, qui en forment le grand

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, 5 Q 81, procès-verbaux d'adjudication.

<sup>2</sup> *Ibid.*, XXXVII H 1.

<sup>3</sup> *Ibid.*, XXXVII H 2.

<sup>4</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 4 f<sup>o</sup> 1.

<sup>5</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 4 f<sup>o</sup> 33 v<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> *Ibid.*, XXXVII H 3.

<sup>7</sup> *Ibid.*, 9 Q 3. Cf A. Philippe, *Répertoire des anciens inventaires des Archives des Vosges*, Épinal, 1935, n<sup>o</sup> 79, p. 13. Les autres inventaires de L'Étanche n'ont pas été signalés par A. Philippe.

<sup>8</sup> J. Kastener, *Le brûlement des titres généalogiques dans les Vosges en 1792* dans *La Révolution dans les Vosges*, 12<sup>e</sup> année, 1923-1924, p. 13-28.

<sup>9</sup> Arch. dép. Vosges, XXXVII H 12.

<sup>10</sup> *Ibid.*, 9 Q 3 procès-verbal joint à l'inventaire.

<sup>11</sup> *Ibid.*, 9 Q 3 procès-verbal du 25 janvier 1791, joint à l'inventaire.

intérêt<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les actes relatifs à Jeanne d'Arc et à ses contemporains étant peu nombreux, il est utile de signaler qu'il existe dans la liasse XXXVII H 65, n° 3, un acte du 22 avril 1429 relatif à une redevance due par Jean d'Arbou à *la Rousse* de Neufchâteau, femme chez qui Jeanne d'Arc s'était réfugiée pendant quinze jours en 1428. Cf. S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, Paris, 1886, p. CLXXXVI-CLXXXVII, 287-289 ; P. Champion, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, t. II, Paris, 1921, p. 33, 126 et 127 ; P. Donccœur, *La minute française des interrogatoires de Jeanne la Pucelle* dans *Bibliothèque elzévirienne. Nouvelle série, Études et documents*, Melun, 1952, p. 37, 39, 90 et 91 ; R. Oursel, *Le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, Paris, 1953, p. 18.

## CATALOGUE DES ABBESSES DE L'ÉTANCHE

---

- I** Mabille (1149-1179)<sup>1</sup>.  
**II** ... de Bitche (1198-1200)<sup>2</sup>.  
**III** Adeline I (1223)<sup>3</sup>.  
**IV** B. (1225)<sup>4</sup>.  
**V** Agnès I (1231-1239)<sup>5</sup>.  
**VI** Odeline (1246)<sup>6</sup>.  
**VII** Bergerole (1250)<sup>7</sup>.  
**VIII** Adeline II (1253-1270)<sup>8</sup>.  
**IX** Phélice (1286-1295)<sup>9</sup>.  
**X** Améline d'Emfigneux ou de Fignoiois (1296)<sup>10</sup>.  
**XI** Harsant (1302-1303)<sup>11</sup>.  
**XII** Ysabeau (1313 ou 1315) (?)<sup>12</sup>.

---

<sup>1</sup> Les dates sont les dates extrêmes où sont citées les abbeses. C'est à tort, semble-t-il, que le chanoine Martin, *op. cit.*, t. I, p. 245, attribue comme première abbesse à L'Étanche Berthe de Lorraine. L'acte de fondation de décembre 1148 n'en parle pas et dès le mois d'août suivant Mabille est dénommée dans la confirmation d'Henri de Lorraine évêque de Toul.

<sup>2</sup> Cf. A. Philippe, *op. cit.*, p. 26, note 6. Il n'est pas impossible que cette abbesse inconnue, fille de Ferry de Bitche, soit Agathe de Lorraine qui par la suite fut abbesse de Remiremont et de Bouxières en 1236.

<sup>3</sup> Cf. Le Mercier de Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine*, Nancy, 1893, n° 28, et A. Philippe, *op. cit.*, p. 26, note 6. L'original est dans la liasse XXXVII H 38, pièce n° 2.

<sup>4</sup> Le cartulaire de 1548 (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 1, f° 17 v°) et le recueil des titres, cens et rentes de l'abbaye de 1673 (*ibid.*, XXXVII H 2 f° 52 r°) n'attribuent pas la même date à l'acte où est citée l'abbesse, B. sœur de l'évêque de Toul O. (Eudes de Sorcy). Le cartulaire donne la date de 1225, alors que le recueil lui attribue celle de 1216. Celui-ci, du reste, attribue cet acte à un évêque de Toul M. Or, en 1216, l'évêque de Toul était Renaud de Bouteiller Senlis, l'évêque Mathieu de Lorraine ayant été déposé en 1210. D'autre part, il existe dans la liasse XXXVII H 84 une copie collationnée par les notaires et tabellions du bailliage de Neufchâteau, Guinet et Oget, du 13 avril 1756, du même acte, émanant de « Odo Dei gratia Tullensis episcopus » et daté de 1225 « sabbato post octavax Sancti Remigii » c'est-à-dire du samedi 11 octobre. Eudes de Sorcy fut évêque de Toul de 1219 à 1228. C'est donc bien la date de 1225 qui est exacte.

<sup>5</sup> Citée à tort en 1223 par dom Calmet et la *Gallia*. Cf. A. Philippe, *op. cit.*, p. 26, note 6. A. Lesort dans *Chronique et chartes de Saint Mibiel*, dans *Mettensia VI*, Paris 1909-1912, p. XXV donne la date de 1233 pour l'abbesse Agnès. Nous la retrouvons dans l'acte original du 16 juillet 1231 (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 79, n° 30 ; analyse dans G 858, p. 232) et, sans doute, dans celui de juin 1239 (Arch. dép. Vosges, G 1297) sous la simple désignation de l'initiale A.

<sup>6</sup> Abbesse inconnue de dom Calmet et de la *Gallia* citée dans un acte original de 1246 (Arch. dép. Vosges, XXXVII 77, n° 2). Il se peut qu'il s'agisse d'une abbesse Adeline, mais l'original porte bien « Odeline abbatisse... de Stagno ». Dans ce cas, l'abbesse A. de 1239 pourrait alors la désigner.

<sup>7</sup> Abbesse inconnue de dom Calmet et de la *Gallia*. Elle paraît en septembre 1250 dans un acte original relatif à la vente d'un étal à Neufchâteau (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 78, n° 83).

<sup>8</sup> Citée à la date de 1253 par dom Calmet et la *Gallia*. L'original d'un acte émanant de cette abbesse, du mois d'août 1253 est conservé dans le fonds de L'Étanche (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 58, n° 5). Le fonds de l'hôpital du Saint-Esprit de Neufchâteau conserve un accord passé par l'abbesse Adeline et frère Robert, du mois d'août 1262. Un vidimus de 1283 nous rapporte la teneur d'un acte du mois de janvier 1270 (n. s.) émanant de la même abbesse (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 78, n° 84), au sujet des étaux de Neufchâteau.

<sup>9</sup> La date de 1286 nous est donnée par un échange passé entre l'abbesse Phélice et l'hôpital de Neufchâteau au mois d'août, conservé dans le fonds de l'hôpital du Saint-Esprit de Neufchâteau. En 1290, l'abbesse Phélice est citée dans un acensement du mois de juillet, conservé en original dans XXXVII H 63, pièce n° 1, et en copie dans le recueil de 1673, XXXVII H 2, f° 45 v°. Une demande confirmation des biens, non datée, émanant de la même abbesse existe en original dans XXXVII H 5, pièce n° 9, et en copies dans XXXVII H 1, f° 24 v° et XXXVII H 2, f° 84 (copie partielle seulement). La date de 1295 est donnée par Dom Calmet et la *Gallia*.

<sup>10</sup> Dom Calmet et la *Gallia* placent cette abbesse avant Phélice et à la date de 1285. Nous n'avons trouvé qu'une mention de cette abbesse en juillet 1296 (XXXVII H 1, f° 27 et XXXVII H 2, f° 14) au sujet d'une vente faite par Raoul, abbé de Saint-Èvre de Toul (1290-1297) à des religieuses de L'Étanche. Comme les dates de 1286 et 1290 sont certaines pour Phélice, il faut placer Améline d'Emfigneux près elle.

<sup>11</sup> Ignorée de dom Calmet et de la *Gallia*. Citée en 1302 (Arch. dép. Vosges, G 870) et le 31 mai 1303 (*ibid.*, G 1297), pour la reprise de fiel des dîmes de Barville. Comme cette reprise, d'après la donation de Thomasse de Salm du mois d'août 1253 spécifie que « les abbeses qui seront novelement institutes en l'abaie de la Stainche seront tenues a reparre a Remiremont... ces devant dites choses dedans l'an qu'elles seront confermees... », la date de 1302 doit être considérée comme le début de l'abbatit d'harsant. Cf. XXXVII H 58, n° 5.

<sup>12</sup> Cette abbesse, inconnue de dom Calmet et de la *Gallia* paraît dans un acte dont l'original, conservé dans la liasse XXXVII H 79, (pièce n° 32) est troué et effacé en partie par une tache d'humidité. La date est en partie illisible. Elle est ainsi conçue : « Que furent faites [quant lo] miliaires nostre Signor covroit M. CCC [et...]. ze ans, lo lundi après la feste seint Jaque et [seint Christo]fle ou mois

- XIII** Clémence (1318)<sup>1</sup>.  
**XIV** Marguerite I de Donvart ou de Dommartin (1327-1328)<sup>2</sup>.  
**XV** Anne I de Bethoncourt (1333)<sup>3</sup>.  
**XVI** Agnès II de Moncel (1337)<sup>4</sup>.  
**XVII** Catherine I de la Rappe (1345)<sup>5</sup>.  
**XVIII** Jeanne de Nancy (1356-1358)<sup>6</sup>.  
**XIX** Péronne I ou Pétronille de Bulgnéville (1367-1368)<sup>7</sup>.  
**XX** Catherine II de Baufremont (1370-1378)<sup>8</sup>.  
**XXI** Catherine III de la Rappe (1396)<sup>9</sup>.  
**XXII** Marguerite II de Gironcourt (1416)<sup>10</sup>.  
**XXIII** Béatrix I du Châtelet (1422)<sup>11</sup>.  
**XXIV** Agnès III de Haroué (1435-1443)<sup>12</sup>.  
**XXV** Jaquette de Gombervaux (1449-1460)<sup>13</sup>.  
**XXVI** Béatrix II du Châtelet (1460-1531)<sup>14</sup>.  
**XXVII** Marguerite III des Armoises (1532-1549)<sup>15</sup>.

de junet » (entre le 26 et le 31 juillet). Déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, la date de cet acte n'avait pu être déchiffrée : l'inventaire de 1741-1742, en effet, donne l'analyse de cette donation avec le millésime de 1300. Cf XXXVII H 3, p. 126. Cet acte, relatif à la cure de Rainville, est notifié par Ferri, cure d'Aroffe, doyen de la Chrétienté de Châtenois. L'écriture est du début du XIV<sup>e</sup> siècle, et il semble que l'on puisse restituer la date de : MCCC et treize, ou peut-être mieux : MCCCC et quinze ; nous ne pensons donc pas nous tromper en situant cette abbesse entre Harsant et Clémense.

<sup>1</sup> La date de 1318, donnée par dom Calmet et la *Gallia* est confirmée par l'acte original de mars 1318 (n. s.) passé sous le sceau de l'abbesse Clémence (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 84, pièce n° 1), et celui du 7 juin 1318 conservé en original dans XXXVII H 78, pièce n° 61.

<sup>2</sup> Dom Calmet et la *Gallia* la placent en 1327. Elle paraît dans un acte original du 5 février 1328 (n. s.) conservé dans la liasse XXXVII H 78, pièce n° 40 sous la seule dénomination de Marguerite. Il faut sans doute lire Marguerite de Dommartin.

<sup>3</sup> Nommée Anne de Bettancourt par la *Gallia* et de Betancourt par dom Calmet, elle est appelée Anne de Bethoncourt dans un acte original du 16 septembre 1333 conservé dans la liasse XXXVII H 86, pièce n° 5.

<sup>4</sup> Dom Calmet, la *Gallia* et l'acte original de septembre 1337 conservé dans la liasse XXXVII H 62, pièce n° 1.

<sup>5</sup> Cette abbesse, ignorée de Dom Calmet et de la *Gallia* est citée dans le recueil de 1673, XXXVII H 2, f° 23 r°, dans un acte du 8 octobre 1345.

<sup>6</sup> Citée en 1357 par dom Calmet et la *Gallia* ; elle était déjà abbesse en 1356 car elle acquiert à cette date (19 janvier 1356 n. s.) une maison « aux maisenelles » à Neufchâteau (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 78), comme elle l'était encore en mars 1358 (n. s.) (cf. Archives des Vosges, XXXVII H 92, acensement à Vouxeu), « Jeanne de Monse ou de May » abbesse citée par dom Calmet et la *Gallia* après Jeanne de Nancy, en 1357, n'a pu exister à cette date. Comme nous n'avons pas trouvé mention de cette abbesse, nous pensons qu'il y a eu confusion entre les deux abbesses, due sans doute à une erreur de lecteur, Monse ou May ayant été lu à la place de Nancy. Jeanne de Monse ou de May n'aurait donc pas existé ; nous l'avons supprimée de la liste.

<sup>7</sup> Citée par dom Calmet et la *Gallia* à la date de 1367. Elle figure dans un acte original du 22 janvier 1368 (n. st.) dans la liasse XXXVII H 79, pièce n° 3.

<sup>8</sup> La date de 1370 est donné par dom Calmet et la *Gallia*. Catherine de Baufremont paraît encore dans un acte original du 1<sup>er</sup> mai 1378, conservé dans la liasse XXXVII H 86, pièce n° 6.

<sup>9</sup> Ignorée de dom Calmet et de la *Gallia*, cette abbesse est citée dans un acte original du 29 mars 1396 (Arch. dép. Vosges, G 1297).

<sup>10</sup> Cf. Arch. dép. Vosges, XXXVII H 78 : échange à Neufchâteau du 17 janvier 1416 (n. s.).

<sup>11</sup> Citée par Dom Calmet et la *Gallia*.

<sup>12</sup> Dom Calmet et la *Gallia* donnent la date de 1436. Agnès de Haroué était abbesse le 20 janvier 1435 (n. s.) (cf. registre XXXVII H 2, f° 21 et l'original dans XXXVII H 86, n° 24). Elle paraît dans des actes du 6 juin 1435 (XXVII H 56, n° 19), du 21 septembre 1437 (XXXVII H 78, n° 85), du 31 décembre 1440 (XXXVII H 2, f° 22 et XXXVII H 86, n° 2), du 13 novembre 1442 (XXXVII H 27, n° 2) et du 19 mai 1443 (XXXVII H 79, n° 8). Elle dut mourir seulement vers 1449, car en mai 1451, Jaquette de Gombervaux est dite « à présent abbesse » (XXXVII H 27, n° 3).

<sup>13</sup> La date de 1449 est donnée par dom Calmet et la *Gallia*. On retrouve cette abbesse le 17 mai 1451 (XXXVII H 27, n° 3 et XXXVII H 2 f° 18), le 8 juin de la même année (*ibid.*, n° 4), le 22 septembre 1456 (XXXVII H 52), le 15 septembre 1457 (XXXVII H 67, n° 17) et le 22 juillet 1459 (XXXVII H 68, n° 2). Elle mourut le 5 janvier 1460 (n. s.) (XXXVII H 7).

<sup>14</sup> Les dates, désormais citées, sont les dates extrêmes des abbatiats. Béatrix du Châtelet était fille de Philibert du Châtelet, seigneur en partie du Châtelet et non de Nicolas du Châtelet, comme le suggère dom Calmet dans son *Histoire... de la maison du Châtelet*, Nancy, 1741, p. 197. Elle fut élue le 15 janvier 1460 (n. s.) (XXXVII H 7). Elle paraît dans les actes en 1473 (XXXVII H 58), le 5 juin 1479 (XXXVII H 68, n° 3), les 19 et 28 novembre 1482 (XXXVII H 78), le 7 janvier 1499 (n. st.) (XXXVII H 78, n° 86), le 2 juin 1500 (XXXVII H 59). Elle mourut en 1531.

<sup>15</sup> Dom Calmet et la *Gallia* citent Mathilde ou Mahaut de Sorcy comme abbesse à la suite de Béatrix du Châtelet en 1533. C'est inexact. Il n'y a pas eu d'abbesse de ce nom à L'Étanche à cette date. Marguerite des Armoises succéda directement à Béatrix du Châtelet dont elle avait été la coadjutrice depuis 1521 au moins. En effet le 28 décembre 1532, Marguerite des Armoises prenait possession de l'abbaye dont elle avait reçu du pape Léon X les bulles de coadjutorerie et de provision ; or, Léon X était mort en 1521, le duc de Lorraine Antoine lui avait donné, le 28 décembre 1531, la permission de prendre possession de l'abbaye dont elle avait été pourvue

- XXVIII** Claude I des Armoises (1549-1560)<sup>1</sup>.  
**XXIX** Françoise des Armoises (1560-1580)<sup>2</sup>.  
**XXX** Claude II de Jussy (1580-1610)<sup>3</sup>.  
**XXXI** Antoinette de Vigneulles (1610-1636)<sup>4</sup>.  
**XXXII** Catherine IV de Norroy (1636)<sup>5</sup>.  
**XXXIII** Marguerite IV Lallemand (1636-1664)<sup>6</sup>.  
**XXXIV** Péronne II de Vallerot (1664-1700)<sup>7</sup>.  
**XXXV** Anne II de Tavagny (1700-1724)<sup>8</sup>.  
**XXXVI** Gabrielle de Pointes (1725-1767)<sup>9</sup>.  
**XXXVII** Anne-Marie de Gondrecourt (1767-1790)<sup>10</sup>.

---

« du sceu, vouloir et consentement » de Béatrix du Châtelet, dernière abbesse, par le Saint Siège apostolique « soubz titre et office de coadjution » (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 7). Un acte du 23 octobre 1529 cite, du reste « dame Marguerite des Armoises, coadjutresse de madame Biatrix du Chastellet, humble abbesse.... » (*ibid.*, XXXVII H 64, n° 1). Elle décéda au début d'octobre de l'année 1549 (*ibid.* XXXVII H 7).

<sup>1</sup> Elle fut élue le 5 octobre 1549 et prit possession le 7 octobre suivant (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 7). Elle résigna sa fonction en janvier 1553, qui fut confiée le 9 janvier à Françoise des Armoises, âgée de 27 ans. Mais celle-ci se démit presque aussitôt, et le pape Jules III, le 12 janvier de la même année réinstalla Claude des Armoises par une bulle qui fut fulminée le 6 juillet 1553 (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 7). Elle décéda en 1560.

<sup>2</sup> Coadjutrice depuis 1552, mise en possession le 23 avril 1560. Elle dût mourir vers 1580.

<sup>3</sup> Elle était la fille de Claude de Jussy ou de Jussey et d'Anne des Armoises et nièce de l'abbesse Françoise des Armoises. Elle fut sa coadjutrice le 22 octobre 1570, élection confirmée par l'abbé de Citeaux le 23 septembre 1574 (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 7). Elle était abbesse en 1581 puisqu'elle reprit en fief de Jacqueline de Malain, secrète de Remiremont, les dîmes de Barville le 6 juin de cette même année (Arch. dép. Vosges, G 1297). Elle mourut le 11 juillet 1610.

<sup>4</sup> Elle fut élue le 13 juillet 1610 par 5 voix sur 10 votantes. Elle décéda à la fin du mois de novembre 1636.

<sup>5</sup> Cette abbesse n'est pas citée par dom Calmet ni par la *Gallia*. Elle fut élue le 27 novembre 1636 quoique âgée de 18 ans seulement (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 7). Mais comme l'élue n'avait pas fait profession « propter bellorum incommoda », et n'avait été qu'admise légitimement au monastère, l'élection ne fut peut-être pas confirmée. Ce qui expliquerait la nomination la même année de l'abbesse Marguerite Lallemand.

<sup>6</sup> La date de 1636 est donnée par dom Calmet et la *Gallia*. Marguerite Lallemand était abbesse en 1646 (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 4), mais elle ne fit sa reprise du fief de Barville — qui devait se faire dans l'année de l'élection — des mains de la Secrète de Remiremont qu'en 1654, par procureur « ne pouvant par elle-mesme et en personne présentement non plus que par cy devant à raison des grandes guerres et dangers évidents des chemins qui ont esté à présent... » (Arch. dép. Vosges, G 1297). Elle démissionna le 10 décembre 1664 (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 7).

<sup>7</sup> Elle succéda à Marguerite Lallemand qui avait démissionné en sa faveur, en vertu d'une bulle d'Alexandre VII, du 10 décembre 1664. Comme elle était religieuse au monastère de Belmont, diocèse de Langres, elle sollicita et obtint des lettres de naturalité du duc Charles IV le 18 septembre 1664. Elle prit possession le 25 août 1665 et décéda le 20 mai 1700 (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 7). Elle eut comme coadjutrice sa nièce Péronne de Vallerot de Flammerans qui fut élue à cette dignité le 19 février 1677 et pourvue canoniquement par bulle d'Innocent XI du 9 août 1679. Elle prit possession de la coadjutrice le 24 avril 1680. Elle était encore en 1690 coadjutrice de L'Étanche en même temps que prieure de *Dosme* (Osne-le-Val, Haute-Marne ?) (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 7).

<sup>8</sup> Élue le 22 juin 1700, elle prit possession le 13 juillet suivant. Elle mourut le 23 décembre 1724 (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 7).

<sup>9</sup> Élue le 22 février 1725, elle prit possession le 2 mai suivant. On la trouve encore citée en 1763 (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 8). Elle dut mourir vers 1767.

<sup>10</sup> Elle reprit en fief de la secrète de Remiremont les dîmes de Barville le 26 octobre 1767 (Arch. dép. Vosges, XXXVII H 60). Cette reprise devant avoir lieu dans l'année de l'élection, on peut placer celle-ci en 1767.

## SOMMAIRE DU FONDS 37 H

---

37 H 1	Cartulaire. 1148-1323
37 H 2	Recueil des titres, cens et rentes de l'abbaye. 1147-1663
37 H 3	Inventaire et chartrier. 1741-1742
37 H 4	Inventaire. 1646-1665
37 H 5	Actes constitutifs. 1148-XVIII <sup>e</sup> s.
37 H 6	Bulles des papes, actes des légats du Saint-Siège, privilèges des rois de France en faveur de l'ordre de Cîteaux. 1218-1759
37 H 7	Abbeses. 1459-1725
37 H 8	Vœux, professions et prises d'habits. VII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.
37 H 9	Commissions données par l'abbé de Cîteaux à des religieux de l'Ordre pour bénir, confesser les religieuses et recevoir leurs vœux. 1675-1762
37 H 10	Registre de morts. 1742-1764
37 H 11	Aveux et dénombremets. 1681-1717
37 H 12	Déclaration des biens et revenus de l'abbaye de L'Étanche. 1685-1790
37 H 13-14	Revenus. 1540-1790
37 H 15-19	Recettes de l'abbaye. 1587-1789
37 H 20-24	Recettes et dépenses. 1692-170
37 H 25	Quittances. 1669-1789
37 H 26	Quittances d'amortissement et nouveaux acquêts. 1746-1757
37 H 27-31	Bois. 1226-1788
37 H 35-34	Bâtiments de l'abbaye. 1649-1785
37 H 35	Mobilier. 1717-1724
37 H 36	Exemptions financières des sujets de l'abbaye. 1537-1685
37 H 37	Exemption de l'abbaye. 1722
37 H 38	Droits de justice haute, moyenne et basse à Rainville. 1206-1786
37 H 39-40	Droits de justice haute, moyenne et basse à L'Étanche. 1584-1781
37 H 41	Procès relatif à la vaine pâture. 1719-1765
37 H 42-47	Procès. 1240-1783
37 H 48-92	Biens de l'abbaye. 1155-1791
48	Aboncourt (1772-1775)
49	Aingeville (1245-1336)
50	Aouze (1227-1786)
51	Attignéville (1155-1786)
52-54	Attignéville, ferme d'Auillet (XII <sup>e</sup> s.-1752)
55	Aulnois (1258-1775)
56	Autigny-la-Tour (XII <sup>e</sup> s.-1767)
57	Balleville et Le Ménil-sur-Vair (1596-1787)
58-61	Barville (1240-1788)
62	Bouzey (1337)
63	Brancourt (1290-1698)
64	Certilleux (1529-1774)
65	Le Châtelet (1238-1622)
66	Châtenois, La Neuveville et Darney (1214-1782)
67	Circourt (1415-1780)
68	Coussey (1300-1763)
69	L'Étanche (1617-1780)
70	Fomerey, Gigney, Boigney (1454-1785)
71	Frébécourt (1635-1787)
72	Gendreville (1207-1741)
73	Graux (1528-1709)
74	Houécourt (XVI <sup>e</sup> s.-1681)
75	Houéville (1203-1785)

76	Landaville (1683-1786)
77	Mont et Noncourt (1242-1473)
78	Neufchâteau (1235-1723)
79	Rainville (1231-1787)
80	Ferme de Rancière (1778-1787)
81	Rebeville (1334-1785)
82	Ferme de la Rapine (1610-1791)
83	Removille (1206-1744)
84	Rollainville (1225-1784)
85	Rouceux (XII <sup>e</sup> s.-1318)
86	Rouvres-la-Chétive (1210-1784)
87	Rouvres-la-Chétive, ferme de Froidefontaine (1541-1780)
88	Saint-Paul (1601-1631)
89	Toul (1755-1779)
90	Tranqueville (1681-1786)
91	Villouxel (1260-1286)
92	Vouxey (1358-1785)

# ABBAYE NOTRE-DAME DE L'ÉTANCHE<sup>1</sup> (ordre de Cîteaux)

## Répertoire numérique détaillé du fonds 37 H

---

**XXXVII H 1** (Registre) — 1 registre de 68 feuilles papier de 290 sur 200 mm

### **Cartulaire** (1548)<sup>2</sup>

F<sup>o</sup> 1 : « Registre de plusieurs lettres latines des fondations, aulmosnes, donations, privilegees et droictz de l'église et monastère de Nostre-Dame de L'Estanches, ordre de Cisteaulx, lesquelles lettres sont remises au trésor et archive de ladict eglise, soubz les quottes alphabetieques et dattes annotées es marges du present Registre... icelles lettres traduites de latin en françois quasi de mot a mot, ainsy que bonnement et commodeement sa peu faire, ehu regard a la vetuste et caducite d'icelles, la substance toutesfois en rien muee ny changee, commence le jeudy cinquiesme jour du mois d'apvril mil cinq cens quarante huitz, a requeste de mesdames les venerandes Mme Margueritte des Armoises, abbesse, et les aultres dames du couvent dudict lieu ».

Les feuillets 1 à 29, seuls utilisés, contiennent 55 actes, de 1148 à 1323, cotés A à G, H (6 actes sont portés sous cette lettre 6 fois répétée), J à Y, Z (4 fois répétée), AA à YY et le dernier acte dépourvu de cote. Brèves analyses en marge de chaque acte. Au f<sup>o</sup> 29, on lit : « Toutes les lettres et translatz cy devant escriptz ont este extraictz, coppiez et translatez par nous Adrian Vallee, maistre ez artz, procureur general de la cité de Toul, appelle avec nous Jehan Mathieu, notaire apostolicque et des cours ecclesiasticques dudict Toul, des originaux des lettres anciennes, caducques et aulcunes quasy porries et consumees, prinses et tirees de l'archive et trésor de l'église Nostre-Dame de L'Estanches pres le Neufchastel..., icelluy translat acheve le XXIII<sup>e</sup> jour d'apvril mil cinq cens quarante huitz... »<sup>3</sup>.

Acte de fondation de l'abbaye, 1148, nones de décembre (A). f<sup>o</sup> 1<sup>4</sup> — « Confirmation des donations du feu duc Mathieu par Henry, évesque de Toul », 1149 (B). f<sup>o</sup> 2<sup>5</sup> — Confirmation par Adalberon (*Albero*) archevêque de Trêves, des donations faites à l'abbaye, dite « Val-le-Duc », par le duc Mathieu I<sup>er</sup> et sa femme Berthe ; confirmation accordée à la prière d'Adleid, mère de Mathieu I<sup>er</sup>, devenue religieuse à la dite abbaye, 1150 (C), f<sup>o</sup> 4. — À la prière d'Adleid, mère du duc Mathieu I<sup>er</sup>, et de Mabile, abbesse de l'église qui est au lieu-dit « L'Estainche », Judich, abbesse de Remiremont, donne à la dite église, sur ce qu'elle possède à Auvillet (*Auvillers*)<sup>6</sup>, 150 jours de terre arable, 4 jours « pour l'édification d'ung grenier », le droit de pâturage jusqu'à un point appelé « la Croix », sous réserve qu'en cas de dommage causé par les bêtes au-delà de ce terme les religieuses de L'Étanche paieront une indemnité à l'abbaye de Remiremont sans passer devant aucun autre juge, à charge également de payer les dîmes des 150 jours de terre, et 5 sous de cens aux

sœurs de Remiremont, le jour de Saint-Romarc. Témoins : Théoddoric, prévôt ; Ludovic, chancelier ; Richard et Oddolo et Richard Clercellier ; maître Agaur Fomarus et Théodor, prévôt de l'église de Chaumousey, 1155 (D), f<sup>o</sup> 5. — Donation par Pierre de Brixey, évêque de Toul, des dîmes des terres cultivées au profit des sœurs de L'Étanche, sur le ban de Rouvres-la-Chétive, à condition que les sœurs paieront au curé de Rouvres, à la Saint-Remy, 12 deniers de cens. Témoins : Wauthier, Albert, Aymon, Frédéric, archidiares,

---

<sup>1</sup> Hameau de la commune de Rollainville, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>2</sup> Cf. H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français*, Paris, Picard, 1907, n° 2065.

<sup>3</sup> Dans l'analyse qui va suivre, une simple mention suffira pour les actes dont les originaux sont conservés et qu'on retrouvera dans la suite de cet inventaire, aux articles consacrés aux liasses concernant les biens de l'abbaye. Seuls les actes dont la teneur ne nous est parvenue que par le cartulaire, seront l'objet d'une étude moins sommaire.

<sup>4</sup> Publié par J.-C. Chapelier, P. Chevreux et G. Gley, dans les *Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges*, t. IX, Paris-Épinal, 1889, p. 19-20.

<sup>5</sup> Publié dans les *Documents... de l'Histoire des Vosges*, t. IX, p. 23-25.

<sup>6</sup> Commune d'Attignéville, arrondissement et canton de Neufchâteau.



1171, (E), f° 5 v°. — Confirmation par le même de toutes les donations antérieures en faveur de l'abbaye, 1178, 16 juin (F) f° 6. — Confirmation par le même des donations de Gauthier de Fruze et de sa femme Gondrée à l'abbaye, 1179, (G), f° 7 v°. — 7 actes, tous cotés H, concernant l'alleu de Rancière<sup>1</sup> : confirmation par Pierre de Brixey, évêque de Toul, de la donation faite par Wauthier, dit Buchette, avec le consentement des fils : Wyart, Aubert et Hugues, de sa femme, Gaudelle, et de sa fille, Geltrud, de ce qu'il possédait en alleu à Rancière, ainsi que de la donation faite par Baldoyn et Hugues de Mauldres, à l'abbaye, de 6 quartiers de terre avec les prés, 1183, f° 9. — Autre confirmation de la même donation par Simon II, duc de Lorraine. Témoins : « Gilbert de *Neufchastel*, Hugues de Bauffromont, Willaume de Laffertey, Theodor de Sauxures, Symon de Mormaison, Odo de Attigneville, Jehan d'Attigne, Willaume surnommé Margaud, Wyrice son frère, Theodor Nursos (?), Theodor de Rowres, Berthelemy de Wahecourt, Gilbert, son fils, Jehan, prieur de Chastenois, Hugues, chapelain de Monsieur le duc Symon, qui a composee ceste lettre », s. d., f° 9 v°<sup>2</sup> ; — donation par Hugues, chevalier de Froville, approuvée par ses frères Achard et Symon, chevaliers, et ses autres héritiers de son alleu de Rancière à l'abbaye de L'Étanche, en réservant le droit pour ses héritiers, homme ou femme, d'être reçus au couvent des hommes ou à celui des femmes ; acte corroboré par le témoignage de dom Martin, abbé de Saint-Urbain, Wauthier, Aulbin, Windric, moines, Aincelin, Pierre et Thierry, laïcs, s. d., f° 9 v° ; — même donation confirmée par Pierre de Brixey, évêque de Toul, s. d. ; f° 10 ; — donation par Étienne, voué de Toul, à l'abbaye, de ses deux quartiers de terre situés à Rancière, Toul, 1212, f° 10 v° ; — Pierre de Brixey notifie, en présence de Simon II, duc de Lorraine, Hugues de Bauffremont, Simon de *Mencus* (?) Thierry de Vouxei (*Veszi*) et son frère Hugues, la donation faite par Conon de Longchamp, avec le consentement de ses fils Humbert, Wyrice, et Wauthier, de son alleu de Rancière, sur lequel ses droits avaient été contestés par Waltherand, frère de Wauldry, premier mari de sa mère, à qui on paya 10 livres de toulinois pour le rachat. Après que la donation eût été faite à l'abbaye, Hugues de Chatonruix revendiqua encore le bien, puis renonça finalement à son opposition, s. d., 1176-1191, f° 11<sup>3</sup>. — Nouvelle confirmation, par Gauffrid le jeune de Joinville, de la donation de Hugues de Froville, déjà affirmée par Pierre de Brixey ; il est ajouté que la fille d'Achard, frère du dit Hugues, ou une autre personne de sa famille devra être reçue à l'abbaye, s. d., f° 11 v°. — Bertrand, évêque de Metz, notifie la donation faite par Renard d'Attigneville et son frère, Albert, à l'abbaye, du bois « de coppaige » appelé « le bois de Saint-Etienne » auprès d'Attigneville, 1185, (J), f° 12. — Donation par Hugues, comte de Vaudémont, à l'abbaye, de 20 sous toulinois que le receveur du comte paiera chaque année, à la Saint-Remy, sur la recette de la vente de Vézelse, Neufchâteau, 1197 (K), f° 12 v°. — Le chapitre de Toul notifie 1°) la donation faite par Jacques d'Attigneville de tout le « gaignage » qu'il possède à Houéville, dont son père avait donné la jouissance à Élisabeth de Vouxei (*Wjssy*) moyennant 16 livres de provenisiens ; en contre-partie, l'abbaye a donné aux héritiers de celle-ci 8 livres et Jacques d'Attigneville 50 sous de provenisiens ; 2°) la vente d'un pré dit « en la champaigne », sis à Toul, par Étienne de Grisancourt et Helluyde, sa femme, pour 110 sous, Toul, 1203, 13 novembre, (L), f° 13. — Ferry II, duc de Lorraine, confirme la donation faite par Jacques, frère de Raoul de Gondreville, à l'abbaye, d'un demi-quartier de terre à Rainville, Gondreville, 1206 (M), f° 13 v°<sup>4</sup>. — Thierry de Vouxei fait ratifier par le duc Ferry II la vente faite à l'abbaye, avec le consentement de ses héritiers Pierre et Marguerite, et pour 16 livres de toulinois, de sa part du moulin sis entre Vouxei (*Wjssy*) et Rémoiville, dont l'abbaye avait déjà les deux tiers par achat fait à Hugues, frère de Thierry, et par donation faite par leur sœur, 1206, (N), f° 13 v°<sup>5</sup>. — Confirmation par Liébault, sire de Bauffremont, de la donation faite à l'abbaye

<sup>1</sup> Commune de Franqueville, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey.

<sup>2</sup> Cette confirmation de Simon II n'est pas analysée par Duvernoy dans le *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220*, Nancy, 1915.

<sup>3</sup> Non analysé dans Duvernoy, *op. cit.*

<sup>4</sup> Non analysé dans Duvernoy, *op. cit.*

<sup>5</sup> Non analysé dans Duvernoy, *op. cit.*

par son père Hugues du « traict ou conduit du presbtre de l'église de Gendreville », 1207, (O), f° 14. — Ferry II, duc de Lorraine, gardien de l'abbaye, confirme la donation par Raoul de Vaudémont de ses possessions à Rouvres-la-Chétive, 1210, (P), f° 14. — Confirmation de la donation faite jadis par Eudes, chevalier d'Attigneville, de 25 jours de terre à la porte d'Auvillers ; son frère Louis déclare se désister de ses prétentions sur 10 jours de cette terre, sur 4 autres autrefois donnés à l'abbaye par leur père, convers en la dite abbaye, et sur les dîmes d'une terre « donnée a la grange pour le jardin » ; acte passé sous le sceau de Simon II, duc de Lorraine, en présence de « Gaffry de Verennes, Theodor de Wyssey et Pierre de Jorcey, chevaliers, messire Aubert de Mirvault, Theodor de Rainville, prebstres », s. d. (1176-1205), (Q), f° 14 v°. — Thiebaut<sup>1</sup>, comte de Bar et de Luxembourg, exempte les dames de l'abbaye, les convers et tous leurs gens, du droit de passage sur le pont allant à Mousson, « excepte ceulx qui porteront ou meneront marchandise pour vendre », Pont-à-Mousson, 1213, (R), f° 14 v°. — Donation des dîmes de Rouvres-la-Chétive par Hersand, dame de Tilleux, 1214, mai, (S), f° 15. — Hugues, ministre du couvent de Saint-Menge de Châlons, et ses religieux donnent à l'abbaye ce qu'ils ont à Gendreville en dîmes, prés et redevances, à charge de payer chaque année au receveur de leur grange de Domremy en Pertois ou à son procureur 30 sous provenisiens, et d'assurer les frais du messager qu'ils enverront réclamer ladite somme à l'abbaye, si celle-ci ne s'était pas acquittée au terme convenu, 1218, (T), f° 15. — Le doyen et le chapitre de Toul notifient la donation faite à l'abbaye par Aleyd de Gondreville, Charles, son fils, Fillette et Sebille, ses filles, et Warnier de Foug, son gendre, de leur pré situé près du moulin de Rémoville et contigu à celui des dames de L'Étanche, 1218, juillet, (V), f° 15 v°. — Mathieu II, duc de Lorraine, confirme les donations faites à l'abbaye par son oncle paternel, Thierry d'Attigny (*Atigney*), savoir : le moulin d'Attigny, dont l'abbaye aura la moitié durant la vie de Thierry et la totalité après sa mort, 4 réseaux de froment sur ses « moyages » de Rouvres, Attigny, 1220, 16 novembre, (X), f° 16<sup>2</sup>. — Donation par Jean d'Attigny, chevalier, avec l'accord de sa femme Ide, d'un pré situé devant le moulin d'Attigny et de ce qu'il possédait au-delà de l'eau ; il reçoit de l'abbaye pour cette donation un cheval estimé 100 sous toulous, s. d. (1206-1213) (Y), f° 16. — Mathieu II, duc de Lorraine, notifie la vente faite à l'abbaye pour 7 livres toulous de 12 journaux de terre à Rainville, savoir : « le champ de Torcey », « le champ de Seney au Quarrel », « la moitié du demouraige  
aupres de la grange de L'Estainche et le demeurant au Planoirs », 1223, (Z), f° 16 v°. — Mathieu II donne à l'abbaye les droits d'affouage et de maronage dans ses bois de Neufays (*Hemmelays*), 1225 (v. st.), 1<sup>er</sup> mars, (Z), f° 17 ; — Eudes de Sorcy, évêque de Toul, notifie l'abandon fait par Olry de Rouceux (*Rosoi*), chevalier, d'accord avec Hallyd, sa femme, Frédéric, Jean et Simon, ses fils, et ses autres héritiers, de tout ce qu'il avait et percevait aux bans de Rebeuville et de Rollainville, Toul, 1225, « le samedy apres les octaives de la Saint-Remy » (11 octobre), (Z), f° 17. — Sentence arbitrale rendue par Geoffroy, seigneur d'Auvillers, et Albéric de Neufchâteau, « accolastre de Saint-Diei », dans l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau, entre l'abbesse de L'Étanche et Pierre, chevalier, de Foucocourt : celui-ci abandonnera à l'abbaye, moyennant 4 livres de toulous, tous ses droits sur l'alleu d'Aouze (*Awouse*), Neufchâteau, 1226 (v. st.) « au mois de mars, tierce ferie de la troisieme sepmainne » 16 mars) (Z), f° 17 v°. Mathieu II duc de Lorraine, confirme la vente faite à l'abbaye par Pierre, chevalier de Vouxe, surnommé Malescuelle, du tiers de ce qu'il possédait dans le moulin situé sous le Châtelet, 1238, mai, (AA), f° 18 (Titre conservé) 1 ; — Donation par Berthe, veuve de Durand Vatte, d'une « ayre » sise à Neufchâteau, rue Notre-Dame (titre conservé), 1239 (v. st.), 8 février (BB), f° 18. — Sentence arbitrale rendue par Jean le Gros, chanoine de Saint-Gengoult de Toul, et Thierry, doyen de Neufchâteau, entre l'abbesse de L'Étanche et le curé de Barville, en désaccord sur la portion congrue : le curé devra restituer à l'abbesse les lettres de présentation à la cure

<sup>1</sup> Le copiste a écrit par erreur : Thomas.

<sup>2</sup> Publié dans les *Documents de l'histoire des Vosges*, t. VII, Paris-Épinal, 1882, p. 1617 et analysé par I. Le Mercier de Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II duc de Lorraine*, Nancy, 1893, n° 13. L'original qui n'a pas été connu des publications précédentes est conservé dans la liasse XXXVII H 56.

faites en sa faveur, percevra le tiers des grosses dîmes et la moitié des menues, aura la totalité des offrandes de l'autel, recevra 3 fauchées de pré et 15 jours de terre sur le domaine de l'abbaye ; moyennant quoi, il devra renoncer à rien réclamer des droits qu'il revendiquait contre l'abbaye, 1239 (v. st.), janvier, (CC), f° 18 v°. — Donation d'un étal à Neufchâteau, par Mathieu II (titre conservé), 1240, mai, (DD), f° 19. — Donation d'un étal dans la même ville, par Thierry, gendre de Chaudron de Vouxei (titre conservé), 1242, novembre, (EE), f° 19. — Donation d'une terre à Mont, par Agnès, veuve de Hugues Lasne, de Neufchâteau (titre conservé), 1242, juin, (FF), f° 19 v°. Donation d'un étal à Neufchâteau par Henry, jadis maire de la rue Notre-Dame (titre conservé), 1242, 7 juin, (GG), f° 19 v°. — Donation par Chrétien Tixerant et autres d'une maison sise à Neufchâteau, rue Notre-Dame (titre conservé), 1243, 7 juin, (HH), f° 20. — Donation du moulin d'Aingeville par Élisabeth, dame d'Aigremont (titre conservé), 1245, mai, (JJ), f° 20. — Guillaume Rivière met en gage des terres sises à Noncourt comme garantie d'une somme de 11 livres qu'il doit à Édeline, abbesse de L'Étanche (titre conservé), 1246, (KK), f° 20 v°. — L'official de Toul notifie la vente faite à Thomas, « homme lay de Sexey », et à Gibourg, sa femme, par Berthe et Aubry, son frère, fils de Wideric le Cordier, citoyen de Toul, de la moitié d'une maison sise à Neufchâteau, rue Saint-Christophe, 1246, janvier, (LL), f° 21. — Hugues, fils du sire Baral, chevalier de Gondreville, constitue en faveur de l'abbaye une rente de 20 sous de provenisiens sur le four de Nourroy, « à convertir en pitance des dames dudit monastère » ; accord donné par Gauthier de *Wangieuruix*<sup>1</sup> dont les droits féodaux s'étendent sur le four, 1249, avril. Cet acte se trouve dans un vidimus de l'official de Langres de 1288, (MM), f° 21. — Donation d'une vigne à Neufchâteau par Pierre dit Maubon (titre conservé), 1254, (NN), f° 21 v°. — Sentence arbitrale rendue à propos des dîmes de Barville et du Châtelet (titre conservé), 1259, (v. st.), 31 janvier, (OO), f° 21 v°. — Bulle d'Honorius III, incluse dans un vidimus de 1285, sur les curés qui mettent en obstacle à l'entrée de leurs paroissiens dans les monastères de Cîteaux, Latran, 31 décembre 1218, f° 22 (PP) (titre conservé). — Confirmation par Mathieu de Lorraine, évêque de Toul, de l'acquisition par l'abbaye du tiers du pâquis de Rouceux resté encore en dehors de sa possession, s. d. (1198-1205), (QQ), f° 3 (titre conservé). — Confirmation par le même de l'acquisition de prés venant de Wideric et Aimon, frères, situés à Autigny-la-Tour et à Brancourt, s. d. (1198-1210), (RR), f° 23 (titre conservé). — Amédée de Genève, évêque de Toul, confirme les privilèges et indulgences accordés aux bienfaiteurs de l'abbaye par plusieurs archevêques et évêques et les augmente en accordant quarante jours d'indulgences à ceux qui entrèrent à l'abbaye aux jours prescrits par les dits évêques et y feront certaines dévotions, 1323, samedi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul (2 juillet), (SS), f° 23 v°. — Bulle de Grégoire IX, dans un vidimus de l'abbé de Saint-Étienne de Dijon, sur les injustes prélèvements opérés par le clergé séculier sur les dons faits aux religieux de Cîteaux, Latran, 13 janvier 1228, (TT), f° 24 (titre conservé). — Supplique de Ph. abbesse de L'Étanche, demandant que soient confirmées toutes les donations faites à l'abbaye, s. d. (vers 1300), (VV), f° 24 v° (titre conservé). — Agnès d'Âpremont, jadis dame de Betegney, donne à l'abbaye, pour en jouir seulement après la mort de ses fille et petite-fille nommées Agnès, religieuses à L'Étanche, un « porchet » et une rente que lui doivent Bernard de Sannoy et ses héritiers, 1259, mai, (XX), f° 27. — Ameline d'Enfigneus, abbesse de L'Étanche, autorise Clémence, fille de Jean Pioche, chevalier, et Marguerite de Bermont, religieuses à L'Étanche, à prendre des procureurs pour traiter avec ceux envers qui elles sont tenues et administrer leurs biens, dont font partie les dîmes du rapportage de Châtenois, à Rouvres-la-Chétive, qui leur ont été vendues par Raoul, abbé de Saint-Évre de Toul, et le chapitre de ce monastère, 1296, juillet (YY), f° 27. — Appointment entre Henri du Châtelet, sire d'Autigny, et les religieuses de L'Étanche pour le moulin de Rivière, à Autigny-la-Tour, 1317, 23 décembre, f° 27 v° (titre conservé).

1148-1323

<sup>1</sup> Vignoy, Haute-Marne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chaumont.

**XXXVII H 2** (Registre) — 1 registre de 84 feuillets papier plus 60 feuillets blancs de 293 sur 210 mm

Recueil des titres, cens et rentes de l'abbaye (1673). « Coppies des titres de l'abbaye de L'Étenche, collationnées de mot à mot, par moy, frere Richard Thirion, religieux prestre et profez indigne de l'abbaye de Beaupré, aumosnier de Mme Peronne de Valrott de Flamerran, abbesse de L'Étenche, en l'année... mil six cent septente et troisieur » 140 copies d'actes (privilèges de papes, évêques, diplômes des ducs de Lorraine, donations, acensements, acquêts, pièces de procédure concernant les biens de l'abbaye<sup>1</sup>.

En suivant un ordre rationnel, on peut les ranger ainsi :

1°) *Actes constitutifs* : Charte de Mathieu I<sup>er</sup> 1148, f<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup> et 31 ; — Confirmation par Henri de Lorraine, évêque de Toul, 1149, f<sup>o</sup> 81 ; — par Adalbéron, archevêque de Trèves, 1150, f<sup>o</sup> 10 v<sup>o</sup> ; — par Pierre de Brixey, évêque de Toul, 1178, 16 juin, f<sup>o</sup> 6.

2°) *Bulles, privilèges des abbés de Cîteaux* : Bulle d'Innocent IV, Lyon, 1248, 8 septembre, f<sup>o</sup> 5 ; — privilège de l'abbé de Cîteaux, 1254, 31 juillet, f<sup>o</sup> 44 v<sup>o</sup> ; — bulle de Boniface VIII, 1302, 18 décembre (dans un vidimus de 1310 donné par l'official de Toul, f<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup> ; — lettre de l'abbé de Saint-Étienne de Dijon, 1302, f<sup>o</sup> 5 (dans un vidimus de 1303) ; — bulle de Nicolas V, 1451, 10 janvier, f<sup>o</sup> 30 v<sup>o</sup>.

3°) *Biens de l'abbaye* :

AUTIGNY-LA-TOUR. — Henri de Lorraine, évêque de Toul, cédant à la demande de sa sœur Adélaïde, veuve de Simon I<sup>er</sup>, ancien duc de Lorraine, et de Mabile, abbesse de L'Étanche, confirme à l'abbaye le moulin de L'Étanche et celui situé sur le Vair, à Autigny-la-Tour, donné par Aimon d'Autigny (*Altinei*), ainsi que les 60 sous<sup>2</sup> donnés pour la réparation du moulin, allant pour trois quarts à l'abbaye et un quart aux lépreux de Soulosse, 1157<sup>3</sup>, f<sup>o</sup> 40 ; — des actes conservés<sup>4</sup>, dont un non daté (1198-1210), f<sup>o</sup> 45 ; un autre non daté (1206-1213), f<sup>o</sup> 45 ; ceux de 1237 et 1244, f<sup>o</sup> 46 et 47. — Arbitrage rendu par Jacques, abbé de la Crete, visiteur de l'abbaye de L'Étanche, et Maître Guarin, doyen de l'église de Saint-Dié, gouverneur de l'église de Saint-Élophé, dans une contestation ayant surgi entre les religieuses de l'abbaye et les frères de la maladrerie de Saint-Élophé sur les droits de ceux-ci dans le moulin de Rivière<sup>5</sup>, 1255, 28 juin (dans un vidimus donné par Albert, prieur du prieuré de Notre-Dame de Neufchâteau, en août 1306), f<sup>o</sup> 40 v<sup>o</sup>. — Acensement en faveur d'Estevenin, fils de Willaume d'Autigny, pour 11 sols forts par an, de terres appartenant à l'abbaye et tenues auparavant par Ferri, 1261, février, f<sup>o</sup> 40. — Trois actes conservés en original<sup>6</sup>, 23 décembre, f<sup>o</sup> 42 ; — 1593, 10 février, f<sup>o</sup> 44 ; — 1628, 10 mars, f<sup>o</sup> 43 v<sup>o</sup>. — Supplique des religieuses de L'Étanche au lieutenant du bailli de Nancy au district du Châtelet, demeurant à Neufchâteau, contre les officiers de la communauté d'Autigny-la-Tour qui ont contraint Étienne Thouvenin, fermier du moulin de Rivière, à la cotisation pour la contribution des gens de guerre, contrairement aux droits et franchises du dit moulin ; — à l'audience à laquelle ils ont été assignés, les officiers exposent que le fermier du moulin ne peut prétendre jouir de l'exemption des contributions, ayant quitté la ferme, et qu'il a été imposé, non comme fermier de l'abbaye, mais comme habitant d'Autigny. Les dames impétrantes demandent acte de cette déclaration, 1637, 12-14 août, f<sup>o</sup> 42 v<sup>o</sup>.

BARVILLE. — Trois actes, dont les originaux subsistent<sup>7</sup> ; 1253, août, f<sup>o</sup> 37 v<sup>o</sup> ; — 1408, 22 décembre, f<sup>o</sup> 37 ; — 1473, f<sup>o</sup> 36 v<sup>o</sup>.

<sup>1</sup> Rédaction négligée : l'acte de Mathieu I<sup>er</sup> de 1148, le plus ancien des titres de donations de l'abbaye, est enregistré deux fois, f<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup> et f<sup>o</sup> 31 ; les bulles des papes et les privilèges des évêques sont isolés au milieu d'actes concernant les biens ; les titres relatifs aux biens situés sur un même territoire sont rapprochés les uns des autres, mais sans aucun ordre chronologique. Presque tous les actes enregistrés sont conservés dans les liasses consacrées aux différentes possessions de l'abbaye. Il est donc inutile de faire l'inventaire, pièce par pièce, des titres contenus dans ce recueil.

<sup>2</sup> Le copiste a écrit fautivement 40.

<sup>3</sup> Erreur du copiste qui a écrit 1147.

<sup>4</sup> Voir infra, XXXVII H 56.

<sup>5</sup> Moulin-de-Rivière, commune de Rouvres-la-Chêtive.

<sup>6</sup> Voir infra, XXXVII H 56.

<sup>7</sup> Voir infra, XXXVII H 56.

CHÂTENOIS. — Confirmation par Thiébaud I<sup>er</sup>, duc de Lorraine, de la donation d'un char de vin faite par son père Ferri II, (original conservé)<sup>1</sup>, 1214, novembre, f<sup>o</sup> 36.

GRAUS. — Accord au sujet des dîmes (original conservé), 1593, 24 avril, f<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup>.

HARCHÉCHAMP. — Catherine, veuve de Nicolas Morquin, se reconnaît tenue envers l'abbaye d'une somme de 220 francs qu'elle gage sur une vigne sise au lieu dit « la plante derrier Herchécham)s », 1592, 29 avril, f<sup>o</sup> 39. — Vente de la dite vigne à l'abbaye par la précédente et ses fils Claude, curé de Barville, Philebert Jean, curé d'Attignéville, François et Christophe, contre une somme de 620 francs y compris les 220 francs dus auparavant, 1593, 6 décembre.

NEUFCHÂTEAU. — Actes dont les originaux subsistent<sup>2</sup> concernant : un pressoir, 1239, février, f<sup>o</sup> 77 ; — un étal, 1240, mai, f<sup>o</sup> 65 v<sup>o</sup> ; — 1240, 21 décembre, f<sup>o</sup> 75 v<sup>o</sup> ; — 1242, 7 juin, f<sup>o</sup> 65 ; — 1242, novembre, id. ; — 1250, septembre, f<sup>o</sup> 65 v<sup>o</sup> ; — 1269 (v. st.), janvier, f<sup>o</sup> 77 ; une rente de 60 sous toulois à prendre sur le four, 1281 (v. st.), février, f<sup>o</sup> 75 ; — une rente de 3 sous donnée par testament de Willaume Pié d'Argent, 1382, 16 décembre, f<sup>o</sup> 80 ; — la vente d'une maison sise rue Notre-Dame sur laquelle l'abbaye possède une rente de 5 sous, 1437, 2 septembre, f<sup>o</sup> 79 v<sup>o</sup> ;

une rente sur une maison sise dessus la Croix du Marché, 1512, 16 juillet, f<sup>o</sup> 78 v<sup>o</sup> ; — la vente de cette maison à l'abbaye par Guerard de Thuillière, teinturier, beau-frère et exécuteur testamentaire de Guillaume Courvoisier, prêtre, ancien propriétaire de la maison, 1530, 7 février, f<sup>o</sup> 70-74 ; — la requête des religieuses demandant le paiement d'une rente sur la jurée, constituée en leur faveur par le duc Mathieu I<sup>er</sup> et que leur refuse Jean Simonnot, maire de Neufchâteau, 1539, 20 juin, f<sup>o</sup> 78 ; — la vente par voie judiciaire « d'une maizière et emplaistre » nuisant à la maison des religieuses rue Saint-Nicolas, 1541, 11 octobre, f<sup>o</sup> 67 ; — ratification par Claudon, veuve de Claude Gaul de Vicherey, et Regnault Racine, son frère de la vente par voie judiciaire à l'abbaye d'une maison et de ses « usuaires », rue Saint-Nicolas, dont ils possédaient un quart, 1543, 23 mai, f<sup>o</sup> 76 v<sup>o</sup>. — Quittance d'amortissement d'une rente de 5 francs due par l'abbaye aux prêtres desservant les obits en l'église Saint-Nicolas, 1593, 24 août, f<sup>o</sup> 66.

RANCIÈRE. — Donation par Pierre de Brixey, évêque de Toul, de la chapelle de Rancière, s. d. (1165-1191), f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup>. — Transcription des actes qui se trouvent traduits dans le cartulaire de 1548 sous la lettre H ; — donation de Conon de Longchamp, s. d. (1176-1191), f<sup>o</sup> 2 v<sup>o</sup> ; — donation par Hugues de Froville de son alleu de Rancière ; — confirmation de cette donation par Pierre de Brixey, s. d., H (1165-1191), f<sup>os</sup> 2 et 3, et par Geoffroy le jeune de Joinville, s. d. f<sup>o</sup> 2 ; — donation par Gautier dit Buchette de son alleu de Rancière, 1183, f<sup>o</sup> 3 ; même donation confirmée par Simon II, s. d. (1183-1205), f<sup>o</sup> 4 ; — donation d'Étienne, voué de Toul, 1212, f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup>. — État des « bois que Mme de L'Étanche a du costé de son gagnage de Rancière livrés ce jourdhuy 24<sup>e</sup> apvril 1587 », f<sup>o</sup> 7. « Un petit bois... appelé le bois du costel du haut du Ratel », contenant environ 67 jours. Un autre bois, appelé « le Jonchère » contenant 12 jours et demi. Un troisième, appelé « la Huze Thierryé, contenant 3 jours, 25 verges. Un quatrième, appelé « le bois de Rancière » contenant environ 78 jours.

ROLLAINVILLE. — Tous les originaux des actes transcrits sont conservés dans la liasse XXXVII H 84.

ROUCEUX. — Un seul acte transcrit, conservé à l'article XXXVII H 85.

ROUVRES-LA-CHÉTIVE. — Donation des dîmes par Pierre de Brixey, évêque de Toul, 1171, f<sup>o</sup> 13 (acte traduit dans le cartulaire de 1548 sous la lettre E). — Confirmation par Ferri II, duc de Lorraine, de la donation faite à l'abbaye par Raoul de Vaudémont et les siens de son alleu de Rouvres, 1210, f<sup>o</sup> 10<sup>3</sup>. — Donation par Hersend, dame de Tilleux, de la part qu'elle a dans les dîmes, 1214, f<sup>o</sup> 10<sup>4</sup>. — Donation par Agnès d'Âpremont, dame de Betegney, à l'abbaye d'un « porchot » et d'une rente que lui doivent Bernard de Sannoy

<sup>1</sup> Voir infra, XXXVII H 56.

<sup>2</sup> Voir infra, XXXVII H 78.

<sup>3</sup> cf. Cartul. de 1548. P.

<sup>4</sup> cf. Cartul. S

et ses héritiers, 1259, mai, f° 34 v<sup>o1</sup> ; — Ameline d'Enfigneux, abbesse de L'Étanche, permet à deux religieuses, Clémence, fille de Jean Pioche, et Marguerite de Belmont, de pouvoir par procureur à l'administration de leurs biens, en particulier des dîmes de Rouvres acquises des religieux de Saint-Èvre de Toul, 1296, juillet<sup>2</sup>. — Les autres actes allant de 1305 à 1656, reproduisent les originaux conservés dans la liasse XXXVII H 86, plus les suivants : — Acensement par Catherine de La Rappe, abbesse de L'Étanche, à Jean, fils de Jean, charpentier de Rouvres-la-Chétive pour 6 deniers toulois et 1 geline, d'une « place avec l'usuaire devant et derrier seant en Genevelle... ensemble la chenevière derrier la dicte place », bordant le chemin conduisant à la maison de l'abbaye, 1345, 8 octobre, f° 23. — Donation par Jean de Peruse, écuyer, et Alix de Seroncourt, sa femme, en reconnaissance des services que leur a rendus Jacqueline de Gombervault, abbesse, et pour la fondation d'un anniversaire de vigiles des morts et d'une messe de requiem aux quatre temps d'octobre, de tous les bois qu'ils possèdent à Rouvres, 1451, 17 mai ; confirmation par Jean, duc de Calabre, le 8 juin, f° 18-19 ; — Accord entre Marguerite des Armoises, abbesse, d'une part, et Jean-Adam Bouchier le vieil, bourgeois de Neufchâteau, et Balthazar, son fils, maire de Rouvres-la-Chétive, au sujet d'immeubles qui furent autrefois acensés par Jacqueline de Gombervault, abbesse, à Mengin Collinet et à Marguerite, sa femme, 1535, 23 octobre, f° 25 v<sup>o</sup> ; — Départ de cour rendu contre Hilaire David, de Rouvres, coupable de mésus dans le bois dit « en ripvière », appartenant à l'abbaye, 1550, 26 mars, f° 20 ; — « Extrait du registre des causes pendentes au siège de M. le bailli de Nancy au Neufchatel » ; main levée de la saisie faite par Thouvenot Vuidel et Liegier Regnault sur la dîme de chanvre mâle du finage de Rouvres, appartenant pour deux tiers à l'abbaye de L'Étanche et un tiers au prieur de Châtenois, pour y lever 7 bouchons de chanvre nécessaires à l'entretien des cordes des cloches, 1581, 2-16 décembre, f° 30.

VOUEY. — Mathieu II concède à l'abbaye les droits d'affouage et de maronage dans sa forêt de Neufays, 1225, 1<sup>er</sup> mars<sup>3</sup>.

1147-1663

**XXXVII H 3** (Registre). — 1 registre de 148 pages papier de 340 sur 220 mm.

**Inventaire et chartier.** « Registre des droits et possessions de l'abbaye ducale de L'Étanche, ordre de Cyteaux, dressé et rédigé par les soins de dame Gabrielle de Pointes, abbesse ez années mil sept cent quarante un et quarante deux, dans lequel on trouvera les extraits de tous les titres, chartres et documens qui se sont trouvé dans les archives de la dite abbaye par ordre des lieux dans lesquels sont les dits droits et possessions. » Les pages 1 à 3 contiennent l'« Inventaire des cartulaires, inventaires et registres de l'abbaye de L'Étanche en 1742 ». Les pages 5 à 146, le détail des biens, cens, rentes et droits de l'abbaye, établi, pour chaque domaine, d'après les titres conservés aux archives de l'abbaye. Pages 147 et 148, table des lieux où sont situés les possessions de l'abbaye : « L'Étanche, fondation et biens donnés ; Fomery et bans attenants ; Frébecourt ; Fruse ; Gendreville ; Neufchâteau ; Aboncourt, Aouze ; Aunois ; Attignéville ; Auville ; Autigny-la-Tour ; Balléville et Mesnil sur Vair ; Brancourt ; Barville ; Le Châtelet et Harchéchamp ; Chatenois ; La Neuve Ville et Darney ; Circourt ; Certilleux et Tilleux ; Coussey ; Happoncourt ; Houécourt ; Houéville ; Morelmaison et Saint Paul ; Landaville ; Froide Fontaine ; Rebeville ; Rollainville ; Rouvres-la-Chétive ; Rancièrre ; Graux ; Rouceux ; Removille ; Rainville ; Toul ; Lucey et Écrouffe ; Saint-Èvre ; Vouxe ; Imbreccourt ; Dolaincourt ; Courcelle ; Vic ; Vezelise ; Pont-Saint-Vincent ; Pont-à-Mousson ; Villouxel, Eingeville. »

1741-1742

**XXXVII H 4** (Liasse) — 1 cahier de 35 feuillets papier de 240 sur 150 mm, 1 cahier papier de 2 feuillets

<sup>1</sup> cf. Cartul. XX.

<sup>2</sup> cf. Cartul. YY.

<sup>3</sup> cf. Cartul. Y. L'original est dans la liasse XXXVII H 30.

**Inventaire.** « L'an mil six cent quarante six, le vingt huitiesme de septembre, en présence de dame Marguerite Lallemand, abbesse..., Élizabeth de Gallot, prieure, Henriette de Savigny, Antoinette de Rogeville, Claude de Gendelin court, Gabrielle Desfours, Renée de Steville, toutes dames religieuses professes de la dite abbaye de l'Estanche, nous Don Gaspar Bastien, prieur perpétuel du prieuré de Droitval et celerier de Morimond, commessere en cette partie de monseigneur le très reverent abbé de Morimond... ayant fait rapporter es presence desdites dames de Gallo et Gendelin court, prieure et celeriere de la dite abbaye, a ce deputees par le couvent d'icelle abbaye, les tittres, papiers et documents ensemble les ornements et argenteries

et bijoux appartenant a l'eglise et couvent de la ditte maison, refugiee par si devant, a cause du malheur des guerres qui ont régné dans ses pais depuis dix ou douze ans, dans la maison de M. le Reverend, abbé de Vaux la Douce, dans la ville de Langre, par l'espace de dix ans et plus, lesquels tittres et ornements, a raison de l'interuption que les dittes guerres ont causées a la jouissance d'iceux, les dittes dames... ayant eu désir de les reconnoistre, elles en ont demandé le presant inventaire... », F<sup>o</sup> 1.

Les feuilles 2 à 6 rapportent les actes constitutifs de l'abbaye, les bulles des papes, les confirmations et donations des évêques et des abbés. La plupart sont conservés. Le feuillet 7 contenant le début de l'inventaire des pièces se rapportant à Barville est déchiré. F<sup>o</sup> 8 v<sup>o</sup> à 11 : Rainville, Removille. F<sup>o</sup> 12, 13 v<sup>o</sup> et 14 : Toul. F<sup>o</sup> 15 : Auviller. F<sup>o</sup> 16 : Rouvres-la-Chétive. F<sup>o</sup> 20 à 32 : Rancière et Graulx. F<sup>o</sup> 23 et 24 : Coussey. F<sup>o</sup> 24 v<sup>o</sup> à 26 : Tilleux, Autigny-la-Tour. F<sup>o</sup> 26 v<sup>o</sup> : Circourt. F<sup>o</sup> 27 v<sup>o</sup> : Gendreville. F<sup>o</sup> 28 v<sup>o</sup> : Landaville. F<sup>o</sup> 29 v<sup>o</sup> : Vouxeu. F<sup>o</sup> 30 : Rebeuville. F<sup>o</sup> 30 v<sup>o</sup> : Châtenois. F<sup>o</sup> 31 : Gigney et Fomery, Aingeuille. F<sup>o</sup> 32 et 33 : Maison de Neufchâteau. F<sup>o</sup> 33 v<sup>o</sup> et 34 : fin du procès-verbal de récolement indiquant les titres non retrouvés, « notamment pour se qui conserne notre bien de Toul, les prez que nous avons a Houecourt, notre bien de Gigné et Foumeré, tout le bien que jadis la ditte maison souloit avoir es environs de Mets..., la plus part des menues rantes que sur ansiens scansiers faicts et reconnus de plus 60 à 80 années et nottenmant de 45 pièces de tittres de menues rentes et redevances deues au lieu du Neufchasteau. Faict au lieu du Neufchasteau, lieu de refuge des dittes dames a raison des guerres regnantes, a presant le 22 octobre mil six cent quarant six. »

F<sup>o</sup> 35 : vérification de l'inventaire et décharge donnée à Marguerite Lallemand par Peronne de Vallerot, nouvelle abbesse, 1665, 15 juin. — Analyse et copie de titres concernant Autigny-la-Tour<sup>1</sup>, la ferme d'Auvillet<sup>2</sup> et les bois de Rouvres-la-Chétive<sup>3</sup>. sieur d. 1 cahier papier.

1646-1665

### XXXVII H 5

(Liasse) — 9 pièces parchemin, 6 pièces papier, 1 sceau

**Actes constitutifs.** Charte de fondation de l'abbaye par Mathieu I<sup>er</sup>, duc de Lorraine. Les biens donnés à l'abbaye Notre-Dame de Tart, au diocèse de Dijon, où la mère du duc Mathieu I<sup>er</sup> s'était retirée, en vue de la fondation d'une nouvelle abbaye comprennent : l'alleu de Rouvres-la-Chétive (*Rovre*), le domaine de Landaville, un pré à Balléville (*Barlevile*), l'alleu de Mesnil-la-détruite, celui d'« Emirici Masinilis », 1148, nones de décembre<sup>4</sup>. Original parchemin. — Henri de Lorraine, évêque de Toul, à la prière de sa sœur Adélaïde, mère du duc Mathieu I<sup>er</sup>, confirme les donations précédentes, « ... Ut ordo geste rei plenius planiusque appareat, altius ordiendum est. « Adheleidis, ducissa Lotharingie venerabilis, votum vovit domino Deo et reddidit, « habitumque religionis in loco qui dicitur Thart sub regimine bbatisse induit. Que post « modum, cupiens ampliare divinum cultum, petiit a duce Matheo, filio suo, ut ei locus « daretur in quo domus orationis edificaretur. Qui petitioni matris sue laudabili « annuens dedit illi locum qui dicitur Vallis Ducis in quo congregatio aquarum « grandem facit sinum. Dedit etiam

<sup>1</sup> Originaux dans XXXVII H 56 (actes de 1220, 1224, 1255 et 1317).

<sup>2</sup> Original dans XXXVII H 52 (acte de 1296).

<sup>3</sup> Originaux ou copies dans XXXVII H 86 (actes de 1308 et 1333).

<sup>4</sup> cf. Cartulaire, pièce A. Analysé par E. Duvernoy, dans *Le duc de Lorraine Mathieu I<sup>er</sup>* (1139-1176), Paris, 1904, p. 170, n<sup>o</sup> 19, qui en indique les publications.

plurima beneficia que eloquetur sequens pagina. « Dataque confirmavit carta signata. Sed quia locus ille in parrochia nostra situs est, « donum quod factum fuerat per manum nostram fieri debuerat. Ducissa autem, « accepto consilio, ad quemdam locum, ubi principes terre convenerant ad « colloquendum, accessit causamque sui adventus in auribus principum deposuit. Qua « audita et ab omnibus comprobata, dux cartam a mare sua recepit, et secundum « ecclesiasticam censuram in manu nostra reposuit, principibus qui adstabant « assensum prebentibus manusque suas dono apponentibusieur Nos vero cartam « susceptam beate virgini Marie per manum ducisse et Mabilie reverende abbatisse « dedicavimus... (Suit l'énumération des terres données par le duc et citées dans la « charte de 1148) Hec sunt nomina principum qui in donando affuerunt et dono « manum apposuerunt : Stephanus, Metensis episcopus ; Theodericus, primicerius ; « Henricus, comes de Salmis ; Hugo, comes de Wademont ; Rainaudus, comes « Barrensis ; Albertus, comes de Chineio ; Folmarus, comes de Saloerne ; Gobertus de « Asperomonte. Fuerunt et alii testes tam cherici quam laici. S. Hugonis Albi « archidiaconi. S. Haimonis archidiaconi. S.R Hugonis Rufi arch. S. Haimonis arch. et « magistri scholarum. S. Henrici arch. S. Roric arch. S. Drogonis dapiferi. S. Nicholai « de Domevre. S. Wiardi de Raboville. S. Rodulphi et Urrici de Asperomonte. « S. Alardi de Bosanvilla. S. Sigifridi advocati. S. Hugonis de Chazanval. » Varangéville, 1149, 10 août. Original parchemin, sceau plaqué de l'évêque<sup>1</sup>. — Confirmation par Adalbéron, archevêque de Trèves, des donations faites par le duc Mathieu I<sup>er</sup> et Berthe, sa femme, à l'abbaye du « Val Duc ». Témoins : « Henricus, « Tullensis episcopus ; Godefridus, majoris ecclesie prepositus ; Hillinus, decanus ; « Arnulfus, archidiaconus ; Henricus, cantor ; Baldricus, scolasticus ; Cunradus, « prepositus Sancti Paulini ; Bovo, prepositus Sancti Castoris ; Rikardus, abbas de « Sprenkersbach ; Otto, abbas Capenbergensis ; Hugo, Tullensis decanus ; Roricus, « archidiaconus ; Fridericus, comes de Vianna ; Everardus de Burgenesheim ; Fridelo « de Brucha, » 1150, 18<sup>e</sup> année de l'archiépiscopat d'Adalbéron. Original parchemin<sup>2</sup>. — Vidimus par R. (Renaud de Bouthillier Senlis), évêque de Toul, d'un acte d'Henri de Lorraine, ancien évêque de Toul, de 1157, confirmant à l'abbaye le moulin de L'Étanche, les dîmes, le moulin situé sur le Vair donné par Aimon d'Autigny et les 60 sous destinés à la réparation du dit moulin, trois quarts de cette somme allant à l'abbaye et un quart à la maladrerie de Soulosse, s. d. (1210-1217 ?). 1 pièce parchemin. — Vidimus par Jean de Sierck, évêque de Toul, 1<sup>o</sup> de la confirmation donnée par Henri de Lorraine en 1149 des donations de son neveu Mathieu I<sup>er</sup> ; 2<sup>o</sup> d'une confirmation donnée à Toul le 17 juin 1178, par Pierre de Brixey, évêque de Toul, de diverses donations faites à l'abbaye, à savoir : le passage de « Masiriz », des terres situées à Autigny-la-Tour (*Attineium*), Aouze (*Aquosam*) ; Brancourt, au lieu-dit « Margeris Preis », « in territorio Yseii », « in monte Barri », Saint-Amand, Toul, Rainville (1296, v. st., mercredi après le dimanche où l'on change « Esto michi » (27 février) ; copie non datée de ce vidimus (début du XV<sup>e</sup> siècle). 2 pièces parchemin. — Vidimus de cet acte du 17 juin 1178, sous le sceau de l'officialité de Toul, 1304, jeudi après Noël (31 décembre)<sup>3</sup>. — Confirmation par Pierre de Brixey de la donation faite par Gautier de Fruze et Gondrée, surnommée *Beliosa*, sa femme, à l'abbaye de tous leurs biens, excepté 4 journaux de terre précédemment donnés à l'église de Mureau (*Mirevaldo*), et de leurs six filles qu'ils consacrent à Dieu comme religieuses de l'abbaye. Témoins de la donation : « Theobaldus, abbas de Vallibusieur Petrus, abbas « Belliprati. Walterus, abbas Regie Vallisieur Stephanus, abbas Sancte Crucisieur Macelinus, « abbas Septem Fontium. Johannes, prior de Castaneto. Hugo, miles de Chaceinval. « Fulcho de Javelons et Warnerus frater ejus », 1179<sup>4</sup>. Original parchemin. — Dénombrement des biens de l'abbaye par Felice, abbesse, qui en demande confirmation, sieur d. (XIII<sup>e</sup> siècle). 1 pièce parchemin. — Copies et traductions des actes de 1148 et 1149, copies de la confirmation de 1178, 1702-1769, 6 pièces papier.

<sup>1</sup> cf. Cartulaire, B.

<sup>2</sup> cf. Cartulaire C.

<sup>3</sup> cf. Cartulaire, F.

<sup>4</sup> cf. Cartulaire, G.



**XXXVII H 6** (Liasse) — 13 pièces parchemin, 10 pièces papier

**Bulles des papes, actes des légats du Saint-Siège, privilèges des rois de France en faveur de l'ordre de Cîteaux.**

Bulle d'Honorius III en faveur de ceux qui quittent le siècle pour entrer dans les monastères de Cîteaux et que leurs curés veulent empêcher d'entrer en religion tant qu'ils ne leur ont pas payé une somme d'argent dite « mortuaire » que les paroissiens ont l'habitude de laisser à leur curé en mourant, Latran, 1218, 31 décembre ; cette bulle se trouve dans une copie faite par l'official de Toul le 2 mai 1302 d'un vidimus de Conrad dit Probus de Tubingen, évêque de Toul, du 7 décembre 1285. 1 pièce parchemin<sup>1</sup>. — Bulle d'Honorius III dispensant les religieux de Cîteaux de payer les dîmes des noales, Latran, 1219, 5 janvier, dans un vidimus de Robert de Courcelles, écuyer, garde du scel de la prévôté de Bar-sur-Aube, du 26 septembre 1408. 1 pièce parchemin. — Bulle de Grégoire IX interdisant au clergé séculier de rien détourner des dons faits aux religieux de l'ordre, Latran, 1228, 11 janvier ; dans un vidimus non daté de l'abbé de Saint-Étienne de Dijon<sup>2</sup>. 1 pièce parchemin. — Bulle d'Innocent IV autorisant les religieux de Cîteaux à lever, dans les paroisses où ils jouissent des anciennes dîmes, des dîmes équivalentes sur les noales, Lyon, 1248, 8 septembre dans une copie du 16 juin 1723. 1 pièce papier. — Bulle du même pape, confirmant aux religieux de Cîteaux leur privilège de ne pouvoir être cité devant aucun autre juge que l'abbé de Cîteaux, 1250, 15 octobre, dans un vidimus de frère Jean, abbé de Cîteaux, du 28 janvier 1284. 1 pièce parchemin (en partie effacée par l'humidité). — Lettre de frère Hugues, cardinal prêtre du titre de Saint-Sabine, légat du Saint-Siège, aux religieuses de l'abbaye du « Val Duc » (L'Étanche), leur accordant la même faveur, Metz, 1254, 31 juillet. Original parchemin. — Bulle d'Alexandre IV confirmant les privilèges accordés par le Saint-Siège à l'ordre de Cîteaux, frappant de nullité les sentences des prélats contrevenant à ces privilèges et plaçant les fermiers et serviteurs des moines de Cîteaux sous la juridiction exclusive de l'Ordre : causes judiciaires, administration des sacrements, etc..., Viterbe, 1257, 13 novembre, dans une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. 1 pièce papier. — Lettre de l'abbé de Saint-Étienne de Dijon, diocèse de Langres, au clergé régulier et séculier de tous les diocèses, frappant d'excommunication ceux qui se livrent à des violences contre les religieux de Cîteaux et ordonnant qu'on rende à ceux-ci les biens dont ils ont été dépouillés, 1302, dans un vidimus de l'official de Toul du 17 mai 1303. — Autre vidimus de la même lettre par le doyen de la chrétienté de Toul, du 27 juin 1303. 2 pièces parchemin. — Bulle de Boniface VIII accordant aux religieux de Cîteaux et à ceux qui cultivent leurs terres le privilège de ne pas payer de dîmes, Latran, 1302, 28 décembre, dans un vidimus donné par l'official de Toul à la prière de l'abbesse de L'Étanche le 26 mars 1310 (v. st.). Copie de la bulle précédente s. d. (XIV<sup>e</sup> siècle). Traduction de cette bulle, du 2 mars 1521 (v. st.), 2 pièces parchemin ; 1 pièce papier. — Lettre de committimus de Benoît XII à Raoul de Montigny, chanoine de Langres, pour enquêter sur les biens de l'abbaye de L'Étanche injustement aliénés, Avignon, 1335, 18 décembre. 1 pièce parchemin. — Bulle de Clément VI du 4 février 1351 confirmant les privilèges de l'ordre de Cîteaux dans un vidimus de Thiébaud Louve, abbé de Saint-Clément de Metz, pour l'abbaye de Vaux-en-Ornois, du 30 mai 1405, 1 pièce parchemin. — Bulle de Nicolas V mettant l'abbaye de L'Étanche sous la protection du Saint-Siège et confirmant tous ses biens, Rome, 1451 (v. st.), 8 janvier. Original parchemin. — Bulle d'Innocent VIII confirmant à l'ordre de Cîteaux ses privilèges d'allégeance immédiate au Saint-Siège, Rome, 1487, 30 août (copie du XVIII<sup>e</sup> siècle) 1 pièce papier. — Copie de deux privilèges ; l'un d'Alexandre VI, du 6 novembre 1498, accordant aux cisterciens réformés de Castille et de Léon la permission d'étudier dans les universités, de manger de la viande et d'administrer les sacrements à leurs vassaux et colons ; l'autre de Grégoire XIV, du 28 juin 1591, confirmant l'ordre de Cîteaux dans ses privilèges, 1702, 22-26 juin. 1 pièce papier. — « Gregorii... XV confirmatio ommium et singulorum

<sup>1</sup> cf. Cartulaire, PP.

<sup>2</sup> cf. Cartulaire, TT.

Privilegiorum, gratiarum et indultorum S. Ordini Cisterciensi a S. Romanis Pontificibus hactenus concessorum », Rome, 1623, 3 février, suivie du certificat de collation à l'original par frère Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, du 5 juillet suivant. (impr., Dijon, 1623) 1 pièce papier, 6 pages. — Décision du chapitre général de l'Ordre prescrivant une enquête sur des aliénations de biens appartenant à l'abbaye de L'Étanche, notamment sur une vente faite à Claude Renaut, abbé de Vaux-la-Douce, et dont l'abbesse demande l'annulation, Cîteaux, 1672, 16 mai. 1 pièce parchemin. — Lettres patentes de Louis XIV maintenant un fermier de l'abbaye de Clairvaux comme exempt de payer la dîme au curé, 1700, 23 décembre (copie de 1726). 1 pièce de papier. — « Déclaration de S.A.R., portant confirmation des privilèges de l'Ordre de Cîteaux, du 12 may 1707 » (impr., Nancy). 1 pièce papier, 7 pages. — « Édit du Roi, concernant les établissements et les acquisitions des gens de « mainmorte », Commercy, 1759, septembre (impr., Nancy, 1759). 1 pièce papier, 15 pages. — Actes du chapitre général de l'ordre de Cîteaux à Cîteaux 1699. 1 cahier papier, 16 feuillets.

1218-1759

**XXXVII H 7** (Liasse) — 11 pièces parchemin, 31 pièces papier, 3 sceaux

### Abbeses

Lettre de Symon de Casta, du diocèse de Langres, et de Thomas de Vaux-en-Ornois, du diocèse de Toul, commissaires de l'abbé de Cîteaux, à frère Gui, abbé de Cîteaux, lui rendant compte de la prise d'habit de Béatrice du Châtelet, fille de Philibert du Châtelet, écuyer, et de sa nomination comme abbesse à la place de Jacquette de Gombervault (*Gombervault*), décédée le 5 janvier 1459 (v. st.) L'Étanche, 1459 (v. st.), 15 janvier. Au dos du parchemin il est écrit : « Entre autres choses, ce titre prouve que depuis la fondation de cette abbaye on n'avoit jamais du recevoir que des demoiselles de noble extraction de père et de mère, nobili matrimonio procreata. C'etoit un abus toutes les fois qu'on avoit le contraire. » 1 pièce parchemin. — Requête de Marguerite des Armoises, coadjutrice de feu Béatrix du Châtelet, au duc de Lorraine, pour sa prise de possession comme abbesse ; — consentement du duc, 1531, 28 décembre. 1 pièce papier, 1 pièce parchemin.

Procès-verbal de l'élection de Claude des Armoises, 1549, 4 octobre ; — prise de possession, 8 octobre. 2 pièces parchemin. — Fulmination de bulles en faveur de Claude des Armoises, abbesse pour la seconde fois par suite de la résignation de Françoise des Armoises, nommée abbesse le 9 janvier 1553 et démissionnaire avant la rédaction de la bulle de nomination, 1553, 6 juillet. 1 pièce parchemin scellée du sceau de Claude Hordal, archidiacre de Port et chanoine de l'église de Toul, cire rouge sur double queue ; attestations et seing manuel de Nicolas Chavrot, notaire apostolique. Nomination par frère Jean, vicaire général de l'Ordre de Cîteaux, de François de Normonville, promoteur général, comme commissaire pour procéder à la prise de possession de Françoise des Armoises, coadjutrice depuis huit ans de feu Claude des Armoises, 1560, 23 avril. 1 pièce parchemin scellée. — Bénédiction apostolique donnée par Clément, évêque de Cristopolis, en présence de Didier Crabouillet, abbé du monastère Notre-Dame de l'Île-en-Barrois, à Françoise des Armoises, abbesse, malade, 1566, 26 janvier. 1 pièce parchemin.

Élection de Claude de Jussy, fille de Claude, seigneur de Jussy, de Thobaiche, capitaine de Vaudémont, et nièce de Françoise des Armoises, abbesse, comme coadjutrice de celle-ci. Pièce signée par : Françoise de Saint-Loup, prieure, Jacques de Bayon, Catherine de Monthureux, Alix de La Vaulx, Catherine de Mailly, Madeleine du Haultoy, Barbe de Metry, Jeanne de Mont Saint-Liegier, Élisabeth de Reynette et Barbe de Pouilly, toutes religieuses à L'Étanche, 1570, 22 octobre. 1 pièce parchemin.

— Ratification de cette élection par Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, 1574, 23 septembre. 1 pièce parchemin, sceau de l'abbé de Cîteaux.

Procès-verbal de l'élection d'Antoinette de Vigneulles à la place de Claude de Jussy, décédée le 11 juillet 1610, et prise de possession par la nouvelle abbesse, 1610, 13-14 juillet. — Copie d'une bulle de Paul V ratifiant cette élection et prenant acte de l'accord conclu entre Antoinette de Vigneulles et Claire de La Vaulx, 1611, 13 janvier, 2 pièces papier.

Nomination par les dames de L'Étanche d'un procureur chargé d'obtenir du pape la ratification de l'élection de Catherine de Nouroy à la place laissée vacante par le décès d'Antoinette de Vigneulles, 1636, 27 novembre (copie). 1 pièce papier.

Lettres de naturalité accordées par Charles IV, duc de Lorraine, à Peronne de Vallerot, religieuse de Belmont, diocèse de Langres, en faveur de laquelle Marguerite Lallement s'est démise de ses fonctions d'abbesse, Plombières, 1664, 18 septembre. (Au dos, mention du serment de fidélité prêté le 26 août 1665). 1 pièce parchemin. — Bulle d'Alexandre VII en sa faveur, 1664, 10 décembre (copie). 1 pièce papier. — Acte de profession de foi de Peronne de Vallerot, 1665, 13 juin. Fulmination de bulles en sa faveur, même date. Prise des possessions par la nouvelle abbesse, [?], 25 août. 3 pièces papier.

Procès-verbal de l'élection de Peronne de Vallerot de Flameran, âgée de 29 ans, comme coadjutrice, 1677, 19 février. — Confirmation par l'abbé de Cîteaux, 1677, 13 avril (copie du 3 juillet 1693). — Fulmination de bulles, 1679, 16 décembre. — Arrêt du parlement de Metz autorisant la prise de possession, 1679, 20 décembre. — Acte de prise de possession par la nouvelle coadjutrice, 1680, 24 avril. 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

Commission donnée par l'abbé de Cîteaux à René Josse, abbé de Saint-Benoît, pour procéder à l'élection d'une abbesse à la place de Peronne de Vallerot, décédée le 20 mai 1700, 26 mai (copie). — Commission donnée par le duc Léopold au sieur d'Hoffelize pour assister à cette élection ; — lettre du duc aux religieuses les en informant, 20 juin. — Procès-verbal de l'élection d'Anne de Tavagny signé des religieuses : Marie du Bois d'Isôme, Georgine de Vallerot, Anne de Proisy, Catherine de Raillard, 22 juin. — Confirmation par Nicolas Larcher, abbé de Cîteaux, de cette élection, 2 juillet. — Prise de possession : 1<sup>o</sup>) devant Charles de Lescale, commissaire de l'abbé ; 2<sup>o</sup>) devant Antoine Dubois, seigneur de Riocourt, conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, commissaire du duc de Lorraine, 13-27 juillet 1700, 8 pièces papier.

Pièces relatives à l'élection, le 22 février 1725, et à la prise de possession comme abbesse de L'Étanche de Gabrielle de Pointe, commissions données à Jean, abbé de Saint-Benoît, par l'abbé de Cîteaux, au sieur de Tervenus, conseiller d'État, maître des requêtes de l'hôtel du duc de Lorraine, par le duc Léopold ; procès-verbaux ; confirmation par Edme Perrot, abbé de Cîteaux ; lettre de Tervenus annonçant l'agrément du duc, 1725, 15 janvier-2 mai, 8 pièces papier.

Liste des abbesses de L'Étanche XVIII<sup>e</sup> s., 1 pièce papier.

1459-1725

### XXXVII H 8

(Liasse) — 25 pièces papier, 1 cahier papier

#### **Vœux, professions et prises d'habit.**

Vœux prononcés par les religieuses :

1<sup>o</sup>) sous l'abbatiat de Perone de Vallerot de Flameran : Anne de Tavagny, s. d. ; — Anne de Proisy, 1697, 11 juin.

2<sup>o</sup>) sous l'abbatiat d'Anne de Tavagny : Jacqueline de La Salle, 1703, 22 août ; — Georgine de Vallerot, 1705 ; — Gabrielle de Pointe et Louise de Vallerot, 1707, 6 mai ; — Marie de Mion, 1715, 24 juin ; — Louise de Pointe de Gevigney et Anne de Caumel, 1718, 14 août.

3<sup>o</sup>) sous l'abbatiat de Gabrielle de Pointe : Anne Gabrielle de Rozières et Marie-Thérèse de Mion, 1726, 14 octobre ; — Élisabeth de Mussey, 1727, 9 février ; — Marie-Anne de Gourdot d'Ambrier, vœux, 1727, 4 novembre ; profession et prise d'habit, 1730, 14 février ; — Cécile de Beaujeu ; prise d'habit, 1737, 29 septembre ; prise d'habit, 1738, 10 octobre ; profession, 1739, 7 novembre ; — Marie-Anne Dié, 1739, 13 décembre ; — Geneviève Duhamel, prise d'habit, 174 , 19 juin ; profession, 1742, 19 novembre ; — Marie-Antoinette de Gondrecourt : prise d'habit, 1759, 2 juillet, et 1763, 8 septembre ; — Marie-Thérèse-Henriette-Pétronille de Vaux d'Achy : prise d'habit, 1761, 13 avril ; profession, 1762, 25 août ; — Marie-Gertrude du Saulget : prise d'habit, 1762, 25 août ; profession, 1763, 29 août.

4°) sous l'abbatiat d'Anne de Gondrecourt : Marie-Anne de Mussey, s. d. ; Marguerite de Symony, s. d.

Testament de Marie-Anne de Gourdot, fait à L'Étanche la veille de sa profession devant Dominique-Louis Cherrier, tabellion général au duché de Lorraine, en présence de Charles Henry, menuisier, et d'Étienne Le Plastre, jardinier, 1730, 13 février, (copie) 1 pièce parchemin.

VII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles

**XXXVII H 9** (Liasse) — 9 pièces papier

**Commissions données par l'abbé de Cîteaux à des religieux de l'Ordre pour bénir, confesser les religieuses et recevoir leurs vœux.**

À l'abbé de Clerlieu, pour donner la bénédiction abbatiale à Péronne de Vallerot, 1675, 3 août ; — à dom Demangeon, religieux de l'abbaye de La Crete au comté de Bourgogne, en qualité de confesseur et aumônier, 1701, 30 mai ; — au même, pour recevoir à profession les sœurs Louise Chassigneux et Jacqueline La Salle, novices, 1703, 28 mars ; — au même, pour la profession de Gabrielle de Pointe, 1707, 21 avril ; — au même, pour celle de sœur Bourguignon, 1718, 10 juillet ; — à dom Alphonse Dupuis, confesseur et directeur de l'abbaye, pour celle d'Élizabeth de Mussey, 1729, 28 janvier ; — au même, pour celle de Marie-Anne d'Ambrier, 1729, 5 décembre ; — à dom Guillaume, bachelier en théologie, confesseur des religieuses, pour celle de Marie-Thérèse de Vaux, fille de Joseph de Vaux d'Achy et de Charlotte de Roussy, et pour la prise d'habit de Gertrude du Saulget, postulante de chœur, 1762, 7 juin.

1675-1762

**XXXVII H 10** (Registre) — 1 registre de 4 feuilles papier de 260 sur 190 mm

« Registre des morts dependans de l'abbaye de l'Estanche, Ordre de Cisteaux, et ce pour les séculiers » ; tenu par frère Gabriel Guillaume, prieur de L'Étanche.

F° 1 : Décès de Marie-Thérèse Clausse, fille de Joseph, portier, et d'Anne Nicole, sa femme, à l'âge de deux ans et demi, 1742, 8 septembre ; — d'Étienne Platre, âgé d'environ 80 ans, jardinier, époux en secondes noces d'Anne Mansuy, 1743, 26 janvier ; — d'Étienne Michel, 32 ans, domestique, fils de feu Joseph, 1744, 23 septembre ; — de la fille d'Antoine Platre, jardinier, « baptisée seulement par la sage-femme à cause de danger », 6 mai ; — F° 1 v° : d'Antoine Platre, âgé d'environ 43 ans, jardinier, époux en premières noces de Catherine Durand, 1745, 17 septembre ; — de Catherine Durand, âgée d'environ 46 ans, veuve du précédent, 1748, 2 avril ; — F° 2 : de Marie Platre, âgée d'environ 15 ans, fille d'Antoine et de Marie Durant, 1753, 26 juillet ; — F° 2 v° : de Marie-Jeanne de Mussey, 63 ans, fille de feu Antoine Joseph, chevalier, seigneur de Champonot, de Choisy, conseiller d'État, grand-maître des eaux et forêts, et de feu Henriette-Élizabeth de Viard. Son corps a été inhumé dans la nef de l'église, 1756, 8 novembre ; — F° 3 : d'une fille née le même jour, de Jean Brulé, tisserand, et de Barbe Platre, baptisée par Jeanne-Berthe, sage-femme, de Rollainville, 1757, 2 mars ; — F° 3 v° : de deux jumeaux, nés le même jour de François-Théodore Rouyer, prévôt de Vouxeu, et de Catherine Thibaut, baptisés par M. Salins, chirurgien juré de Neufchâteau, 22 octobre ; — F° 4 : d'Étienne Brulé, 13 mois et 10 jours, fils de Jean, tisserand, et de Barbe Platre, 1762, 19 décembre ; — d'Anne-Barbe Brulé, 6 ans 2 mois, fille de Jean, tisserand, et de Barbe Platre, 1764, 9 juin ; — F° 4 v° : de François Brulé, 4 ans, 2 mois, fille des mêmes, 18 juin ; — de Charles-Pierre-Auguste Brulé, 17 mois, fils des mêmes, 25 juin.

1742-1764

**XXXVII H 11** (Liasse) — 1 pièce parchemin, 30 pièces papier, 2 impr.

**Aveux et dénombrementsieur**

Arrêt de la chambre royale de Metz agréant une requête de l'abbesse Peronne de Vallerot et ordonnant aux vassaux de l'abbaye de fournir les aveu et dénombrement de

leurs biens dépendant de l'abbaye pour permettre aux religieuses d'obéir à la déclaration royale du 17 octobre 1680 prescrivant la prestation de loi et hommage et du serment de fidélité, 1681, 6 février. 1 pièce parchemin. — Foi et hommage prêté en la chambre royale du parlement de Metz par Claude de Vallerot, procureur de l'abbesse de L'Étanche, même date ; notification à Nicolas Priroy et François Geolliot, censiers de L'Étanche de ne reconnaître comme dame en la haute, moyenne et basse justice de L'Étanche que la dame abbesse, 1681, 13 août. 1 copie papier. — Dénombrements par fiefs des possessions de l'abbaye, avec les publications faites dans chaque paroisse à l'issue de la messe paroissiale par trois dimanches consécutifs ; — à Brancourt, « neuf ou dix pièces de preix comme ils se contiennent a Brancourt et a Soulosse ; item, une rente de cinq sols sur un autre preix ; item, le patrimoine de Gautier de Fruze ; ... dix réeaux de bled sur les dixmes de Soulosse, de Saint-Élophe, d'Autigny et de Fruze » ; — à Châtenois, « une rente de deux bichets de bled ou de deux bichets de poids suvant les annéez affectez sur certains héritages ; item, le droit de rapportage sur le dit Châtenois a cause des dixmes de Rouvre » ; — à Coussey, « une maladrerie avec ses appartenances et dependances ; item, environ trente fauchées de preix ; item, une rente de six francs sur plusieurs preix ; item, une rente de quatre réeaux de bled sur plusieurs héritages ; item, une rente de dix huit gros affectez sur les biens de Clervaux » ; — à L'Étanche, « droict de haulte justice, moyenne et basse, avec droict de creation de mayre et autres officiers pour l'exercice d'icelle ; ... un gagnage appelé la Rappine qui consiste en une maison avec ses usuaires et quatre vingt jour de terre à chacune saison... les bois... contiennent environ cinq centz arpens ; ... le droit de prendre du bois pour l'usage de notre abbaye tant pour le chauffage que pour le marronage dans les bois du Neufey ; les preys... d'environ trente huit fauchées ; proche de l'abbaye sont environ quatre ou cinq jours de chenevieres ; ... proche de la maison est le moulin du dit L'Étanche avec un pillon, les jardins, chenevieres et dépendances ; ... le ruisseaux avec les sources pour l'usage du dit moulin avec une autre source au dessus pour les fontaines de l'abbaye ; ... toutes sortes d'amendes, confiscations et forfaitures dans l'estendue de notre dite abbaye ; ... le droit de pilorys, signe patibulaire et autres marques de haute justice » ; — aux bans de Rollainville et de Rouvres, environ trente fauchées de pré et le droit de vain pâturage que l'abbaye exerce aussi à Rouceux, Rebeville et dans le bois de Neufays ; — à Froidefontaine, la terre et seigneurie avec le droit de haute, moyenne et basse justice ; — à Happoncourt, « la rente d'un bichet de bled sur quelques héritages » ; — à Houécourt, le Mesnil, Gendreville, Aroffe, des fiefs ; — à Landéville, « un fief qui consiste en trois cents jours de terres tant culte qu'incultes ; ... huit fauchées de pré et un chariot de foin à volonté sur preys, lieu dit enfosse ; item, une rente foncière sur plusieurs héritages montant saize lots ; nous possédons le dit fief avec les droits et privilèges de mesme que le possedoit le duc Mathieu » ; — à Neufchâteau, « une maison et un pressoir ; item, quatre estaux de boucherie ; item, une rente de cinq francs sept gros deux blans ; item, plusieurs maisons, jardins, vignes et autres héritages ; item, une rente annuelle de trois muids de vin sur une vigne ; les rentes foncières montent a la somme d'environ vingt francs affectes sur plusieurs maisons et héritages tant au Neufchâteau qu'aux environs » ; — à La Neuveville-sous-Châtenois, plusieurs prés ; — à Houéville, « un fief consistant en vingt neuf jours et un quart de terre et huit ou neuf autres de preys ; item, un septiesme aux grosses dismes ; ... une chapelle appelée l'Hermitage de Roche ; en bas de la dite chappelle, une cheneviere, un jardin, et une petite Rapaille appelée la Fouriere » ; — à Rémoville, « un prey... appelé le prey d'Harancourt ; item, un chariot de foin chargé a volonté a prendre sur un autre preix ; item, deux autre pieces contenant environ trois fauchees ; les preix qui dependent d'Auvilliers » ; — à Tilleux ; — à Tranqueville, « dix huit jours de terre... ez trois saisons » ; — à Villouxel, « une rente de vint sols ; item, au ban de Bermont, dix sols de bons petits pournois », 1681, 22 mai-12 octobre. 22 pièces papier. — Opposition formée par Anne-François de Bassompierre, marquis du dit lieu et de Rémoville, baron du Châtelet, au dénombrement des biens de l'abbaye à Houéville dans lequel elle a compris un fief et moulin « don ton n'a jamais oui parler ». 1681, 4 septembre. 1 pièce papier. — Requête des religieuses aux gens de la chambre royale du parlement de Metz pour qu'elles soient maintenues, malgré l'opposition

de François Henrion, curé de Rouvres-la-Chétive, dans la possession du quart des menues dîmes de Rouvres et dans l'exemption de payer la dîme au curé pour les terres qu'elles y possèdent, notamment pour leur métairie de Froidefontaine. Semblable requête concernant 80 jours de bois au ban de Rancières revendiqués par le sieur de Saint-Estienne et par ses héritiers : Humbert de Royer, Nicolas Drouyn de la Bussière, chanoine de Toul, Claude des Royers, veuve de Jean Larcher, marchand orfèvre, Françoise des Royers, veuve de François de Bordeneuve ; ces bois ont été indûment aliénés en 1550 par l'abbesse Claude des Armoises moyennant 30 gros de cens annuel au profit de son parent Ferry de Ligniville, sieur de Tantonville, époux de Nicole des Armoises s. d. (1681). — Requête des religieuses pour leur maintien dans la jouissance d'une rente de dix résaux de grains sur dîmes de Fruze, Brancourt, Soulosse et Autigny-la-Tour, au sujet de laquelle le marquis de Bassompierre et Louise de Mauléon de la Bastide ont formé opposition, s. d. (1681-1682). 3 pièces papier. — Aveux et dénombremens de l'abbaye de L'Étanche, 1682, 30 avril. 1 cahier, 32 pages papier ; copie, 1 cahier, 19 pages. — « Lettre du roi et arrêt de la chambre des comptes de Lorraine, qui ordonnent aux Seigneurs et propriétaires des seigneuries et fiefs de son ressort la prestation de tous devoirs féodaux à Sa Majesté, dans six mois, à compter du premier août mil sept cent soixante-onze », 1771, 7 et 19 juin. Impr. 8 pages. — Arrêt du Conseil d'État prorogeant jusqu'au 31 décembre 1775 les délais accordés au clergé de la province de Lorraine pour rendre les foi et hommage et fournir les aveux et dénombremens de ses fiefs, 1774, 3 décembre. Impr. 4 pages.

1681-1717

**XXXVII H 12** (Liasse) — 11 pièces papier

« Estat des droicts, rentes et revenus de l'abbaye de L'Étanche » s. d. (1685 ?). 1 pièce papier. — « Déclaration des biens et revenus, charges et pensions de l'abbaye » adressée par Peronne de Vallerot, abbesse, Marie du Bois, Georgine de Vallerot et Anne de Tavagny, religieuses, aux commissaires pour le réglément du don gratuit ; la somme des revenus en argent est de 4842 francs barrois faisant en monnaie de France 2075 livres, 3 sols ; les charges, de 2101 livres 8 sols, dont 150 livres représentent « les réparations annuelles de l'église, des cloîtres et autres lieux réguliers, et basse cour, sans y comprendre les batiments des censes et gaignages, ni les livres et ornements de l'église. » Suit une requête priant les commiasaires « de considerer que les charges et pensions dont l'abbaye de L'Étanche est chargée l'on endettée dans les années que les denrées ne se vendoient pas bien, les charges dans ce temps surpassant le revenu », 1693. 1 pièce papier. — Autre déclaration des revenus et des charges aux dits commissaires, signée d'Anne de Tavagny, abbesse, Georgine de Vallerot, prieure, Anne de Proisy, cellerière, Jacqueline de La Salle, L. de Vallerot, Gabrielle de Pointe, Marie de Mion, Louise de Pointe, Anne de Caumel, Jeanne Michault, converse, Dominique Jeune Home, converse, Jeanne Diez, tourière, 1717, 18 décembre. 1 cahier 8 pages, papier. — États des fermes de l'abbaye et des déclarations à exiger des fermiers, 1771, mars. 2 pièces papier. — « Déclaration que donne dame Anne Marie de Gondrecourt, abbesse ... de L'Étanche ..., de tous les biens et revenus de la dite abbaye, dont elle jouit, en exécution de l'arrêt du Conseil du sept avril de la présente année 1772, et en conformité de la déclaration faite en conséquence par le Bureau ecclésiastique du diocèse de Toul, en datte du dix sept septembre dernier, ensemble des charges dont les biens de la ditte abbaye sont attenues, qui formeront un chapitre particulier » ; les charges comprennent une « aumone annuelle générale pour tous les pauvres, le jour du jedy Saint de dix reseaux de bled distribué en pain. L'on fait des aumones journalières considérables, les autres passants étant nombreux a cause de la route de Neufchateau a Mirecourt qui passe à L'Étanche... Cette maison est composée ordinairement de dix dames y compris Mme l'abbesse, il n'y en a actuellement que neuf, d'un confesseur, et d'un organiste a gage, de 14 domestiques tant pour le service de la maison que pour faire valloir le petit labeur des terres évaluées, que pour charoyer les dixmes de Rouvre... et pour faire conduite des bois à l'abbaye ; l'on entretien huit chevaux qui consomment les foins et les pailles dont la valeur est rapportée cy dessus », 1772. 1 cahier 16 feuillets papier dont 11 sont remplis. —

« Déclaration fournie le 26 février 1790, en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1789 », comprenant 12 chapitres : 1, les ustensiles de cuisine et la vaisselle ; 2, les meubles meublants, autre que ceux propres à chaque dame ; 3, le linge de table et de lit, sous la restriction précédente ; 4, l'argenterie (excepté celle qui est personnelle) pour la table a) de l'abbesse, « dix huit couverts, quatre cuillères à ragout et quatre petites cuillères dites pour le sel ; b) des autres dames, « quatre cuillères à ragout seulement, chacune des dites dames se fournissant son couvert à l'écusson de leurs armoiries ; « les flambeaux pour les deux tables ne sont que « d'argent haché » ; 5, le linge, les ornements et l'argenterie pour le culte divin ; 6, les meubles gissants et paturants, « un pressoir avec ses maye et machés, trois cuves d'environ quarante mesures chacune avec leur cuvettes et quatre balons ; dix huit betes à cornes formant la totalité de la maithairie de l'abbaye » ; 7, les dettes actives ; 8, les immeubles : à Aboncourt, trois fauchées de prés affermées à Jean Joseph Thiery au canon de 50 livres de Lorraine ; à Aouze, id. et des rentes en grain, à Jacques Claude et Jacques Gaideux au canon de 93 livres ; à Attignéville, une ferme, à Nicolas Grandjean et Sébastien Henry au canon de 3 paires de résaux mi blé mi avoine, 280 livres de Lorraine, 4 chapons et un cochon de lait ; à Aulnois-sous-Beaufremont, un gagnage et le 6<sup>e</sup> des grosses dîmes, à Jean Peru, au canon de 350 livres de Lorraine ; à Autigny-la-Tour, la moitié des menues dîmes, au comte de Gondrecourt, canon de 176 l. 9 s. 3 d. ; la ferme dite « Auvilley », paroisse d'Attignéville, à Lambert Roussel, canon de 23 paires de résaux de blé et d'avoine et 2 chapons, avec la charge d'acquitter au curé d'Attignéville la desserte de la ferme ; à Balléville, 26 fauchées un quart de prés, à Antoine et Jean Leslomot et Louis Monniot, canon de 162 l. de Lorraine ; à Barville, gagnage, à François Bastien, d'Houéville, canon de 19 paires de résaux mi blé mi avoine, et 3 chapons, plus 13 fauchées de prés au canon de 325 l. de Lorr. ; outre cela, la moitié des grosses et menues dîmes, les novales anciennes et modernes, à Jean Bastien et Marie-Jeanne Moniot, sa femme, canon de 1131 l. ; à Châtenois, un gagnage, et la dîme de rapportage, à Jean-Joseph Riffier et Claude Merlin, canon de 325 l. 10 sieur ; à Circourt, un gagnage, à François Simonet, de Brochaincourt, canon de 9 paires et demi de résaux de blé et avoine et 2 chapons ; à Fomerey, un gagnage, aux sieurs Gaverot père et fils, canon de 133 l. ; à Frébécourt, 15 fauchées de prés, des cens en grains et 12 paires de résaux, à Nicolas Vuillaume et Nicolas Henry, de Rouceux, canon de 470 l. 10 s. ; la ferme de Froidefontiane, paroisse de Rouvres-la-Chétive, à Joseph et Jean Mouton, canon de 1000 l., 4 paires de résaux blé et avoine et 2 chapons ; à Gendreville, 2 fauchées de prés, canon de 50 l. ; à Houéville, un gagnage, à François Bastien, canon de 14 paires de résaux blé et avoine et 2 chapons, plus, 7 fauchées de prés et une chenevière sise à Barville, au même, canon de 201 l. 10 s. ; plus, le 7<sup>e</sup> des grosses dîmes, au curé du dit lieu, canon de 100 l. et 2 chapons ; à Landville, un gagnage, à Charles-Alexandre Thirion, Claude-Hubert Maillard, Jean-Pacifique Maillard et Joseph Gaudé, canon de 34 paires de résaux et 8 chapons ; à L'Étanche, sur le sommet de la côte et à une portée de fusil de l'abbaye, la ferme dite la Rapine, à Marc Sommier, canon de 269 l. 10 s. et du tiers du produit des récoltes ; le moulin situé à proximité de l'abbaye, dans le vallon, avec 8 jours et demi de terres arables, 3 chenevières et 3 fauchées et demi de prés, à Jean Rousselot, canon de 216 l. cours de France, 6 chapons et 2 canards, à charge de moudre sans rétribution les grains pour l'abbaye évalués en moyenne à 5 résaux de blé ; plus 32 fauchées de prés « dont la récolte se fait aux frais et pour le compte de l'abbaye » ; plus, un jardin et 3 jours de terre, à Claude Raoulx, canon de 9 l. de Lorraine et 2 paires de poulets ; à Morelmaison, le 48<sup>e</sup> des dîmes, à Jean-Baptiste Romain, canon de 27 l. 2 s., 6 d. ; à Neufchâteau, une maison, rue Saint-Nicolas, à feu M<sup>me</sup> Sauville Arnould, canon de 400 l. ; à Rainville, un gagnage, à Thomas Thouvenin et Marie Leclerc, veuve de Nicolas Thouvenin, canon de 1200 l. de Lorraine, 33 paires de résaux, 1 résal de pois, 1 de fèves et 2 porcelets de trois semaines ; plus, le tiers des grosses et menues dîmes et un tiers dans le tiers appartenant aux dames de Remiremont, à Jean Fontaine, canon de 1550 l. ; plus, un jardin dit « la Courtille », avec la grange aux dîmes, à Dominique Thouvenin, canon de 124 l. et 2 chapons ; à Rebeuville, deux cinquièmes des grosses dîmes de 93 l. ; plus, une carrière, à François Flamirion, de

Neufchâteau, canon de 23 l. 5 s. à Removille, une terre, à Joseph Callot, canon de 4 l. ; à Rouvres-la-Chétive, un gagnage, canon de 19 paires de résaux mi blé mi avoine et 120 l. ; plus, la dîme de chanvre ; à Claude Lucot, de Châtenois, canon de 93 l. et le tiers des grosses dîmes, canon de 40 paires de résaux, 1 lièvre et 1 chapon<sup>1</sup> ; plus la dîme dite « Gerbe geblée », à Nicolas Thiebaut, de Rouvres, canon de 325 l. 10 s. ; 2 chapons et 6 douzaines d'œufs ; plus, une terre et des prés dits « La Mairie », à Nicolas Collenot le jeune et Joseph Guillaume, canon de 54 l. 5 s. ; à Tilleux, une terre, à Nicolas Gloriot, canon de 3 bichets de blé et 3 d'avoine ; à Écrouves, Chauloy et Saint-Èvre-lès-Toul, 65 jours de terre, à Toul et Lucey, 12 jours de vigne, à Toul, 6 fauchées de prés, à Jean-Baptiste Lismon, orfèvre à Toul, canon de 775 l. ; à Tranqueville, 2 jours de terre, à Jean Mouton, canon de 7 l. 15 s. ; à Vouxeu, un gagnage, à Jean-Claude Durand et Claude Thouvenin, canon de 868 l. de Lorraine, 2 porcelets et 6 paires de résaux ; à Barville, une ferme dite « Rancière », aux nommés Barrat, canon de 69 paires de résaux, 2 bichets de lentilles, 10 chapons et 60 douzaines d'œufs ; les bois de l'abbaye, répartis en 8 cantons, s'étendent sur 701 arpents de 250 verges chacun ; 9<sup>e</sup> chapitre, Les cens et rentes foncières ; 10<sup>e</sup>, Approvisionnements de l'abbaye ; 11<sup>e</sup>, Argent monnayé : « Il y avoit de l'argent en réserve à l'abbaye antérieurement au 28 mars 1789, mais un vol constaté sans avoir pu convaincre les soupçonnés et provisoirement décrétés de prise de corps, a réduit l'abbaye à rien en ce genre et est cause que sans les revenus en argent ecchus du depuis, l'abbaye auroit été forcée de faire des emprunts pour subvenir aux dépenses indispensables et journalières... » ; 12<sup>e</sup>, Charges de l'abbaye : nourriture, logement et entretien de la demoiselle Trévillet, organiste, âgée de 74 ans, qui réside à l'abbaye depuis 1740 et a passé contrat avec les dames de L'Étanche le 5 février 1742, devant feu M<sup>e</sup> Colardon, tabellion général à Neufchâteau ; livraison chaque année de 5 paires de réseaux blé et avoine au curé de Barville pour la desserte de la ferme de Rancière, 3 au curé de Rebeville pour celle des habitants de L'Étanche et de 4 au même pour celle de la ferme de Froidefontaine ; cens annuel de 3 livres de Lorraine à la secrète de Remiremont ; réparations des bâtiments de l'abbaye, des quatre fermes lui appartenant, des églises paroissiales sur le finage desquelles l'abbaye perçoit des dîmes, s'élevant pour l'ensemble à environ 1100 l. Suivent quatre observations signalant que la reconstruction de l'église de Rainville, démolie à la suite de l'adjudication faite au district de Neufchâteau, coûtera 2000 l. ; que « celle de Rebeville doit incessamment être agrandie à raison de la population », dépense évaluée à 600 l. ; que l'abbaye a dépensé 600 l. l'année précédente et devra payer cette année autant pour des murs de terrasse dépendant de sa maison de Neufchâteau ; que les archives de l'abbaye ont été retirées de la chambre des archives où le vol du 28 au 29 mars 1789 a été commis et sont si dérangées « que pour les rétablir dans leur ordre, il faudrait près de trois mois : opération que les conseils de l'abbaye n'ont jusqu'alors pas eu le temps de faire ». La déclaration se termine par une récapitulation : total des revenus : 16426 l. 12 s. 2 d. ; total des charges : 1936 l. 5 s. 1 d. Restant à déclarer : 13489 l. 16 s. 10 d., 1790, 26 février. 1 cahier 11 feuillets écrits, 1 feuillet blanc, et une pièce annexée<sup>2</sup>.

Personnel de l'abbaye. — Déclaration des personnes résidant à L'Étanche pour la contribution patriotique ; — « Liste de toutes les personnes domiciliées et résidentes dans la communauté de L'Étanche : 1) Anne-Marie de Gondrecourt, abbesse de l'abbaye royale de L'Étanche ; 2) Marc Sommier, fermier de la cense de La Rapine ; 3) Jean Rousselot, meunier ; 4) Claude Raoulx, manœuvre ; 5) Marie Oudin, veuve, cabaretière ; 6) Claude

<sup>1</sup> Nota : « Lucot est failli depuis les récoltes de 1789 sa faillite frauduleuse fait perdre à l'abbaye les deux canons ci-contre. »

<sup>2</sup> L'inventaire dressé le 23 juillet 1790, lors de la dissolution de la communauté, contient la même déclaration de biens, revenus et meubles de l'abbaye. On y trouve en outre un inventaire des titres et papiers, remis en ordre dans l'intervalle, classés en 43 liasses cotées A et E, & AA et à AV ; la liste des dames religieuses, au nombre de huit, composant la communauté. Ce sont : Anne-Marie de Gondrecourt abbesse, âgée de 56 ans ; Marie-Gertrude-Thérèse du Saulget, 48 ans ; Anne-Nicole La Geard de Cleral, 43 ans ; Catherine-Marguerite de Greiche, 35 ans ; Marie Destocquoy, 32 ans ; Mathurine-Guillemette de Goyon des Rochettes, 35 ans ; Marguerite de Simony, résidant à l'abbaye de Reynel, 38 ans ; Anne-Marie de Musey, absente, 34 ans. Les religieuses se plaignent que les parents et amis de l'abbesse aient participé plus qu'elles-mêmes aux dépenses de l'abbaye (Arch. dép. Vosges, 9 Q 3).



Gérard, manœuvre ; 7) Jean-Claude Genué, menuisier ; 8) Henry Soyer, manœuvre ; 9) Nicolas Thiéry, tissier ; 10) Jacques Thiéry, manœuvre, 1789, 29 décembre. 2 pièces papier.  
1685-1790

## Revenus

### XXXVII H 13

(Liasse) — Fragments d'un registre de 150 feuillets papier dont il en reste 28, couvert de parchemin, de 290 sur 215 mm et d'un registre de 4 feuilles papier

Registre des reconnaissances faites par ceux qui doivent des rentes à l'abbaye. Sont conservés les feuillets 8, 10, 11, 15, 16, 21, 24, 33, 34, 51 à 55, 58 à 60, 65, 73 (en partie), 75 à 82, 102, 150. Les déclarations concernent les terres de Rollainville (*Relainville*), Frébécourt, Rouvres-la-Chétive, Saint-Paul (*Saint-Paul*), Neufchâteau, Barville, Attignéville (*Authigniévillie*), Vouxei et Ambrecourt, Autigny-la-Tour (*Authigne la Tour*), Coussey (*Couxey*), Happoncourt, Brancourt, Châtenois (*Chastenot*), 1481, 25 octobre – 1554, 11 novembre. — Registre des baux, 1539-1541.

1685-1790

### XXXVII H 14

(Liasse) — 5 cahiers papier et 2 pièces papier

Dénombrement des rentes et redevances en argent et en nature dues par les tenanciers des terres et les censiers de l'abbaye. 1 cahier papier de 10 feuillets paraissant être ce qui reste d'un ancien registre. Les tenanciers sont : à Aboncourt, Jean Thiéry et Jean de la Tour (f° 5 v°) ; à Douze, Richard Breton et Claude Lemoyne (f° 5) ; à Attignéville, Pierre Bouchier, de Removille, Colin de L'Espine et Cathin Petit, sa femme, de Harchéchamps (f° 5 v°) ; à Aulnois, Antoine Jacob et Jean Colot (f° 10) ; à Barville, Cathin Petit, veuve de Colas Morguin, du Châtelet, Pierrot Jacquot et Jean Thouvenin, Jacquenin, fils de Louis Jacquenin, Colin de L'Espine, seigneur de La Hevalux, et Cathin Petit, sa femme, Élothe Mathieu et Didier Thouvenin (f° 7 v° - 8) ; à Châtenois, Jean Thieron, Colas Valentin (f° 4 v° 5) ; à Circourt, les fermiers de M. de Ligneville qui doivent 11 résaux de froment sur les moulins du Vaulx de Circourt ; à Coussey, les héritiers de Didier Thouvenot, Jean Geoffrois, Didelot Hugond ; à Frébécourt, Claudot Poirillot et ses comparsonniers (f° 6) ; à Graux, plusieurs habitants (f° 5 v°) ; à Happoncourt<sup>1</sup>, Bastien Patot, de Gouécourt (id.) ; à Harchéchamps, Claude Mourgin, curé de Barville (f° 8 v°) ; à Houéville, Mengin, Geurard et Aguien Poiresson, Colas Thouvenin, Pierre Jaura (f° 10) ; à Landaville, Jean Bogard le jeune, Bastien Thomas et leurs comparsonniers (f° 9 v°) ; à L'Étanche, Jean Blanc Poil et Colas Claudot, de Graux, fermiers du gagnage de Rancière (f° 4) ; à Morelmaison (*Mormaison*), le curé de Saint-Paul (f° 7) ; à Neufchâteau, Jean Drillart, vigneron, Colas Cagny, amodiateur de la maison de l'abbaye à N., Claudon Mourot, Claudin Baillez dit Bouchier, marchand, qui tiennent les étaux (f° 8 v° - 9) ; à Rainville, plusieurs habitants qui exploitent le gagnage, Antoine Colin et Richard Nicolas pour les dîmes menues, Vincenot Mougénel, maire, adjudicataire des grosses dîmes, le maire Humblot, Colas Voirin, Jean Bullier, Bastien Dreppier (f° 2 v° - 4) ; à Rebeuville, le maire Urbin, le maire Pierrot Chawelot, fermier du quart des grosses dîmes (f° 4 v°) ; à Roche, Claudot Friart, de Removille (f° 8 v°) ; à Rollainville, dame Jeanne, les habitants « qui ont charrue entière » doivent 3 gros à l'abbaye et au prieuré de Neufchâteau pour les deux ensemble ; il s'en est trouvé 12 cette année (f° 9) ; à Rouvres-la-Chétive, Colin Jean Denis et Antoine Aubertin, fermiers de Froidefontaine, Colas Goulot dit Hottier pour les dîmes de chanvre, les habitants payent deux fois par an des redevances pour « les cornages que montent et avallent » ; plusieurs habitants doivent la rente appelée « les prochatz » ; Mathiot Thouvenin, de Courcelle, Simon Micquel, les héritiers de Mengin Noel et de Jean-Jean Noel, Valentin Micquel, Jean Thiériot, Claudot Bogard (f° 1 v°) ; à Vouxei et Ambrecourt, Claude Thouvenin et le maire Élothe, pour les terres des trois saisons : « de derrier Marmont », « derrier Ambrecourt dict en Thaon », « dessoub Vouxei », Claude Thouvenin de Vouxei, Mengin Jacob Marchal, de Dolaincourt, pour les menus près s. d. (1540). — Livre des recettes en grains pour les années 1599, 1600 et 1601 : 1 cahier de 16 feuillets papier provenant d'un registre dont le reste est perdu. f° 1 à 6, recettes en grains

<sup>1</sup> Commune de Moncel-et-Happoncourt, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey.

et autres paiements en nature venant des diverses terres de l'abbaye, pendant l'année 1599 ; f° 7 à 11, id. pendant l'année 1600 ; f° 12 à 16, id. pendant l'année 1601. 1599-1601. — « Abbregé des droictz auctoritez, cens et revenus appartenant à Mme de L'Estanche et tout le couvent, faict par dom Jean Durant comme comptable, commenceant a la Saint-Pierre-aux-Liens mil six centz et treze et finissant au pareil jour, qui eschera en l'an mil six centz et quatorze, tant en grains, argent que poules et chapons, que oysons et cires. » 1 cahier papier de 21 feuillets : 1) dénombrement des quantités de blé à livrer par les fermiers des terres de l'abbaye et les amodiateurs des dîmes au terme de la Saint-Martin d'hiver (f° 1 – 4) ; 2) id. pour l'avoine (f° 4 v° - 6 v°) ; 3) recette des pois et fèves (f° 6 v°) ; 4) recette en poule et chapons, termes de la Saint-Martin de Pâque, de la Purification (f° 7 – v° 8) ; 5) recette en oisons, terme de Saint-Pierre aux-Liens, payée à Vouzey et Balleville (f° 8 v°) ; 6) recette ordinaire en argent « prouvenant tant des preys, cens et menues rentes affectez sur maisons et terres que autres choses suyvant les pieds des terres fait par le tabellion Pillot, appartenant a la dite abbaye » ; Vouzey, terme de Saint-Pierre-aux-Liens et terme des Bures ; Houéville, terme de Saint-Martin ; Barville, termes de Saint-Martin et de la Purification ; pour les dîmes de ces deux dernières terres et celle du Châtelet, terme de Saint-Martin ; Attignéville, terme de Saint-Martin ; Brancourt, *id.* ; Graux, *id.* ; pour la terre de La Hayevaulx<sup>1</sup> Jacques des Halles doit 14 francs, même terme ; Removille, termes de Saint-Pierre-aux-Liens et de Saint-Martin : Aouze, terme de Saint-Martin ; Rainville, *id.* ; Aboncourt, Saint-Paul, Houécourt, *id.* ; Baleville, terme de Saint-Pierre-aux-Liens ; Châtenois, terme de Saint-Martin ; Rouvres-la-Chétive, *id.* ; et pour les menues rentes, termes de Saint-Étienne et de la Purification ; Darney, Aulnois, Landaville, Rebeuville, terme de Saint-Martin ; Neufchâteau, termes de Saint-Martin, de Saint-Gengoult (11 mai), de Saint-Laurent ; Gendreville, terme de Saint-Martin ; Fomerey et Gigney, terme de la Purification ; Rollainville, termes de Saint-Martin, et du dimanche gras ; Coussey, terme de Saint-Martin ; Toul, *id.* ; les moulins : Thenot Hierosme, meunier du moulin de Rivière, doit 400 francs aux termes de Saint-Remy et Saint-Georges ; Jean Bernard, d'Autigny-la-Tour, meunier du moulin de L'Étanche, doit 165 francs aux termes de Saint-Remy, Noël, Saint-Georges et Saint-Jean-Baptiste. Total des recettes en argent, environ 2000 francs (f° 9 – 20), 1613. — Mémoire des cens et rentes en argent et en oisons à payer par les fermiers et vassaux de l'abbaye. Les terres sont énumérées à peu près dans le même ordre que dans l'état qui précède, les tenanciers sont les mêmes, s. d. (1620). 1 cahier papier de 4 feuillets provenant d'un registre dont le reste est perdu ; — Revenus de l'abbaye en grains compte comprenant deux états : « Estat de la recepte des grains en espece qui se devoit faire en l'abbaye de L'Estanche ez années 1698 et 1699 », f° 1 ; « s'ensuit la déclaration pour le second compte qui est depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1699 jusqu'au premier octobre 1700 » f° 4, par dom Charles de l'Escale, procureur de l'abbaye. 1 cahier papier, 6 feuillets. — Déclarations faites par Nicolas Voirin, maire de l'abbaye, des personnes redevables de rentes en nature aux dames de L'Étanche, 1778, 21 août. 1 cahier papier de 4 feuillets. 1<sup>o</sup>) poules et œufs, terme de Pâque (f° 1) ; 2<sup>o</sup>) chapons, terme de Saint-Martin (f° 2) ; 3<sup>o</sup>) rentes en sols et deniers, terme de Noël (f° 2 v°) ; 4<sup>o</sup>) rentes en grains dues aux dames et au baron de Dommartin au canton de « la Messelle », terme des jours gras (f° 3) ; 5<sup>o</sup>) au canton dit « devant le Sausy » (f° 4). — Déclaration faite par le même de ceux qui doivent des rentes en sols et deniers affectée sur les terres du canton dit « au Chanot » et « du Royaux des Chenaux »<sup>2</sup> même date. 1 pièce papier.

1540-1778

### Recettes de l'abbaye.

**XXXVII H 15** (Registre) — 137 feuillets papier de 210 sur 170 mm, couverture en parchemin d'un vieux missel.

Ce registre est formé par la réunion de trois cahiers de format différent ; le premier, constitué par les feuillets 1 à 31, contient les recettes par année et, dans chaque année, par domaine, de 1560 à 1562 ; le deuxième, du feuillet 32 au feuillet 102, celles de 1563 à 1571 ; le troisième, du feuillet 103 au feuillet 137, celles de 1572 à 1575. Au f° 102 v°, on lit : « les

<sup>1</sup> Communes d'Attignéville et d'Harchéchamps, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>2</sup> Commune de Rouvres-la-Chétive, arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenoisieur

censes, rentes et revenus de l'église et monaster de Notre-Dame de L'Estanche pres le Neufchastel, recuillie par moy Jehan Vigneron, de Chastel sur Moselle, prebstre, procureur pour lors au dit lieu, commeceant en l'an mil cinq cens soixante jusque en l'an mil cinq cens septante deulx inclusivement, receues tant par le menus que en general ou aultrement, tousjours d'an en an, reservez au temps de guerres, de l'an mil cinq cens soixante sis, LXVII et LXVIII qui ne sont pas registrez en ce present livre et registres, neantmoins receues et le tout au non et commandement de reverande dame Francoyse des Armoyses, abbesse dudit lieu. 1572. J. Vigneron (seing manuel) Ita est. » Les feuillets 65 à 75, réservés aux années 1567 et 1568, contiennent de nombreux blancs. Au f° 65, le compte commence, ainsi : « S'ensuyvent les censes, rentes et revenue de l'abbaye de L'Estanches de l'an mil cinq cens soixantes sept, l'année des Reitters. » Au f° 110 v°, mention d'une amende de 5 francs lorrains infligée à Jehan Simon, marchand, beau-fils de Marie, veuve de Lois Chawez, surpris le 20 mai 1573, veille de la fête-Dieu, par Jehan Bourgongne dit Kathin, forestier des bois de l'abbaye au ban de Rouvres-la-Chétive, qui l'a gagé d'un cheval, en train de couper du bois « comme closure ou may pour la feste Dieu et chargeant sa voiture ». Au f° 126 v°, l'année 1575 commence ainsi : « Les censes, rentes et revenus de l'église et monaster de L'Estanche dheue a la Saint-Martin d'yver, receue a grande difficultez pour le duc de Casimiere qui passa au Neuchastel avec grosse armee a Noël en l'an mil Ve. LXXXV s'en allant en France avec grant degaist de pays. »

1560-1757

**XXXVII H 16** (Registre) — 125 feuillets papier de 260 sur 180 mm

Ce registre est disposé comme le précédent. Recettes enregistrées année par année, et dans chaque année suivant les terres payant des rentes à l'abbaye. Deux receveurs se sont succédé pendant cette période : de 1587 à 1589, Jehan Vigneron, de Châtel-sur-Moselle, prêtre, procureur de l'abbaye ; de 1591 à 1602, Vincent Chappittre, prêtre, procureur de l'abbaye. Les recettes de 1590 manquent. Le registre est en mauvais état. L'angle supérieur droit des feuillets 90 à 125 a été rongé par l'humidité et arraché.

Au f° 1, les recettes de 1587 commencent ainsi : « Jhesus, Maria, Joseph. S'ensuyvent les rentes, censes et revenus de l'église et monastere de L'Estanche appartenant a reverande dame Mme Claude de Jusy, par divine providence abbesse dudit lieu, commenceant a la Saint-George dernier passez mil cinq cens octante sept, recepvtes par moy Jehan Vigneron, de Chastel-sur-Mozelle, prebstre, procureur pour madite dame et de tout le couvent et advouez par icelles, et ce pour l'an que dessus. »

1587-1602

**XXXVII H 17** (Registre) — 99 feuillets papier dont 27 blancs de 250 sur 135 mm. Couverture parchemin

Ce registre comprend deux parties. Les feuillets 1 à 46 contiennent les recettes de 1603 à 1609 et forment la suite du registre précédent ; ils sont de la main de Vincent Chappittre, prêtre, procureur et receveur de l'abbaye. Les feuillets 47 à 70 sont un registre dressé en 1629 par Loranger, receveur de l'abbaye, des baux passés avec les fermiers de l'époque où ils ont été rédigés. Les terres sont classées dans l'ordre alphabétique. Aucun bail n'est enregistré à Brancourt, Balléville-lès-Le Mesnil, Courcelle, Le Châtelet (*Chastellet*), Coussey (*Couxey*), Frébécourt, dont les feuillets non cotés sont vides, non plus qu'à Gendreville, Houécourt, L'Étanche (le moulin), Toul, Vouzey et Ambrecourt. En tête du registre, 10 feuillets blancs non cotés ; le f° 70, dernier coté, est suivi de 9 feuillets blancs ; entre les f°s 43 et 44, un non coté ; entre les f°s 46 et 47, 2 feuillets blancs.

1603-1631

**XXXVII H 18** (Registre) — 96 feuillets papier de 305 sur 200 mm

Recettes des fermages et cens de l'abbaye et recettes extraordinaires. Ce registre comprend deux parties : 1°) les feuillets 1 à 68 contiennent les recettes des fermes, dîmes et cens dans l'ordre alphabétique des terres. Pour chacune de celles-ci, les recettes en argent et en nature sont indiquées année par année depuis 1742 jusqu'à une date variant

entre 1767 et 1771 sans lacune ; celles de 1726 précédant la série dans la majorité des cas. 2°) Les feuillets 69 v° à 73 v° renferment les recettes extraordinaires de 1743 à 1768. À la fin du registre, f° 74 v°, gagnage de Circourt ; 91 v°, gagnage de Barville ; 94 v°, dîmes du Châtelet ; 97 v°, censes. Manquent les feuillets 4, 29 et 65. Nombreux feuillets blancs épars dans le registre et du f° 75 au f° 90.

1726-1771

- XXXVII H 19** (Liasse) — 1 registre de 367 feuillets papier de 340 sur 215 mm. 1 cahier papier de 14 feuillets dont 2 blancs.  
« Registre pour faire la recette des revenus de l'abbaye ducale de L'Étanche, tant en grains qu'en deniers. Commencé en 1768. » Pour chaque terre de l'abbaye, un article spécial contenant les recettes faites chaque année de la période couverte ; en tête de chaque article, indication du fermier ou du censier en possession du bien en 1768 et de la date de son bail. Entre les articles, nombreux feuillets blancs ainsi que les feuillets 297 à 361. Aux f°s 362 et 363, table alphabétique des terres et table des constitutions de rentes. — « Liste des baux de L'Étanche, par ordre alphabétique, dressée en janvier de 1784. » 1 cahier papier, 14 feuillets dont 2 blancs.

1768-1789

### Recettes et dépenses.

- XXXVII H 20** (Liasse) — 3 cahiers papier.

État des revenus et des mises et charges de l'abbaye pour servir aux comptes de 1692 ; la recette totale s'élève à 3427 livres 12 sols ; comprenant : 6437 francs barrois 7 gros 2 blancs faisant 2741 livres 18 sols pour le revenu des terres et les redevances de toutes sortes, 600 livres pour la dot de Mme de Tavagny, 85 livres 14 sols venant du sieur Regnaud, père de la sœur Dominique ; l'abbaye a perçu de plus 177 résaux de blé et 180 d'avoine ; la dépense totale est de 3538 livres 9 sols 6 deniers et 126 résaux de blé. L'état a été vu et arrêté par frère J. Vireau, abbé de Villers-Betnach, vicaire général de l'ordre de Cîteaux en la province de Lorraine, au cours de sa visite, le 3 mars 1693. 1 cahier de 6 feuillets.

Cahier intitulé : « Journal des mises et recettes que j'ay faittes depuis le 15 juin 1693 jusques au premier janvier 1694 », par dom de La Mothe, de l'abbaye de Chatillon. Total des recettes : 1130 livres 18 sols ; total des dépenses : 1245 livres 16 sols 10 deniers. Vu et approuvé par Peronne de Vallerot, abbesse de L'Étanche, en présence de D. Benoît Romain, prieur de Neufchâteau, le 30 juin 1694. 1 cahier de 9 feuillets.

Cahier intitulé : « Mises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1694 jusques au 1<sup>er</sup> janvier 1695 », par dom de La Mothe. Le compte est arrêté par Peronne de Vallerot, en présence de D. Benoît Romain, le 2 juillet 1694. Total de la recette : 1013 livres 12 sols 2 deniers ; total des dépenses : 1132 livres 12 sols. 1 cahier de 6 feuillets.

1692-1694

- XXXVII H 21** (Liasse) — 6 cahiers papier.

Cahier intitulé : « Compte et estat tant en receptes, mises que depences ordinaires et extraordinaires de l'abbaye de L'Étanche. Commençant au premier juillet 1694 et finissant en avril 1696. » Le comptable est le prieur de Neufchâteau. Les pages 1 à 5 contiennent, mois par mois, les recettes de juillet à décembre 1694 qui s'élèvent à 1619 livres 11 sols 6 deniers ; pages 7 à 15, dépenses pour la même période, montant 1602 livres 11 sols 6 deniers ; pages 17 à 21, recettes de janvier à septembre 1695, faisant au total 2268 livres 10 sols ; pages 23 à 35, dépenses de la même période, faisant 2004 livres 11 sols ; pages 37 à 41, recettes depuis octobre 1695 jusqu'à avril 1696, s'élevant à 777 livres 11 sols 9 deniers ; pages 43 à 55, dépenses de la même période, faisant au total 1073 livres 2 sols 10 deniers. Pour chaque tranche de recettes et dépenses, les comptes ont été arrêtés par François, abbé de Pontifroid, vicaire général de Cîteaux, et Louis Fratrains, adjoint, au cours de leur visite régulière, le 20 septembre 1698. Pages 57 à 66, états des sommes reçues ou acquittées non mises en recettes ou dépenses. 1 cahier de 66 pages et 18 feuillets blancs.

Comptes de 1696-1697 : cahier intitulé : « Estat de la recepte et mises tant ordinaires qu'extraordinaires des revenus temporels de l'abbaye de L'Étanche, faictes par dom Charles de Lescale, directeur et procureur de lad. abbaye, depuis le 15<sup>e</sup> juillet 1696 jusqu'au 15<sup>e</sup> juillet 1697 », 43 feuillets dont les 12 derniers sont blancs. Ce cahier contient deux parties, munies chacune d'une pagination propre, pour les recettes et les dépenses (pages 1 à 16 pour les premières ; pages 1 à 38 pour les secondes). Celles-ci ne sont pas enregistrées dans l'ordre chronologique des mois, comme dans le cahier précédent, mais dans un ordre méthodique dont les sections sont les suivantes : A) Recettes : « Estat de la recepte en argent dont est seulement chargé le comptable » : a) recette ordinaire (fermages, dîmes, rentes, cens dont le total est de 1177 livres 7 sols 11 deniers, f<sup>o</sup> 2 – 6 ; b) « recepte en argent des grains vendus », 355 livres 2 s. 6 d., f<sup>o</sup> 7 – 8 v<sup>o</sup> ; c) « recepte de dots et pensions » pensions de la sœur de Proissy, de Mme Bichard, de la sœur Raillard, dot de Mme de Proisy, au total 1285 l. 8 s., f<sup>o</sup> 9 ; d) : « bestes vendues... laines », 228 l. 3 s.. Total des recettes : 3045 l. 1 s. 2 d. — B) Dépenses : 1) « Despense de bouche » : a) « viande de boucherie et autres » ; pour 1500 livres de viande fournies du 25 avril 1696 au 8 mars 1697 par Paul Mariette, 270 l. ; pour 4 grives pour l'abbesse le 23 mars, 6 s. Au total 263 l. 6 s., f<sup>o</sup> 13 ; b) « sel, poivre, cloux de gerofle, sucre, etc. », 77 l. 10 s. 2 d., f<sup>o</sup> 14 ; c) « œufs et boeur et fromage », 22 l. 10 s., f<sup>o</sup> 14 v<sup>o</sup> ; d) « poissons frais et marées », 37 l. 17 s. 6 d., f<sup>o</sup> 15 ; e) « vin et bierre », « ... Le 29<sup>e</sup> octobre 1696, pour deux pieces de bierre acheptées a Mandre... et cinq sols donné a la servante de M. le curé de Mandre chez qui je fus obligé de coucher avec nos chevaux, 15 l. 5 s. ; ... pour deux pieces de vin acheptees a M. le doien de Voussay..., 72 l. ; ... demande le dit comptable que la somme de soixante six livres luy soit allouee pour le prix de deux pieces de vin acheptées pour sa provision que l'on est obligé de luy fournir outre la piece qu'il a receu du cru de la maison » ; total : 229 l. 1 s., f<sup>o</sup> 15 v<sup>o</sup> ; f) « autre despense pour nourriture ; Demande le comptable que la somme de cent dix sept livres luy soit allouee pour sa nourriture pendant six mois et demy, y compris aussy celle de son vallet a raison de douze solz par jour suivant le traité fait par Mme l'abbesse et sa communauté avec ledit comptable qui a eu lieu et commencé dez le 1<sup>er</sup> janvier de la présente année », f<sup>o</sup> 15 v<sup>o</sup> ; g) « diverse despense de bouche » : « ... les dames de Sainte-Claire estantes icy, donné pour diverses danrées vingt solz », au total : 8 l. 12 s. 6 d. ; 2) Voyages : « ... Au voiage de Chaumont ou j'estois allé au sujet de la pension de Mme l'ancienne, j'ay despensé six livres dix solz... J'ay fait six voiajes au Neufchâteau pour les affaires et intherests de la maison depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1696 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1697 dans lesquels j'ay despensé tant pour moy que pour mon cheval quatre livres cinq solz... Pour mes despens de bouche et celuy de mon cheval au voiage de Toul pour les affaires de la maison deduction faicte j'ay despensé pour le present compte quatre livres, dix solz », au total : 23 l. 5 s., f<sup>o</sup> 17 v<sup>o</sup> ; 12) « gages des domestiques » ; « payé à Remy, valet d'ecurie pour ses gages d'une année trente trois livres dix solz, ayant rabbattu unze livres dix sols pour les vols qu'il avoit fait à l'abbaye... Plus donné à Ambroise le berger, outre l'article susdit (cet article indique que le berger a déjà reçu 6 livres), depuis le 1<sup>er</sup> mars de la presente année sept livres dix huit solz sur ses gages de la presente année 1697, six livres quinze solz... », au total : 70 l. 16 s., f<sup>o</sup> 24 ; 13) « despense pour les chevaux et autres bestes », 135 l. 15 s. 9 d., f<sup>o</sup> 25 ; 14) « despense pour les vignes », 32 l. 2 s., f<sup>o</sup> 27 ; 15) « despense pour les bastiments » : travaux exécutés en particulier dans la chambre de la sœur Michaut, du père La Feuille, pose de vitres au réfectoire et dans l'appartement de l'abbesse, réparations à la toiture de la demeure du comptable, à la ferme de Rancière ; au total : 108 l. 9 s. 9 d., f<sup>o</sup> 27 v<sup>o</sup> ; 16) « despense extraordinaire », 215 l. 15 s., f<sup>o</sup> 29 ; 17) « frais de justice », 21 l. 4 s., f<sup>o</sup> 29 v<sup>o</sup> ; 18) « debtes passives payées par le comptable », 148 l. 18 s. 6 d., f<sup>o</sup> 30 ; 19) « despense en manouvriers » ; « Le 20<sup>e</sup> avril, payé un escu a un homme du Neuchâteau pour six jours de travail a fermer les prez et deux jours a servir des massons..., Plus payé la batterie trois livres dix solz pour ses journées a charger au fumier et autres journées dans le couvent », 6 l. 10 s., f<sup>o</sup> 30 v<sup>o</sup> ; 20) « diverse despense » : « ... Donné en diverses fois a plusieurs pauvres passantes depuis le 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1697, dix neuf solz... Plus, de depuis, notamment au jour du jeudy Saint, donné trente cinq solz ; ... Quatre livres cinq

solz six deniers... au fermier de Balleville pour l'entretien des escluses et ce pour l'année 1696 ; ... Plus, celle de quatre livres pour les fossez qui ont estez relevez en la prairie d'Autigneville a frais communs ; ... Payé a M. Causin, sculpteur, vingt cinq solz pour avoir racommodé un crucifix ; ... Pour la tonsure de cent quarente quatre beste blanches, donné quatre livres trois solz six deniers ; ... Pour celle de quatre vingt agneaux, cinquante solz », au total : 23 l. 6 s., f° 31. Total général des dépenses : 3170 l. 19 s. 5 d. La balance des comptes se traduit par un passif de 125 livres 18 s. 3 d. Marques de contrôle : dans les marges, en face des dépenses, on lit : « passé sur la bonne foy du comptable » ; en tête du compte : « mis en odition en présence de M. l'abbé de Pontifroid, vicaire général de l'ordre de Cistaux en la province de Lorraine, et son adjoint dom Fratras, proviseur du college de Saint-Bernard, établi a Dole, ce 18<sup>e</sup> septembre 1698 » ; à la fin, « Fait et arresté dans le cours de nostre visite réguliere, ce dix neuvieme sept. 1698, François, abbé de Pontifroid, F. Louis Fratras, adjoint. »

Comptes de 1697-1698 : cahier portant le même titre que le précédent, « depuis le 15<sup>e</sup> juillet 1697 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1698 ». Recettes et dépenses sont rapportées dans le même ordre méthodique. 40 feuillets dont 3 sont blancs, le f° 11, entre les recettes et les dépenses, et les f° 39 et 40. A) Recettes : a) recette ordinaire, au total 1184 l. 15 s. 9 d., f° 2 – 6 ; b) arrérages, 15 l. 5 s. f° 6 v° ; c) grains vendus, 1007 l. 11 s. 9 d., f° 7 – 8 v° ; d) dots et pensions, 1624 l. 10 s., dont 1500 l. pour la dot de la sœur Raillard, f° 9 ; e) bêtes vendues : « ... cent deux bestes blanches tant brebis que moutons a raison de cinq livres cinq solz piece... 535 l. : ... une vielle vasche vendue a la foire du Neuchâteau, 30 l. ; ... deux miserables chevres qui ont bien fait du degat aux toitures, 3 l. 8 s. 6 d. », 590 l. 18 s. 6 d. ; f) recette des laines : « ... de la vente de cinquante quatre livres de grande laine, la plupart de la laine ayant esté perdue a cause de la maladie des bestes blanches, 54 l. », au total 68 l. 10 s. ; f° 9 v° - 10 ; total des recettes : 4491 l. 1 s. — B) Dépenses : 1) dépense de bouche : a) viande de boucherie et autres, 254 l. 8 s., f° 13 ; b) sel, poivre, etc. : « ... Le 27<sup>e</sup> décembre, pour vingt quatre pots de sel acheptez au Neuchâteau, 12 l. ; de depuis on en a eu jusqu'au 1<sup>er</sup> avril pour la somme de 22 l. 6 s. ; il est a remarquer qu'il y en a eu la plus grande partie de perdu au debordement des eaues... Le 12<sup>e</sup> aoust 1697, l'on a rapporté de Bar pour la communauté quatorze livres et demy de sucre a 18 s. la livre, 13 l. 1 s. » ; au total, 81 l. 9 s. 8 d., f° 14 ; c) œufs, beurre et fromage, 75 l. 15 s., f° 15 ; d) poisson frais et marées, 36 l. f° 17 ; e) vin, cidre et bière, 274 l. 19 s. dont 99 l. pour la consommation annuelle du comptable, f° 17 v° ; e) « autre despense pour nourriture » : le comptable demande pour sa nourriture et celle de son valet pendant 350 jours, du 15 juillet 1697 au 1<sup>er</sup> juillet 1698, 12 s. par jour, soit 210 l., f° 19 ; f) « diverse depense de bouche », 16 l. 9 s. 6 d., f° 19 v° ; 2) Voyages : « Les sept, huict et neuf du mois d'août, j'ay esté a Morimond par ordre de Mme, dans lequel

voiage j'ay despensé quarante cinq solz... Le vingt neuf, 30 et 31 (octobre), j'ay esté a Toul pour terminer des differends au sujet des terres que l'abbaye a aux environs de Toul et que j'ay vuide, dans lequel voiage j'ai despensé 4 l. 16 s.... Le 3, 4, 5 et 6<sup>e</sup> du mois de decembre 1697, j'ay fait le voiage de Chaumont au sujet de la pension de Mme l'ancienne, auquel voiage j'ay despensé 12 l. 10 s., ayant esté obligé de prendre et louer des guides tant en allant qu'en retournant pour me tirer des grandes neiges n'y ayant point de frayé... Les 10, 11, 12, 13 et 14<sup>e</sup> mars 1698, j'ay esté a Toul et Nancy pour aller complimenter M. de Toul et MM. les officiers de Son Altesse, auquel voiage j'ay despensé 7 l. 10 s. ... Demande le comptable que la somme de vingt et une livres luy soit allouee pour ses despens de bousche et ceux de son cheval en deux voiajes qu'il a fait a Nancy ez mois de may et juin derniers pour les poursuites du procez au sujet des degradations faites aux bois de Froidefontaine... », total 62 l. 5 s. ; f° 20 v° ; 3) bois de chauffage, 130 l. 13 s., f° 22 ; 4) cierges, huile et chandelles, 33 l. 1 s. 6 d., f° 23 ; 4) meubles de cuisine et autres, 16 l. 2 s. 6 d., f° 24 ; 5) vestiaire, 120 l. 6 d., f° 26 ; 7) argent donné ou envoyé à l'abbesse, 4 l., f° 26 v° ; 8) pensions payées, 972 l. f° 27 ; 9) droits, honoraires, dont et reconnaissances : pour les honoraires et vestiaires du comptable pendant l'année, 60 l. ; « Demande en outre le dit comptable que deux louys d'or neus luy soient tenus en ligne de compte de la presente despense pour luy avoir esté donné en present par Mme l'abbesse, l'un a la Saint-Charles

et l'autre au 1<sup>er</sup> jour de l'an... L'onzième may, feste de Saint-Gengoul, donné cinq solz a l'envoïé du sieur prevost de Chatenoy pour ses honoraires et droict d'assistance a la dicte feste », total, 88 l. 5 s., f<sup>o</sup> 28 ; 10) infirmerie : « Le 13<sup>e</sup> septembre 1697, ... a Monsieur Vogien, médecin ordinaire de la maison, pour ses voyages, honoraires et vaccations pendant le cours de la maladie de Mme l'abbesse le mois precedent, 18 l. 10 s. ; le 28 novembre, au sieur Laporte, chirurgien ordinaire de la maison... pour ses salaires et vaccations et pour drogues par luy fournies ez maladie de Mme l'abbesse Mme de Vallerot, la sœur Michaut, etc., 18 l. 10 s. » ; total 40 l. 14 s., f<sup>o</sup> 28 v<sup>o</sup> ; 11) gages des domestiques, 138 l. 1 s., f<sup>o</sup> 29 ; 12) dépense pour les chevaux et autres bêtes : « ... Pour le prix d'un cheval noir acheté a la foire de Vraicourt... y compris les vins et despens de bouche, 116 l. 10 s., total, 274 l. 16 s. 6 d., f<sup>o</sup> 29 v<sup>o</sup> ; 13) vignes, 184 l. 10 s. 8 d., f<sup>o</sup> 31 v<sup>o</sup> ; 14) bâtiments en réparation : « ... au sieur Maieur, menuisier du Neufchâteau, pour la fasson du plancher du grand grenier, de celuy de la chambre des hostes, et des ouvrages faicts a la chambre de Mme Bruslé, 27 l. ; ... a Saint-Paul blanchisseur, pour avoir blanchy ladite chambre des hostes, crespoy alentour du grenier, etc., 3 l. 12 s. », total, 128 l. 17 s., f<sup>o</sup> 32 v<sup>o</sup> ; 15) frais de justice : notamment ceux d'un appel au Parlement contre une sentence rendue à propos des dégradations de Froidefontaine et ceux d'un procès soutenu par l'abbaye contre Blaise Mareschal ; total, 63 l. 12 s. 6 d., f<sup>o</sup> 34 v<sup>o</sup> ; 16) dettes passives : en vertu d'une transaction du 23 août 1697 entre l'abbesse et le marquis de Rorté, la dite abbesse est tenue de payer au marquis 3000 livres en 10 ans : 300 livres furent payées aussitôt, 200 l. le 29 janvier 1698, 60 l. sur les 100 l. restant dues sur l'échéance de 1698, furent payées le 1<sup>er</sup> février à Mme d'Isome, à la demande du marquis : au total 1332 l. 17 s., f<sup>o</sup> 35 v<sup>o</sup> ; 17) dépenses diverses, 31 l. 15 s., f<sup>o</sup> 37 v<sup>o</sup>. Total des dépenses : 4583 l. 8 s. 10 d. Balance des comptes se traduisant par un excédent de dépenses de 91 l. 17 s. 10 d. Arrêté par l'abbé de Pontifroid et Louis Fratrains, son adjoint, le même jour que le compte précédent. Comptes de 1698-1699 : suite des précédents, « depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1698 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1699 », par dom Charles de Lescale. Cahier de 46 feuillets dont 9 blancs : 2 entre les recettes et les dépenses, et 7 à la fin du cahier. Même distribution des matières que précédemment. Les recettes remplissent les feuillets 2 à 11 v<sup>o</sup> ; les dépenses, les feuillets 14 à 39. A) Recettes : a) recette ordinaire : total, 1096 l. 11 s. 2 d., f<sup>o</sup> 2 – 6 ; b) arrérages, 44 l. 16 s. 2 d., f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup> ; c) vente des laines et peaux, 125 l. 10 s., f<sup>o</sup> 7 ; d) bêtes vendues, 112 l. 10 s., f<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup> ; e) pensions : pour une année de la pension de Mme Bichard, 120 l. ; pour le temps passé à l'abbaye par une nièce de cette dame, 21 l. 4 s., f<sup>o</sup> 8 ; f) vente des grains, 1607 l. 6 s. 9 d., f<sup>o</sup> 8 v<sup>o</sup> ; total des recettes, 3193 l. 14 s. 9 d., f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup>. B) Dépenses : 1) dépense de bouche : a) viande de boucherie et autres : au boucher ordinaire de l'abbaye, pour 1477 livres de viande fournies du 28<sup>e</sup> mars 1698 au 1<sup>er</sup> mars 1699, 210 l. ; au total, 224 l. 13 s., f<sup>o</sup> 15 ; b) sel, poivre, etc., 89 l. 6 d., f<sup>o</sup> 16 ; c) œufs, 42 l. 6 s., f<sup>o</sup> 17 v<sup>o</sup> ; d) beurre et fromage, 79 l. 12 s. 6 d., f<sup>o</sup> 18 ; e) poisson frais et marées, 47 l. 17 s., f<sup>o</sup> 19 ; f) vin, 457 l. 6 s., y compris 138 l. que le comptable demande pour les trois pièces de vin de sa consommation annuelle, f<sup>o</sup> 20 ; g) autre dépense de nourriture pour la subsistance du comptable et de son valet, 219 l., f<sup>o</sup> 21 v<sup>o</sup> ; h) dépenses diverses de bouche : entre autres, la pâtisserie fournie par le sieur Paul Perin ; au total, 27 l. 18 s., f<sup>o</sup> 22 ; 2) voyages : « ... Sur la fin du mois d'août, j'ay esté a Nancy pour faire la reverence a Son Altesse de la part de Mme l'abbesse et de la communauté et ensuite... a Toul pour les affaires de la maison 11 l. 10 s. ... Au mois de febvrier 1699, le comptable a esté a Chalons en Champagne pour achepter une meule pour le moulin de L'Étanche ; il a fallu neuf jours pour ce voyage et plus, et rapporte seulement en despense sept escus nonobstant la cherté des vivres, quittant le surplus... Au mois de mars audit an, le comptable a esté a Nancy pour travailler au restablissement des privileges de l'abbaye pour les affouages, maronnages et vaine pasture. Il a esté obligé de rester dix jours en son voiage a cause de l'absence de Son Altesse et de donner a disner a l'advocat de l'abbaye ; rapporte seulement en despense neuf escus, quittant le surplus... » ; total, 71 l. 10 s., f<sup>o</sup> 23 v<sup>o</sup> ; 3) bois de chauffage, 77 l. 3 s., f<sup>o</sup> 24 v<sup>o</sup> ; 4) huile et chandelles, 29 l. 18 s., f<sup>o</sup> 25 ; 5) cire, 17 l. 9 s., f<sup>o</sup> 25 v<sup>o</sup> ; 6) infirmerie : « ... Le 20<sup>e</sup> avril 1699, donné un escu neu a M. Bogard, médecin de Nancy, pour estre venu du Neuchâteau visiter Mme dans sa maladie,

a l'absence de M. Vosgien..., total, 17 l. 19 s., f° 26 ; 7) meubles de cuisine et autres, 19 l. 7 s. 6 d., f° 26 v° ; 9) vestiaire, 125 l. 6 s., f° 28 ; 10) droits, honoraires, dons et reconnaissances : pour les honoraires et l'habillement du comptable et les deux écus qu'il a reçus de l'abbesse à la Saint-Charles et au nouvel an, 88 l. ; droit de visite à l'abbé de Pontifroid et à son adjoint, 24 l. ; au prévôt de Châtenois le jour de la Saint-Gengoul (11 mai), fête de l'abbaye, 5 s., f° 29 ; 11) argent donné ou envoyé à l'abbesse, aumônes, 22 l. 12 s. (les aumônes ont été de 6 livres), f° 29 v° ; 12) cens, rentes et pensions à la charge de l'abbaye, 639 l. 12 s. 9 d., f° 30 ; 13) gages des domestiques : au vacher, pour une demie année, 8 l. 10 s. ; au valet d'écurie, sur les gages duquel on déduit 18 l. 10 s. « pour quelque compensation d'un cheval qui avoit eu la jambe rompue par sa faute », 28 l. 10 s. ; à la servante de l'abbesse pour une année, 17 l. 10 s., etc. ; au total 173 l. 1 s., f° 31 ; 14) harnais, instruments agricoles, 107 l. 3 s., f° 32 ; 15) vignes travaux exécutés par le vigneron des vignes sises aux lieudits Doinvaux et Carobe et par celui de la vigne du Châtelet, 165 l. 6 s. 9 d., f° 34 ; 16) bâtiments : pour des travaux faits par Jean Brusset à une toiture, par Louis Mouton, fermier de la Rancière, par le meunier de Balleville aux écluses du moulin, par La Verdure, qui a « tiré six chariots de laves » par M. Ligeois, détenteur de la maison de Toul, 129 l. 8 s. 6 d., f° 35 . 17) frais de justice : procès contre Blaise Mareschal, les habitants de Rebeuville, les fermiers de Froidefontaine, 100 l. 14 s., f° 36 ; 18) dettes acquittées : au prieur de Neufchâteau, 100 l., f° 27 ; 19) dépenses extraordinaires : « Le 23<sup>e</sup> mars, donné un escu pour donner à un petit neveu de Mme » ; pour un certificat concernant les droits de l'abbaye en la forêt de Neufays, 3 l. 16 s. ; au prieur de Morimond, syndic. de l'Ordre, pour les contributions du chapitre général, 24 l. ; aux sieurs Bourgogne et Dupuy, pour leur pourboire dans l'affaire contre les habitants de Rebeuville, 1 l. 10 s., pour une meule destinée au moulin de L'Étanche et son transport par Louis Mouton de Châlons à L'Étanche, 144 l. ; au total, 168 l. 6 s., f°s 37 v° et 38 ; 20) dépenses diverses, 236 l. 15 s. 1 d., f° 38 v°.

Comptes de 1699-1700 : suite du précédent, « depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1699 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1700 », par dom Charles de Lescale, comptable. Cahier de 45 feuillets dont 5 sont blancs ; du f° 2 au f° 13, recettes ; du f° 17 au f° 42, dépenses. Même distribution des matières que dans les comptes précédents. A) Recettes : a) recette ordinaire, 1188 l. 18 s. 3 d., f° 2 – 6 ; b) arrérages, 74 l. 10 s., f° 6 v° ; c) bêtes blanches et laine vendues, 206 l., f° 7 ; vente d'une génisse au boucher et argent dû par Sébastien Thus, ancien fermier de La Rapine, le fermier actuel et Jean Deslis, fermier de Froidefontaine, pour des porcs, 66 l., f° 7 v° ; e) bois vendus, 71 l., f° 8 ; f) recettes extraordinaires, 207 l., f° 8 v° ; g) grains vendus, 3187 l. 6 s. 8 d., f° 9 – 13 v°. B) Dépenses : 1) dépense de bouche : a) viande de boucherie et autres : du 18 avril 1699 au 9 avril 1700, le boucher de l'abbaye a fourni 1830 livres de viande à 3 sols la livre ; au total, 448 l. 18 s. 6 d., f° 17 ; b) sel, sucre, épices, 71 l. 4 s. 9 d., f° 18 v° ; c) riz, huile d'olive, 27 l. ; d) œufs, beurre, fromage, 112 l. 9 s. 3 d., f° 19 ; e) marées et poisson frais, 61 l. 1 s. 6 d., f° 19 v° - 20 ; f) vin, 404 l. 1 s., f° 20 ; g) nourriture du comptable et de son valet pendant 457 jours, du 1<sup>er</sup> juillet 1699 au 1<sup>er</sup> octobre 1700, 274 l. 4 s., f° 21 v° ; h) dépenses diverses de bouche, 58 l. 11 s. 6 d., f° 22 ; 2) voyages : le comptable a fait plusieurs voyages à Nancy pour les affaires de la maison ; 29 juillet, 16-21 novembre 1699, 22-26 mai 1700 « ensuite de la mort de Mme l'abbesse », 19-21 juillet 1700, à Neufchâteau le 3 décembre 1699 « pour vider d'affaires avec le sieur Mariotte de Bourlemont », à Toul les 21-23 avril et 31 août-2 septembre 1700, à Saint-Benoît le 1<sup>er</sup> juin « pour porter la commission de M. de Cisteaux pour l'élection à M. l'abbé de Saint-Benoist », plus de 30 voyages à Neufchâteau ; dépense totale, 109 l. 11 s., f° 24 v° ; 3) bois de chauffage, 32 l. 10 s., f° 26 ; 4) huile et chandelles, 50 l. 13 s. 6 d., f° 26 v° ; 5) infirmerie, 44 l. 16 s., f° 27 ; 6) sacristie : cire blanche, cierges blancs et jaunes achetés chez le sieur Caussin, marchand cirier à Neufchâteau, pour les cérémonies, la fête de Saint-Gengoul, le luminaire de l'abbesse défunte, 39 l. 6 s., f° 27 v° ; 7) meubles de cuisine et autres, 30 l. 6 s., f° 28 ; 8) vestiaire, 47 l. 8 s. 6 d., f° 29 v° ; 9) argent délivré à l'abbesse, 3 l. 5 s. ; 10) aumônes, 5 l. 2 s. 6 d., f° 30 v° ; 11) pensions acquittées : au curé de Barville pour 15 mois de sa pension, 375 l., au sieur Tabourin pour un an et demi de la pension de Mme de Bergy, 300 l., f° 31 v° ; 13) dettes acquittées, à M. de Rorté, au sieur de Huz,



conseiller à Toul, 1235 l. 10 s., f° 32 ; 14) gages des domestiques, 162 l. 3 d., f° 32 v° ; 15) dépense pour les chevaux et le labourage : achat d'un cheval, 164 l. ; au total, 359 l. 1 s. 9 d., f° 33 v° ; 16) vignes, 160 l. 19 s. 6 d., f° 36 ; 17) bâtiments, 127 l. 10 s. 9 d., f° 37 ; 18) frais de justice : honoraires de M. Rolin, avocat de l'abbaye dans le procès du sel, de M. Lefebvre, avocat à Nancy, soutenant la cause de l'abbaye contre M. de Rorté et contre le sieur Verron, 36 l. 7 s., f° 38 v° ; 19) menues marchandises, 8 l. 2 s. 6 d., f° 39 v° ; 20) port de lettres, 4 l. 7 s., f° 40 ; 21) dépenses diverses, 24 l. 2 s. 9 d., f° 40 v° ; 22) dépenses extraordinaires : pour le cercueil de Peronne de Vallerot, abbesse décédée, 3 l., pour des présents faits à M. d'Hoffelize, commissaire de S.A., à ses domestiques et à ceux de l'abbé de Saint-Benoît, les honoraires de M. du Bois, commissaire de la Cour à la prise de possession de la nouvelle abbesse, etc. ; au total, 174 l. 5 s. 6 d., f° 41 v°. Arrêté de compte pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1698 au 1<sup>er</sup> octobre 1700 par René Josse, abbé de Saint-Benoît-en-Woëvre, et dom Jean de La Ruelle, son secrétaire, le 18 novembre 1700 : total des recettes : 8194 l. 13 s. ; total des dépenses : 8343 l. 7 s.

Comptes de 1700 : cahier intitulé : « Journal pour la receipte et despense depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1700 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1701. F. Charles de Lescale. » Préparé pour recevoir les recettes et les dépenses suivant une répartition semblable à celle des comptes précédents, il a cessé de servir à leur enregistrement peu de temps après avoir été commencé ; la dernière mention portée par le comptable est du 29 septembre 1700 et plusieurs de celles qu'on y trouve figurent dans le cahier précédent. Nombreux articles entièrement vides. Aux feuilles 3 v°, 4, 5 et 6, l'abbesse Anne de Tavagny a inscrit quelques dépenses faites par elle. 19 feuillets sur 45 sont blancs.

1694-1701

**XXXVII H 22** (Liasse) — 3 cahiers papier de 12, 43 et 10 feuillets.

Recettes de 1701-1702. Cahier intitulé : « Éstat du revenu temporel de l'abbaye de L'Estante pendant l'année 1701 a commencer a la Saint-Martin de lad. année et finir a pareil jour en 1702, lequel estat est pour servir de compte qui commencera par la receipte des grains et celle de l'argent ensuite », par dom Demengeon, directeur et procureur de l'abbaye. 12 feuillets dont les 6 derniers blancs. Les revenus en grains sont de 289 réseaux de blé, 284 d'avoine, 24 de méteil et 14 d'orge ceux en argent, de 2433 l. 1 s. 4 d., comprenant le produit de la vente des grains non réservés aux besoins de l'abbaye, les fermages des terres et des dîmes, les rentes et redevances dues à l'abbaye.

Comptes de 1702-1706 : cahier intitulé : « Estat de l'argent que D. Demengeon a receu de Mme l'abbesse de L'Estante, et d'autres par son ordre dèz le 11<sup>e</sup> juin 1702 jusqu'a present et duquel on verra l'emploi dans les articles de depense ; le tout par ses dits ordres ». 43 feuillets dont 7 blancs. Dernière recette inscrite : 20 mai 1706 ; dernière dépense 31 mai 1706. Les recettes remplissent les feuillets 1 à 6 ; leur total est de 8900 l. 1 s. 6 d. Dépenses pour les réparations et transformations de l'église et des bâtiments de l'abbaye, f° 8 à 27 ; elles sont classées suivant les métiers des ouvriers ayant travaillé pour l'abbaye pendant cette période ; maçons, f° 8-9 v° ; charpentiers, f° 10 ; couvreurs, f° 11 ; tuilier (Charles Aimonnet, tuilier à Frébécourt), f° 13 ; chafourniers f° 14 ; coupeur de bois pour les chafours, f° 15 ; « tireur de pierre », f° 16 ; manouvriers, f° 17 ; vitriers, f° 19 ; menuisiers, f° 20 ; cloutiers (Gillié, cloutier de l'abbaye) f° 21 ; scieurs de planches f° 22 ; charrois de bois, f° 25 ; serruriers, f° 25. Elles s'élèvent à 11632 l. 8 s. Autres dépenses f° 27 à 37 rapportées dans l'ordre chronologique ; elles s'élèvent à 3408 l. 17 s. « ... Le 29<sup>e</sup> mai 1706, cinquante solz a la France pour de la truite et deux escus aux joueurs de violon lorsque Mme Royalle vint icy... », f° 37.

Comptes de 1715-1716 : cahier intitulé : « Compte qui contient la receipte de l'année 1715 et la depense de celle (de) 1716 », par D. Demengeon. 10 feuillets dont 3 blancs. F° 1 : « Estat des rentes et revenus de l'abbaye de L'Estante a commencer a la Saint-Martin de l'année 1715 et finir a pareil jour de celle 1716 pour servir de compte pendant ladite année » : recettes en argent, 3191 l. 16 s. 6 d. (f° 1-2 v°) ; en grains : froment, 270 réseaux (f° 4-5). La dépense s'élève à 4149 l. 119 réseaux de froment, 100 d'avoine et 52 d'orge (f° 6-8 v°). Le compte est arrêté par Fr François, abbé de Pontifroid, le 4 septembre 1717.

**XXXVII H 23** (Liasse) — 3 cahiers papier de 6 pages, 3 et 7 feuillets.

« Compte que rend sœur Anne de Proisy, religieuse et celleriere de l'abbaye de L'Estanche, tant de la recepte et dépense qu'elle a geré depuis la mort de feu Mme de Tavagny, abbesse de ce monastère », jusqu'au 11 octobre 1725.

Le total déclaré dans l'arrêté de compte par l'abbé de Pontifroid et Fr Girard, prieur de Droiteval, son adjoint, est de 3036 l. 9 s. 6 d. pour les recettes, et de 3738 l. 15 s. pour les dépenses, alors qu'en refaisant les additions on trouve une somme de 4021 l. 9 s. 6 d. pour les recettes, et de 4610 l. 7 s. 1 d. pour les dépenses.

Comptes des recettes et des dépenses du 12 octobre 1725 au 20 octobre 1726, par sœur Anne de Caumels, comptable. Recettes et dépenses sont enregistrées mois par mois. Total des premières : 4122 l. 3 s. 10 d. ; des secondes : 4174 l. 10 s. 4 d. À la fin du cahier des dépenses, la comptable note cette observation : « Je n'ay point rapporté dans ma recepte les trois cent livre que La Rapine nous rapporte. On les laisse au fermier pour déduire ce que feü Mme l'abbesse lui devoit. La maison du Refuge du Neufchâteau a été de même engagé par un emprunt de quinze cent livre. Elle rapporte par chachune année vient cinq escus. On les laisse a Mme de Ponthieu pour déduire la ditte somme. Les prez de Frébécourt raporte vient huit escus. On les laisse a M. Massi pour déduire tant ce qu'il fournie anuellement que pour des emprunts qu'on lui avoit fait. Je n'en suis point contable comme des dottes de Mmes de Rosière et de Mion. La premiere, sa dotte etoit de quatre mil livre qui ont, avec sa pansion, remplacé deux mil cinq cent livre que l'on devoit a M. Cheverier et mil cinq cent livre aux dames du Saint-Sacrement de Nancy, la pansion a payé pour l'année courante des rentes de la ditte somme ; celui de Mme de Mion la cadette etoit de trois mille livre ; il a payé le principal que l'on devoit a M. Jaques et sa pansion pour l'année courante de la rente. »

1725-1726

**XXXVII H 24** (Registre) — 101 feuillets cotés plus 15 feuillets blancs.

Registre des comptes de l'abbaye du 28 décembre 1768 à décembre 1790. Plusieurs comptables se sont succédés dans la rédaction, mais la plus grande partie est due a Anne-Nicole Lageard de Clerval, cellerière, la seule qui y soit nommée (f° 83 v°). Compte particulier pour chaque année : pour les recettes, liste des biens et créances de l'abbaye avec l'indication de leur revenu annuel ; les dépenses sont rapportées mois par mois. Jusqu'à 1781, les comptes se terminent par une comparaison de la recette et de la dépense annuelles ; ils sont vus et signés par Anne-Marie de Gondrecourt, abbesse, jusqu'à 1786 ; arrêtés et approuvés par les commissaires de l'abbé de Cîteaux : Fr Gabriel Tavernier, prieur de l'Isle-en-Barrois, le 5 juillet 1771 (f° 8 v°) ; Fr Stanislas Alliot, abbé de Saint Benoît-en-Woëvre le 9 janvier 1772 (f° 13 v°) ; par le premier de ces deux commissaires le 8 décembre 1785 (f° 76 v°), et le 5 octobre 1787 (f° 83 v°). Les sommes représentant le revenu des terres, inscrites chaque année dans la section des recettes, permettent de suivre la progression des fermages entre 1769 et 1789.

Au f° 98 v°, procès-verbal d'arrêté de compte par M. d'Hennezel, président du district de Neufchâteau, et Barret, administrateur du district, le 23 juillet 1790, suivi de cette observation de la main d'Anne-Marie de Gondrecourt : « Il restait ce 24 juillet 82 louis ». Le registre se termine par la déclaration suivante : « Je répète ici ce que j'ai eu l'honneur de dire a Mrs du district lorsqu'ils ont fait l'inventaire que j'estois humiliée des erreur qu'on trouveroit dans ce present livre de conte, parce que je présumais qu'il pouvait y en avoir depuis le commencement jusqu'a la fin, ce dit conte n'ayant été regardé jusqu'ici que comme une simple formalité, ne pouvant prévoir qu'il seroit un jour soumis a un calcul exact, on ne se rompoit pas la tête a les faire bien justes ; aussy j'avance de bonne fois que je me suis souvent apperçut qu'il y avoit bien des choses oublié d'inscrire comme des sommes provenans de meubles et d'effets que j'ai été obligé de vendre après le vol fait le 23 mars 1789, au moment ou je fus obligé de me procurer des ressources, pour un voyage nécessaire a ma santé ; forcé donc par les circonstances et étant dans l'intention

de les remplacer, il est tout simple qu'on ai négligé d'inscrire ces articles sur le présent registre, c'est sans doute la cause que la dépense a parut exéder la recette. Au surplus il y a eu encore bien des choses oublié de marquer et je puis assurer que peut etre depuis que l'abbaye existe on a jamais eu autant d'exactitude a ecrire toutes les depenses que depuis l'inventaire fait par Mrs du directoire le 23 juillet 1790. (signé) Gondrecourt, abbesse »

1768-1790

**XXXVII H 25** (Liasse) — 4 pièces parchemin, 47 pièces papier.

**Quittances.**

Quittane donnée par sœur Claire Vallette, supérieure du monastère de la congrégation de Notre-Dame, à Neufchâteau, et Louise-Françoise Vosgien, procureuse, d'une somme de 246 francs dont l'abbesse de L'Étanche leur était encore redevable, 1669, 29 avril. — Quittance donnée par sœur Marguerite de Saint-Joseph, procureuse du monastère de Sainte-Catherine de Sienne, à Toul, de 200 francs remis par dom de Lamothe, aumônier de l'abbaye, pour solde de l'amortissement de la maison de Toul vendue par l'abbesse au dit monastère, 1693, 25 juin. — Quittance donnée par Peronne de Vallerot, abbesse, de 44 écus tournois faisant 308 francs barrois payés par les agents de Gaston-Jean-Baptiste et Anne-François-Joseph, marquis de Bassompierre, seigneurs de Rémoville, résidant à Savigny et au Châtelet, pour l'affranchissement des arrérages du préciput de 6 paires de grains, 8 francs et 2 livres de cire que les dits seigneurs doivent annuellement à cause de la cense et métairie d'Ovillers, 1695, 29 janvier. 3 pièces papier. — Quittances données par la même abbesse de somme reçues par elle pour le prix de 6 arpents de bois qui sont dus annuellement par la gruerie de Neufchâteau, 1690-1695. 4 pièces parchemin. — Quittance donnée aux religieux de l'abbaye de Saint-Epvre d'une somme de 202 livres 13 sols pour 12 jours de terre sis au ban de Saint-Epvre que les dits religieux ont réunis à leur domaine, 1697, 28 novembre. — Quittance donnée par Rolin au nom du comte de Coussey d'une rente due par les religieuses, 1707. — Quittance donnée par Marie-Roberte-Béatrice d'Amoïn de Housseville et le sieur Rolin de sommes à eux dues par l'abbesse de L'Étanche en vertu de contrats passés devant M<sup>e</sup> Chauconin le 3 juin 1704 et le 21 mars 1714, 1719, 19 mai. 3 pièces papier.

Quittances d'ouvriers pour des travaux faits à l'abbaye ou à ses dépendances, 1689-1779. 20 pièces papier.

Quittances de 3 livres 4 deniers de cens dus par l'abbesse de L'Étanche à la secrète de Remiremont, 1769-1775. 7 pièces papier.

Quittances données par sœur de Vaulx d'Achy, abbesse de Benoîte-Vaulx-lès-Reynel d'une somme de 330 livres pour la pension de Mme de Simoy, religieuse de L'Étanche, 1780-1789. 12 pièces papier.

Lettres de l'abbesse de Gondrecourt et de Mme de Choiseul-Beaupré, 1769-1787. 2 pièces papier.

1669-1789

**XXXVII H 26** (Liasse) — 4 pièces parchemin, 2 pièces papier.

**Quittances d'amortissement et nouveaux acquêts.**

Quittances du droit d'amortissement de 3 jours de terre sis au ban de Choloy acquis le 16 mai 1744 ; — de 2 fauchées un quart de pré sises à Balleville acquises par échange avec Gervais-Gabriel Duhamel le 23 novembre 1711, de 7 quarts de vigne acquis par échange avec Louis Jacques, le 22 décembre 1723, de 33 jours trois quarts de bois sis à Rouvres-la-Chétive acquis par échange avec Anne-François de Bassompierre le 22 mai 1726, et de 3 quarts de vigne sis à Neufchâteau acquis par échange avec Claude Thiébaud le 3 avril 1707. — ordonnance d'enregistrement de cette quittance par la chambre des comptes, 1746, 4 août — 1757, 10 août.

**BOIS****XXXVII H 27** (Liasse) — 7 pièces parchemin, 8 pièces papier.

Accord entre les religieuses de L'Étanche d'une part, et Érart du Châtelet (*du Chastellei*) et Henri son frère, d'autre part, pour le partage du bois dit « en la coste Saint-Evre », sis entre Rouvres-la-Chétive et L'Étanche : chacune des parties aura la moitié du bois, y entretiendra des forestiers ayant autorité sur les hommes de l'autre partie ; les dits seigneurs du Châtelet devront rendre une converse qu'ils détenaient comme otage. Assises de Mirecourt, 1308 lundi lendemain des Palmes (copie XIV<sup>e</sup> s.). 1 pièce parchemin. — Donation par Jehan de Pruce, écuyer, demeurant à Lamarche, et Aalix de Seroncourt, sa femme, à Agnès de Haroué (*Harouuel*), abbesse de L'Étanche, et aux religieuses, d'un bois dit Conrois, contigu à celui de l'abbaye, sis à L'Étanche, que la dite Aalix a hérité de sa mère feu Isabelle de Gromeney, 1442, 13 novembre. 1 pièce parchemin. — Donation par les mêmes à Jaquette de Gombervault, abbesse, et au couvent d'un bois avec ses dépendances, sis à Rouvres-la-Chétive entre le bois des seigneurs du Châtelet d'une part, celui de l'abbaye et le bois de Certilleux d'autre part ; les religieuses sont tenues de dire un office des morts et une messe haute de requiem aux intentions des donateurs et de leurs ancêtres aux quatre temps de la Saint-Remy d'octobre, 1451, 17 mai. Original parchemin. — Confirmation de la donation précédente par Jean, duc de Calabre, marquis de Pont-à-Mousson, 1451, 8 juin. Original parchemin. — Départ de cour rendu dans un procès évoqué devant Jean Picard, lieutenant du bailliage de Nancy à Neufchâteau, et après lui devant Roland Garin, à la suite de l'action intentée par Marguerite des Armoises, abbesse, et reprise par Claude des Armoises, contre Hilaire David, de Rouvres-la-Chétive, qui avait été pris et gagé par Didier du Bourg, forestier juré du bois dit de la Rivière, pour mésus à l'aide d'une hache dans le dit bois appartenant à l'abbaye. Après opposition par le défendeur à un jugement rendu le 11 mai 1549 par les échevins de Neufchâteau et confirmé le 12 septembre par les nobles de Nancy, condamnant le délinquant à payer l'amende de 5 francs vu qu'il ne peut prétendre que l'abbesse n'était pas depuis un an et un jour propriétaire du dit bois ni que Didier du Bourg n'était pas encore jugé et sermenté lorsque le fait s'est produit, l'affaire a été renvoyée devant les nobles de Nancy qui confirment le jugement des échevins, 1550, 26 mars. 1 pièce parchemin. — « Extrait des registres de la maîtrise des eaux et forêts établie à Mirecourt » contenant procès-verbal de l'abornement, dans les bois de la côte Saint-Èvre appartenant à l'abbaye, d'un quart de réserve 175 arpents où les religieuses ne pourront faire de coupe, conformément à l'ordonnance du grand-maître des eaux et forêts de Lorraine et Barrois du 4 janvier 1691 pour l'établissement d'une réserve dans les bois des ecclésiastiques et communautés régulières, 1692, 16 juin. 1 pièce papier. — Déclaration par Péronne de Vallerot, abbesse, en exécution de cette ordonnance, de tous les bois dépendant de l'abbaye : 1) aux environs de l'abbaye : bois dit « Le bois Madame », 43 arpents et demi ; bois dit « Les Eschemelots », 49 arpents un quart ; bois dit « de la Coste Saint-Epvre », 410 arpents ; une lisière de bois « en Rivière » ; un bois taillis dit « Le Conrot », 32 arpents un quart ; 2) bois de la cense de Rancière, à deux lieues de L'Étanche : bois de Rancière, 39 arpents ; 3) près de Rainville : « le bois Mouron », 35 arpents ; 4) bois de la cense de Froidefontaine ; le bois dit « de Conroy », 22 arpents ; le bois dit « Renoubois », 11 arpents. Contenance totale : 703 arpents et demi, mesure de Lorraine, 1692. 1 pièce papier. — Échange passé entre l'abbaye et Anne-François-Joseph marquis de Bassompierre, baron du Châtelet, du bois dit « Le Conroy » de 32 arpents, enclavé dans les bois du dit marquis, sur le ban de Rouvres-la-Chétive contre un bois de même contenance appartenant au marquis, dans la forêt de Rouvres et attenant aux grands bois de l'abbaye « depuis le bois de Certilleux au couchant dans la combe Gollia, jusqu'au bout des bois des dites dames sur la combe du Chauffour, au levant » ; — procès-verbal de l'arpentage et de l'arbornement des bois échangés par François Champenoys, arpenteur ; — procès-verbal de la visite des bois échangés, par Fr. Antoine Girard, prieur de Notre-Dame de Droiteval, commissaire de l'abbé de Cîteaux, qui expose les avantages que l'abbaye doit retirer de cet

échange ; — confirmation de l'échange par Edme Perrot, abbé de Cîteaux, 1726, 22 mai-25 décembre. 1 pièce parchemin 2 pièces papier. — Abornement entre les bois de l'abbaye et ceux des habitants de Rainville au lieu-dit « Le Mouront », 1732, 15 avril. — Procès-verbaux au sujet des arbres servant de séparation entre les bois de l'abbaye et ceux des habitants de Rebeuville, arbres qui ont été coupés par Claude Robillot, bourgeois de Neufchâteau, 1741, 16 juin-20 octobre (extrait des liasses de procès-verbaux de la gruerie de Neufchâteau et Châtenois). 2 copies papier. — Arrêt du Conseil concernant la constitution d'un quart de réserve dans les bois de l'abbaye, la répartition des coupes, les bois pour les bâtiments, 1741, 5 octobre. 1 pièce parchemin. — Procès-verbal de reconnaissance d'une anticipation faite dans les bois de l'abbaye par l'adjudicataire des bois seigneuriaux de Rouvres-la-Chétive, faute d'une démarcation suffisante 1769, 13 août (extrait des registres de gruerie des bois seigneuriaux de la baronnie du Châtelet pour la partie de Rouvres). 1 copie papier.

1308-1769

**XXXVII H 28** (Liasse) — 4 pièces parchemin, 3 pièces papier.

Lettres patentes de Léopold, duc de Lorraine, accordant, sur leur requête, aux religieuses de L'Étanche, qui ont dû dépenser plus de 80000 livres à la reconstruction de leur maison, 28 arpents de bois à défricher, à prendre dans le coteau à l'est de l'abbaye sur les bois voisins de la forêt de Neufays, qui rendent le séjour de l'abbaye malsain et l'exposent aux insultes des voleurs, 1727, 23 décembre — enregistrées le 4 juin 1728. 2 pièces parchemin. — Requête des religieuses à Joseph-Léonard de Mussey, chevalier, seigneur de Champonest, grand gruyer du département de Bar, pour l'abornement de ces 28 arpents ; — procès-verbal d'abornement par le dit gruyer, 1731, 9 août, 2 pièces papier. — Arrêt du Conseil des finances modifiant, à la requête des religieuses, les dispositions de l'arrêt du 5 octobre 1741 : il fixe à 35 années au lieu de 25 le temps de recue dans les bois dits « les Jardinets », de 385 arpents, « les Echamelots », de 42 arpents, « la Sauvegarde », de 38 arpents, y règle les coupes à 35 dont 25 de 13 arpents et 10 de 14 arpents ; celles du bois de Rancière, de 50 arpents, du bois de Froidefontaine dit « le Chenaux », de 35 arpents respectivement à 33 et 23, à raison d'un arpent et demi par coupe pour l'affouage annuel des fermiers des dites fermes. Les religieuses sont dispensées de faire séparer les coupes par des layes et autorisées à prendre chaque année 2 chênes et 2 hêtres dans la forêt de Neufays, 1764, 2 mai-3 juillet. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Arrêt du Conseil pour que le produit de la vente d'arbres secs provenant de 60 arpents non vendus du quart de réserve soit employé aux réparations des bâtiments de l'abbaye, 1777, 24 juin. 1 pièce parchemin.

1727-1777

**XXXVII H 29** (Liasse) — 7 plans dont 1 in-plano de 820 sur 575 mm. 1 en un cahier de 6 feuillets de 315 sur 240 mm.

Plans du champ le Bois Musnier, du champ dit les Essarts et du champ du bois, 1610. — Plan figuratif du bois d'Attignéville, s. d. — Plan géométrique du bois appelé « Mouron », à Rainville, s. d. — Carte des bois de l'abbaye avec leur contenance et l'indication par différentes couleurs des bois compris dans le quart de réserve et de ceux qui restent à l'abbaye. Le quart de réserve est constitué par le bois dit « la taille l'abbesse » (51 arpents), celui dit « Le Mouron » (32 arpents), celui dit « Renoubois » (12 arpents) et 60 arpents dans « les Jardinets », faisant en tout 155 arpents ; ce qui reste à l'abbaye comprend la majeure partie de la forêt des Jardinets (385 arpents), « les Echamelots », « la Sauvegarde », « le bois de Ransier », « le Chesnaux » d'une contenance total de 550 arpents. Dressée par Autin, géomètre, 1741, 2 août ; copie de cette carte par Laurent Dralet le 2 juillet 1788.

1610-1788

**XXXVII H 30** (Liasse) — 4 pièces parchemin, 46 pièces papier.

**Bois, affouages, maronage, vaine pâture.**

Mathieu II, duc de Lorraine, donne à l'abbaye les droits d'affouage et de maronage dans sa forêt de Neufays (*Hemmuelfail*), 1226 (n. st.) 1<sup>er</sup> mars, Original parchemin<sup>1</sup>, 4 copies ou traductions papier. — René II, duc de Lorraine, confirme ces droits à l'occasion de l'empêchement que le grand gruyer prétendait y mettre en cas de défaut d'assignation donnée par les forestiers, 1507 (n. st.), 21 janvier. Original et copie papier. — Requêtes des religieuses au duc Antoine lui demandant de faire cesser les empêchements des gruyers et forestiers de Châtenois aux usages qui leur ont été concédés dans ladite forêt : affouage, maronage, pâture de leurs bestiaux ; mandements du duc à ses officiers de ne plus molester les religieuses, 1736 (n. s.), 25 janvier-1537, 20 novembre. 6 pièces papier dont 2 copies. — Requêtes au duc Charles III et mandements du duc au même sujet. 2 pièces papier. — Requête des religieuses au président et gens de la chambre des comptes de Lorraine exposant que quelques unes de leurs bêtes paisant près des bois de Neufays s'étant égarées dans les grandes tailles des dits bois, le lundi 23 juillet 1601, Pierre de La Taxe, conseiller et auditeur des comptes de Châtenois et Neufchâteau, en fit amener et vendre une partie à Châtenois ; elles demandent que leur droit de vaine pâture soit reconnu ; — assignation par Pierre de La Taxe, commis à cet effet par les gens des comptes, d'une contrée de 2000 arpents située le long du val dit « du Ponsel » dans la forêt de Neufays pour le vaine pâture des bestiaux de l'abbaye, 1601, 31 juillet-15 septembre, 2 pièces papier. — Déclaration faite par Sébastien Herbert, ancien gruyer de Neufchâteau et Châtenois, et Pierre de Bourgogne, ancien contrôleur de la dite gruerie, relative au droit d'affouage, de maronage et de vaine pâture appartenant à l'abbaye dans la dite forêt ; les 6 arpents de bois délivrés annuellement par les officiers susdits et auparavant par leurs pères pour l'affouage ont duré jusqu'à l'érection par le roi de France de la gruerie en maîtrise, 1699, 7 mars. 1 pièce parchemin. — Extraits des comptes de la gruerie de Châtenois et Neufchâteau relatifs au bois livré à l'abbaye pour l'affouage, en la généralité de Metz ordonnant l'enregistrement des lettres du duc Mathieu II du 1<sup>er</sup> mars 1225 (V ; st.) et fixant à 28 livres 5 sols 6 deniers la somme à payer à l'abbaye pour tenir lieu des 6 arpents de bois dûs chaque année pour l'affouage et le maronage, 1691, 14 août. 1 pièce parchemin. — Arrêt de la chambre des commissaires pour la reconnaissance et liquidation des charges de l'État établie par le duc Léopold, maintenant l'abbaye dans ses droits d'affouage, de maronage et de vaine pâture dans la forêt de Neufays, 1701, 29 août. 2 pièces papier. — Requête des religieuses pour être quittes de payer les amendes et dommages et intérêts pour les dégâts commis par les bestiaux dans les bois de Neufays et dont elles sont injustement tenues pour seules responsables ; elles offrent, « pour ôter tout soupçon d'abrouissement de la part de leurs bestiaux à l'avenir, de se priver des douceurs que peut leur procurer une marcairerie dans un lieu aussi sauvage que celui de leur situation ». — Arrêt du duc Léopold favorable à cette requête, 1717, 19 décembre. — Autre requête pour que soit rapporté l'arrêt précédent en ce qui concerne la suppression de la marcairerie et de la vaine pâture, attendu que le rédacteur de leur précédente requête s'est mépris en la proposant ; les religieuses offrent en dédommagement des abrouissements de leurs bestiaux de prendre les cantons saccagés aux mêmes conditions que les cantons sains et entiers ; — arrêt du duc favorable à cette requête, 1728, 22 mai. Décharge donnée par le sieur Rolin qui a reçu cet arrêt pour être employé à son compte, 22 octobre. 2 pièces papier.

Requête des religieuses touchant le droit de maronage appartenant à l'abbaye dans les bois de Neufays ; ordonnance les agréant ; — procès-verbaux de visite des bâtiments ; arrêts du Conseil des finances pour la livraison du bois destiné à la réparation des dits bâtiments, 1617-1771. 1 pièce parchemin, 14 pièces papier.

Arrêt de la maîtrise des eaux et forêts de Neufchâteau touchant la vaine pâture et défendant aux religieuses de L'Étanche d'y conduire d'autres bêtes que celles de leur troupeau, 1772, 30 mai. 1 pièce papier. — Cédule faisant mention du droit à 12 places dans la glandée de la forêt de Neufays ; — lettre de Thouvenot, procureur du roi, à Anne-

<sup>1</sup> Analysé par Le Mercier de Morière, *op. cit.*, p. 129 n° 64, d'après la copie du cartulaire de 1548, XXXVII H 1 f° 17.

Marie de Gondrecourt, abbesse, sur le même sujet, 1754, 24 juillet-1771, 11 octobre. 3 feuilles papier.

1226-1772

**XXXVII H 31** (Cahier) — 8 feuillets papier.

**Bois. Surveillance des bois.**

« Registre... pour l'enregistrement des rapports de gruerie et ceux de mesus champêtres de la haute justice de L'Étanche... » : procès-verbaux dressés par Nicolas Pierre, garde des bois de L'Étanche, demeurant à Rollainville, et Jacques Thierry, bangard à L'Étanche, 1782, 22 mai-29 septembre, f<sup>o</sup>s 1-8. À la fin du cahier, procès-verbal de la tenue des plaids annaux : les officiers en exercice sont continués dans leurs fonctions, Pierre Bertrand comme maire, Jean Rousselot, comme greffier, Antoine Michel comme sergent, Jacques Thierry comme bangard, Henry Soyer comme garde cabaret ; déclaration des habitants demeurant dans les maisons construites sur le territoire de l'abbaye : Jean Claude Genué, menuisier, Pierre Bertrand, manouvrier, Antoine Michel dit Alphonse, Nicole Dosseur, 31 décembre.

1782

**BÂTIMENTS DE L'ABBAYE**

**XXXVII H 32** (Liasse) — 18 pièces papier.

Marchés de travaux et fournitures.

Marché passé entre Marguerite Lallement, abbesse, et les maîtres maçons Nicolas Colnot, de Rouvres-la-Chétive, Nicolas Hugneville, de Houéville, et Jean Brusset de L'Étanche, pour divers travaux à la muraille du jardin proche de la cuisine, 1660, 29 juin ; entre la même et Jacques Pottier, Jean Brusset et Henry Prenaud, charpentier et maçons, pour la réfection du moulin et de la petite bergerie, 1661, 15 avril ; entre Anne de Tavagny, abbesse, et Jean de la Mothe, Joseph Bertin et Nicolas Éloy, pour la démolition du logis dit « le logis de Mme Gendelincourt », 1702, 2 mai ; — et Pierre Grand, maître tailleur de pierre et blanchisseur, pour l'extraction de la pierre de la « perrière » de l'abbaye, à raison de 3 sols et demi par pied, l'abbesse s'engageant à employer pendant 8 jours deux manouvriers « pour aider à découvrir le ban de pierre qui est déjà commencé », 23 novembre ; — et Charles Simonet, demeurant à la tuilerie de Frébécourt, pour la fourniture de tuiles pour le bâtiment nouvellement construit à raison de 18 francs le mille, 1703, 13 janvier ; et Gilles Liai, marchand cloutier à Neufchâteau, pour des clous, à 3 livres 15 sols le mille, pour les clous des planchers et plafonds, 21 sols et 35 sols pour les clous de lattes et les demi clous de grenier ; quittance des sommes reçues, 18 mars-24 août ; — et Jean François Richard, charpentiers à Neufchâteau pour la construction des murailles des fermes, 10 août ; — et Nicolas Larmier, maçon à Attignéville, pour une maçonnerie à faire entre l'église et le nouveau bâtiment, 1705, 10 avril ; — et Nicolas Levesque et Jacques Briot, architectes à Ligny, pour « construire une muraille à commencer à « l'alignement de l'aisle joignante à l'église et à continuer en ligne droite jusqu'à un « angle qui servira à retourner ; une muraille en ligne parallèle à la face qui regarde du « cote du midy, joignante l'angle de la maison ou demeure le sieur de France, au bout « de laquelle il y aura encor un angle, et une muraille qui continuera jusqu'à l'ancien « enclos de l'abbaye, dans laquelle il y aura un vannage pour faire entrer l'eau dans « led. enclos et une issue pour la sortie de l'eau qui coulera par un canal de la largeur « de huit à dix pieds qui sera revestu de part et d'autre d'une muraille et dans laquelle « il y aura deux descentes pour entrer dans led. canal et y prendre de l'eau et laver la « lissive ; et, du côté du jardin, un parapet qui sera de cimétrie a celui qui sera en ligne « droite aud. bastiment ; ... une grande porte cochère dans l'endroit qui leur sera « marqué par la muraille dud. enclos et une autre petite « porte de convenance a la « petite muraille cy dessus du côté de la cour ; ... une maison ou il y aura une « boullangerie et une petite laiterie, avec deux fours ; en outre, une petite muraille pour « enfermer un petit cimetièrre les murailles dud. enclos seront de la hauteur de douze « pieds » ; pour tous ces travaux les architectes recevront 700 livres, 1707, 10 avril ; quittance donnée par N. Levesque le 22 janvier 1710 ; — et Jean Lappe, cloutier à

Villouxel, 1718, 6 juin-24 juillet ; — et Nicolas Prevost fils, serrurier à Neufchâteau, 1720, 17 mars ; — entre Gabrielle de Pointe, abbesse, et Jean-Baptiste Gauzer, maçon à L'Étanche, Dominique Recouvreur, Toussaint et Jean Compans, maçons à Neufchâteau, pour construire les écuries, granges, la maison du jardinier et autres petits bâtiments attendants à faire en la basse cour de L'Étanche, ces travaux devant être terminés avant le 15 mai, 1729, 8 janvier ; requête des religieuses contre les dits maçons qui n'ont pas achevé les travaux dans le temps convenu, 5 octobre. 14 pièces papier. — « Devis estimatif des ouvrages que Mme l'abbesse de L'Étanche propose de faire dans l'enclos de lad. abbaye » ; construction d'un bassin dans le potager, plantation d'arbres fruitiers, de charmilles, déplacement du mur à l'extrémité du jardin ; le coût s'élève à 3180 l. 11 d., 1769, 12 décembre ; — autre devis « pour le rétablissement de plusieurs parties de murs d'enclos tombés cet hyver ..., le remplacement à neuf de différentes fils de corps de fontaines à l'usage de la cuisine et du réfectoire... que Mme l'abbesse propose de faire en la présente année 1770 », par M. de Klier Dellile, ingénieur des Ponts et Chaussées, inspecteur particulier des bâtiments et usines du roi au département de Bassigny ; montant des travaux, 6448 l. 15 s., 1770, 7 février. 3 pièces papier. — « Toisé et compte des ouvrages qui ont été faits par différents ouvriers à l'abbaye de L'Étanche par ordre de Mme l'abbesse en la présente année 1770 », par Caron ; montant des travaux 565 l. 11 s. 6 d., 1770, 15 juillet, 1 pièce papier.

1660-1770

**XXXVII H 33** (Liasse) — 20 pièces papier.

Marchés de travaux concernant l'église.

Devis des travaux de maçonnerie pour rétablir l'église : murs, vitraux, portail « qui sera construit suivant l'ordre toscane », tour du clocher ; marché avec Nicolas Briot et Nicolas Levesque, architectes et entrepreneurs à Ligny-en-Barrois, qui recevront 900 livres pour leur exécution ; quittances des entrepreneurs, 1703, 23 janvier-8 octobre ; — marché avec Jean et François Richard, charpentiers à Neufchâteau, 9 mars ; — avec Étienne Saint-Paul, couvreur, pour fournir l'endouvelis et les lattes de la couverture de l'église du bâtiment neuf, 1703, 3 mai ; — avec Nicolas Briot, maçon à Ligny-en-Barrois pour une corniche et six lucarnes, juillet-10 août ; — avec Gaspard Fonant, Claude Meterot et Blaise Marchand, menuisiers à Neufchâteau, 30 septembre ; — avec Claude La Barre, tailleur de pierre, pour faire le pavage de l'église, 26 décembre ; — avec Claude-François Le Bon, vitrier à Neufchâteau, 1704, 28 mai ; — avec P. et François Claude, sculpteurs, pour graver les armes de l'abbaye sur la grande porte d'entrée et celle de l'église, 1708, 11 novembre ; — avec Jean-Claude Collenot, plâtrier, pour faire un plafond en plâtre « avec une courbe au porteur, une corniche architravée au-dessous de la courbe, entendu qu'au derrier de l'autel, à l'endroit des partie cintrée la courbe avec la corniche sera a pan coupé pour former une espèce de cul de four » 1732, 20 septembre. — Devis pour des orgues et marché avec Charles Cachet, facteur d'orgues et organiste de la cathédrale de Langres ; quittances par le dit Cachet, 1738, 24 octobre-1740, 14 avril ; — marché avec Nicolas Viro, sculpteur à Neufchâteau, pour faire un retable d'autel, des panneaux de menuiserie cachant le mur du fond, boiser les murs, etc. ; quittances, 1740, 12 avril-1743, 19 avril ; — avec Jean Dupand, serrurier, pour faire la grille du chœur, 1740, 18 avril ; — avec Jean-Baptiste Mansiaux dit Chevalier, pour faire un devant d'autel en marbre, 10 août ; — avec Pierre Braquier, demeurant à La Vacheresse, pour la fourniture de 700 carreaux noirs, 12 août ; — avec Étienne Estienne, maître carrier à Neufchâteau, pour la fourniture de pavés pour le chœur, 1742, 5 août ; — mémoire de J. C. Mansuy pour les ornements du tabernacle et le Christ, pesant en tout 7 marcs 4 onces 2 gros, en argent de Paris, à 68 livres le marc, 1742, 30 août ; — marché avec François Pichard, doreur à Langres, pour dorer tous les ornements de sculpture de l'autel, les piédestaux des grandes figures, les chapiteaux, la gloire, la balustrade de fer du chœur, etc. ; 1744, 1<sup>er</sup> avril ; — avec Nicolas Jeandel, facteur d'orgues à Mirecourt, pour la réparation des orgues, avec le devis des ouvrages qu'elle nécessite ; quittances par le dit Jeandel, 1784, 30 mars-1785, 10 juin.



**XXXVII H 34** (Liasse) — 16 pièces papier.

Devis et marchés de travaux concernant : le moulin de Balléville, 1708-1713, 2 pièces papier ; — la ferme de La Rapine, à L'Étanche, 1719-1781, 4 pièces papier ; — la ferme de Froidefontaine, à Rouvres-la-Chétive, 1706-1766, 3 pièces papier ; — la muraille entourant la vigne de l'abbesse à Harchechamps, 1714-1715, 2 pièces papier ; — la maison de l'abbaye à Neufchâteau, 1649, 1 pièce papier ; — la cense d'Auvillet, à Attignéville, 1770-1778, 1 pièce papier ; — la ferme de Rancière, 1703-1748, 3 pièces papier.

1649-1781

**XXXVII H 35** (Liasse) — 2 pièces papier.

**Mobilier.**

« Mémoire des meubles de la sacristie de l'abbaye de L'Étanche qui ont été mis en mains de M<sup>e</sup> de Pointe établie sacristaine le 26<sup>e</sup> mars 1717 » ; — inventaire après le décès d'Anne de Tavagny, abbesse, survenu le 23 décembre 1724.

1717-1724

**XXXVII H 36** (Liasse) — 5 pièces papier.

**Exemptions financières des sujets de l'abbaye.**

Requêtes des religieuses au duc de Lorraine pour que les domestiques qui font leurs labours et autres travaux à l'abbaye soient maintenus dans l'exemption de payer les tailles et les contributions et que les commissaires aux aides cessent de les y contraindre ; suivent des mandements du duc donnant satisfaction aux religieuses, 1537, 20 novembre-1538, 19 septembre, 2 pièces papier. — Requête de Peronne de Vallerot, abbesse, à M. de Charuel, conseiller du roi, intendant de justice, police et finances en Lorraine et Barrois, contre les habitants de Rouvres-la-Chétive forçant Claude Mathis, fermier de leur ferme à Froidefontaine, à payer des droits seigneuriaux dont il est dispensé par les privilèges de l'abbaye ; suit l'ordonnance du dit intendant dispensant le fermier de payer les droits jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1680, 11 février. 1 pièce papier. — Nouvelle requête pour que la dispense accordée soit continuée trois années de plus ; ordonnance prorogeant jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1681 l'exemption sollicitée, 1680, 16 septembre. — Opposition de Peronne de Vallerot, abbesse, aux habitants de Rouvres-la-Chétive qui ont compris dans leur rôle le fermier de Froidefontaine pour contribuer à la subsistance des cavaliers en quartier d'hiver sur leur territoire ; notification de cette opposition, 685, 19 février.

1537-1685

**XXXVII H 37** (Liasse) — 1 pièce papier.

**Exemption de l'abbaye.**

Arrêt du duc Léopold interdisant aux brigadiers et gardes du tabac d'entrer à l'abbaye pour la recherche du tabac sans être accompagnés d'un conseiller du bailliage de Neufchâteau, 1723, 26 mars.

1722

**XXXVII H 38** (Liasse) — 8 pièces parchemin, 13 pièces papier.

**Droits de justice haute, moyenne et basse à Rainville.**

Acte de Ferry II, duc de Lorraine, portant donation à l'abbaye à Jacques, frère de Raoul de Gondreville, d'un demi-quartier de terre pris sur son propre alleu, à Rainville, Gondreville, 1206. Original parchemin<sup>1</sup>. Acte de Mathieu II, duc de Lorraine, portant vente par Henri de Rainville et Haaminde (?), sa femme, à Adeline, abbesse, et aux religieuses, de 12 journeaux de terre à Rainville, savoir : le champ de Thorei, celui de Seuel, la moitié d'un meix près de la grange de L'Étanche et le reste en Plenois, 1223. Original parchemin<sup>2</sup>. — Échange par lequel Ferri du Châtelet cède à l'abbaye Jean, de Rainville,

<sup>1</sup> Non analysé dans Duvernoy, *op. cit.*

<sup>2</sup> Analysé dans Le Mercier de Morière, *op. cit.*, p. 114-115, n° 28.

son homme, contre Durant le Vosgien (*Jou Vosgien*), de Rouvres-la-Chétive, 1264, 13 décembre. Original parchemin<sup>1</sup>. — Vente, sous le sceau de l'official de Toul, par Liebourg de Gondreville, femme de Gautier Bourguignon (*Wauthier Borguignon*), chevalier, en faveur de l'abbaye, de tout ce qu'elle avait à Rainville en prés, bois, hommes et rentes, 1270, octobre. Original parchemin. — Marguerite, veuve de Ferri III, duc de Lorraine, rend à l'abbaye la grange de Rainville et toutes ses dépendances qu'elle tenait de la dite abbaye, 1305, 21 juin. Original parchemin. — Reconnaissance que font les habitants de Rainville de Louis de Domp martin, baron de Fontenoy, comme seigneur haut-justicier de Rainville, 1551, 28 décembre. 1 pièce parchemin. — « Papier et pied de terre déclaratif du recolement et dénombrement de toute la seigneurie, terres, crouees, prais et brueilz, bois, rentes, censes, droictures et revenus tant en graines, argent, gelines, chappons, cornages comme aultres choses du lieu de Raynville aupres de Domp martin appartenant à l'abbaye de L'Étanche... faict par reverende dame Dame Françoise des Armoyses, humble abbasse dud. couvent... en l'an mil cinq centz soixante ». Cahier de 5 feuillets, couverture parchemin. Les habitants formant la communauté de Rainville : Claude Jussemin, maire pour l'abbaye, Bastien Chambrele, Bastien Richard, Mougine Colier, Claudot Lalemant, Perrin de Lesbe, Didier Jacquemin, Claude Barbelle, assemblés au cimeière « ou de toute ancienneté la communauté dud. lieu a acoustumé se amasser pour les négoes et affaires publicques » attestent que l'abbaye a un maire, juge de tous les procès « reserve cas criminelz qui appartiennent au souverain, hors mis les attrayeres qui demeurent a ladite eglise », les deux tiers des grosses dîmes, le tiers des menues, la collation et patronage de la cure, les cornages, à raison de 18 deniers par cheval trayant et par bœuf, 8 deniers par vache « lactant », 2 deniers par autre bête (f° 1) ; aux f°s 1 v°-3, terres et crouées du gagnage : saison « du hault des veles », « des trabats », « de Roway » ; au f° 3, bois ; aux f°s 3-4, prés ; aux f°s 4-5, gelines, chapons et œufs dûs chaque année par les censiers de l'abbaye le jour de Pâques, 1560, 11-14 septembre. Original et copie papier. Départ de cour rendu aux assises du bailliage de Vosges, maintenant la haute justice à M. de Dommartin contre le prévôt de Châtenois, 1627, 22 février. 1 cahier parchemin de 10 feuillets. — Pièces relatives à un procès élevé entre les religieuses et Melchior, comte de Lignéville, maréchal de Lorraine et Barrois, sur le droit de moyenne et basse justice que l'abbaye prétend avoir dans une partie de la terre de Rainville et sur celui d'y avoir un maire pour connaître des affaires réelles, personnelles ou mixtes où ses sujets seraient mêlés, 1610 (copie)-1720. 1 pièce parchemin, 8 pièces papier. — « Extrait des registres du greffe de la seigneurie... de l'abay de L'Étanche, ordre de Cîteau au lieu de Rainville » : tenue des plaids annaux, création d'un maire et des gens de justice : Jean Thouvenin, maire ; Pierre Thiery, greffier, Nicolas Thomas, sergent, sont maintenus dans leurs fonctions ; Claude Thouvenin est nommé lieutenant de maire, Pierre Jussenin, bangard, 1752, 17 janvier. 1 pièce papier. — Lettre de l'intendant La Galaisière informant l'abbesse qu'il mande à M. de Sauville, lieutenant général à Neufchâteau, des amendes champêtres par le garde de l'abbaye, 1754, 18 février, 1 pièce papier. — Factum relatif à l'échange fait entre le roi et le comte d'Espagnac des seigneuries de Rainville, Saint-Paul, etc..., contre le comté de Sancerre, 1786, 1 pièce papier.

1206-1786

## **DROITS DE JUSTICE HAUTE, MOYENNE ET BASSE À L'ÉTANCHE.**

**XXXVII H 39** (Liasse) — 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

Pièces relatives à la proclamation au nom du duc de Lorraine et de l'abbesse de L'Étanche de la fête de Saint-Gengoul (11 mai), preuve de haute justice : — déclaration faite devant le tabellion par Aulbin Magnien, lieutenant du prévôt de Châtenois, et Claude Jussy, abbesse, exposant le différend surgi entre eux au sujet du cri de la fête, le premier prétendant que cette proclamation se fait par le lieutenant du prévôt au nom de S. A. seule, la seconde qu'elle se fait au nom de S. A. et de l'abbesse de L'Étanche, 1583, 11 mai ; — enquête par audition de témoins faite par Claude Thiellequin, lieutenant du bailli de Vosges

<sup>1</sup> Publié dans les *Documents... de l'Histoire des Vosges*, t. IX, p. 30.

à Neufchâteau, au logis de Remy Guillemain, hôtelier à Rollainville : les témoins : Claudon Colin (65 ans), Claudot Noël (70 ans), laboureurs, Jean Noël (60 ans), charpentier, Henri Jacquot (36 ans), couturier, demeurant tous à Rollainville, Jacquemin Mairecolas (56 ans), gruyer à Neufchâteau, Claudot Parisot (50 ans), laboureur à Aulnois près Beaufremont (*Boffreymont*), ancien portier de l'abbaye pendant 30 ans, Toussaint Petitmengin (50 ans), recouvreur à Certilleux, Nicolas Hottier (50 ans), laboureur à Rouvres-la-Chétive, Jean Adam le jeune (48 ans), joueur d'instrument à Gendreville, Nicolas Adam (40 ans), son frère, même profession, déposent tous que le cri a coutume de se faire au nom du duc et des dames de L'Étanche de la manière suivante : « Oiez, oiez, oiez, De par Monseigneur le duc, notre souverain seigneur, de par Mme de L'Étanche et les dames de céans, on baille les joyaux, etc. », 1584, 16-17 avril : — lettre misive de Didier Martin, procureur général du bailliage de Vosges, à l'abbesse de L'Étanche, donnant gain de cause à l'abbaye, 19 avril ; — extrait du compte-rendu par le receveur de la prévôté pour le cri de la fête, montant à 5 sols avec son dîner et celui de son commis, 1668 ; — pièce donnant acte à Anne de Tavagny, abbesse, que le cri s'est fait le jour même tant au nom de S. A. que de l'abbesse et des dames, 1706, 11 mai. 7 pièces papier. Requête au duc de Lorraine pour la confirmation de la haute justice à l'abbaye, 1706, 30 mai. — Requête aux gens de la chambre des comptes de Lorraine, appuyée sur le fait de la proclamation de la fête de Saint-Gengoul au nom de l'abbesse et des dames, preuve de leur haute justice, pour qu'ils donnent un avis favorable à la précédente requête, 1706, 18 juin. 1 pièce papier. — Déclaration de Vignolles, procureur général de la chambre des comptes de Lorraine et de Bar, chargé du rapport sur la dite requête, contestant le bien fondé de celle-ci et produisant des extraits des registres du bailliage de Neufchâteau répartis entre 1652 et 1685 et faisant ressortir que les habitants ont porté leurs procès devant les officiers du bailliage, 1706, 14 pièces papier. — Lettres de Léopold, duc de Lorraine, portant entérinement par la chambre des comptes de Lorraine des lettres patentes du 8 décembre 1706, conférant à l'abbaye les haute, moyenne et basse justices sur le ban de L'Étanche, à charge d'indemniser les officiers du bailliage de Neufchâteau pour la diminution de leur juridiction, 1706, 11 décembre. 1 pièce parchemin. — Déclaration d'Anne de Tavagny, abbesse, sur les possessions de l'abbaye dans le bailliage de Neufchâteau : haute, moyenne et basse justice, et 95 arpents 21 verges de bois provenant du domaine « dans un terrain pierreux et presque stérile », l'indemnisant de 50 arpents dont elle a été privée par l'ouverture de la tranchée de Rouvres-la-Chétive, 1720, 18 mars. 1 pièce papier.

1584-1720

**XXXVII H 40** (Liasse) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 3 pièces papier.

Cahier ayant servi de registre au greffe de la justice de L'Étanche, contenant : 1°) copie des lettres patentes de Léopold, duc de Lorraine, conférant à l'abbaye les droits de justice, en date du 8 décembre 1706, avec l'entérinement par la chambre des comptes de la nomination des officiers par l'abbesse le 9 mars 1707, f° 1-3 ; 2°) les procès-verbaux dressés par le bangard et forestier de l'abbaye Henry Clause, et autres actes de la justice, 1707, 10 avril-1712, 16 juin, f° 4-8, 12. — Procès-verbal pour un enfant trouvé dans les jardins de l'abbaye, 1777, 13 octobre. — 2 extraits des registres d'audience du greffe : assignation contre Marie Oudin, veuve Croibert, cabaretière, accusée d'avoir donné à boire aux domestiques de l'abbaye ; plainte de Claude Gerard, domestique de l'abbesse, contre divers particuliers qui l'ont frappé, 1781, 4-8 septembre.

1706-1781

**XXXVII H 41** (Liasse) — 3 pièces parchemin, 31 pièces papier.

**Procès relatifs à la vaine pâture.**

Procès avec les habitants de Rouvres-la-Chétive qui envoient leur troupeau commun dans les terres de la tranchée de Rouvres ouverte pour le passage de la voie de Neufchâteau à Mirecourt, dont 95 arpents 21 verges ont été acensés à l'abbaye par arrêt de la chambre des comptes du 11 janvier 1719, au cens d'un francs par arpent, en compensation de 50 arpents de bois appartenant à l'abbaye et dont elle est privée par l'ouverture de la dite

tranchée : 6 pièces dont une en parchemin relatives à l'octroi des 95 arpents 21 verges et à leur abornement (requête des religieuses, arrêt du Conseil des finances, nommant Charles Maujan, conseiller au bailliage de Neufchâteau, en qualité de commissaire pour reconnaître le terrain à concéder, procès-verbal de reconnaissance par le dit commissaire et Claude Jaugeon, arpenteur, arrêt de la chambre des comptes du 11 janvier 1719, procès-verbal d'abornement), 1718, 3 juillet-1719, 21 juin ; quittance de 82 l. 10 s. 6 d. payés pour le cens de 2 années, 1720, 30 novembre ; — pièces relatives au procès avec les habitants de Rouvres-la-Chétive, (procès-verbaux dressés par Humbert Perrin, forestier de l'abbaye, requêtes des religieuses, nomination de commissaires, arrêt du Conseil faisant dans le terrain de la tranchée deux parts, dont une réservée aux religieuses et l'autre commune aux deux parties pour le pâturage de leurs bestiaux), 1721, 22 avril-22 juillet. 1 pièce parchemin, 16 pièces papier.

Pièces relatives au procès entre les religieuses prenant fait et cause pour Pierre et Augustin Mouton, leur fermier à Froidefontaine, et Charles-François Labbé, chevalier, baron de Beaufremont et Vrécourt, défendeur pour Nicolas Burnel, son fermier à Ollainville, sur le droit de vaine pâture appartenant au fermier de l'abbaye sur le ban d'Ollainville : requêtes, minutes d'audiences de la prévôté de Châtenois et du bailliage de Mirecourt, transaction entre l'abbaye et M. de Beaufremont accordant à l'abbaye le parcours et la vaine pâture sur les terres d'Ollainville « au dessus de la montagne de Saint-Hilaire » et aux habitants d'Ollainville le parcours sur celles de Froidefontaine, 1731, 7 septembre-1735, 19 novembre. 14 pièces dont 2 parchemin.

Procès entre l'abbaye et les habitants de Rouvres-la-Chétive relatif au projet de la première de fermer 2 fauchées et demi de pré sises au ban du dit lieu pour les transformer en potager, projet portant préjudice au droit de vaine pâture des habitants sur le dit pré : requête des religieuses, rapport de Claude Sauville, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Neufchâteau, chargé d'entendre contradictoirement les arguments des deux parties, mémoire, 1764-1765. 3 pièces papier.

1719-1765

#### **Procès.**

**XXXVII H 42** (Liasse) — 17 pièces papier.

Procès entre l'abbaye et Anne-François marquis de Bassompierre, seigneur de Rouvres, qui prétendait recevoir du fermier des dames de L'Étanche à Froidefontaine, la redevance annuelle de 3 poules et 2 bichets d'avoine, à cause de sa seigneurie de Rouvres. Les dames de L'Étanche prétendaient que leur cense de Froidefontaine avait toujours formé un ban séparé de celui de Rouvres : mémoires, requêtes, production de pièces, enquêtes, exploits d'assignation et consultation. 1681-1726. 9 pièces papier.

Procès entre l'abbaye et Étienne Daïde dit Marchaterre, cordonnier à Neufchâteau, relatif au retrait d'une place où était autrefois la maison du Refuge de l'abbaye, rue Saint-Nicolas, à Neufchâteau, les religieuses s'étant réservé la faculté, lors de la vente à Joseph Meget, subsistut à Château-Salins, demeurant à Neufchâteau, le 13 août 1695, de la reprendre en payant une indemnité de 33 livres au propriétaire actuel : acte de vente passé devant Claude Marius, notaire à Neufchâteau, 1695, 13 août ; requêtes, minutes d'audiences du bailliage de Neufchâteau, 1716, 8 juin-1719, 13 juin. 8 pièces papier.

1681-1726

**XXXVII H 43** (Liasse) — 17 pièces papier.

Procès entre l'abbaye et Robert Veron, fermier du magasin à sel de Neufchâteau, qui prétend que l'abbaye est tenue de prendre le sel au magasin de Neufchâteau au prix d'un franc trois gros la quarte, comme les habitants de la cense de Rollainville. Les religieuses s'y opposent, disant qu'elles ont toujours acheté le sel à un franc la quarte et que, L'Étanche formant un ban séparé de Rollainville, elles sont libres de se fournir au magasin de Rouvres-la-Chétive ; requête des religieuses aux officiers du bailliage de Neufchâteau contenant réponse aux écritures de Robert Veron, demandeur, et en demandant acte ; — attestation de Jeanne Rougeot, veuve de Rolin de Bray, ancienne fermière du magasin à

sel, et de Marie Huguet, épouse de Joseph Meget, ancien fermier, que le sel livré à l'abbaye était à 1 francs par quarte, 1699, 20 juillet ; — sentence du bailliage de Neufchâteau, 21 juillet ; — requête des religieuses à la chambre des comptes de Lorraine, faisant appel de cette sentence, 26 août ; — arrêt de la dite chambre annulant cette sentence et appointant Robert Veron à faire la preuve de ses prétentions, 1700, 30 juin ; — requête du dit intimé demandant que date soit prise pour l'audition des témoins des parties, 1702, 18 février ; — pièces se rapportant à l'enquête et à la contre-enquête, 25-27 février ; — requête des religieuses en réponse aux prétentions de leur adversaire et exposant leurs preuves que l'abbaye forme un ban séparé, 30 juin ; — contredits de Robert Veron, 4 juillet-8 août.

1699-1702

**XXXVII H 44** (Liasse) — 20 pièces papier.

Poursuite exercée devant les officiers du bailliage de Neufchâteau contre Anne-Marie de Gondrecourt, abbesse, par Nicolas Pierre, manœuvre à Sionne, pourvu par bail du 23 décembre 1781 de l'office de garde chasse et garde pêche sur le ban de L'Étanche et congédié le 19 septembre sans avoir été payé de ses gages : bail, nomination du dit Pierre comme garde chasse et garde pêche sur le ruisseau de Rollainville et Rebeuville, 1782, 1<sup>er</sup> janvier ; requêtes, minutes d'audience, significations aux avocats des parties, sentence finale le 27 mai 1783.

1781-1783

**XXXVII H 45** (Liasse) — 8 pièces papier.

Procès entre les religieuses d'une part, Nicolas Beurard et Florentin Laurent le jeune, laboureurs à Balléville, d'autre part, pour des dégâts causés à un pré dit « les Bredaux », près du moulin de Balléville, par les inondations qu'une voie d'eau qu'ils ont laissé se former dans leur pré voisin, au canton appelé l'Épinotte, a occasionnées : requêtes au prévôt de Rémoville, extraits des registres d'audience, pareatis accordé par le lieutenant du bailliage de Neufchâteau pour que les sieurs Jacques Lagabbe, conseiller d'épée au bailliage, et Guillaume Garnier, docteur en médecine, propriétaires du pré voisin de celui de l'abbaye, soient cités devant la prévôté de Rémoville, mémoire pour les religieuses de L'Étanche, 1750, 30 juin-25 juillet.

1750

**XXXVII H 46** (Liasse) — 23 pièces papier.

Poursuite contre François Nicolas, marchand bourgeois de Neufchâteau, aux fins d'obtenir la remise en état d'un pré appartenant à l'abbaye sur lequel il faisait passer ses voitures pour se faciliter la traite d'une coupe de bois « la Combe la Chenevière » dans la forêt de Neufays et où il avait dessein de faire des fournaux pour la fabrication du charbon : promesse de François Nicolas de réparer les dommages que son entreprise entraînera, 1774, 22 octobre, enquêtes, assignations, procès-verbal par Caron, ingénieur des Ponts et Chaussées, de l'arpentage des prés détruits et de l'évaluation des dommages montant à 63 l. 12 s., 1775, 10 juillet ; transaction par laquelle l'abbesse se désiste des poursuites moyennant livraison d'une vanne de charbon, 1776, 12-18 septembre ; reprise de l'instance, 1777, 28 juillet.

1774-1777

**XXXVII H 47** (Liasse) — 31 pièces papier.

Procès entre l'abbaye et les officiers de l'hôtel de ville de Neufchâteau au sujet de trois places et d'un cens que ceux-ci prétendent avoir sur un étal de boucherie à Neufchâteau. L'abbaye produit copie des donations de Mathieu II (1240) et d'Henri, prévôt de Notre-Dame (1242) ainsi que les baux passés par les abbesses Agnès de Haroué en 1437 et Béatrix du Châtelet en 1499 (n. st.)<sup>1</sup> justifiant leur droit de propriété sur l'étal. Celui-ci fut vendu par les dames de L'Étanche moyennant un cens, à Claude-Joseph

<sup>1</sup> Les originaux de ces actes se trouvent dans la liasse XXXVII H 78.

Thouvenin, ancien huissier audiencier au bailliage de Neufchâteau, le 11 juillet 1730. Ayant fait l'objet d'une saisie de la part de Claude-François Henry, marchand bourgeois de Neufchâteau, les officiers de l'hôtel de ville ont, le 23 novembre 1759, fait opposition à l'adjudication des immeubles « aux fins 1<sup>o</sup>) d'avoir distraction de trois places à la boucherie situées sous l'hôtel de ville, appartenantes à la même ville et mal à propos comprises aud. saisie réelle et criées ; 2<sup>o</sup>) et a charge que le jardin situé sur la rivière de Mouzon... ne sera adjugé que sous la charge de vingt deux sols de cens annuel et perpétuel envers le dit hôtel de ville ». Recours en garantie de la partie saisie contre les religieuses de L'Étanche. Requête de celles-ci pour que les officiers soient déboutés de leur demande qui tend à priver l'abbaye de ses droits sur l'étal, 1760, 2 septembre ; — sentence du grand bailli de Neufchâteau pour que soient sauvegardés les droits de l'abbaye lors de l'adjudication, 1763, 20 juin ; — appel contre cette sentence par les officiers, 14 juillet ; — jugements de barre de la cour souveraine de Lorraine, 27 août-3 décembre ; — ordonnance de la cour sommant le procureur des officiers de rétablir le procès dans les 3 jours sous peine d'une amende de 10 francs par jour de retard, 1764, 21 février ; — renonciation des officiers à poursuivre l'appel, 3 avril ; — déclaration des dépens dont l'abbaye requiert taxe, 14 mai.  
1240 (copie)-1764

## BIENS DE L'ABBAYE.

### ABONCOURT

**XXXVII H 48** (Liasse) — 2 pièces papier.

Déclaration de Jean-Joseph Claudon, habitant de Repel, ancien laboureur et fermier, d'un pré dit « en prelle » appartenant à l'abbaye, 1772, 18 juin. — Bail d'un pré à François Colin et Joseph Noirel, de Repel, 1775, 3 mars. 2 pièces papier.

1772-1775

### AINGEVILLE

**XXXVII H 49** (Liasse) — 2 pièces parchemin.

Donation par Élisabeth, dame d'Aigremont (*Acrimontis*) à l'abbaye, du moulin sis à Aingeville (*Engeville*), terre qui lui fut assignée pour les 48 livrées de terre qu'elle reçut en dot. Si les héritiers de son père ou leurs successeurs assignent à ses propres héritiers ces 48 livrées sur une autre terre, ceux-ci devront donner à l'abbaye des terres ou autres biens d'une valeur égale à celle du moulin, 1245, mai. Au dos, écrit au XVIII<sup>e</sup> siècle : « On ne peut savoir par les archives si elle (la donation) a jamais eu son exécution<sup>1</sup> ». — Assignation sur une vigne sise au ban de Belmont<sup>2</sup> d'une rente de 10 sous de bons petits tournois donnée à l'abbaye par Perrin de Belmont, écuyer. Acte donné par l'official de Toul, en présence de Robert dit Treuvedenier et de Jean de Neufchâteau (*de Novo Castro*) ; boucher, 1336 (n. st.) « le jeudi devant la feste Notre-Dame en mars » (24 mars).

1245-1336

### AOUZE

**XXXVII H 50** (Liasse) — 1 pièce parchemin, 16 pièces papier.

Sentence arbitrale rendue par Geoffroy, seigneur de Deully (*Damileio*), et Albert de Neufchâteau, écolâtre de Saint-Dié, par laquelle Pierre, chevalier de Fauconcourt (*Foquocurt*), cède à l'abbaye, moyennant 4 livres tournois, tous les droits qu'il réclamait dans l'alleu d'Aouze (*Aquosa*) et d'Aroffe (*Efrouffe*). 1227, (n. st.), 16 mars. Original parchemin.

Déclaration des biens. « Déclaration et pied-terrier des héritages appartenans aux dames de L'Estange scis et scituées au ban et finage d'Aouze », comprenant des prés sis à « La Moïge », « au Batard », et sur le ban de Rémoville, dans la saison d'Herbamont, de prés « au canton des Ensenges », au canton « de dessoub la ville », 1720. — Autre déclaration des rentes et héritages, 1752. — Autre déclaration des prés, faite par Claude Chauvelot, habitant à Aouze, 1772, 3 pièces papier.

<sup>1</sup> Pièce cotée JJ au cartulaire.

<sup>2</sup> Belmont-sur-Vair, arrondissement de Neufchâteau, canton de Bulgnéville.

Baux des prés, 1635-1786. Passés avec : Claude Collotte, 1635, 3 juin ; — Jean Colotte, 1656, 13 juillet ; — Jean François, 1687-1693 ; — Jean Varin, laboureur à Rainville, 1697 ; — Jean Fontaine, 1699 ; — Jean François, 1705-1713 ; — Colas Humbert, 1722 ; — Philippe Druaux et Nicolas-François Gondrecourt, 1733 ; — Philippe Druaux et Marie Mercier, sa femme, 1743 ; — Vincent Druaux et Claude Poirot, 1752-1768 ; — Jacques Claude et Jacques Gardeux, 1786. 13 pièces papier.

1227-1786

## ATTIGNÉVILLE

XXXVII H 51 (Liasse) — 4 pièces parchemin, 36 pièces papier.

Titres et fondations. Judith, abbesse du chapitre de Remiremont, donne à l'abbaye, à la prière d'Adélaïde, mère de Mathieu 1<sup>er</sup>, duc de Lorraine, et de Mabilie, abbesse de L'Étanche, 150 arpents de terre arable sur sa terre d'Attignéville (*in quadam parte potestatis Alieniaci ville*), 4 arpents pour bâtir une ferme avec sa grange, l'usage des pâturages jusqu'à une limite appelée la Croix. Si le bétail de l'une des parties va endommager le terrain de l'autre, il ne sera pas demandé d'amende en le restituant. L'abbaye de L'Étanche paiera la dîme des 150 arpents à l'église d'Attignéville ; ses religieuses paieront un cens de 5 sous à l'église de Remiremont le jour ou le lendemain de la Saint-Romary, 1155. Original parchemin. — Acte de Guillaume Mal Petit, prévôt de Neufchâteau, notifiant la donation par Paenez d'Attignéville (*Autegnevile*) à l'abbaye, de 2 prés sis au ban de « *Vebeville<sup>1</sup> de sore la perche d'Autegnevile* », 1250, mars. Original parchemin. — Vente, sous le sceau de l'official de Toul, par Oury Colette d'Attignéville (*Aulthegnevile*) à Jean Petit Didier et à Heluix, sa femme, d'une part, et à Thomas Jacquel et Hantinette, sa femme, d'autre part, à raison de moitié pour chacun des deux couples, « du tier d'aautant de pré que lesdits acheteurs en ont au Longe en pré desoubz la haie de Rancière » ; vente faite pour 4 francs et demi en principal et vin, 1517, 24 mai. 1 pièce parchemin. — Transaction par laquelle Didier Petit Didier et sa femme Isabel, Thierry Petit Didier et sa femme Marguerite, Jacquinot Millot, Remy Jaquet et sa femme Hawy, cèdent à l'abbaye les droits qu'ils prétendaient avoir sur un pré sis au lieu dit « dessouhz la haye de Ranciere », 1550, 24 novembre. 1 pièce parchemin.

Déclarations des terres et héritages appartenant à l'abbaye ; par Joseph Collot, gruyer de la baronnie du Châtelet, 1722 ; par Charles Barat et Élophe Locquier, fermiers de la ferme de Rancière, et Jean-Charles Pierot, fermier de la cense d'Auillet, 1768 ; — par François Duval, 1771 ; — par Nicolas Simonin, censitaire des moulins de La Gravière, à Attignéville, et Pierre Humbert le jeune, laboureur, 1786 ; — par Joseph Firmin Chrétien et Nicolas Grandjean, 1786 ; — plan des terres du canton de Saint-Piervaux, s. d. (XVIII<sup>e</sup> s.). 6 pièces papier.

Baux (1597-1786). Passés avec : Claude Fryart, Pierre Hurel, Claudot Hurel, son frère, et Jean Fryart, demeurant à Removille, 1597 ; — Nicolas de L'Espine, écuyer, seigneur de la Haywaulx et d'Attignéville en partie, 1600 ; — Élophe Willaume, de Graux, demeurant au gagnage d'Auillet, et Mathieu Woitrin, demeurant à Graux, 1606 ; — Jean Pernot, demeurant à Fimbrecourt, 1607 ; — Andreu Thouvenot et Nicolas maulcoustel, 1610 ; — François Larmey, Andreu Thouvenot, Estienne Gilot et Nicolas Ferry, 1611 ; — Jean Pernot, maire, demeurant à Ambrecourt, et Mengin Pernot, maire, demeurant à Vouxeu, 1611 ; — François Larmey et Claude Rouyer, 1616 ; — Demenge Lambert, demeurant à Avillers, 1618 ; Gérard Barrat, Jean Wydel dit Florent, son beau-frère, Jean Pernot le vieil, demeurant à Ambrecourt, 1620 ; — François Larmey et Claude Rouyer, 1624 ; — Bastien Henrai, 1635 ; — Paul Hocquart, 1635 ; — Pierre Barbier et Nicolas Guérin, 1667 ; — Joseph Chouniot, Joseph Humbelot, Joseph Colin et Joseph Maucoutel, 1691 ; — Dominique Grandclerc, 1691 ; — Claude, Sébastien et Nicolas Grandclerc, 1696 ; — Sébastien Grandclerc, 1702, 1707 et 1708 ; — le sieur Collot, 1715 ; — Nicolas Fournier, 1722 ; — Jean Pierrot, Joseph Loquier et Nicolas Bara, 1749 ; — Adrien Grandclerc, 1715-1731 ; — Anne Poirson, veuve du précédent, et François Duval, son

<sup>1</sup> Le registre des biens et droits de l'abbaye de 1741 (XXXVII H 3) indique qu'il s'agit apparemment de Houéville.

mari, 1734-1757 ; — Joseph Loquier, Jean Pierrot, Charles Barat et Jeanne Pannin, veuve de François Simonin, meunier du moulin de La Gravière et Pierre Humbert, 1774 ; — les mêmes, sauf le premier, 1779 ; — Nicolas Grandjean, 1786. 30 pièces papier.

1155-1786

### **ATTIGNÉVILLE, ferme d'Auillet**

**XXXVII H 52** (Liasse) — 8 pièces parchemin, 15 pièces papier.

Titres et fondations. Notice rappelant que Louis, frère d'Eudes d'Attignéville (*Agtignei Villa*), chevalier, a cessé, en présence du duc Simon II, d'inquiéter l'abbaye au sujet de la donation faite par son défunt frère de 25 arpents de terre sis à la porte d'Auillet, de celle de 4 arpents faites par son père en son vivant convers à l'abbaye, et des dîmes d'une certaine terre donnée à la grange pour lui tenir de jardin. « Testes Gafridus de Verennes. Teodericus de Wissei et Petrus de Jorces, milites. Sacertodtes Dominus Aubertus de Mirvaut. Teodericus de Rinvile. » s. d. (1176-1205). Original parchemin<sup>1</sup>. — Traduction faite au XIV<sup>e</sup> siècle de l'acte qui précède et des deux suivants : 1) Bertremin, évêque de Metz, confirme la donation à l'abbaye par Reynard d'Attignéville, et Albert, son frère, de leur bois dit de Saint-Étienne, « lequel bois est certain estre de franc aloef desdis nobles » ; en compensation de la perte subie par Albert du fait de ses droits sur ce bois commun aux deux frères, Reynard lui donne une de ses propres terres, 1185 ; — 2) Le doyen et le chapitre de Toul concèdent à l'abbaye leur « breul près Nerpaumolin jusques au Rouxel », leur breuil près de Soncourt, une terre qu'ils possèdent « entre la corvée » de l'église de l'abbaye devant Rancière, et 12 deniers toulous que leur devait l'abbaye chaque année pour la grange de Rainville. Moyennant quoi l'abbaye tient quitte le chapitre de tous les « arages » en hommes, terres, bois, prés et usages, 1220, samedi après l'octave de la Saint-Jean-Baptiste. 1 pièce parchemin. — Rachat par l'abbaye, en présence et sous le sceau d'Érard, sire du Châtelet, d'une rente de 10 réseaux de blé due sur la grange d'Auillet, et payée 4 livres toulous à Ysabelle d'Attignéville (*Auteingnieville*), veuve de Jannin dit Cromarie, et à Ferri, son fils, qui tenaient cette rente en fief de Jehan Pioche et, par celui-ci, en arrière fief, d'Érard du Châtelet, 1296, mars. Original parchemin. — Sentence de Henriot, prévôt de Châtenois, faisant droit, après enquête par témoins, à la requête des dames de L'Étanche contre les habitants d'Attignéville, avec lesquels elles étaient en désaccord sur l'usufruit de la maison d'Auillet, 1340, 13 décembre. Original parchemin. Copie sur parchemin de ces deux derniers actes, XIV<sup>e</sup> siècle. — Acensement par Jaquette de Gombervaux, abbesse, et les religieuses, à Jacques de Haraucourt, chevalier, seigneur de Germiny et de Rémoville, bailli de Nancy, et Catherine de Deully, sa femme, de la moitié de toutes les terres, bois, prés, rentes et coutumes faisant partie du gagnage d'Auillet, à charge de construire dans les 8 ans 2 manoirs avec leurs dépendances dont l'un sera à l'abbaye qui choisira celui qui lui conviendra, et l'autre aux dits seigneurs, et de payer les dîmes des terres qu'ils cultiveront et du bétail qu'ils nourriront, 1456, 22 septembre, 1 pièce parchemin. Copie de cette pièce (XVIII<sup>e</sup> s.). — Copie du même acensement, au nom de Jacques de Haraucourt, même date (XVII<sup>e</sup> s.). — Donation par Henri des Armoises (*Hermoises*), écuyer, seigneur de Barizey en partie, sollicitant que sa fille Françoise, soit reçue comme religieuse à l'abbaye, du quart en la moitié du gagnage d'Auillet et du quart de ses biens sis aux finages d'Aouze et de Rémoville, l'abbaye en ayant la jouissance seulement après la mort de la dite Françoise, en faveur de qui son père constitue en outre une pension viagère de 5 francs, 1489, 14 février (n. st.). 1 pièce parchemin. — Pièces relatives à la reprise du paiement de la rente de 6 paires de réseaux en grains dûe, sur la cense d'Auillet, par Anne-François-Joseph de Bassompierre, et qui n'était plus payée depuis 1645, date à laquelle, en indemnité du dommage que causait à l'abbaye son incapacité à tirer des ressources d'une cense détruite par les guerres et, en conséquence, à payer le préciput de la rente, Charles de Bassompierre, père du dit seigneur, avait abandonné à l'abbaye pour une durée qu'il restait maître de délimiter la moitié lui appartenant dans la terre d'Auillet : en 1675, un procès surgit, l'abbesse, Peronne de

<sup>1</sup> Non analysé par Duvernoy, *op. cit.*



Vallerot réclamant le paiement des arrérages du préciput ; sentence est rendue par le bailli de Nancy et le prévôt de Vicherey autorisant la prise de possession définitive par l'abbesse de la part des seigneurs de Bassompierre en raison de ce que les arrérages n'ont pas été payés : appel des dits seigneurs contre cette sentence avec déposition de témoins faisant ressortir que l'abbaye a perçu les fermages sur la totalité de la cense d'Auvillet, « que le grain provenant de la dite admodiation... estoit conduit a ladite dame au Neufchâteau ou autre lieu dénommé par icelle sans que jamais il (Pierre Barbier, amodiateur de l'abbaye, qui fait la déposition) ny ceux qui ont labouré audit Auvillet ayent fait aucune separation, distinction ou partage contre aucuns censiers ou fermiers des seigneurs de Bassompierre ny qu'ils y ayent esté troublé par aucuns leurs officiers ou envoyez. Au contraire, à cause que ladite cense d'Auvillers est destournée et ecartée, esdites années (qui estoient les années des plus grosses et rudes guerres), le peu que les habitants d'Autignéville labouroint estoit labouré audit Auvillers pour leur commodité et seureté à cause des grands bois et forts y contigus ou ils pouvoient en cas d'alarme se refugier, en sorte que ladite dame tiroit beaucoup de ladite cense » ; transaction par laquelle les parties conviennent de remettre les choses dans l'état défini par l'acensement du 22 septembre 1456, les seigneurs de Bassompierre s'obligeant à payer le cens de 6 paires de réseaux, 8 francs et 2 livres de cire et l'abbesse à tenir la partie adverse quitte des arrérages, 1675, 13 mars-20 juillet. 1 pièce parchemin. — Transaction entre Peronne de Vallerot, abbesse, et Anne-François-Joseph, marquis de Bassompierre, concernant les moulins de Saint-Aumoulin et de Bouton. 1683, 17 février. 2 pièces papier. — Baux (1775-1787). Passés avec : Jean-Charles Pierrot, 1775 ; — renouvelé en 1780 ; — Charles Thiery, laboureur à Gironcourt ; — Lambert Roussel, 1787. 4 pièces papier.

Pièces concernant les poursuites faites contre Jean-Charles Pierrot, fermier sortant, mis en demeure de faire aux bâtiments de la ferme les réparations à sa charge en vertu de son bail ; procès-verbal de visite par Charles Caron, architecte à Neufchâteau, 1782, 18 avril (1 cahier de 12 feuillets), lettre de celui-ci, exploit, requêtes, 1782. 6 pièces.

XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle

**XXXVII H 53** (Liasse) — 32 pièces papier.

Dîmes. Pièces relatives à un procès entre François-Joseph Marot, curé d'Attignéville, demandeur, et les religieuses de L'Étanche, deffenderesses, prenant fait et cause pour François Pierrot, fermier de la cense d'Auvillet, au sujet du tiers de la dîme que ledit curé prétend avoir le droit de lever sur les terres de cette cense ; enquêtes et contre-enquêtes, faites le 29 septembre et le 12 novembre 1707 en vertu d'une ordonnance du bailliage de Neufchâteau du 16 septembre, appointment à contredire, exploits d'assignation, contredits d'enquête des 1<sup>er</sup> et 10 février 1708 ; sentence du bailli maintenant le curé d'Attignéville en possession du tiers de la dîme et condamnant l'abbaye à payer la dîme refusée l'année précédente, 13 mars 1708 ; appel des religieuses le 26 mars, 1707-1708. 16 pièces.

Pièces relatives à un procès entre François-Joseph Poirot, curé d'Attignéville, et Jean Pierrot, fermier de la part de l'abbaye dans la cense d'Auvillet, Nicolas Leclerc, fermier de celle des marquis de Stainville, Choiseul et Bassompierre, au sujet du droit que prétend avoir le curé de percevoir le tiers de la dîme de laine et d'agneau au dixième, les dits fermiers ayant refusé de la payer autrement qu'au onzième : requête du curé d'Attignéville le 1<sup>er</sup> juin 1750, requêtes des fermiers demandant que les dames de L'Étanche et les marquis qui leur ont laissé les terres soient assignés à prendre leur fait et cause, signification faite au dit curé par les religieuses qu'elles consentent à payer la dîme au dixième, transaction entre les dites religieuses et les seigneurs de Stainville, Choiseul et Bassompierre par laquelle ceux-ci promettent d'acquitter la dîme au dixième à raison d'un tiers au curé et de deux tiers à l'abbaye et celles-là de réduire à 5 paires et demie de réseaux la redevance des 6 paires dûe sur la moitié appartenant aux dits seigneurs dans la cense d'Auvillet, 1751, 26 avril ; sentence du bailliage de Neufchâteau condamnant les religieuses de L'Étanche et les seigneurs de Stainville, Choiseul et Bassompierre à payer au curé le

tiers de la dîme au dixième, prenant acte de la transaction conclue entre eux et les condamnant aux dépens, 1752, 18 avril. 16 pièces.

1707-1752

**XXXVII H 54** (Liasse) — 20 pièces papier.

Pièces relatives à un procès entre les habitants d'Attignéville d'une part, Anne-François-Joseph de Bassompierre, marquis du Châtelet, Henry-Dominique de Bassompierre, chambellan du roi, et les religieuses de L'Étanche d'autre part, au sujet de l'abornement devant séparer les bois d'Attignéville du bois de Saint-Étienne, dit aussi « bois d'Avillers » ; les habitants s'opposent à cet abornement, prétendant qu'ils ont joui de ce bois comme de leurs bois communaux ; sentence du bailliage de Neufchâteau admettant les habitants à faire la preuve de haute possession du dit bois, 1719, 14 juin ; procès-verbal de descente sur les lieux ; enquêtes auprès des témoins appelés par les habitants et près de ceux appelés par la partie adverse, 1720, 28 novembre-1721, 8 janvier ; requête des habitants à la suite de l'enquête, 18 janvier ; arrêt de la cour souveraine de Lorraine reconnaissant la haute possession de la communauté d'Attignéville sur le bois dit « d'Avillers », 1724, 10 mars ; saisie chez le sieur Richard Thomas, fermier de l'abbaye, des meubles appartenant à la dite abbaye et du canon de sa ferme, pour le paiement de 577 francs, tiers des dépens auxquels l'abbaye a été condamnée, 1724, 6 mai ; signification par les religieuses qu'elles se désistent de tout pourvoi en cassation contre l'arrêt du 10 mars et acquittent les dépens en échange de la main-levée de la saisie, 24 mai. 20 pièces papier.

1716-1724

**AULNOIS**

**XXXVII H 55** (Liasse) — 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

Titres. *Poincins*, sire de Tilleux (*Thilluel*), confirme, sous le sceau de Ferri III, duc de Lorraine, la donation faite à l'abbaye par sa mère Perronne, dame de Tilleux, de deux porchets du prix de 20 sols forts dûs chaque année au dit Poincin à Aulnois et qui seront payés le lendemain de Noël, 1258, mars. Original parchemin<sup>1</sup>.

Déclaration des terres et prés appartenant à l'abbaye sur le finage d'Aulnois et de Banicourt faite par Blaise Baste, s. d. (XVII<sup>e</sup> s.). — Autre déclaration faite par Nicolas Jacquot, fermier 1768, 20 février. 2 pièces papier.

Accord passé entre François-Joseph Locquet, curé d'Aulnois d'une part, les religieuses et le commandeur de Robécourt d'autre part, terminant un procès touchant les dîmes de chanvre dites vertes que le curé disait faire partie des grosses dîmes, et les dîmes noales qu'il prétendait lui appartenir entièrement, 1761, 5 août. 1 pièce papier.

Baux des terres, prés, du 6<sup>e</sup> des grosses dîmes, passés avec : Antoine Parisot, 1596 ; — Bastien Thomas, 1599 ; — Antoine Parisot, 1608 ; — Claude Parisot demeurant à L'Étanche, 1635 ; — Nicolas Feriet, 1656-1662 ; — Didier Moreau, curé d'Aulnois, 1666 ; — le même et François Pelletier (bail du 12<sup>e</sup> des dîmes appartenant aux bénédictins de Châtenois), 1667 ; — Roch Gaudez, 1683 ; — Hilaire Mougnot, 1686 ; — Joseph-Joaquin Bourdot, 1692 ; — Claude Marchal, 1694 ; — J. Bourdot, curé d'Aulnois, 1707 ; — Hilaire Bast, 1707 ; — Dom Briffaux, prieur de Châtenois, 1721 ; — François Thiriot, 1733 ; — Joseph Blandin, 1743 ; — Nicolas Jacob, marchand, 1748 ; — id., 1759 ; — François-Joseph Locquet, curé d'Aulnois, 1761, 6 août. 20 pièces papier.

1258-1775

**AUTIGNY-LA-TOUR**

**XXXVII H 56** (Liasse) — 14 pièces parchemin, 21 pièces papier.

Donation par Jean d'Autigny (*Atineio*), chevalier, avec le consentement d'Ide, sa femme, et de ses autres amis, du pré sis devant le moulin, d'une perche voisine de ce pré, de tout ce qu'il possédait alentour au de-là de la rivière, tous ces biens formant l'alleu que l'abbaye tenait en gage de 4 livres toulous. Furent témoins : Simon, duc de Lorraine ;

<sup>1</sup> Non analysé par le comte de Pange, *op. cit.*

Thierry de Saulxures (*de Salsuriis*) ; Simon de Morelmaison ; Mathieu de Houécourt ; Eudes d'Attignéville ; Hugues d'Autigny et ses deux fils ; Licilin, leur neveu ; Barthélémy, s. d. (1176-1206). Original parchemin<sup>1</sup>. — Titres et fondations. — Mathieu de Lorraine, évêque de Toul, confirme la donation faite à l'abbaye par Wideric et Aimon, son frère, chevaliers d'Autigny (*Auteignei*), d'un pré et de 12 journaux de terre sis à Autigny (*Auteignei in insulis*), avec deux breuils, à Brancourt, engagés à Wideric et Hugues Berleudois, son frère, pour 4 marcs que les religieuses de L'Étanche ont rachetés, s. d. (1198-1210). Original parchemin<sup>2</sup>. — Mathieu II, duc de Lorraine, confirme la donation faite par Thierry d'Autigny (*Atygneio*), son oncle, du moulin qu'il fit construire devant Autigny, de telle sorte que l'abbaye en ait la moitié immédiatement et la totalité après la mort du dit Thierry, ainsi que de 4 réseaux de froment sur ses « moyages » de Rouvres-la-Chétive, Autigny-la-Tour, 1220, 2<sup>e</sup> férie après la Saint-Martin (16 novembre). Original parchemin<sup>3</sup>. — Arbitrage rendu dans un différend entre l'abbaye et la maladrerie de Soulosse sur le Moulin de Rivière, à Autigny-la-Tour, par A., clerc (*plebanus*) de Neufchâteau, et Thierry, clerc de Vicherey : la maladrerie est maintenue dans la possession de la part de mouture et de battant qu'elle avait auparavant ; elle est tenue de faire moudre 10 réseaux de blé par an et de fournir les meules, le bois et le « marrantum » pour la réfection du moulin à la réquisition qui lui en sera faite, 1234. Original parchemin. — Donation, sous le sceau de Roger d'Ostenge de Marcey, évêque de Toul, par Pierre, chevalier de Saint-Élophé (*de Sancto Elephio*), avec le consentement de Domete, sa femme, et de ses enfants, de la moitié lui appartenant dans le moulin dit « Sentois Molin », à Autigny-la-Tour, 1238, (n. st.) 25 février. Original parchemin. Copie et traduction de cet acte, 1 pièce papier. — Donation par les religieuses à Ferry du Châtelet, seigneur d'Autigny, et à Élisabeth, sa femme, de la moitié de tout le revenu du moulin dit Neufmoulin, à charge d'assumer la moitié des dépenses et d'entretenir sur les revenus communs du moulin un convers que l'abbaye doit y placer. Si la dite Élisabeth se remarie après la mort de son mari, le moulin reviendra intégralement à l'abbaye. Ferry donne en échange à l'abbaye tout le bois, les pierres et la terre nécessaires au moulin de Rivière et au Neufmoulin... Le meunier sera nommé d'accord entre les parties, le produit des amendes sera partagé et chaque partie pourra amener tous ceux qu'elle voudra pour y moudre leurs grains, 1244, juin (le duc Mathieu II donna son sceau à cette charte). Original parchemin<sup>4</sup>. — Donation par Guillaume, chevalier d'Autigny, au couvent de L'Étanche, de tout le « molage » qu'il avait au moulin de Rivière, de 3 sous de rente sur une terre sise à Brancourt, tenue en fief par la femme Pauvierer, 1255, septembre. Original parchemin. — Transaction passée entre Pirel dit de Chatenois, bourgeois de Neufchâteau, et l'abbaye, par laquelle le dit Pirel se déporte de ses réclamations concernant des dettes, cautions, gages perdus et déclare de nulle valeur les écritures que lui, ou d'autres pour lui, pourraient faire contre l'abbaye, sous réserve que les lettres lui conférant à vie le moulin de Rivière et 50 réseaux de blé en la grange de Barville seront maintenues en vigueur. Fait sous le sceau de Marguerite, duchesse de Lorraine, et de Colin, dit de la Fauche, maire de Neufchâteau, devant les jurés Jehan d'Espinalz dit le Sonrier, et Lambelin, fils d'Alardin, 1295, novembre. Original parchemin. — Thibaut, maître de la Maison-Dieu de Toul, atteste la donation faite en mourant par Ozille, veuve de Foulque, sénéchal de Toul, à l'abbaye, de 10 réseaux de grains, mi blé, mi avoine, à prendre chaque année sur ses dîmes de Soulosse, Saint-Élophé, Autigny-la-Tour et Fruze, et certifie qu'il a fait payer cette rente depuis environ 17 ans, 1303, lundi avant la division des apôtres. 1 pièce parchemin. — Accord entre les dames de l'abbaye et Henri du Châtelet (*du Chastelleir*), sire d'Autigny, par lequel celui-ci consent à ce que les premières fassent au moulin de Rivière toutes constructions qu'il leur plaira et jouissent des moulans récemment édifiés et de tous les usages qu'elles avaient précédemment ; les droit et les devoirs de chaque partie dans la jouissance des moulins de Rivière et de Neufmoulin sont fixés de manière

<sup>1</sup> cf. Cartulaire de 1548, Y. Non analysé par Duvernoy, *op. cit.*

<sup>2</sup> Charte traduite au Carulaire de 1548, RR.

<sup>3</sup> Cf. p. 4, note 1. C'est l'original.

<sup>4</sup> Non analysé dans Le Mercier de Morière, *op. cit.*

semblable à celle qui résultait de l'acte de juin 1244 contenant une donation de Ferri du Châtelet et Élisabeth, sa femme (cf. supra) « ...puent et doivent panre li munier dou dit moulin de rivieres, sens contredit de moi, de mes hoirs, ne de ma femme, terre, pierre et bois pour la nécessité dou dit moulin de rivieres et dez muniers par touz les leu dou ban d'Autigny ou mi prodomme d'Autigny panroient et useroient. Et doi sengnier pour moi et por mez hoirs a tous iours chemin soffissant a touz cels qui vanront mourre au dit moulin... Et se aucuns i meffaisoit en venant ou en raland dou dit moulin, il seroit quites de l'amende parmi lou damaige rendant... ». Henri du Châtelet obtient en échange la moitié du Neufmoulin, pour la réfection et l'entretien duquel tout le bois nécessaire sera pris sur ses bois d'Autigny ; il paiera la moitié des autres dépenses et l'abbaye l'autre moitié ; chacune des parties aura la moitié de la pêcherie et l'usage de Neufmoulin sera libre à tous ceux qui viendront pour y moudre leurs grains, 1317, 23 décembre. Original parchemin. Copie de cet accord, sous le sceau de frère Gérard de Gondreville, prieur du prieuré de Notre-Dame de Neufchâteau, le 8 mai 1330. Autre copie faite en 1703. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

Dîmes. — Actes de la déclaration faite par des officiers de justice d'Autigny-la-Tour que le meunier du moulin de Rivière et l'amodiateur des menues dîmes d'Autigny appartenant à la maison-Dieu de Toul ont eu main levée de la défense qui leur avait été faite de lever les menues dîmes des héritages appartenant à la chapelle Notre-Dame du Châtelet suivant la requête qu'en avait faite l'amodiateur des dîmes de ces héritages, 1564, 15 septembre. 1 pièce parchemin.

Exemption de contribution en faveur du meunier de Rivière. Procès-verbal d'une requête adressée à l'assemblée de la communauté d'Autigny-la-Tour par Claude Mourguin, procureur de l'abbaye, pour obtenir la radiation de Thenot Jherosme, meunier du Moulin de Rivière, du rôle de la contribution de 30 francs par village accordée au duc de Lorraine ; les maires et habitants répondent que s'ils ont compris le dit fermier « au gect et cottisation par euls faite desdicts trente francs..., s'ait esté de son gré et plain vouloir, en ce que, comme ils ont heu partaigé entre eulx un certain pourpris de bois pour subvenir aux affaires de la communaulté, le dit musnier leur ait heu prié qu'il en soit réparty d'un arpent comme eulx et qu'il accordait de payer sa part de ladicte cottisation... comme l'un desdicts habitants... », 1593, 10 février. 1 pièce papier.

Droit de marronage dans les bois d'Autigny. Déclaration de César Perrin, maître charpentier demeurant à Balléville, (*Baleville les Mesnil*), portant que le bois dont il s'est servi pour la réfection du moulin de Rivière a été pris sur les bois d'Autigny, suivant les droits inscrits dans les chartes dont lecture a été faite devant l'assemblée des habitants par Fiacre Foüin, vicaire du dit lieu, et qu'il a reçu de M. Lorenger, receveur de l'abbesse, Antoinette de Vigneulles, 400 francs pour l'exécution du travail. Suit la déclaration de Loranger couvrant Perrin pour l'usage qu'il a fait des bois d'Autigny, 1628, 10 mars. 1 pièce papier.

Procès-verbal de la visite des prés de l'abbaye faite par le maire et les gens de justice d'Autigny-la-Tour à la requête de Claude Thuillère et Claude Bastien, fermiers des dits prés, pour reconnaître tout ce qui est nuisible, 1685, 2 novembre. — Cédula de procédure concernant les droits de l'abbaye dans les bois d'Autigny, 1699, 4 février. 2 pièces papier.

Baux. — Bail pour 6 ans par Agnès de *Herowel*, abbesse, à Jehan du Vaulx, d'Autigny-la-Tour, des menues dîmes et de ce qui appartient à l'abbaye au dit lieu, excepté le moulin et les prés qui en dépendent et 9 livres dues chaque année par Jehan le Buef, du Châtelet, 1435, 6 juin. — Bail pour 9 ans, au canon de 300 francs lorrains, à Alix, veuve de Jean Bernard, demeurant à Autigny, du moulin de Rivière, de la moitié des menues dîmes et de l'affouage dans les bois du dit lieu, 1623, 28 décembre. — Bail semblable à Étienne Thouvenin, demeurant au moulin de Nourroy, et Demenge, son père, demeurant à Neuveville-sous-Châtenois, 1635, 2 janvier ; — à Mathis Michel, 1652-1656 ; — à Sébastien Michel, 1670 ; — à Nicolas Valentin, Henry Noël, Claude Lhuillier et Alexandre Mougenet, 1694 ; — aux mêmes sauf Henry Noël, 1696-1699 ; — à Claude Lhuillier, à la veuve de Nicolas Valentin et aux enfants d'Alexandre Mougenet, 1704 ; — à Nicolas Bémont et Jean-Nicolas Valentin, 1711 ; — à ce dernier seul, 1719-1738 ; — à Françoise Colot, sa veuve, et Félix Collot, 1743 ; — à ce dernier, 1750 ; — à Jean Galand, recouvreur

à Autigny-la-Tour, et Nicolas Laviron, 1759 ; — au comte de Gondrecourt, pour 30 années, de toutes les menues dîmes, sauf la dîme du troupeau du dit seigneur, et des prés, au canon de 170 livres , — bail emphytéotique au dit comte Claude-Antoine de Gondrecourt et à Marie-Charlotte de Rozière, son épouse, demeurant au château d'Autigny-la-Tour, de la moitié des menues dîmes appartenant à l'abbaye sur 5 jours de vigne, sis à la saison de Millechamp, pour le canon de 5 livres, 1766, 26 juillet. 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

XII<sup>e</sup> s.-1767

## **BALLEVILLE ET LE MÉNIL-SUR-VAIR**

**XXXVII H 57** (Liasse) — 3 pièces parchemin, 33 pièces papier.

Procès-verbal d'abornement d'un pré sis au lieu dit « le breuil d'eau » attenant à une chaussée et à un moulin appartenant aux seigneurs de Rémoville, et où les fermiers du moulin prenaient de la terre pour leur usage au détriment des religieuses, propriétaires du pré, 1596, 16 mai. 2 copies papier. — Vente par Claude Bourguignon, veuve de Florentin Ferry, et son fils, Dominique et Nicolas Ferry, à Gervais-Gabriel Duhamel, curé de Rouvres-la-Chétive, d'un pré de 9 quarts et plus, au lieu dit « en hatte », pour 350 francs de principal, 1709, 19 novembre ; — échange de ce pré contre une place bâtie sise à Rouvres-la-Chétive, au lieu dit « en l'atre », 1711, 23 novembre. 3 pièces parchemin.

Déclarations des immeubles appartenant à l'abbaye, 1716 et 1787. 2 pièces papier.

Pièces relatives à la poursuite exercée par les religieuses contre François et Joseph Pierrot, fermiers de l'abbaye par un bail du 21 février 1753, pour obtenir qu'ils acquittent le canon échu à la Saint-Martin, 1758, montant à 164 livres, 2 chapons et 4 livres de chanvre femelle : bail de 1753, requêtes, assignations, 1753-1760. 7 pièces papier.

Baux passés avec : Joachim Houel, demeurant à Vouxeu, et Gérard Chawelot le jeune, demeurant à Ambrecourt, 1603 ; — Florentin Burard, marchand à Balléville, et Nicolas son frère, Mathyot Bricquard, Colin Colenot et Colas, 1604 ; — Colin Collenot, Nicolas Maire, demeurant à Balléville, et Claudot Lorret, demeurant au Ménil-sur-Vair, 1606 ; — Florentin Burard, Collenot, Mathyot Bricard, Claude Burard, le vieil, Nicolas Maire, 1611 ; — François Burard, Nicolas Burard le jeune, Claudin Bricquart et Jean Martin, 1623 ; — François François, demeurant au Ménil-sur-Vair, 1660 ; — le même et Jean Massey, 1661 ; — Florentin Laurent, 1662 ; — Simone d'Aouze, veuve de Henry Brusset, 1691 ; Nicolas Noël et Jean Muxey, laboureurs au Ménil-sur-Vair, 1695 ; — Joseph Lallement, 1705 ; — le même et Florentin Laurent, 1711 ; — les mêmes, 1735 ; — les mêmes, 1745 ; — Théodore-François Royer, prévôt de Rémoville, demeurant à Vouxeu, 1763 ; Claude-François Rouyer, prévôt de Rémoville, demeurant à Vouxeu, 1759 ; — Jean-Claude Lallemand, 1774 et 1780 ; — Antoine-Joseph Huot, Jean-Louis Moniot, 1787. 22 pièces papier.

1596-1787

## **BARVILLE**

**XXXVII H 58** (Liasse) — 12 pièces parchemin, 8 pièces papier.

Titres et fondations. — Thomasse, secrète de Remiremont, laisse à perpétuité à l'abbaye de L'Étanche les deux tiers lui appartenant dans les dîmes de Barville, moyennant une rente de 75 sous toulousins qui sera doublée si l'abbaye laisse passer le terme de Saint-Nicolas. La secrète et sa compagnie seront reçues et hébergées à l'abbaye une fois l'an et les abbesses de L'Étanche devront, dans l'année qui suivra leur nomination, aller à Remiremont reprendre tout ce qu'elles tiennent de la secrète et du chapitre sans avoir à payer de relief. Elles auront en outre le droit de présentation à la cure de l'église de Barville, 1253, août. Original parchemin. Vidimus de cet acte par le gardien des frères mineurs de Neufchâteau, de 1321 ; par Jehan Wyardet, notaire de la cour de Toul, 1479 ; copie collationnée, 26 avril 1742. 3 pièces parchemin. — Charte d'Adeline, abbesse, notifiant la donation précédente, même date. Original parchemin. — Gilles de Sorcy, évêque de Toul, notifie l'arbitrage rendu dans le différend sur les rapportages des dîmes des églises de Barville, du Châtelet et d'Attignéville entre Guillaume, clerc, fils de Guillaume dit Malpetit,

et l'abbaye de L'Étanche : chaque partie ne jouira des dîmes que sur son finage jusqu'à la mort de Guillaume ; après celle-ci, l'église de Barville, celle du Châtelet et celle d'Attignéville auront réciproquement le droit des rapportages dans l'étendue des trois bans, 1260 (n. st.), 31 janvier. Original parchemin. — Acte de l'official de Toul faisant connaître que Demenge, curé du Châtelet, rend à l'abbaye les deux tiers des grosses et menues dîmes de Barville et du Châtelet qu'il avait à ferme en payant 50 réseaux de blé à l'abbaye et 75 sous de bons toulois au chapitre de Remiremont chaque année, 1320, septembre. Original parchemin. — Acensement à Gérard Rouceil, de Barville, et Ferri le Huraul, du Châtelet, pour 6 sous de rente annuelle, de 2 jours de terre sis au lieu dit « en grand meix », où une maison doit être construite, 1408, 22 décembre. 1 pièce parchemin. — Acensement par Béatrix du Châtelet, abbesse, à Jacquemin de Barville, pour 2 gros, d'un jour de terre sis « en la fin de la dicte Barville », pour y faire une vigne, 1473<sup>1</sup>. 1 pièce parchemin. — Acensement par Claude de Jussy, abbesse, à Simon Chaulchefer, de Barville, pour une poule de rente, d'une maison bâtie au lieu-dit « en sens la coste » ; — à Mansuy Milot, charpentier, d'une terre d'environ un quart de journal au même lieu-dit, 1610, 21 janvier. 2 pièces parchemin.

Pied-terrier fait sur l'ordre de Claude de Jussy par Vincent Chappitrel, prêtre, receveur et négociateur de l'abbaye, pour le remembrement des biens et suppléer aux titres perdus, 1600, 27 janvier. 1 pièce parchemin. — Aveu et dénombrement des biens de l'abbaye à Barville, pour satisfaire à la déclaration royale du 17 octobre 1680, 1681, 22 mai, et pièces de procédure de la contestation faite par les habitants à la suite de la publication de ce dénombrement, 1682. 5 pièces papier. — « Déclaration des héritages dépendant du gagnage... de Barville », 1773. 3 pièces papier.

1253-1773

**XXXVII H 59** (Liasse) — 7 pièces parchemin, 7 pièces papier.

Cure de Barville, droit de présentation. — Sentence arbitrale rendue par Jean le Gras (*Crassus*), chanoine de Saint-Gengoul de Toul, et Thierry, doyen de Neufchâteau, dans le différend entre Thierry, curé de Barville, et l'abbaye, sur la portion suffisante que l'abbaye doit assigner au curé de la dite église, sentence que les parties ont promis d'observer sous peine de verser une amende de 100 sous toulois dont caution fut donnée par le dit Thierry, doyen, de la part de l'abbaye, et Demenge de Vicherey, de la part du curé, son parent : le curé rendra les lettres de présentation à la cure qui lui ont été données par l'abbaye ; il percevra pour sa part le tiers des grosses dîmes à Barville, la moitié des menues, les offrandes de l'autel ; il aura 3 fauchées de pré, 15 journaux de terre arable dont 5 de la meilleure et 10 de médiocre selon l'avis des habitants de la paroisse, les cens assis sur les maisons du cimetière ; moyennant quoi il se tiendra pour content toute sa vie et quittera l'église de Barville de tous droits et coutumes épiscopales, cathédrales ou précaires, 1240 (n. st.), janvier. Original parchemin. — Présentation par Béatrix du Châtelet, abbesse à la cure de Saint-Epvre de Barville, vacante par la renonciation de Pierre Maillette, de Neufchâteau, prêtre, licencié en décret, de Pierre Morquin, 1500, 2 juin. 1 pièce parchemin. — 3 pièces relatives à la présentation de Claude Mourquin, en remplacement de Claude Rouyer, qui a résigné la cure : requête des religieuses à l'archidiacre de Vittel, demande d'agrément par celui-ci à l'évêque de Toul, agrément donné par François de Rozières, vicaire général, 1582, 22-24 juin. 3 pièces parchemin. — Agrément donné par François Caillier, vicaire général de Toul, à la présentation d'Antoine de Bourgogne, prêtre, religieux profès de Cîteaux, à la cure vacante par le décès de Claude Mounot, du même ordre, Toul, 1654, 25 février. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Accord passé avec le dit curé sur 4 paires de réseaux et le tiers des menues dîmes à Barville, Harchéchamp et Lahayevaux, qui lui tiendront lieu de portion congrue, 1660, 4 juillet. 1 pièce papier. — Sentence du bailli de Toul dans un procès entre l'abbé de Clairlieu et les religieuses de L'Étanche au sujet de la saisie faite par celles-ci des effets laissés par dom Bernard Gaucher, curé de Barville, assignant à chacune des parties la moitié des dits effets, 1695, 12 janvier. 1 pièce

<sup>1</sup> Cf. cartulaire 1548. P.

parchemin. — Reçu de sa portion congrue par M. Claude, curé de Barville, 1719 ; — démission de Mathias Claude, malade, de la cure ; — lettre de ce dernier à l'évêque de Toul pour lui recommander son vicaire nommé Leclerc comme successeur ; lettres de l'évêque de Toul et de son vicaire général à l'abbesse en faveur de Leclerc, 1757, 10-12 septembre. 5 pièces papier.

1240-1757

**XXXVII H 60** (Liasse) — 10 pièces parchemin, 7 pièces papier, 1 sceau.

Foi et hommage des abbesses à la secrète de Remiremont. Quittances pour la reprise des dîmes inféodées. — Actes d'hommage et de reprise par Marguerite des Armoises, 1544, 1<sup>er</sup> mai ; — Claude des Armoises, 1557, 2 septembre ; — Françoise des Armoises, 1561, 26 janvier ; — Claude de Jussy, 1581, 16 juin ; — Antoinette de Vigneulles (*Vignulle*), 1611, 16 mai ; — Peronne de Vallerot, 1666, 15 mai ; — Anne de Tavagny, 1701, 19 avril ; — Gabrielle de Pointe, 1725, 17 août ; — Anne-Marie de Gondrecourt, 1767, 26 octobre. 10 pièces parchemin, 1 pièce (copie) papier. — Lettre de Mme de Lenoncourt, secrète de Remiremont, à l'abbesse de L'Étanche, lui accusant réception de l'acte de dénombrement, 1767, 11 décembre. 1 pièce papier. — Quittances de 3 livres 4 deniers pour la reprise du tiers des grosses et menues dîmes et autres droits ; Jean-François Puton, receveur de la secrète de Remiremont, 1776-1782. 5 pièces papier.

1544-1782

**XXXVII H 61** (Liasse) — 50 pièces papier.

Baux :

1<sup>o</sup>) se rapportant aux dîmes avec : François Mourguin, 1603 ; — Claude Thomassin, lieutenant du bailli de Nancy à Neufchâteau, demeurant à Harchéchamp-sous-le-Châtelet, et Anne Bennefroy, sa femme, 1612 ; — Jacquemin Breton, demeurant à Harchéchamp, François Thouvenin, à Barville, Claude Parisot, d'Aulnois, 1632 ; — Denis Gravois, au Châtelet, et Jean Harmant, à Harchéchamp, 1652 ; — Claude Parisot, à L'Étanche, 1661 ; — François Gilot, Nicolas et Colin Poinsot, 1663 ; — François Breton et Jean Sorrier à Harchéchamp, 1665 ; — Jean de Lescamoussier, 1668 ; Jean Adam, Pierre Colignon, Nicolas Pernet et Jacques Breton maire d'Harchéchamp, 1680 ; — Nicolas Petré, ancien maire à Neufchâteau, 1691 ; — Jean Adam et Claude Guelle, 1693 ; — Nicolas Mathieu et Jean Vaunéant, 1699-1703 ; — Charles-François Rouyer, curé de Barville, 1708 ; — Mathias Claude, curé de Barville ; l'abbaye s'acquitte de la portion congrue en cédant la moitié des dîmes, 1720 ; — Nicolas Pillot, marchand à Barville, 1721 ; — le précédent et Jean-Nicolas Breton, 1726 ; — Pierre Leclerc, curé de Barville, 1757 ; — Claude Claudot, marchand à Autigny-la-Tour, 1773 ; — Joseph et Jean Duval, 1779 ; — Jean Bastien et Marie-Jeanne Moniot, sa femme, laboureurs à Harchéchamp, 1788. 26 pièces papier.

2<sup>o</sup>) se rapportant aux terres, prés, chénevières, etc. : Colin Bastien, Claude Thouvenin, Jean Noir et Jean Noël, 1596 ; — Colin Bastien, Jean Thouvenin, Simon Thouvenin, et Colin Jacquet, 1599 ; — Jean Noir, Colin Bastien et Claude Élophe, 1603 ; — François et Simon Thouvenin, 1603 ; — Jean Noël, maire, François, Jean et Gérard Thouvenin, Jean Noir, Jean Mathieu et Didier Jacquemin, 1611 et 1618 ; — Jacquemin Breton, François Thouvenin et Claude Parisot, d'Aulnois, 1632 ; — François Thouvenin, maire à Barville, et Thouvenin Thouvenin, son frère, 1635 ; — Nicolas Jacquet, 1656 ; — le même et Pierre Jacquet, 1663 ; — Claude Drouot, Élophe Mathieu, Nicolas Mathieu et Nicolas Bastien, 1692 ; — Claude Drouot, 1697 ; — Antoine Joseph et Jean-Claude Drouot, fils du précédent, décédé, 1707 ; — Étienne Bogard, Nicolas Godard et Nicolas Pillot, 1725 ; — les mêmes moins le second, 1731 ; — Nicolas Pillot, père et fils, et Claude Bogard, 1747 ; — Nicolas Pillot et Catherine Thierry, 1757 ; — le premier des précédents et Claude-Marc Mathieu, laboureur à Barville, 1767 ; — Jean-François Pernot, laboureur à Harchéchamp, 1773 ; — Joseph Bastien, laboureur à Houéville, 1777 ; — Jean-François Pernot rétrocède son bail du 29 mars 1773 en faveur de Joseph Bastien, 1778, 4 février. 24 pièces papier.

1596-1788

## BOUZEY<sup>1</sup>

**XXXVII H 62** (Liasse) — 2 pièces parchemin.

Vente par Thouvenel de Bouzey, Colette, sa femme, Poinsette et Huet, leurs enfants, et Mengette, leur sœur, à « Agnel de Moncelz », abbesse et au couvent, de divers immeubles sis à Bouzey, « devers le moustier » et aux lieux dits « en tahon de behulleul », « en journal a vertoil », « au parier haxart », « a remeivaul », « a la poirerie », « la curtille », pour 10 livres de petits tournois qui leur ont été payés par Marguerite de Roncourt, religieuse à L'Étanche ; ils retiennent à cens les dites terres en payant chaque année 12 sous de bons petits tournois à la dite Marguerite et, après son décès, à la pitancierie de L'Étanche, « pour faire l'anniversaire de ladicté dame Marguerite » ; en cas de retard sur le terme, ils paieront le double, 1337, jeudi après la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix, en septembre. Original parchemin. — Mandement de l'official de Toul au curé de Bouzey et au clergé relevant de l'officialité, accompagnant l'envoi de l'acte précédent, pour en assurer l'exécution par les vendeurs dans les huit jours qui suivent l'avis qui leur sera fait, sous peine d'excommunication, même date. Original parchemin.

1337

## BRANCOURT

**XXXVII H 63** (Liasse) — 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

Acensement par Phélice, abbesse de L'Étanche, pour 5 toulois neufs, aux héritiers de feu Girardon dit la Goule, bourgeois de Neufchâteau, d'un pré sis au lieu-dit « a la cheneveire », entre la rivière de Vair et le pré de l'abbaye, 1290, juillet. Original parchemin.

Déclarations des prés appartenant à l'abbaye, d'après les anciens baux, 1584-1660, 3 pièces papier.

Baux : passés avec Antoine Robin, habitant de Rollainville, et Pierre Robin, demeurant à Soulosse, 1691 ; — Pierre Roby (ou Robin), 1698, 4 pièces papier.

1290-1698

## CERTILLEUX

**XXXVII H 64** (Liasse) — 4 pièces parchemin, 5 pièces papier.

Acquêts. Vente par Jehan Champagne, de Tilleux, à l'abbaye d'un jour de terre, lieu dit « au chaulfour », pour 20 francs ; — par Berthemine Regnault, de Certilleux, d'un demi-journal de terre, même lieu-dit ; — par Didier Regnault et Didière, sa femme, d'un quart de terre, même lieu-dit ; — par Jehan Champagne et Didière, sa femme, d'un demi journal de terre, lieu-dit « dessous la vigne Mme l'abbesse », pour 10 francs, 1529, 23 octobre-1530 (n. st.), 21 février. 4 pièces parchemin.

Baux. Une vigne baillée à : Demenge Regnault, Jean Martin le vieil, Claude, Jean Martin le jeune, Demenge Philipès et Pierrot Regnaud, demeurant à Certilleux, 1626 ; — Nicolas Perrin et Françoise Lermine, sa femme, 1694 ; — Jean Delize, laboureur à Tilleux, 1706 ; — Claude Bogad, 1711-1729 ; — Jean François Bogard, 1738-1747 ; — Nicolas Gloriot, laboureur à Tilleux, 1774. 5 pièces papier.

1529-1774

## LE CHÂTELET

**XXXVII H 65** (Liasse) — 5 pièces parchemin, 1 pièce papier.

Titres. Vente à l'abbaye par Pierre de Vouzey (*Wixcio*) dit Malecuelle, chevalier, du tiers lui appartenant dans le moulin de Poirrey (*Poiruei*) sous le Châtelet, 1238, mai. Original parchemin<sup>2</sup>. — Jean Morquin, curé d'Attignéville, reconnaît devoir une somme de 230 francs 3 gros à François Tabourel, demeurant à Gironcourt, 1591, 14 novembre. — Catherine, veuve de Nicolas Mourquin, demeurant à Harchéchamp, reconnaît devoir à l'abbaye 220 francs, 1592, 29 avril ; — elle vend à François Tabourel une vigne sise au ban d'Harchéchamp, lieu-dit « en la plante derrier Harchéchamps » pour acquitter la somme de 230 francs 3 gros que lui doit Jean Mourquin, son fils, 7 novembre. — Vente par Claude

<sup>1</sup> Actuellement Dombrot-sur-Vair, commune du canton de Bulgnéville, arrondissement de Neufchâteau.

<sup>2</sup> Cf. cartulaire de 1548, AA. Ce titre, garanti par Mathieu II n'est pas analysé dans Le Mercier de Morière, *op. cit.*



Mourquin, curé de Barville, Philibert Mourquin, demeurant à Harchéchamp, Jean Mourquin, curé d'Attignéville, ses frères, Cathin, veuve de Nicolas Mourquin, leur mère, François et Christophe Mourquin, à l'abbaye, de la vigne susdite pour racheter les obligations dont ils étaient tenus envers François Tabourel et l'abbaye de L'Étanche, 1593, 6 décembre. — Abornement par le prieur d'Albiey<sup>1</sup>, le frère d'Antoinette de Vigneulle, abbesse, Jean Durant, confesseur de la dite abbesse, et Jacquemin Louys, vigneron à Barville, de cette même vigne pour la séparer des « courvées » appartenant au marquis de Rémoville, 1622, 27 avril.

1238-1622

## CHÂTENOIS, LA NEUVEVILLE ET DARNEY

**XXXVII H 66** (Liasse) — 5 pièces parchemin, 21 pièces papier.

Titres. Thiébaud 1<sup>er</sup>, duc de Lorraine, confirme et assigne sur son pressoir de Châtenois une charruée (*carratam*) de vin donnée en mourrant à l'abbaye par son père Ferri II, Châtenois, 1214, 14 novembre. Original parchemin<sup>2</sup>. Vidimus de cet acte par Wideric de Boullaix, gardien des frères mineurs de Neufchâteau, 1357, 26 octobre. Autre vidimus par Jean Haimonet (*Haimmoneti*) successeur du précédent, 1359, 13 décembre. 2 pièces parchemin. — Donation par Pierre, prêtre, Thiéri dit Mortier et Hugues dit Witton, frères, fils de feu Romary de Neufchâteau, à l'abbaye de 4 fauchées de pré sises à Châtenois, lieu-dit « *pratum domini Mauron* ». Témoins : Thiéri Mabon, Hugues Coquant, Julien de Châtenois et Colin Bocon, de Neufchâteau. La pièce fut scellée par maîtres Thiéri et Maurice, doyens de Neufchâteau et de Châtenois, 1239, août. Original parchemin. Traduction de cette charte (XVIII<sup>e</sup> s.), 1 pièce papier.

Mémoire des rentes appartenant à Mme de L'Étanche à Châtenois, XVII<sup>e</sup> s. ; copie du XVIII<sup>e</sup> s. 2 pièces papier. — Déclarations faites par Jean-Joseph Riffier, fermier, de tous les héritages appartenant à l'abbaye dans les bans de Châtenois, Darney-aux-Chênes et La Neuveville, consistant en terre, pré et une partie des dîmes appelées « les rapportages », 1771-1782. 2 pièces papier.

Baux, de 1577 et 1767, passés avec : François Delley dit Outhin, 1577 ; — Didier Sallet, 1598 ; — Didier Mathyot et Jean Toussaint, demeurant à Vallancourt, 1603 ; — Toussaint Humbert, tabellion à Châtenois et Neufchâteau, demeurant à Neufchâteau, 1610 ; — Simon Herbel, gruyer et receveur de Châtenois et Neufchâteau, 1662 ; — Mengin Guay, 1663 ; — Agnus Bourgeois, laboureur à Châtenois, 1685-1691 ; — Claude Marey, 1694 ; — Nicolas Gauthier, 1698-1699 ; — Didier et François Guillaume, laboureurs et charrons à Rouvres, 1706 ; — Germain Mairel, marchand à Châtenois, 1728-1756 ; — Jean-Joseph Riffier, gendre du précédent, 1762-1767. 1 pièce parchemin, 16 pièces papier.

1214-1782

## CIRCOURT

**XXXVII H 67** (Liasse) — 10 pièces parchemin, 11 pièces papier.

Titres, concernant le gagnage et le moulin. — Jehan de Godoncourt, écuyer, reconnaît devoir à Henri Friar, de Châtenois, et à Jannette « de la viez Dompaire », sa femme, 90 écus d'or pour les dommages qu'il a faits au vieux Dompaire et s'en acquittera en payant chaque année, en l'hôtel de Jehan dit le Pillars, à Dompaire, 9 écus assignés sur le moulin de Circourt (*Sircourt*) et tous les biens lui appartenant dans le duché de Lorraine, 1415, 16 avril. — Henri Friar et Jannette, sa femme, vendent leur créance sur Jehan de Godoncourt à Jehan de Bouzey, écuyer, pour 90 écus d'or, 1418, 26 septembre ; — celui-ci recède à Jehan d'Arbou, gendre de Jehan de Godoncourt, 1419, 26 octobre ; — Jehan d'Arbou la transmet à son tour à Hue de Bauffremont, seigneur de Bulgnéville, pour la même somme qu'il a reçue d'Oudin Guillot de Semilly et d'Estiennot de Bréchainville,

<sup>1</sup> Prieuré d'Aubiey, commune de Nomexy, canton de Châtel-sur-Moselle, arrondissement d'Épinal. Le prieuré d'Aubiey, fondé au XII<sup>e</sup> siècle, dépendait du prieuré d'Hérival. Ses archives sont conservées dans le fonds d'Hérival (liasse XIV H 14). Des documents relatifs au prieuré existent dans le fonds de Remiremont (G 1269 et 1294).

<sup>2</sup> Non analysé par Duvernoy, *op. cit.* Il est intitulé : « ego Th. dux Loth (aringie) et marche (io), comes de Daborc et Meten (sis) ».

serviteur du dit seigneur, et en outre 8 réseaux et demi de blé et 2 écus dûs par Jehan d'Arbou à la « Rouse » de

Neufchâteau pour la réfection du moulin de Circourt, 1429, 22 avril. — Hue de Bauffremont, chevalier, donne à l'abbaye, en compensation des arriérages de 30 réseaux de blé que ses prédécesseurs ont donnés sur le moulin de Griffet, « lequel molin est este ruyneur ong temps ent, et encore est de present sans faire aucuns proffit ausdictes religieuses », qu'il tient en gage, sa vie durant, et la totalité après sa mort. En cas de rachat du moulin, la moitié des deniers en reviendront à l'abbaye. Les lettres de la « gagièr » du dit moulin seront déposées durant la vie du donateur chez Perrin de la Roche et Jehan Roubert, demeurant à Neufchâteau, et remises aux religieuses après sa mort, 1436, (n. st.), 8 janvier. 5 pièces parchemin. — Départ de cour en faveur des religieuses dans un procès qu'elles avaient, devant les assises de Mirecourt, avec Saladin d'Anglure, chevalier, baron de Conflans-Sainte-Honorine (*Confloens*), seigneur de Bourlémont, au sujet de vanes et retenue d'eau que celui-ci avait fait construire sur un moulin lui appartenant et qui empêchaient celui des dames de moudre aussi bien qu'auparavant, 1534, 28 octobre. — Procès-verbal de l'exécution du départ de cour précédent par Gauthier d'Argent, sergent du bailli des Vosges, à la requête de Jean Picart, tabellion, procureur des dames de L'Étanche, 1535, 14 avril. — Accord entre les religieuses et Saladin d'Anglure, par lequel les premières cèdent au second leur moulin de Circourt et ses dépendances moyennant une rente annuelle de 11 réseaux de blé, 1536 (n. st.), 7 mars, 3 pièces parchemin. — Vente de la dite rente à Didier la Paix, pour 1000 francs dont l'abbaye lui est redevable, 1629, 1 pièce papier. — Arrêt du parlement de Metz condamnant Saladin d'Anglure à payer à l'abbaye la moitié des arrérages de la rente de 11 réseaux de blé qui n'ont pas été acquittés depuis 11 ans et à continuer de payer la moitié de la dite rente tant que durera la guerre, sauf à être fait droit pour l'autre moitié après la paix, 1647, 14 juin. 1 pièce parchemin. — Sentence du lieutenant du bailliage de Vosges dans un procès que poursuivent les religieuses contre le seigneur de Bourlémont pour le paiement de 32 réseaux de blé représentant 3 années de la rente annuelle résultant de l'accord du 7 mars 1535 portant cession du moulin de Circourt : délai de 8 jours est accordé au seigneur de Bourlémont pour payer les dits arrérages, 1674, 24 novembre. 1 pièce papier. — 2 pièces relatives à l'adjudication aux religieuses de certains gagnages situés sur le ban et finage de Circourt et provenant de la veuve et des héritiers de Charles Laporte : mise en possession, signification faite par les vendeurs : Jacques, François et Pierre Laporte, aux religieuses qui leur avaient demandé une déclaration de biens, 1735, 4 mai-20 septembre, 2 pièces papier.

Pied-terrier du gagnage de Circourt : dénombrement et contenance des parcelles réparties en 3 saisons dites « de la Quemaine », « des Herbues » et « des Grands Champs », au total 99 jours de terre, suivi de la déclaration des prés ; tiré d'un pied de terre fait en 1634 par Gras Pierrot, fermier du gagnage, 1666, 26 octobre-1<sup>er</sup> novembre. 1 cahier de 5 feuillets. — « Déclaration des terres du bien de Circourt », d'après un partage dont subsiste seulement le second lot, signé par Humbert Morel, censier du sieur Petitmengin, par le sieur Garnier, son beau-frère, et par Dominique Chrétien, censier de la veuve de Nicolas Boursier, 1682, 18 avril. 1 pièce papier. — Déclaration des terres et prés, certifiée par Félix Thiriot, ancien fermier, 1780. 1 pièce papier.

Baux du moulin et du gagnage : à Jehan dit Musnier, demeurant à Rouceux, à charge des réparations et d'en rendre 110 francs, 1457, 15 décembre ; — à la veuve Badé, maîtresse de poste à Neufchâteau, 1773, 14 octobre ; — bail du gagnage à Jean Grand Demange et François Gonthier, laboureurs à Circourt, 1744 ; — à Félix Thiriot, qui succède à Paulin Peltier, 1762 ; — à Jean Thuus, laboureur à Circourt, 1779. 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1415-1780

## COUSSEY

XXXVII H 68 (Liasse) — 9 pièces parchemin, 3 pièces papier.

Titres. Ferri III, duc de Lorraine, mande à tous ses baillis, prévôts, maires et à tous ses sergents présents et futurs, de veiller à assurer la jouissance paisible et entière des biens

de la maladrerie de Coussey aux religieuses de L'Étanche ou à ceux qui les tiendront d'elles, 1300, avril. Original parchemin<sup>1</sup>. — Acensement au grand Colin, à Jehan Ribauld et à Demengoit, fils de la grande Marguerite, de divers prés et haies sis au ban de Coussey et dépendant de la maladrerie, 1459, 22 juillet. — Acensement à Andreu de Coussey d'une pièce de terre au lieu-dit « darriere les haintes » et d'un jour et demi de terre au lieu-dit « en fremis », pour un cens de 4 écus lorrains, 1479, 5 juin. — Acensement à Guillaume Waltrin, laboureur à Coussey, et à Didière, sa femme, de 3 jours de terre « plains de hayes et de bussons » sis au lieu-dit « la maladrerie », pour 3 gros et demi de cens, 1489, 30 mai. — Acensement à Jean Hossaire, de Coussey, d'une haie sise au lieu-dit « dessoulz l'aquehelelle », attenant à la maladrerie, pour le convertir en pré « en facon que la rente se puisse a l'advenir trouver », pour 1 gros de cens 1490 (n. st.), 15 mars. — Acensement à Jehan Chodot et Catherine, sa femme, d'une « haie » de 3 quarts de jour sise au lieu-dit « en la febvere » pour la mettre en nature de terre labourable, au cens de 16 deniers 1 gros, monnaie de Lorraine, 1493, 4 mai ; à Estienne, fils de Mengeot, le maçon de Rouceux, demeurant à Coussey, et à Marguerite, sa femme, d'une « haie » de 1 journal, sise « au loing du grant prey », qui devra être défrichée, au cens de 5 blancs, même date. 6 pièces parchemin. — Acensement à Jehan Thouvenot et à Magdelaine, sa femme, de plusieurs terres appartenant à l'abbaye dont « la pluspart sont en treisches, brawois et fontenis, par quoy ont est et sont encores de présent de petit fruict et vallue », pour un cens de 4 réseaux de froment « mesure et livrez au bichet ferre ancien » de l'abbaye, 1540, 2 mai. Original parchemin et copie papier faite en 1678. — Acensement à Pierre Leclerc, maire, et à Hellewy, sa femme, des prés de l'abbaye au ban de Coussey, au cens de 6 francs, 1546, 28 avril<sup>2</sup>.

Déclarations de ceux qui doivent des rentes en nature et en argent aux dames de L'Étanche, 1763. 2 pièces papier.

1300-1763

## L'ÉTANCHE XXXVII H 69

(Liasse) — 1 pièce parchemin, 31 pièces papier.

Baux du moulin et de ses dépendances consistant en un « battant », une chenevière au lieu-dit « en l'etang », deux autres au lieu-dit « la louvière » et au devant du moulin, une pièce de terre dite « le champ des eschamelots », un pré sis au ban de Rollainville, un autre dit « le prey de l'arpecoste ». Passés avec : Jean Bernard, 1617 ; — Florentin Potier, demeurant à Rouvres-la-Chétive, et Marguerite, sa femme, 1635 ; — Claude d'Aouze, demeurant à Houéville, et Élizabeth Poirson, sa femme, 1648 ; — Jean Brussetlet, résidant à Balléville, 1692 ; Jean Grandclerc, charpentier, demeurant à Aroffe, 1699 ; — Nicolas Boulenger, charpentier à Houéville, 1699 ; — Joseph Laurent, demeurant à L'Estanchotte, et Catherine Goyer, sa femme, 1701 ; — Joseph Laurent, demeurant à Saint-Élophe, 1719 ; — François Rolot, demeurant au moulin de Noncourt, 1733 ; — renouvelé en 1739 pour 29 ans et dissous en 1748 par la renonciation des tuteur et curateur des enfants mineurs de François Rolot, décédé ; —

Claude Huin, demeurant à Vicherey, continué après sa mort, survenue en 1751, par sa veuve, Catherine Thirion, 1748 ; — Richard Moniot et Catherine, sa femme, 1757. 11 pièces papier.

Arpentage des héritages dépendant du moulin, par Dralet : contenance totale : 8 jours et demi et 116 verges pour les terres et chenevières, 3 fauchées 135 verges pour les prés, 1772. 1 pièce papier.

Bail des biens, revenus et gagnages dépendant de l'abbaye à Nicolas Petrez, Jean Quinot et Louis-Nicolas Guerin, marchands à Neufchâteau, 1682. 1 pièce papier.

Baux d'autres héritages situés sur les terres de l'abbaye : avec Didier Marchal, de Rouvres-la-Chétive, meunier à L'Étanche, 1631 ; — avec Jean Brussetlet, portier de

<sup>1</sup> Non analysé par le comte J. de Pange dans le *Catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine*, dans l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, t. XXXVII, Metz, 1928 (p. 534), ni par H. Lepage, dans le *Catalogue des actes du règne de Ferri III*, dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 3<sup>e</sup> série, IV vol. Nancy, 1876.

<sup>2</sup> Le parchemin a été coupé ; toute la partie droite manque.

L'Étanche, 1657-1663 ; — avec Claude Pariset, 1662 ; — avec François Perron et Maurice Perron, son fils, pour une maison bâtie à leurs frais avec la place et le défrichage qui lui sont joints, au canon de 6 livres, 1724 ; — avec Jean-Claude Genué, 1768 ; — Antoine Croibert, fils, 1768 ; — Marie Oudin, veuve du précédent, 1776 ; — Nicolas Dosseur, 1777 ; — Jean Rousselot, *id.* ; — Henry Soyer, manouvrier, et Barbe Collenot, sa femme, 1780. 13 pièces papier.

Pièces concernant des maisons construites par des habitants sur les terres de l'abbaye : Jean Dosseur et Antoine Croibert s'engagent à payer le cens réclamé ; sinon, à quitter les immeubles après paiement par l'abbaye d'une indemnité, 1753 ; — Jean-Claude Genué est sommé de laisser la terre et la maison qu'il y a fait bâtir, les 6 années étant révolues, et de nommer ses experts pour estimer la dite maison dont la valeur lui sera payée par l'abbaye, 1773 ; — Jacques Thiery reconnaît qu'il devra laisser les bâtiments construits par lui et ceux qu'il fera construire sur le fonds qu'il occupe, si tel est le bon plaisir de l'abbesse, contre une indemnité de 15 louis, 1777. 1 pièce parchemin, 5 pièces papier.

1617-1780

### FOMEREY, GIGNEY, BOIGNEY

**XXXVII H 70** (Liasse) — 7 cahiers papier, 1 pièce papier.

États de ceux qui tiennent les terres de l'abbaye : — état nominatif des tenanciers avec déclaration des terres qu'ils cultivent, par le maire des haies de l'abbaye, Jean Drouel, Colin Meginey et Maldeux, 1454, 12 novembre : copie faite en 1581 sur une précédente copie faite en 1545 par Jehan Martin de Dompain, *magister* de Gigney. 1 cahier de 185 x 145 mm., 5 feuillets ; — « Roole et declaration des noms et surnoms de ceulx qui payent les cens et rentes dictes de la Tainche, seantes icelles tant au lieu de Mazellier, Gigney, Fomerey qu'aultres villages proches et adjaceans a iceulx, mis et redigez en escript par forme de terre, par Nicolas Pieron d'Espinal, tabellion », 1583, 16 janvier. 1 cahier 275 x 185 mm., 3 feuillets. — Déclaration devant le même tabellion, de toutes les terres et cens « tant en grains, argent, chappons qu'aultrement qui annuellement et par jour de feste Saint-Martin d'hiver sont dheues a Mme de L'Estanche par plusieurs particuliers tant de Fomerey, Gigney qu'aultrepart... ayans par icelui tabellion lesdictes cens estez fidelement redigées en escript... a l'instance requeste d'honneste Jean Malhortie, de Mazeley, comme admodiateur en partie d'icelles », 1604, 12 novembre. 1 cahier 205 x 160 mm., 13 feuillets écrits et 9 blancs. Noms et contenance des terres : champ de Chevalrey, 15 jours 5 verges ; champ des Saulcys, 21 jours 6 verges ; champ du hault des Fols, 30 jours 9 omées 8 verges ; la crowée de Razey, 11 ours 3 omées ; le champ de la haulte Allemant, 7 jours et demi ; champ à Crottel ; champ au lieu-dit en treixes, au lieu-dit à l'orme ; redevances en imaux de grains dûes par chaque particulier, f<sup>o</sup> 1-11 ; redevances en argent et chapons

dûes sur les prés dits « a la corvée de Razey », « le hault prey », « le rond prey de la thielle qui vraidie », « le prey de Regurieuprey », « le prey des prailieux », f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup> - 13 v<sup>o</sup>. — Autre pied-terrier, 1605, 24 novembre. 1 cahier, 5 feuillets. — Rôle et déclaration des héritages chargés de cens envers l'abbaye, extraits du remembrement général fait en 1692 par Claude Georges, lieutenant général au ci-devant bailliage de Châtel, d'après les déclarations de Charles Parisot, de Fomerey, amodiateur de l'abbesse de L'Étanche. Comprenant : 1<sup>o</sup>) l'état des héritages et de leurs tenanciers par cantons portant les noms qu'on a vus<sup>1</sup> ; 2<sup>o</sup>) l'état des héritages et des cens dont ils sont chargés par tenures appartenant à un même propriétaire. Les tenanciers nommés sont : les héritiers Gabriel Serurier, f<sup>o</sup> 6 ; Jean-Claude Contal, f<sup>o</sup> 7 ; Claude Pillon le vieil, f<sup>o</sup> 7 ; Charles Parisot ; Nicolas Parisot ; Jacques Parisot, f<sup>o</sup> 8 v<sup>o</sup> - 10 ; Antoine Maudeux ; les enfants du sieur Villemain ; les héritiers de Silvestre Maudeux f<sup>o</sup> 10 - 12 ; le sieur Leclerc d'Espinal ; les héritiers de Jean Gralet, de Gigney ; ceux de Demenge Thomas, de Gigney ; Joseph Gralet et les enfants de Nicolas Gros Jean, de Gigney ; les héritiers de Demenge Rousselot, f<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup> - 13 v<sup>o</sup> ; Demenge Maudeux ;

<sup>1</sup> Cf. déclaration de 1604.

Dominique Maudeux ; les enfants de Berthelemy Vinot, f° 16 ; la tenure de la donation du vin de Pâques de la paroisse de Gigney ; Nicolas Guilleré, de Derbamont, f° 17 ; 3°) l'état des cens en argent et chapons dûs par quelques uns des précédents f° 18 ; 4°) l'état des prés, f° 19 v°, 1694, 7 décembre. 1 cahier de 19 feuillets. — Copie de ce pied-terrier faite par D. Jeandel, greffier au ban de Bocquegney, et délivrée à Joseph Maudeux le jeune, de Fomerey, fermier de l'abbaye, 1724. 1 cahier de 16 feuillets. — Cahier intitulé : « Reconnaissance des droits de l'abbaye de L'Étanche à Fomerey du 20<sup>e</sup> avril 1741 » : déclarations reçues par Pierre Cugnin, avocat à la cour, capitaine prévôt, gruyer et chef de police de Dompaire ; inventaires des tenures dans l'ordre indiqué à l'article 2° du terrier précédent avec indication de leurs propriétaires en 1741. 22 feuillets écrits et 4 blancs.

Lettre relative au paiement du loyer du gagnage de Fomerey, 1785. 1 pièce papier.

1454 (copie)-1785

## FRÉBÉCOURT

XXXVII H 71 (Liasse) — 15 pièces papier.

Déclarations des rentes et des prés appartenant à l'abbaye, 1768-1787. 3 pièces papier.

État des particuliers en retard de payer les redevances en grains dûes à la dame Badez, fermière de l'abbesse, 1787. 1 pièce.

Baux, de 1635 à 1773, passés avec : Jean Henrion et Charles Prevost, résidant au faubourg de l'hôpital de Neufchâteau, 1635 ; — François Mariotte, bourgeois de Neufchâteau, 1690 ; — Charles de La Porte, ancien maire de Neufchâteau et chirurgien juré au dit lieu, 1702 ; — Jean Virot, Claude Pierrot, Nicolas Grelot et Nicolas Virot, demeurant à Neufchâteau et Frébécourt, 1740 ; — François Deschamp, marchand et aubergiste à Neufchâteau, qui prend à bail les prés de Frébécourt et les 11 réseaux dus par le comte de Bourlémot pour le moulin de Circourt, 1759 ; — Marie-Françoise Jardot, femme du précédent, 1764 ; — la veuve Badé, née Marguerite de Noutant, maîtresse de poste à Neufchâteau, 1767 et 1773. 9 pièces papier.

2 lettres relatives à la radiation des fermiers que les habitants de Frébécourt ont compris indûment sur les rôles de taille ; l'une de Marin à l'abbesse, datée de Chaumont, 26 avril 1722 ; l'autre de Geoffroy, à M. Senault, subdélégué à Neufchâteau, datée de Chaumont, 1<sup>er</sup> juillet 1729, suivie de la copie de la lettre du subdélégué aux habitants de Frébécourt.

1635-1787

## GENDREVILLE

XXXVII H 72 (Liasse) — 12 pièces parchemin, 10 papier, débris de sceau.

Titres. — Liébaud, seigneur de Beaufremont (*Befroimunt*), confirme la donation faite à l'abbaye par son père Hugues de la pension que le curé tirait de l'église faisant partie des fiefs de son père, 1207. Original parchemin. — Hugues, abbé de Saint-Memmie de Châlons, et les religieux de cette abbaye donnent à l'abbaye de L'Étanche toute leur part dans les dîmes moyennant une rente de 30 sous de Provins payable dans les 15 jours suivant la Nativité Notre-Dame à leur abbaye ou à leur grange de Domrémy-en-Pertois et le paiement des frais du messenger chargé de réclamer la dite rente quand l'échéance sera dépassée. Cette somme de 30 sous ne variera pas soit que les dîmes augmentent ou diminuent, 1218. Original parchemin ; débris de sceau sur double queue. — Accord entre l'abbaye et Thieri, curé de Gondreville, par lequel la première cède au second les biens qu'elle prétendait avoir dans l'église, excepté ceux donnés par l'abbaye de Saint-Memmie de Châlons et les grosses dîmes, moyennant une rente de 4 livres de fort. Thieri promet de laisser l'abbaye jouir en paix des biens qu'elle conserve et lui donne, sa vie durant, la moitié de la grange appartenant à l'église et après sa mort, l'autre moitié ainsi qu'une « frant huge » et tout ce qu'il pourra laisser, 1244 (n. st.), mercredi après les bures. Original

parchemin. — Liébaud, sire de Beaufremont, confirme la donation faite à l'abbaye par Adeline, sa femme défunte, pour faire célébrer chaque année leur anniversaire, d'une rente provenant d'un don de Durand de Preies, assise à Aulnois (*Agnoy*), appelée « l'alleu de Rouceux » (*aluef de Rouseul*), 1298, mai. Original parchemin. — Gauthier, sire de Beaufremont, fils des précédents, confirme cette donation et y ajoute 30 sous de toulois sur la taille de Gendreville ; en retour, les religieuses le tiendront quitte du droit qu'elles avaient sur la vigne de Beaufremont, 1308, juin, samedi après la fête de Saint-Barnabé apôtre. Original parchemin. Copie sous le sceau de Humbert de Sarray, de Neufchâteau, prêtre, notaire de la cour de Toul, le 31 mars 1346. 1 pièce parchemin.

Patronage de la cure. Présentation de Florentin, d'Attignéville, à la place de feu C. Robin, 1587, 25 mars ; — demande d'agrément pour cette nomination, adressée par Jean Hilaire, archidiacre de Vittel, au cardinal Charles de Lorraine, évêque et comte de Toul, 26 mars ; — mandement de François de Rosières, vicaire général pour la mise en possession de Florentin Chognot, même date. 3 pièces parchemin. — Présentation de Dieudonné Simon à la place laissée vacante par la résignation de Christophe du Man : requête, donnée par Jacques Harguel, archidiacre de Ligny, au lieu et place de Charles Chrétien de Gournay, vicaire général de Toul ; autorisation de la cour souveraine de Nancy pour la mise en possession, 1636, 20-23 janvier. 3 pièces parchemin. — Provision et mise en possession en faveur de Jean Guillot, qui remplace Dieudonné Simon, décédé, 1660, 8-9 avril. 1 pièce papier. — Provision en faveur de Joseph Chevalier, diacre, qui remplace Jean Morizot, décédé, 1730, 17 mars, 1 pièce papier.

Baux des prés appartenant à l'abbaye, de 1656 à 1741 ; — Dieudonné Simon, curé, Jean Loisant, maieur, et André Mathieu, 1656 ; — Claude Mullot, de Landaville, 1685 ; — Joseph Thirirot, régent d'école de Gendreville, 1690 ; — Claude Tisserand, 1691 ; — renouvelé au même, 1696 ; — Claude Michel, 1711, continué en 1718 et 1725 ; — Marguerite Guyot, veuve de Dominique Bernard, 1741. 8 pièces papier.

1207-1741

## GRAUX

### XXXVII H 73

(Liasse) — 2 pièces parchemin, 3 pièces papier.

Titres. — Acensement à Wyllaume, maire, Mengin Aubry, Mougeot Brodart, Jehan Sicard, Jehan Wyllaume, Éloffe Gérard, Claudot Grosmengin, Thiébault Masson, Vincenot Richard et Mengin Thiébault, tous habitants de Graux, de terres à rendre labourables, pour 6 deniers de rente par jour de terre, 1528, 14 avril. 1 pièce parchemin. — Acensement à Nicolas Claudot et Jean Grosmengin, fermiers du gagnage de Rancière, d'un bois appelé « le Rechesnot » pour l'essarter et le mettre en culture, moyennant un cens de 8 réseaux de froment, 1592, 4 février. 1 pièce (copie) papier. — Accord entre l'abbaye d'une part, et Claude du Han, prêtre, seigneur du dit lieu, demeurant à Neufchâteau, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas de l'église de Punerot (*Puneroij*), et Thierryon Beniny, curé de Punerot, d'autre part au sujet des dîmes de Graux dont la propriété est contestée entre les deux parties ; elles décident de les partager à raison de 3 quarts pour l'abbaye et 1 quart pour le chapelain et le curé, « sans touche aux dismes d'ung ascensement fait auparavant, sont environ soixante anx, ou chascune des parties susdictes a toujours prins et levé la moictié », 1593, 24 avril. 1 pièce parchemin. — Accord réglant un procès que les religieuses soutenaient contre René Grégoire, Humbert Willaume et Jean Feuillette, habitants de Graux, tenanciers des terres acensées par l'abbaye le 24 avril 1587, 4 février 1592, 14 avril 1628 et 9 décembre 1614, pour paiement des arrérages de la rente ; moyennant une somme de 200 francs, l'abbaye les tient quittes ; elle leur baille en outre « les essarts de la Faillière », « le taillis de Rancière » et les « nouveaux essarts », sis à Graux et finages voisins, pour un canon de 9 réseaux de froment, 1668, 1<sup>er</sup> juillet. 1 pièce (copie de 1724), papier. — Accord entre les religieuses d'une part, Élophe et Gérard Grégoire, Dominique Martin, François Charé, Thomas Hocquart et Claude Chaudois d'autre part, par lequel ceux-ci se déportent de l'ascensement fait à leurs prédécesseurs de terres sises au ban de Rancière, canton des « Nouveaux Essarts », qu'ils cultivaient précédemment, et s'engageant à payer les arrérages du canon de ces héritages et les dépens de l'action intentée par l'abbaye, 1709, 27 juin. 1 pièce papier (copie).

**HOUÉCOURT****XXXVII H 74** (Liasse) — 8 pièces papier.

« Memoire des prez scituez... on ban de Houecourt, appartenant a l'esglise et monastere de L'Estance, que feu Mme de Bassompierre, dame de Remonville tenoit par cy devant d'admodiation de ladicte Estance », s. d. (XVI<sup>e</sup> siècle). 1 pièce papier. — Pièces relatives à la restitution d'une somme de 1400 francs dûe à l'abbaye par Gaspard, comte de Lignéville, acquéreur de 29 fauchées de prés sis à Houécourt près du château du dit comte et appartenant à l'abbaye, somme dont il devait s'acquitter en procurant à l'abbaye une pièce de terre à la convenance de celle-ci, 1624-1632. 7 pièces papier.

Certificat des publications faites à Houécourt, à Jean Thiérier, maire, et à Georges Laurent, échevin, de l'aveu et dénombrement des biens que l'abbaye possède : mention de l'opposition formée par François Mairet, procureur d'office à Houécourt, au nom de Henry-Gaspard, comte de Lignéville, 1681, 24 août-7 septembre. 1 pièce papier.

XVI<sup>e</sup> siècle-1681**HOUÉVILLE****XXXVII H 75** (Liasse) — 2 pièces parchemin, 23 pièces papier.

Titres. — L'université de l'église de Toul notifie la donation faite à l'abbaye par Jacques d'Attignéville, confrère au monastère, de l'alleu paternel à Houéville (*Wabeville*). Élisabeth de Vouxei (*Wissei*), qui le tenait en gage, cède ses droits. En reconnaissance de cette donation et de cet abandon, l'abbaye a donné aux héritiers d'Élisabeth 8 livres de Provins et à Jacques d'Attignéville 50 sous de Provins. On atteste en outre la vente faite pour 110 sous par Étienne de *Grisincourt* et Heluyse, sa femme, d'un pré sis à Toul, au lieu-dit « la Champagne » (*Campania*), 1203, 13 novembre<sup>1</sup>. Original parchemin. — Traité fixant les lots que l'abbaye et deux autres groupes de propriétaires possédant chacun un tiers, auront dans les prés de Houéville dont l'attribution était précédemment mouvante : dans la part de l'abbaye, prés situés aux lieux-dits « au machere », « en l'ausogette », « au grand paquis » ; part de Mougnot Thouvenin et autres, « au grand prey dict Machere », « en Soncourt » et « au grand paquis » ; part de Claudot Thouvenot, Poiresson Poirot, et autres, « en Boulonne », et lieux susdits, 1590, 19 juillet. 1 pièce parchemin.

Droit de patronage, dîmes, fondations, obits. « Extraits des registres du temporel des paroisses, dressés par ordre de S.A.R. » contenant déclaration des droits appartenant à l'abbaye et au curé de la paroisse de Houéville par N. Herbel, curé, François Huré, maire, Nicolas Rouyer, François Lalleman, Philippe Hache, lieutenant, François Truffault, syndic, Bastien Lalleman, 1703, 4 mars. 1 pièce (copie faite en 1738).

Pièces d'un procès avec André Janray, curé de Houéville, qui prétendait avoir droit de lever les grosses dîmes sur les novales mises en culture en 2 contrées du ban de Houéville, savoir « sur Houéville » et « sur Roche », 1609-1631. 4 pièces papier.

Baux du gagnage et des dîmes, 1598-1779. Avec : Claudot Henry, dit Sicquard, 1598 ; — Claudot Henry, 1616 ; — François de Bourgogne, curé, pour les grosses dîmes et celles des terres ensemencées, 1619 ; — Didier Lallemand et Claude Lallemand, son frère, 1628 ; — *id.*, 1635 ; — Claude Lallemand et Nicolas Mathieu, 1646 ; — *id.*, 1649 ; — Pierre Jacquel, habitant de Barville, pour le septième des grosses dîmes, 1661 ; — Nicolas Herbel, curé, pour le même objet ; — Joseph Lallement et Philippe Hache, 1691-1698 ; — Nicolas Herbel, curé, pour le septième des grosses dîmes, 1698, (les curés qui lui succèdent sont Fouyn (?), 1716, et Dupasquier, 1719) ; — Philippe, Joseph et Jean Hache, 1719-1746 ; — François Duval, 1743 ; — Charles Ferry, 1759 ; — continué en 1767 ; Joseph Bastien, 1779 ; — continué en 1785. 18 pièces papier.

1203-1785

<sup>1</sup> Cf. cartul. de 1548, L.

## LANDAVILLE

**XXXVII H 76** (Liasse) — 4 pièces papier.

Déclaration des maire et gens de justice de Landaville portant que les héritages de l'abbaye au dit lieu sont exempts de cens et de rente envers qui que ce soit, 1683, 21 juin. 1 pièce papier.

Bail du gagnage à Alexandre Thirion, Claude-Hubert Maillard, Jean Pacifique Maillard et Joseph Gaudez, 1778 ; continué en 1781 et 1786, 3 pièces papier.

1683-1786

## MONT et NONCOURT

**XXXVII H 77** (Liasse) — 4 pièces parchemin.

Titres. — Th., doyen de la chrétienté de Neufchâteau, notifie le legs fait en mourant par Agnès, veuve d'Hugues Lane, bourgeois de Neufchâteau, à l'abbaye, d'un quartier de terre sis à Mont, tenu par Geoffroy, et de 3 muids annuels de vin sur sa grande vigne, 1242, juin. Original parchemin. — Thiéri, doyen de Neufchâteau, notifie que Guillaume Rievere a engagé à Odeline, abbesse, et au couvent de L'Étanche, pour 11 livres 6 journaux de terre, savoir un demi journal « a le bure » de Noncourt, un quart de fauchée de pré « a le milliere et a la coste d'Arцерilene », deux

journaux et demi « au Croicel », une grange à Noncourt, une place à Neufchâteau sur la place Flamoise ; à cet engagement, qui durera jusqu'au remboursement des 11 livres, ont consenti Mainette, sa femme, Parisel, Haimonel et Emenge, ses fils, 1246<sup>1</sup>. Original parchemin. — Acensement à Jehan Chebaye, bourgeois de Neufchâteau, d'une terre arable contenant un journal, pour 6 sous de bons petits tournois, 1357, 29 août. 1 pièce parchemin. — Vente par Jehan Petit Mengin, de Certilleux, prêtre demeurant à Neufchâteau, à Clément Boudot, vigneron bourgeois de Neufchâteau, de 3 quarts de terre tant vigne que jardin, sis à Noncourt, chargés de 3 sous de rente dont 12 deniers aux anniversaires de l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau et 6 blancs à l'abbaye de L'Étanche, pour la somme de 12 francs en principal et 6 gros pour le vin, 1473, 29 avril. 1 pièce parchemin.

1242-1473

## NEUFCHÂTEAU

**XXXVII H 78** (Liasse) — 99 pièces parchemin, 4 pièces papier.

Donations, acquêts, cens et rentes des immeubles appartenant à l'abbaye.

Titres concernant les vignes, (1235-1723). — Vente, sous le sceau de Hugues, maire, et des jurés de Neufchâteau, par Renaud Gottemette à Chantecler le Manestrel et à Pucele, sa femme, de la vigne sise « de soz l'ormel », 1235 (n. st.), février. Original parchemin<sup>2</sup>. — Donation par Pierre dit Mabons, clerc de Neufchâteau, à l'abbaye, de la vigne qu'il possède au-dessus de la vigne de Chantecler, l'abbaye en ayant la jouissance seulement après sa mort, 1254<sup>3</sup>. Original parchemin autrefois scellé du sceau de Gilles, évêque élu de Toul. — Reconnaissance d'un cens dû à l'abbaye par Simon de Saint-Urbain pour 3 jours de vigne sis derrière Notre-Dame, achetés par lui à Eudette, fille de feu Hanrion Goutemate, bourgeoise de Neufchâteau, 1308, lundi après la fête de Saint-André apôtre. Original parchemin. — Vente par Wyllaume Saufrignon, bourgeois de Neufchâteau, à Demengin dit Chastenoy, courvesier, bourgeois de Neufchâteau, d'une vigne contenant 3 quarts de journal, sise au « Roiez Montans », chargée d'une rente de 3 sous et une maille, pour la somme de 34 francs d'or, 1385, 28 juin. Original parchemin. — Vente par Wyrriot dit le Pingnot, vigneron au Bel Jehan, fils de Jehan Pontron, tous deux de Neufchâteau, d'un jour de vigne sis « en Bertelaincoste », chargé de 3 sous et demi de rente envers l'abbaye, pour 34 francs d'or, 1395, lendemain de la Sainte-Catherine (26 novembre) ; consentement de Delenette, femme de Wyrriot, qui renonce à une obligation de 16 francs qui lui avait été assignée sur cette vigne et à tous les droits qu'elle avait sur elle, dimanche après la même

<sup>1</sup> Cf. cartulaire de 1548, KK.

<sup>2</sup> Publié dans *Documents inédits... des Vosges*, t. IX, p. 28.

<sup>3</sup> Cf. cartulaire de 1548, NN.



fête (28 novembre). 2 pièces parchemin. — Vente de cette vigne par le dit Bel Jehan à Nicolas, fils de Huyn Lambelot, bourgeois de Neufchâteau, 1396, 24 décembre. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance par Mengin, fils de Laurent de Chastenoit, demeurant à Rollainville, d'un cens de 6 deniers dû à l'abbaye pour un jour de vigne au lieu-dit « en Herrote », acheté par lui à Henri de Sexon, mercier à Neufchâteau, 1437, 17 août. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance par Perrin Ambroze, boucher, bourgeois de Neufchâteau, d'un cens de 19 deniers une maille sur une vigne appelée « Hongrie » acquise par lui depuis peu, 1481, 8 mai. 1 pièce parchemin. — Vente à l'abbaye par Colas Chauffour, vigneron, bourgeois de Neufchâteau, d'un quart de vigne sis au lieu-dit « en Froymont », chargé d'un cens de 15 deniers envers la chapelle Notre-Dame des Clercs, 1482 (n. st.), 1<sup>er</sup> février. 1 pièce parchemin. — Accord entre l'abbaye et Thiébault Bourg et Arambourg, sa femme, au sujet du cens de la vigne sise au clos « des Harrotes », que l'abbaye prétendait être de 26 deniers et la partie adverse de 12, 1488 (n. st.), 16 février. 1 pièce parchemin.

Reconnaissance par Didier Vosgien, pelletier à Neufchâteau, sur la foi des pièces fournies par l'abbaye et le témoignage de plusieurs anciens habitants, que la vigne échue à Marguerite, sa femme, et venant de Thierry La Nonne, prêtre, était chargée d'un cens de 5 sous qu'il assigne sur d'autres héritages, la dite vigne ayant été vendue par lui comme exempte de toute rente à Colas Thévenin, 1506, 8 mai. 1 pièce parchemin. — Vente par Claude Massenet et Didier Very à Philippe Bussenot et Claudon, sa femme, d'une vigne sise au lieu-dit « en Douainvaux », pour 48 francs, 1613, 30 décembre. 1 pièce parchemin. — Vente de la même vigne par Charles Tarteron, tailleur d'habits à Neufchâteau, à Jacquin Collenel, marchand, et Marie Séart, sa femme ; le vendeur l'a héritée de feu Vautrin de Riocourt, son oncle ; elle est vendue 100 francs lorrains, 1673, 25 mai. 1 pièce parchemin. — Jacquin Collenel la revend pour 120 francs à Pierre Adam, laboureur à Rebeville, 1674, 29 octobre ; — Barbe Mainbourg, veuve de Nicolas de La Vallée, seigneur de Saint-Léger, Charles Étienne de La Vallée et Claude Marguerite, leur sœur, la vendent à l'abbaye ainsi qu'une autre vigne dite « en Carobbe », pour 475 francs les deux, 1680, 25 mars. — Vente par Pierre Adam le jeune et Claude Fresse, sa femme, à l'abbaye, d'un demi-jour de vigne sise au même lieu-dit, pour 100 francs ; en cas de retrait, dont le vendeur se réserve le droit, l'abbaye sera remboursée des améliorations qu'elle aura faites, attendu « que la dite vigne est presque en friche », 1680, 26 juillet. — Échange entre Joseph Meget, substitut en la prévôté de Château-Salins, et Marie Huguette, sa femme, d'une part, et Claude-Joseph Collenel, substitut au siège bailliager de Neufchâteau, par lequel les premières acquièrent une vigne sise au lieu-dit « en Doinvaux », et le second une mesure sise rue Saint-Nicolas en payant une somme de 350 francs représentant la différence de valeur entre les deux immeubles, 1706, 22 mars. — Échange entre les religieuses de L'Étanche et Claude Thiébault, laboureur, ancien maire de Châtenois, y demeurant ; les premières emportent trois quarts de vigne sis au vignoble de Neufchâteau, lieu-dit « en Doyenvaux », le second une pièce de terre de 3 jours au ban de Châtenois, lieu-dit « au Sauron », et 28 francs en plus, 1707, 3 avril. — Échange entre les religieuses et Louis Jacque, avocat à la cour, résidant à Neufchâteau, par lequel les premières acquièrent une vigne d'un demi-jour, sise au ban de Rebeville, et 1400 livres compensant la moins grande valeur de celle-ci, 1723, 22 décembre. 6 pièces parchemin.

Titres concernant les maisons de la rue Saint-Nicolas : Hugues, maire, et les jurés de Neufchâteau notifient la vente faite par Alais (*Alaz*), qui fut femme d'Alnout Meliainne, avec le consentement de Gerbert, le prêtre, son fils, et de ses autres héritiers, à Chantecler le Manestrel et à Pucele, sa femme, d'une maison lui venant d'Aubert le Taillor, sise rue Saint-Nicolas, 1236. Original parchemin. — Berthe, veuve de Thiéri le Cordonnier (*Theberi Cordubanarii*), bourgeois de Neufchâteau, cède à l'abbaye sa maison de la rue Saint-Nicolas déjà donnée en aumône par sa belle-mère Heluyse. En présence du maire et des jurés de Neufchâteau : Raoul de Coussey, Hugues le Boucher, Gilbert (*Gelebertus*) Mabo, Guillaume de Gondrecourt (*Gondricuria*), Guillaume de Foro, Étienne Mouchechate et son frère, 1237, juin, jeudi après la Pentecôte. Original parchemin. — Constitution de rente en faveur du curé et des chapelains de l'église Saint-Nicolas, par Guillaume Courvoisier,

prêtre à Neufchâteau, et assignation de cette rente sur sa maison sise « dessus la Croix du marché », tirant à l'église Saint-Nicolas, 1512, 16 juillet. 1 pièce parchemin. — Vente par Guérard de Thuillères et Ydette, sa femme, à l'abbaye, de la maison ayant appartenu à feu Guillaume Courvoisier, prêtre de Neufchâteau, frère de la dite Ydette, en la rue allant à l'église Saint-Nicolas, chargée de 10 sous de rente ; moyennant 400 francs lorrains en principal et 6 francs au vin, 1531 (n. st.), 7 février ; — ratification de cette vente par Jehan du Pont, orfèvre, de Neufchâteau, demeurant à Bulgnéville, neveu des vendeurs et de feu Guillaume Courvoisier, 17 février. 4 pièces parchemin. — Vente aux enchères par voie judiciaire, à la requête des religieuses, d'une « maiziere et emplastre » qui causait préjudice à leur maison de la rue Saint-

Nicolas ; l'acquéreur est Colin Perrin, marchand bourgeois de Neufchâteau, pour la somme de 140 francs, 1541, 11 octobre ; — vente des dits immeubles à l'abbaye, 1542, 21 octobre ; ratification de la vente faite par décret du juge le 11 octobre 1541, 1543, 26 mai. 3 pièces parchemin.

Maisons sises près de l'église de Saint-Christophe. — Étienne, official de Toul, notifie la vente faite par Berthe et Aubry, son frère, enfants de Guéry (*Widerici*) lou Cordier, de Toul, à Thomas, « *laïco de Castro* », et Gilbourg, sa femme, de la moitié de leur maison de la rue Saint-Christophe, 1347 (n. st.), janvier. Original parchemin. — Margueron, veuve de Barlant le Poichont, Husson et Jean, enfants du dit Barlant, vendent à l'abbaye une maison sise « dessous Saint-Christofre » pour 16 petits florins, 1362 (n. st.), 14 février ; — acensement de cette maison à Jehan Perrin, « conrours de gueurs », bourgeois de Neufchâteau, pour 8 sous de bons petits tournois à payer à la pitancerie du couvent ; — reconnaissance faite par Margueron, veuve de Barlant le Poinchont, Husson et Jean, qu'ils doivent 21 toulois de cens annuel à l'abbaye sur la dite maison, même date. 3 pièces parchemin. — Vente par Mengin Moinel, pelletier, bourgeois de Neufchâteau, à Mengin Poixenot, pelletier, de deux petites maisons sises rue Saint-Christophe, dont l'une chargée de 5 sous toulois et l'autre de 3 sous de rente, pour 13 francs d'or, 1389, 21 mai. 1 pièce parchemin. — Vente par Jehan Jacquenin, vigneron, bourgeois de Neufchâteau, à Waltherey, fils de feu Willemin le Pelletier, bourgeois de Neufchâteau, du tiers d'une maison sise dans la dite rue et du tiers d'une vigne sise « en vault de l'ormey », pour 16 francs d'or, 1390, 7 novembre. 1 pièce parchemin. — Vente par Husson Climent, « masceclier », et Agnelot, sa femme, au même acheteur, d'un autre tiers dans les mêmes immeubles que Mengette, femme du dit Waltherey et même de la dite Agnelot, tient en douaire durant sa vie, pour la somme de 29 francs d'or, 1394, 16 avril. 1 pièce parchemin. — Acensement perpétuel par Jehan de la Mothe, bourgeois de Neufchâteau, à Ferri Fellepel, parmentier, bourgeois de Neufchâteau, et à Genette, sa femme, d'un « petit meix » sis hors de la porte Saint-Christophe en allant à Rouceux, pour 8 sous de droite rente annuelle et la somme de 12 francs, 1455, 15 juillet. 1 pièce parchemin. — Acensement de cette maison par Béatrix du Châtelet, abbesse, à Étienne Leuret, courvesier, et à Didière, sa femme, fille de Richard le Parmentier, pour 20 gros, 1482, 19 novembre. 1 pièce parchemin.

Maisons sises rue Verdunoise. — Marguerite, abbesse, et les religieuses assignent sur la maison dite « az enfans Arembart », rue Verdunoise, le capital d'une rente de 10 sous que Marguerite de Dommartin, religieuse à l'abbaye, et feu Clémence de Houécourt ont laissé à la pitancerie de L'Étanche pour faire leur anniversaire, 1328 (n. st.), vendredi après la Chandeleur (5 février). Original parchemin. — Vente par Wyriot dit Armafoy, « masceclier », bourgeois de Neufchâteau, et Ysabeau, sa femme, à Demengin dit le Pillart, fils de feu le maire Ferry de Chastenoy, et à Hawyotte Banette, sa femme, bourgeois de Neufchâteau, pour 45 francs d'or, d'une « woute séant en la rue Verdunoise », chargée d'une rente de 45 toulois envers l'abbaye de L'Étanche, 1383, (n. st.) 10 février. 1 pièce parchemin. — Vente par Jehan de La Neuveville (*Nuefveville*), écuyer, et Jehan Huyn, fils de Huyn Lambelot, bourgeois de Neufchâteau, exécuteurs testamentaires de feu Demengin dit le « Peilart », de Chatenois, à Therion, fils de feu Aubry Gonion, bourgeois de Neufchâteau, de la dite woute sise « en la rue Goilley », qui « doit cinq soubz huit deniers fors de rente aus dames de L'Estanche », d'une vigne sise en Duainvaux, lieu-dit

« le Dezert le Prebstre », d'autres « au Wey Barnefroy », « en quaroble », « au clou Coquant », « dessus la croix de Bazelles en leu condit [sic] la vigne la Parise », et de diverses autres terres, pour 180 francs d'or, 1384 (n. st.), 22 février. 1 pièce parchemin. — Acensement par Jacquinet Montchan, bourgeois de Neufchâteau, Humbelet, fils de Regnault la Personne, « masceclier », d'une maréchaussée sise rue Verdunoise, pour 10 sous de bons petits tournois de rente annuelle et 5 francs d'or à employer pour sa réfection, 1386, 4 avril. 1 pièce parchemin. — Vente, sous le sceau de Thiébaud Bonefille, maire de Neufchâteau, par Adam de Villerpans (?), Eloyez Thery, demeurant à Gondrecourt, Helevix, fille de feu Girardin, Ferrant, Huel, fils de feu Jehan Grognet, et Melinette, sa femme à Mengin dit Hussenot, courvesier, bourgeois de Neufchâteau, d'une maison sise dans la dite rue et d'une vigne pour 13 petits florins d'or, 1387, 7 septembre. 1 pièce parchemin. — Cession faite par Humbelot Mongel, boucher, bourgeois de Neufchâteau à Jehan Robart, d'une maréchaussée sise vers la porte Michotte, à charge que celui-ci acquitte les arrérages de rente dûs par Humbelot aux héritiers de Jacquinet Montehain, 1416 (n. st.), 14 janvier. — Échange entre Marguerite de Gironcourt, abbesse, et les religieuses d'une part, et Jehan Roubert, mercier, et Mahaut, sa femme d'autre part, par lequel les premières acquièrent les 10 sous de rente dont est chargée la dite maréchaussée, et les seconds 8 sous forts de rente sur une vigne, 1416 (n. st.), 17 janvier ; — acensement de la même maréchaussée par Jehan Roubiert et sa femme à Girard Grogro, 1416 (n. st.), 16 février, 2 pièces parchemin. — Vente par Colart Chastenoy, « mesceclier », à Demenge, prêtre, son frère, de la moitié d'une maison sise devant le portail des Cordeliers, chargée de 2 sous et demi d'aumône envers l'abbaye, moyennant 30 francs, 1428, 17 novembre. 1 pièce parchemin. — Vente du quart de cette demie maison, pour 5 francs, par Mengin Chastenoy et Parisot, son frère, enfants de feu Jehan Chastenoy, courvesier, bourgeois de Neufchâteau, à Jean Philepey, parmentier, 1445, 23 mai. 1 pièce parchemin. — Vente, dans un vidimus de 1476, par Évrard Breon et Mannette, sa femme, à Demengin dit Montehan, de 8 sous de bons toulois de rente sur une maison, 1316, dimanche avant la Toussaint, 1 pièce parchemin. — Extrait d'un testament transmis par un vidimus de 1476, de Mahault de Montehan, veuve de Thiriote Lowion, châtelain de Neufchâteau, par lequel elle donne à l'abbaye 6 sous de rente sur une maison sise au bout de la rue Goilley, 1476 (n. st.), 15 mars. 1 pièce parchemin. Sentence en faveur des religieuses dans un plaïd pendant entre elles d'une part, et Poïresson de Nourroy et Marie, sa femme, d'autre part, au sujet d'une rente de 16 sous que les religieuses se prétendaient en droit de prendre sur la maison de la rue Goilley, 1481, 19 novembre ; — Poïresson de Nourroy, clerc, et Marie, sa femme, ayant obtenu de l'abbaye une réduction de cens de 15 à 13 sols et 4 deniers en considération de ce que « une grande et bonne partie des appartenances de la dicte maison... soient... arruynées pour et à l'occasion des fortifications nouvellement faictes alentour du chasteau de ladicte ville du cousté d'icelle maison », s'engagent à payer le nouveau cens, 1482 (n. st.), 23 janvier. À cette pièce est annexé l'acensement par l'abbaye à Demenge, prévôt de Chastenois, de cette maison moyennant un cens de 15 sous toulois, 1300 (n. st.), janvier. 1 original et 2 pièces parchemin. — Reconnaissance par Jehan Bernard, tonnelier, bourgeois de Neufchâteau, d'une rente de 2 sous due à l'abbaye sur sa maison sise rue Verdunoise, sous l'église Saint-Christophe, 1488 (n. st.), 29 janvier. 1 pièce parchemin. — Acte donné par Bertrand Bouchier, maire de Neufchâteau, de l'adjudication par décret de justice, à la requête des religieuses, de la maison sise au bout de la rue Goilley, sous l'église Saint-Christophe, tenue auparavant par feu Didier Vosgien, et dont la rente de 16 sous n'était plus payée depuis 3 années ; de la mise en possession de Nicolas, fils de David Pottier, dernier enchérisseur, 1535 (n. st.), 12 mars. 1 pièce parchemin. — Par échange, Nicolas Poictié cède cette maison à Nicolas Marchand, bourgeois de Neufchâteau, qui cède en revanche une autre maison, rue Sainte-Marie, 1540 (n. st.), 7 janvier. 1 pièce parchemin.

Titres concernant des immeubles de la rue Sainte-Marie. — Donation sous le sceau de Wyriet Testuin (*Wirricus Testuins*), maire, et des jurés de Neufchâteau, par Chrétien Tisserand (*Tistor*) et Osanne, sa femme, Jehan, frère d'Osanne, et Hayde, veuve de Nicolas Putte Cervoise, à l'abbaye, d'une maison sise dans le quartier de Sainte-Marie, 1243, avril.

Original parchemin. — Orri, doyen de la chrétienté de Neufchâteau, et Aubri, curé de l'église de Neufchâteau, notifient que Giebert Testuin, bourgeois de Neufchâteau a tenu quitte Ozanne, fille de Huon Coquant, sa belle-sœur, de ce qu'il réclamait sur les biens de feu Wyriet Testuin, son frère, mari de la dite Ozanne, ainsi que la maison de la rue Neuve, du meix sis à la porte de la rue Sainte-Marie et de 2 jours et demi de terre sis « darier Avencort », 1256, mai. Original parchemin. — Aubri, curé de Neufchâteau, notifie l'acensement par l'abbaye aux héritiers de Tiérion Bichet, pour 6 sous toulois, d'une maison sise rue Sainte-Marie, d'un champ sis « en Hatroi » et d'un autre au finage de Coussey (*Coxei*), 1261, avril. 1 pièce parchemin. — Assignation par Catherine, fille de Poinsoit le Merchant, sur une autre maison lui appartenant d'un cens de 9 deniers dont 6 deniers reviennent à l'abbaye et 3 au prieur de Notre-Dame de Neufchâteau, établi sur un meix de la rue Sainte-Marie vendu par elle à Jehan dit Wautrillart, bourgeois de Neufchâteau, 1318, 7 juin. 1 pièce parchemin autrefois scellée du sceau de l'abbesse Clémence. — Les exécuteurs testamentaires de Demenge, le physicien de Neufchâteau, cèdent à l'abbaye la moitié d'une rente de 5 sous toulois assise sur une maison de la rue Sainte-Marie, que Demenge avait donnée « pour la sauveté de son âme » sans s'exécuter, et vendent l'autre moitié à Martin, curé de Liffol-le-Grand, pour 100 sous tournois ; celui-ci en fait don à l'abbaye, 1336, 5 novembre. 1 pièce parchemin. — Vente par Connin le mesceclier, fils de feu Jehan Lebrun, de Gironcourt, Jannette, sa femme, et Jehan de Vouxei (*Wixey*), leur gendre, demeurant à Auzainvillers, à Odet de La Marche, bourgeois de Neufchâteau, pour 31 francs, de la moitié d'une maison, sise dans la même rue et joignant aux murs de la ville, et du « meix et usuaire » situé entre la maison et les remparts ; ces immeubles sont chargés d'un cens de 5 sous envers l'abbaye, 1437, 2 septembre. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance d'un cens de 16 sous forts sur une maison de la même rue ayant appartenu à feu Perrin Arnaulx, par Jehan Phelepel et Gienette, sa femme, Jacquemin Oudeil, mesceclier, et Wary Oudeil, frères de celle-ci, 1456, 3 août. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance d'un cens de 2 gros sur un « meix » appartenant à Jehan Husson, tavernier, bourgeois de Neufchâteau, et à Ysabel, sa femme, fille de feu Jehan Aubert, et situé « devant le puis », 1465, 21 août. Original parchemin ; vidimus de 1488, parchemin. — Acquêt d'une maison par Jehannes Morquin sur Parisot Odel, boucher, 1488 (n. st.), 17 février. — Reconnaissance d'un cens d'un franc sur la maison appartenant à Bernardin Morel, vigneron, bourgeois de Neufchâteau, qui l'a eue de Johannes Morquin du Chastel, 1492, 24 août. — Échange entre Bernardin Morel et Jehan Voullaume, vignerons et bourgeois de Neufchâteau, de cette maison contre un quart et demi de vigne sise devant la tour La Vachotte, à Neufchâteau, un autre quart de vigne derrière Notre-Dame et un quart et demi sis à Noncourt, vers la chapelle Messire Jean Wiardot, francs héritages tous les trois, 1510 (n. st.), 9 janvier. 3 pièces parchemin.

Titres concernant une maison, rue Saint-Jean. — Donation d'une somme de 40 francs par Waultrey le Pelletier, bourgeois de Neufchâteau, à Ferry, fils de Jehan Philepey, parmentier, aussi bourgeois, pour le mariage du dit Ferry avec Gienette, sa fille ; cette donation prendra son effet après la mort du donateur, 1446, 4 septembre ; — Collart, Girard, Louis, Chrétien Waultrey, Richard Martiney et Marguerite Waultrey, sa femme, frères, beau-frère et sœur de la dite Gienette, cèdent à Ferry la maison de leur feu père, sise rue Saint-Jean, en paiement des 40 francs, 1440, 13 décembre ; — Gienette, « entachée de la maladie de lèpre » et en instance d'être conduite à la maladrerie de Neufchâteau, abandonne ses droits sur cette maison à son mari qui s'oblige à payer une somme de 40 francs, dont 20 pour le tiers que sa femme devait supporter dans leurs dettes, et 20 pour les frais d'assistance à sa femme dans sa maladie ; promesse des frères de ne rien réclamer sur la maison après le décès de leur sœur, 1463, 29 novembre. 3 pièces parchemin. — Acensement à Jehan Gallotte, courvesier à Neufchâteau, par Béatrix du Châtelet, abbesse, et les religieuses, d'une petite maison, dans la dite rue, proche de la porte Saint-Christophe, pour 30 gros de cens payables à Noël ; Claude Volletey, et Aubry Thielquin, vignerons, se portent garants pour le preneur, 1482, 28 novembre. 1 pièce parchemin.

Titres concernant la maison dite « aux Maisenelles » : — Renonciation de Sibille, femme d'Arnoul Wyriet, boucher de Neufchâteau, à tous ses droits sur une maison sise

au lieu-dit « aux Maisenelles », vendue par son mari à Jeanne de Nancy, abbesse, et au couvent de L'Étanche, 1356 (n. st.), 19 janvier. 1 pièce parchemin. — Acensement de cette maison à Arnoul de Tilleu dit Marcheville, bourgeois de Neufchâteau, pour 5 sous de petits tournois de rente annuelle, 1356, 14 mai. 1 pièce parchemin. — Acensement à Jehan Renalt, fils de feu Renalt Maichefer, vigneron, bourgeois de Neufchâteau, pour 4 sous de petits tournois, d'un « emplaistre » sis au même lieu, 1410, 5 octobre. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance par Mengin Dadart, boucher, bourgeois de Neufchâteau, d'une rente de 2 sous assise sur meix, même lieu-dit, 1481, 24 juin ; — par Adam Mocquet, boucher, bourgeois de Neufchâteau, et Sabel, sa femme, de la même rente, 1487, 16 juin. 2 pièces parchemin.

Étaux de boucherie : — Mathieu II, duc de Lorraine, donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait dans l'étal d'Adeline, bourgeois de Neufchâteau, et la garantit contre Gautier de Rimacourt, chevalier, et tous ceux qui tenteraient de l'inquiéter, 1240, mai<sup>1</sup>. Original parchemin. — Henri, le vieux, maire, engage son étal situé devant la maison de Guillaume Malpetit pour 107 sous forts de Provins que lui a donnés Pierre le Mezelier (*Marcellarius*), prévôt (*villicus*) de Neufchâteau, à charge pour le dit Pierre de payer le cens, 1240, 21 décembre<sup>2</sup>. Original parchemin. — Pierre, maire et prévôt de Neufchâteau, notifie la donation faite par Henri, jadis prévôt (*villicus*) du bourg de Notre-Dame, à l'abbaye, de la part qu'il possédait dans l'étal situé entre celui de Hugues le Mezelier et celui d'Arnoul le Page, 1242, vigile de la Pentecôte (7 juin). Original parchemin<sup>3</sup>. — Wyriet (*Wirricus*) Testuin, maire, et les jurés de Neufchâteau, notifient la donation en aumône faite par Thiéri (*Tirricus*), gendre de Chaudiron de Vouxey (*Waxeio*), frère du dit Henri jadis prévôt de Neufchâteau, à l'abbaye, de sa part dans le même étal, 1242, novembre<sup>4</sup>. Original parchemin. — Guillaume Malpetit, maire, et les jurés de Neufchâteau, notifient la vente par Harbelet des Maseneles, bourgeois de Neufchâteau, et Sebile, sa femme, et celle faite par Anoul le Page à Bergerole, abbesse, et au couvent, d'un étal leur appartenant en moitié à chacun ; Anoul retient sa part en payant un cens de 20 sous, monnaie de Langres, 1250, septembre<sup>5</sup>. — Adeline, abbesse, et les religieuses décident d'assigner sur leurs étaux de Neufchâteau, une rente de 20 sous en faveur de sœur Marie et de sœur Amanjors, fille de Thiéri de Saint-Élophé (*Ellefê*), religieuses à l'abbaye, pour répondre à la donation faite par dame Luque de Villorces, sœur de la dite Marie, de 18 livres pour l'achat de 20 soudées de terre qu'elles tiendraient leur vie durant, 1270 (n. st.), janvier (vidimus donné par Girard de Gorze, gardien des frères mineurs de Neufchâteau, en 1283, lundi après la Division des apôtres). 1 pièce parchemin. — Agnès de Haroué (*Harouels*), abbesse, et les religieuses acensent les 2 étaux « à vendre char » appartenant à l'abbaye, à Colin, fils de feu Jehan Wyriot, « masclier », et à Jannette, sa femme, pour 5 francs, 1437, 21 septembre. 1 pièce parchemin. — Acensement à Didier Vosgien, pelletier, et à Colas Françoï, boucher, de l'étal sis « en la halle et marchié » de Neufchâteau, pour 32 gros, sous réserve des droits que Jehan de Bourgogne y possède sa vie durant, 1499 (n. st.), 7 janvier. 1 pièce parchemin.

Titres concernant divers autres biens : — Hue de Lengle, maire<sup>6</sup>, et les jurés de Neufchâteau, notifient la donation à l'abbaye par Guillaume (*Williermes*) li Caorsins et Berthe, sa femme, de leur maison sise rue de Chatehan, d'une charrée de foin sise dans les prés de Coussey et une terre à Noncourt ; à la mort du premier des deux donateurs, la moitié de ces biens sera délivrée à l'abbaye ; si le survivant se marie, les héritiers qu'il aurait ne pourront rien prétendre sur les dits biens ; si l'un des donateurs entre à l'abbaye, « li pains lor seroit aparilliez », 1247, 25 juin. Original parchemin. — Hugues, fils de Charles, chevalier de Gondreville, donne aumône perpétuelle à l'abbaye, pour faire l'anniversaire de feu Marguerite, sa femme, fille de Gilbert, 20 sous provenisiens à percevoir sur le four

<sup>1</sup> Cf. Cartulaire de 1548, DD ; analysé dans Le Mercier de Morière, *op. cit.*, n° 231, p. 188.

<sup>2</sup> Cité par P. Marot, *Neufchâteau en Lorraine au Moyen-Age*, Nancy, 1932, p. 330, note 3.

<sup>3</sup> Cf. Cartulaire de 1548, GG ; publié par P. Marot, *op. cit.*, pièce justificative n° V99, p. 260, avec la date erronée du 3 juin.

<sup>4</sup> Cf. Cartulaire de 1548, EE ; publié par P. Marot, *op. cit.*, pièce justificative n° VIII, p. 261. Il faut lire *Wirricus Testuinus*, comme le prouvent les actes de 1243 et 1256 cités plus haut, p. 67, dans les titres concernant les immeubles de la rue Sainte-Marie.

<sup>5</sup> Cité par P. Marot, *op. cit.*, p. 331, note 1, d'après le cartulaire de 1548.

<sup>6</sup> Non cité par P. Marot, *op. cit.*

de Norroy (*de Noresco*), mouvant de Gautier, seigneur de Vignory (*Vangionis riuu*), 1249, avril (vidimus de l'official de Langres de 1288). 1 pièce parchemin. — Donation en aumône par Agnès d'Âpremont, jadis dame de Betegney, à l'abbaye, d'un « pourcheit » et de la rente de 10 sous qui y est attachée, pour en jouir seulement après le décès de sa fille et de la fille de son fils, toutes deux appelées Agnès, et sous obligation de faire son anniversaire. 1259, mai (vidimus donné en 1338 par Étienne (*Esterne*), prieur de Notre-Dame de Neufchâteau). 1 pièce parchemin. — Ferri III, duc de Lorraine, donne à Helluys de Bauffremont (*Boffroimont*), dame de L'Étanche, 60 sous toulois de rente sur la jurée de Neufchâteau, avec la permission du duc, et l'affouage de ce four dans les bois de Neufays (*Hermeulfay*) ; après son décès, Gilles de Sorcy, Agnès de Ramécourt (*Rabuecort*) et Helluys de Châtenois, dames de L'Étanche, auront chacune le tiers de cette rente qui, sitôt après elles, reviendra à l'abbaye, à charge pour celle-ci de faire l'anniversaire du duc et de la dite dame de Bauffremont le jour de la Sainte-Catherine, 1282 (n. st.), février. Original<sup>1</sup> et copie du XIV<sup>e</sup> s., parchemin. — Othenin dit Tripoutel, maire de Neufchâteau, notifie que Jehan dit Wyriet, bourgeois, a acensé à Estouvenel dit Gueilleir, 3 jours de terre sis au ban de Rebeuville (*Reimbueville*), 1303, 18 décembre. Original parchemin.

Extrait du testament de Willaume Piédargent, léguant à l'abbaye et au prieuré de Saint-Jacques-au-Mont<sup>2</sup> la moitié pour chacun dans une rente de 6 sous à prendre sur les 14 sous de rente que lui doit Naimery du Mont ; l'abbaye et le prieuré seront tenus de fournir pain, vin et fromage au dit Naimery ou à son envoyé au paiement de cette rente, sinon, ceux-ci prendront 6 deniers en déduction des 3 sous dûs au titre de la dite rente, 1382, 12 décembre (vidimus de l'official de Toul de 1391). 1 pièce parchemin. — Reconnaissance par Ydette de Serières, veuve de Jaquin Colinet, d'un cens de 10 sous toulois sur un « emplaistre » où était une maison maintenant détruite, sis au faubourg des Rouyers, 1473, 8 novembre ; — acensement de cette place à Thiriot de Nouroy, clerc juré de Neufchâteau, pour 5 sous de rente, 1482, 2 juin. 2 pièces parchemin. — Reconnaissance par Nicolas Charpentier, demeurant à Blénod, d'un cens de 9 sous sur une maison sise au lieu-dit « devant le chastel », dans la rue dite « en molorne », 1533, 15 mars (n. st.). 1 pièce parchemin. — Requête des religieuses au duc de Lorraine lui demandant d'ordonner à Jehan Symonot, mayeur de Neufchâteau, de cesser le refus qu'il oppose aux religieuses de leur payer les 4 livres de rente qu'elles ont droit de prendre sur la jurée de Neufchâteau ; ordonnance du duc au mayeur dans le sens de la requête, 1539, 18 juin. 1 pièce papier<sup>3</sup>. — Rachat par l'abbaye, moyennant 100 francs d'une rente de 5 francs qu'elle payait aux prêtres desservant les obits de l'église Saint-Nicolas, 1593, 24 août. 1 pièce parchemin.

Titres concernant un pressoir, rue Sainte-Marie, près de la porte de la rue Neuve. — Berthe, veuve de Durand Vache, donne à l'abbaye une place sise rue Sainte-Marie près de la maison de feu Régnier le Tisserand, avec le consentement de ses enfants Aubert, Peronne, et Élizabeth, stipulant que si on y construit un pressoir, ses héritiers pourront prétendre à la seconde place pour les marcs de la vendange, 1240 (n. st.), février<sup>4</sup>. Original parchemin. — Acte de la vente par adjudication de ce pressoir à Antoine de Bourgogne, apothicaire à Neufchâteau, pour la somme de 300 francs, dont l'abbaye a reçu les deux tiers ; 100 francs sont laissés au dit adjudicataire comme principal d'une rente de 7 francs qu'il sera tenu de verser à la Saint-Martin d'hiver, 1628, 12 avril ; — approbation de cette vente par le chapitre de Cîteaux, 22 mai. 1 pièce parchemin. 3 copies papier.

1235-1723

## RAINVILLE

**XXXVII H 79** (Liasse) — 30 pièces parchemin, 62 pièces papier, 1 cahier parchemin de 12 ff., 2 cahiers papier de 24 et 19 ff.

<sup>1</sup> Ce titre n'est pas cité par H. Lepage, *op. cit.*, dans *Mémoire de la Société d'archéologie lorraine*, 1876, ni par J. de Pange, *op. cit.*, t. XXV, 1926.

<sup>2</sup> Commune de Sionne, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey, prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, fondé en 1097.

<sup>3</sup> Signature du duc Antoine.

<sup>4</sup> Cf. Cartulaire de 1548, BB.

Titres : acquêts de terres et de bois à Rainville par l'abbaye de L'Étanche sur Jean, prêtre, curé de Saint-Paul, moyennant 18 livres de bons toulois, du coing de Nancy, 1315, 2 mai. Original parchemin, 1 copie papier ; — échange de bois et de terres sis à Rainville « en Clichamps », « aulz bounes », « en Torcy », « sus lou prey de roche », contre « lou petit chanois » et une terre « en Heinchamps », entre Perrin de Rainville, écuyer, et Peronne de Bulgnéville, abbesse de L'Étanche, 1368 (n. st.), 22 janvier. Original parchemin ; — acquêt d'une maison sise à Rainville par Marguerite des Armoises, abbesse de L'Étanche, sur Claude Lolier, de Rainville, moyennant 104 francs lorrains, 1544, 31 octobre, 1 pièce parchemin ; — bail d'une maison sise à Rainville « en la rue des convers », par Claude des Armoises, abbesse de L'Étanche, à Claude Lollier, 1559, 13 avril. 1 pièce parchemin ; — décret de justice concernant une maison sise à Rainville « en Saulcy » et acquise par l'abbesse de L'Étanche, 1599, 14 avril. 1 pièce parchemin.

Acensements (1436-1749). — Acensement à Mengin dit Convers d'une place dite « place de l'arbue » et d'un jour de terre au lieu-dit « darriere le ban », pour 5 gros, une geline et 10 œufs, 1436, 2 avril ; — à Thévenin, fils de Jehan Mengien, d'une maison sise rue des Convers, des terres aux lieux-dits « en Vaul », « en bellandre », a la perche Bourel », « dessus la court les moignes », pour 5 sols, 1 geline et 10 œufs, 1443, 19 mai ; — échange entre Mengin Sallart et Aubert Chambrettes, demeurant au Moncel, par lequel le premier acquiert une chenevière sise au « Sauxi » en cédant au second un clos au lieu-dit « en preytay » chargé de 10 deniers de rente, 1479, 13 juin ; — renonciation à cette rente en faveur de l'abbaye, par Mengin Sallart, 1482, 9 mai ; — acensement à Clément, fils de Clément Begin, de Maconcourt, d'une place pour y faire une maison, moyennant un cens d'une geline et 10 œufs, 1496, 24 septembre ; — à Didier Aubry, d'une place dite « en curtille », pour y faire une maison dans les 3 ans, au cens susdit, 1508, 9 octobre ; — à Drowin Masson, Claude Perrin, Claude, Jehan, Richard et Gérard Lherbure de 6 jours et demi de terre à mettre en culture, au lieu-dit « dessoubs Espelley », pour 3 bichets et demi imal de froment, 1534, 17 octobre ; — à divers particuliers d'une terre appelée « le Chasnoy », pour 6 francs 18 deniers de rente, 1538, 11 juin, dans un vidimus du 26 janvier 1575 (n. st.) ; — constitution d'une rente de 4 francs que Claudon Boullangier s'oblige à payer chaque année à l'abbaye pour avoir reçu 80 francs, 1552, 19 avril ; — acensement au même d'une pièce de terre, au lieu-dit « sur le Mozel », pour 6 gros 1 geline et 10 œufs, 1552, 19 avril, dans un vidimus de 1555 ; — vente par adjudication pour 50 francs en principal et 2 francs en vin, à Pierrot Petitjean Aulbry, prêtre, le cens de 6 blancs et 3 deniers n'ayant pas été payé depuis 3 ans, 1580, 31 mai-16 septembre ; — vente par adjudication pour 126 francs 6 gros à Claudot Boullanger, de la maison sise rue des Convers, chargée d'un cens de 2 chapons, 1592, 14 mars ; — acensement amphytéotique à Nicolas Woirin le jeune et à Adeline, veuve de Sé bastien Mougeot, de 2 maisons sur une place dépendant de l'abbaye, pour un cens de 2 poules et 20 œufs, 1596, 5 juin ; — acensement perpétuel à Robert de Coy, mercier, du jardin sis derrière la grange aux dîmes et d'un petit meix situé par devant, à charge de rendre 1 chapon de rente, 1596, 7 septembre ; — au maire Nicolas Rolin, laboureur, d'une terre sise au lieu-dit « en la haie des Esplier », au cens de 3 bichets de blé et autant d'avoine, 1667, 3 mai ; — à Jehan Vaupexey de la maison et du meix sis rue des Convers, au cens de 2 chapons, 1678, 19 juin ; — accord entre l'abbaye et Jean Fontaine et Anne Renard, sa femme, par lequel ceux-ci reconnaissent qu'ils sont tenus de rendre un demi-chapon de cens en déduction des 2 chapons dûs par Pierre Jussemin, successeur de Jean Vaupexey, qui tient la maison de la rue des Convers, 1749, 2 avril. 18 pièces parchemin, 2 pièces papier.

Pied-terrier et déclarations des biens et cens appartenant à l'abbaye. — Pied-terrier et remembrement des menus cens, rentes et redevances, fait sur l'ordre de Claude de Jussy, abbesse, par Vincent Chapitrel, prêtre, son procureur, pour maintenir les droits en voie de disparaître et qui se trouvent diminués « par la malignité du temps, pluralité des tenanciers, changements d'habouts, ventes et alienations » ; rédigé par Claude Pillot, tabellion, demeurant à Vouxeux, 1599, 27 décembre. 1 cahier de 12 feuillets parchemin. — Déclaration de tout ce qui appartient à l'abbaye sur le ban de Rainville : amendes, dîmes,

gagnages, bois, prés, particuliers redevables de rentes en poules, œufs et chapons, de rentes en deniers, 1678, 16-17 juin. 2 cahiers papier, original et copie, de 24 et 19 feuillets ; manquent les feuilles du début.

Cure de Rainville : droit de présentation. — A., abbesse de L'Étanche, notifie la donation faite à l'abbaye par le chapitre de Remiremont du droit de patronage de l'église de Rainville ; le tiers des grosses et menues dîmes des terres des habitants ou de l'abbaye dans l'étendue de la paroisse demeure au chapitre ; à leur institution, les nouvelles abbesses recevront de l'abbesse de Remiremont en son chapitre les droits concédés sur l'église de Rainville et paieront un cens double, 1231, lendemain de la division des apôtres. Original parchemin. — Donation par Thomasse de Salm, secrète de Remiremont, à l'abbaye, de deux tiers dans les dîmes de Rainville, 1253, août (copie conservée dans un extrait de dénombrement, 1711) ; concession viagère à Pierre, curé de Rainville, par les religieuses de L'Étanche de leur part dans les dîmes 1315 (?), juillet, lundi après la fête de Saint-Jacques et de Saint-Christophe. Original parchemin. — Reconnaissance faite par Chrétien, curé de Rainville, du droit que possède l'abbaye de prendre la moitié des offrandes accordées à l'autel, 1350, 22 décembre. Original parchemin. — Présentation de Toussaint Lemoyne, d'Aouze, prêtre, à la place vacante par la résignation de Didier Perrin, 1583, 4-7 septembre. 3 pièces parchemin. — Extrait des registres de la chambre épiscopale contenant l'agrément à la présentation de Richard Laurent, d'Aouze, à la place de Jean Houdart, décédé, 1454, 29 mars ; et à celle de Nicolas du Paquier, à la place de Claude Jobart, qui a résigné la charge, 1667, 26 août (copie, 1693) ; confirmation par le chapitre de L'Étanche de la nomination de Nicolas du Pasquier, 1668. 2 pièces papier. — Exploit signifié à Chrétien Donnette, prêtre et curé de Créon, qui a pris possession du temporel de l'église de Rainville contre la volonté des religieuses qui en ont nommé comme curé Mathias Claude, 1711. 1 pièce papier. — Reconnaissance par les vicaires généraux de Toul du droit de l'abbaye de nommer à la cure en tout mois de l'année, 1729.

Baux des terres de la cure : à Antoine Rolin, 1657-1659 ; — à Didier Charpentier, Claude et Nicolas Thomas, 1693. 3 pièces papier.

Traité avec Claude Jobart, curé, pour la portion congrue, 1658. — Requête contre Jean Mathis, curé, pour qu'il rende le traité passé avec l'abbaye au sujet de la portion congrue, 1704, 2 pièces papier.

Baux de la maison sise au lieu-dit « en Saulcy » et du « clos de la Courtille », 1601-1787. Les preneurs sont : Colas Rolin pour 25 francs lorrains, 1601 ; — le maire Vincent Mougenel, 1606 ; — Madeleine, veuve d'Humbelot Rolin, pour 18 francs, 1617 ; — Antoine Rolin, pour 10 francs et 6 bouchons de chanvre, 1661 ; — Nicolas Manginel, qui paiera, pour l'abbesse, aux habitants de Rainville, les sommes promises pour la réparation de l'église, 1687 ; — Laurent Charot, qui loue en plus la grange aux dîmes, pour 45 francs 6 gros, 1690 ; — Nicolas Humbert, amodiateur pour 20 ans de la dite grange « a present en mazure », pour 30 sols, 1706 ; — Jean Rollin le jeune, pour 23 livres, 1710 ; — bail porté à 24 livres en 1718 ; Marie Claude, veuve de Jean Rolin, pour 36 livres, 1734 ; — Étienne Perrin, gendre de la précédente, 1768 ; — Claude-Sébastien Thouvenin, 1774 ; — Dominique Thouvenin, 1787. 12 pièces papier.

Baux du gagnage appartenant à l'abbaye, 1602-1773. 10 pièces papier. — Déclaration faite par Nicolas, Claude-Sébastien et Thomas Thouvenin, fermiers, de toutes les terres du gagnage, 1773. 1 cahier de 8 feuillets papier.

Baux des dîmes, 1603-1780. Les amodiateurs sont : Vincent Mougenel et Claude Laurent, 1603 ; — Mengin Jussemin, 1608 ; — Gérard de Blistein, Georges Noir et Demenge de Chastenoy, 1617 ; — Mengin Breton, Jacquemin Breton, demeurant à Harchéchamps, et Claude Parisot, demeurant à l'abbaye, 1632 ; — ce dernier et Thierry Woitier, 1666 ; — le maire Didier Rollin, dernier enchérisseur, 1678 ; — Claude Thouvenin, marchand, 1684 ; en 1686, une réduction lui est consentie pour qu'il acquitte une portion congrue plus élevée ; — le même et Jean Fontaine, 1695 ; — Ce dernier, Didier Antoine et Claude Thouvenin, 1699 ; — Claude Thouvenin, Étienne, son fils, et Didier Antoine, 1701 ; — Claude Perrin, Jean Antoine et François Clause, 1710 ; — Étienne Thouvenin, 1719 ; — Marie-Élizabeth Breton, veuve de Didier Cherpitel, 1760 ;



— Étienne-Sébastien Cherpitel, avocat à la cour, et Hyacinthe Cherpitel, marchand à Rainville, 1766 ; Jean Fontaine, laboureur, 1773 et 1780. 19 pièces papier.

Bois. — Abornement des bois communaux de Rainville extrait des procès-verbaux de mise en règle et d'abornement par M. Thouvenot, conseiller du roi et son procureur en la maîtrise des eaux et forêts de Neufchâteau, 1777. 1 pièce (copie) papier.

Dîmes sur les noales. — Pièces relatives à une contestation entre l'abbaye et le curé de Rainville sur le droit de percevoir ces dîmes, 1770-1778 ; — consultation sur les droits respectifs de l'abbaye et du curé, 1770, 15 août ; — dénombrement des noales de Rainville, 1777, 29 septembre ; — transaction entre le chapitre de Remiremont et l'abbaye de L'Étanche d'une part, et François-Marie Hugueny de Champigny, curé de Rainville d'autre part, après une sentence du bailliage de Neufchâteau, du 18 juillet 1777, condamnant les premiers à restituer au curé des dîmes noales qu'ils ont levées de 1770 à 1776 dans la paroisse de Rainville, 1778, 21 août. 7 pièces papier.

1231-1787

### FERME DE RANCIÈRE

**XXXVII H 80** (Liasse) — 1 pièce papier.

Bail à Charles Barrat, Jeanne Claude, sa femme, et à Jeanne Panier, veuve de François Barrat, déjà fermier auparavant, au canon de 69 paires de réseaux mi blé mi avoine, 10 chapons, 2 livres de laine, 1 bichet de lentilles et 60 douzaines d'œufs, 1778, 3 février ; continué à Jean-Baptiste et Michel Barrat, 1787.

1778-1787

### REBEUVILLE

**XXXVII H 81** (Liasse) — 5 pièces parchemin, 44 pièces papier.

Titres (aquêts, cens, rentes) concernant les terres, prés, vignes et la rivière de 1334 à 1567. Vente par Parisot, fils d'Aubert de Rebeville (*Rebueville*) et de Demengette, sa femme, à Mengenet la Béguine, fille de Wautherin la Rengeire de Neufchâteau, de 4 sous de rente assignés sur une vigne sise en la voie de Rollainville, sur un jour de terre dont un demi-jour sis « en Champyver » et l'autre « en la Veyvre » et sur un « meix » sis en la voie de Rollainville, pour le prix de 60 sous de petits tournois, 1334, 8 décembre. Original parchemin. — Reconnaissance d'un cens de 3 sous dû par Jehan Gallot, de Rebeville, à l'abbaye, pour une « place amplaistre » sise « en la rue de Tulluef » et un jour de terre arable sis au lieu-dit « en Finney » ; le cens, qui était de 10 francs, a été réduit à 3 sous contre engagement du dit Gallot de faire réparer et construire la dite place, 1443 (n. st.) 9 janvier. Original parchemin. — Vente à l'abbaye par Jehan Belosse et Guillemin, fils de Thévenin le Tixerant, demeurant à Rollainville, d'un quart de vigne sis au lieu-dit « en vaulx le prestre » chargé d'une maille de rente envers les seigneurs de Rebeville, pour 6 francs et demi qui ont été payés par Mengin Malras, de Châtenois, procureur de l'abbaye, 1481, 3 juin. Original parchemin. — Appointment entre Jean de Savigny, seigneur de Lemont, Coussey, Gouécourt, Noncourt et Rebeville, et les habitants de Rebeville : le premier reconnaît les droits des habitants sur les profits de la rivière et les deniers en provenant ainsi que sur les deniers des héritages sis au ban de Rebeville, moyennant le paiement d'un cens de 3 francs 3 gros ; cet accord est identique à celui qui avait été conclu auparavant entre les habitants d'une part, et Saladin d'Anglure, baron de Bourlémont et Jean des Salles, son parsonnier, d'autre part, 1527, 30 septembre (copie de 1677). 1 pièce papier. — Vente par Laurent Saulville, boucher de Neufchâteau, et Claudon, sa femme, à Bastien Claude et à Mougéon, sa femme, d'une vigne sise au lieu-dit « en Doïyn Vaulx », pour 30 francs, 1567 (n. st.), 2 mars. Original parchemin. — Acensement à Jean Marot, laboureur à Rebeville, et Marie Thomas, sa femme, d'une « mizière » appartenant à l'abbaye, sise au coin de la Grande rue et de la rue de la voie de Tilleux, pour un cens d'une poule et 10 œufs ; — à Ambroise Piccard, laboureur, et Marie Henry, sa femme, d'une place maisière située en la rue de la voie de Tilleux, pour le même cens, 1701, 3 janvier. 2 pièces papier.

Comptes de la grande seigneurie appartenant à M. de Bourlémont, 1619-1628. 2 pièces papier.

Déclarations et dénombrements des biens de l'abbaye (1672-1770). Déclaration faite par Pierre Adam, maire pour l'abbaye à Rebeville, des droits, amendes, cens en poules et deniers appartenant à l'abbaye, avec les noms de ceux qui résident sur les terres de l'abbaye, 1672. 1 pièce papier. — Déclaration faite par les gens de justice de Rebeville et reçue par Nicolas Royer, tabellion général de Lorraine en la résidence de Neufchâteau, demeurant à Vouxei, assisté de dom Guillaume Demengeon, directeur de l'abbaye, des droits, cens, rentes et redevances appartenant à l'abbaye, 1719, 15 mai. 2 copies papier. — Autre déclaration, 1770, 1<sup>er</sup> avril. 1 pièce papier.

Desserte de L'Étanche par le curé de Rebeville, pièces de 1414 (copie) à 1779. — Arbitrages rendus par André Colin et Michel Grimon, prêtres, doyens de chrétienté de Châtenois et de Bourmont, et Jehan, curé de Mont-en-Estroyes, entre Henri Mangin, de Neufchâteau, curé de Rebeville et de Rollainville, et Hue, curé de Martigny-lès-Gerbonvaux, qui prétendaient avoir comme paroissiens les descendants de Jacob de Francin et Jeannette de Moncel, le premier parce que mariés à Rollainville et étant allés demeurer à L'Étanche, le second parce que nés à Francu<sup>1</sup>, dépendant de Martigny, 1414, 8 avril. 1 copie papier. — Accord par lequel J. Mathis, curé de Rebeville, appelé à l'abbaye pour donner les derniers sacrements à Sébastien Gaudé, demeurant à L'Étanche, reconnaît que cela ne doit pas porter préjudice aux droits de l'abbaye, qui ont été corroborés par la transaction du 18 mai 1669, entre Claude Tarteron, curé de Rebeville, et l'abbaye, 1677, 23 novembre. 1 pièce papier. — Mémoires concernant l'exercice des fonctions spirituelles aux habitants de L'Étanche ; requêtes de Dominique Lecomte, curé de Rebeville pour qu'il lui soit payé par l'abbaye 5 paires de réseaux pour sa rétribution ; accord entre le dit curé et les religieuses fixant cette rétribution à 3 paires de réseaux sur le grenier de Rebeville, 1777-1779. 10 pièces papier.

Baux des dîmes, de 1613 à 1779. — Le 5<sup>e</sup> dans la moitié des grosses dîmes laissé à : Pierrot Chaweot, pour 28 francs, 1613 ; — à Jean Chauvelot, fils du précédent, 1616 ; — à L. Arnould, curé de Rebeville, pour lui tenir lieu de portion congrue en rendant 15 sols, 1686 ; — à Nicolas Humbert, curé, qui prendra sur cette part des dîmes sa portion congrue et paiera à l'abbaye un louis pour les 4 années du bail, 1694 ; — à Dominique et François Thomas, à charge d'acquitter au curé sa part et de payer 12 livres chaque année à l'abbaye, 1704 ; — bail de la part de la rivière à Joseph Adam, pour 20 sols et un plat de bon poisson, 1706 ; — bail des dîmes et de la part de l'abbaye dans la rivière à Toussaint Bastien, 1712-1718 ; — à Charles Lefrant, bourgeois de Neufchâteau, des dîmes de Rebeville et de ce qui appartient à l'abbaye à Rollainville, pour 13 écus, 1733-1748 ; — à Joseph Charon et Claude-François Monnamis, cabaretiers à Noncourt, du tiers de la pêche appartenant au prieuré de Notre-Dame de Neufchâteau dans la rivière de Rebeville, au canon annuel de 6 livres et un cens de belles écrevisses, 1746 ; — bail du 5<sup>e</sup> des grosses dîmes à François Lefranc, au canon de 13 écus, 1764 ; — à François Lambert, demeurant à Noncourt, au canon de 800 livres, 1779. 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

Lods et ventes appartenant à l'abbaye pour mutations d'immeubles : état des mutations, état des habitants devant les lods et ventes, obligations souscrites par les nouveaux acquéreurs, fin du XVIII<sup>e</sup> s. 10 pièces papier.

1334-1785

## **FERME DE LA RAPINE**

**XXXVII H 82** (Liasse) — 1 pièce parchemin, 21 pièces papier.

Déclaration des héritages appartenant à l'abbaye et affermés par elle à Pierre Bertrand, situés dans la dépendance de la cense de La Rapine ; les saisons entre lesquelles ils se répartissent sont : la saison de la Sablière, 51 jours et demi ; — celle des Laviers, 45 jours ; — celle du Champ Toulait, 60 jours ; prés situés au ban de Rouvres-la-Chétive, 1771. 1 pièce papier.

---

<sup>1</sup> Sans doute la cense de Frecul, commune de Harchéchamp.

Baux, de 1610 à 1777 : à Charles Gelyot, pour 26 paires de réseaux de grains et 14 francs, 1610 ; — à Demenge Oudin, laboureur, demeurant au gagnage de La Rapine, et à Claude Vadel, sa femme, 1646 ; — à Bastien Tuus et Christophe Rolin, laboureurs à Rebeuville, pour 18 paires de réseaux, 2 porcs gras de 28 francs chacun, une livre de cire, 4 chapons et 4 chars de paille, 1692 ; — à Joseph Michel et Pierre Dufant, laboureurs, demeurant à La Rapine et à Certilleux, pour 20 paires de réseaux mi blé mi avoine, 1705 ; — requête contre les précédents qui sont en retard de payer leur bail, 1707 ; — à François Chermiset, résidant à La Neuveville-sous-Châtenois, pour 100 écus, 1723 ; — à Jacques Bogard, laboureur à Rollainville, et Élizabeth du Mailly, sa femme, pour 400 livres, 4 chapons et 30 douzaines d'œufs, 1740 ; — à Jean-Baptiste Mesnil et Jacques Bogard, demeurant à L'Étanche, aux mêmes conditions, 1751, puis au second seul, Jean-Baptiste Mesnil étant décédé, 1755 ; — à Pierre Bertrand et Marie-Jeanne Croixbert, sa femme, au canon de 150 livres, 1774-1777. 10 pièces papier ; 1 pièce parchemin.

Pièces concernant l'indemnisation due à Jean-Antoine Zeller, ancien chirurgien major, maire de Rouceux, à qui fut vendue le 12 avril 1791 la ferme de La Rapine par une adjudication déclarée nulle par le directoire de district de Neufchâteau : requête, état des frais déboursés par le sieur Zeller pour l'adjudication et les réparations, mémoires des maçons, charpentiers, couvreurs, procès-verbal d'estimation des biens nationaux dépendant de la ci-devant abbaye de L'Étanche par Sébastien Regnaud, notaire au tribunal de district de Neufchâteau, procès-verbal d'estimation des réparations par Jean-Claude Huot, architecte. 1791. 10 pièces papier.

1610-1791

## REMOVILLE

### XXXVII H 83

(Liasse) — 3 pièces parchemin, 8 pièces papier.

Titres. — Acquêt par l'abbaye sur Thierry de Vouxeu du tiers formant avec les deux autres tiers acquis d'Hugues, frère de ce Thierry, par achat, et de leur sœur, par aumône faite en faveur de sa fille nonne à l'abbaye, la totalité du moulin situé entre Vouxeu et Rémoville. Cette acquisition est faite moyennant 16 livres 10 sous de toulois. L'acte fut scellé par Ferri II, duc de Lorraine, 1206, 1<sup>ère</sup> année du règne de Ferri II. Original parchemin<sup>1</sup>. Alaïs, dame de Gondreville, Charles, son fils, Filete et Sibille, ses filles, Walnier de Fays (*de Fago*), son gendre, donnent en aumône à l'abbaye leur pré situé près du moulin et contigu de celui des dames de L'Étanche, à Rémoville (*Regmouville*), 1218, juillet. Original parchemin. — Arpentage par N. C. Bogard, ancien maire, habitant et arpenteur de Rémoville, de 2 pièces de terre sises au lieu appelé « la Colline de roche », 1744, 5 mars. 1 pièce papier.

Baux, de 1373 à 1661. Amodiation à Laurent de Rémoville pour 10 ans, moyennant 20 réseaux de mouture, du moulin dit le Grand Moulin, 1373, samedi après les octaves de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul. Original parchemin. — Bail à Pierre Hurel, demeurant à Rémoville, d'un pré dit « le breul des Convers », au lieu-dit « au Coulombier », pour 12 francs lorrains, 1603, 25 novembre ; — à Nicolas Florentin, laboureur à Rémoville, du même pré, d'une pièce de terre au lieu-dit « vers Roche », pour 15 francs lorrains, 3 bichets 1 imal de blé et autant d'avoine, 1611, 4 mars ; à Demange Regnard, laboureur à Removille, les mêmes terres, pour 14 francs 6 gros, 3 bichets de blé et 3 d'avoine, 1615, 22 avril ; — à Jean Willaume, recouvreur, des mêmes terres, pour 16 francs lorrains, 1622, 20 mars ; — à Antoine Mory, bourgeois de Neufchâteau, d'un char de foin à prendre par l'abbesse sur les prés de Rémoville, moyennant la somme de 8 francs, 1659, 4 juillet ; — à François Humbelot, pour un an, d'un char à foin à prendre au breuil du Chastellet, finage de Vouxeu, et d'un pré au lieu dit « dessous la ville, au breuil le Conroy », pour 10 francs et demi, 1660-1661. 7 pièces papier.

1206-1744

<sup>1</sup> Non analysé dans Duvenoy *op. cit.*

## ROLLAINVILLE

XXXVII H 84 (Liasse) — 47 pièces parchemin, 29 pièces papier.

Acquêts, cens, rentes, de 1318 à 1360. — Vente par Colette Poiresons et Jehannatte, enfants de feu Demenge, de Rollainville, à frère Druje, convers à l'abbaye, de 2 sous toulois de rente pour la pitance de l'abbaye ; en gage de cette rente, ils cèdent au dit frère leurs droits sur une maison qu'ils avaient à Rollainville ; cette rente est vendue 20 sous toulois, 1318 (n. st.), 14 mars, mardi après les bures (sous le sceau de Clémence, abbesse de L'Étanche). Original parchemin. — Vente par Jehan de Saint-Martin, charreton, demeurant à Neufchâteau, et Clémence, sa femme, à Collin, fils Jacquot de L'Étanche (*de la Tainche*), demeurant à Rollainville, et à Catherine, sa femme, d'une place maisière chargée de 2 sous de rente envers l'abbaye, pour 20 sous de principal et 6 gros au vin, 1452, 21 septembre. Original parchemin. — Vente par Élophe Bogard, de Rollainville, à Isabelle de Maxey-sur-Vaise, religieuse à L'Étanche, d'une pièce de pré sise en la voie de L'Étanche, au lieu-dit « en Venaulx », pour 16 francs principal et vin, 1548, 23 juillet. Original parchemin. — Vente par Pillebert Legrant, jadis lieutenant de capitaine de Neufchâteau, et Marguerite, sa femme, à l'abbaye, de telle partie de pré leur appartenant du chef de la dite Marguerite, sise au ban de Rollainville et appelée « le prey des enfants », moyennant 17 francs, 1549, 28 juin. Original parchemin. — Vente par Matthelein-Jehan Leawe et Alix, sa femme, à Mengin Didier et à Isabelle, sa femme, d'une pièce de pré sise au lieu-dit « en la presle », en la voie de L'Étanche, de 2 autres « en Veraulx », pour 30 francs, 1552 (n. st.), 13 janvier. Original parchemin. — Vente par Élophe, fils du maire Élophe Bogard, et Claire, sa femme, à l'abbaye, d'un pré au lieu-dit « en gros terme », pour 13 francs, 1553, 8 juillet. Original parchemin. — Vente par Mengin Didier de Rollainville, demeurant à Rouceux, et Isabelle, sa femme, Demenge Remy, de Frébécourt, et Élophe, sa femme, Thierry Thouvenin, de Houéville, et Cathin, sa femme, à l'abbaye, d'un pré sis au lieu-dit « sur l'Archot », pour 140 francs lorrains, 1555 (n. st.), 10-18 janvier. 2 pièces parchemin. — Rachat par l'abbaye, moyennant une somme de deniers convenable, de la rente de 2 gros qu'elle devait à l'église Saint-Remy de Rollainville depuis qu'elle avait acquis de Mengin Didier le pré dit « sur l'Archot » sur lequel pesait ce cens ; ce rachat est fait à la requête de Mengin Brozel et de Jehan Noël, chateliers de l'église, fondés de la procuration des habitants de Rollainville, de Jehan Bellosse et d'Élophe Bogard, maires du dit lieu, pour subvenir « à la grande et urgente nécessité advenue en leur église par la course du marquis Albert de Brandembourg, durant laquelle ladite église a été grandement spoliée et destruite », 1556, 22 avril. Original parchemin. — Vente par Nicolas Marchant, bourgeois de Neufchâteau, et Claudon, sa femme, à l'abbaye, d'un demi-quart de pré sur la pièce appelée « le prey des enfants », et d'un autre demi-quart de pré sur une pièce « dessoubz le void du vault de la vielle cloyte », pour 20 francs lorrains, 1556, 4 août. Original parchemin. — Donation par le même, à l'abbaye, pour l'âme de feu Marguerite des Armoises, ancienne abbesse, du pré dit « le prey des enfants », au lieu-dit « sur l'Archot », à charge de payer aux religieuses à la Toussaint 9 gros pour dire un *De Profundis* le jour des Morts, sur la fosse où est ensevelie Marguerite des Armoises, 1558 (n. st.), 31 janvier. Original parchemin. — Fondation par Claude des Armoises, abbesse, d'une rente de 6 francs lorrains pour les religieuses de la communauté qui la percevront après son trépas, le jour des Brandons ; cette rente est assignée sur des prés situés tant au ban de Rollainville que de Rouceux, aux lieux-dits « desoub l'estang » et « en prey », 1558, 10 juin. Original parchemin. — Vente par Jacob Mengin, demeurant à Rollainville, à Catherine de Mailly, religieuse de L'Étanche, pour 11 francs, de 2 parts de pré sur le pré dit « du champ Saint-Remy », 1567, 16 août. Original parchemin. — Vente par Jehan Colas, de Rollainville, et Delenote, sa femme, à la même, d'une parcelle du même pré valant les  $\frac{3}{64}$ <sup>e</sup> du pré tout entier, pour 7 francs et demi, 1568, 8 août. Original parchemin. — Vente par Mougin Brose et Colin, fils de Claudot Colin, à la même, de  $\frac{4}{64}$ <sup>e</sup> du même pré, pour 12 francs ; par Didier Jaquinot, à la même, de  $\frac{4}{64}$ <sup>e</sup> du même pré, pour 12 francs, 1568, 8 août. 2 originaux parchemins. — Vente par Estienne Belosse, demeurant à Bulgnéville, et Jannon, sa femme, Edmond Floret, meunier du moulin de

Convert, près d'Alen<sup>1</sup>, et Élophe, sa femme, Demenge Colin, demeurant à Rollainville, et Claudon, sa femme, Isabelle, veuve de Nicolas Montenois, meunier du moulin de Vouxe, à la même, d'une autre pièce dans le même pré, pour 12 francs, 1578, 18 octobre ; — par Élophe Bogard et Alix, sa femme, de 2 pièces de pré sises « en l'arpecoste », à la même, pour 60 francs lorrains, 1581, 15 janvier. 1 original parchemin. — Vente par Catherine, veuve de Colas Jean Colas, à Élisabeth de Reynette, religieuse de L'Étanche, d'une pièce de pré, lieu-dit « on champ Saint Remy » pour 7 francs, 1581, 6 mai. Original parchemin. — Vente par Thomas Grosdidier et Isabelle, sa femme, à Catherine de Mailly et Élisabeth de Reynette, d'une autre pièce au même lieu-dit, pour 16 francs, 1586, 26 mai. Original parchemin. — Vente par Henri Jacquot et Claudin, sa femme, aux religieuses précédentes, d'une autre pièce de pré au même lieu, pour 34 francs, 1587, 31 mars. Original parchemin. — Vente par Remy Bogard à Élisabeth de Reynette d'un pré au même lieu-dit, pour 36 francs, 22 mai ; — par Demenge Colin et Claudon, sa femme, à la même, d'une pièce de pré au même lieu pour 40 francs, 3 décembre. 2 pièces parchemin. — Donation par Elizabeth de Reynette, pour elle et pour feu Catherine de Mailly, sa compagne, de 12 francs de rente à prendre sur des prés sis aux lieux-dits « au champ Saint-Remy » et « en l'arpecoste », à charge pour les religieuses de L'Étanche de leur faire dire un service aux jours de l'Assomption et de la Visitation, 1588, 11 janvier. 1 pièce parchemin. — Vente par Henry Jacquot et Claudon, sa femme, à l'abbaye, d'un pré au lieu-dit « en Verroye », 13 février. 1 pièce parchemin. — Vente par Barbe, fille à marier, âgée de 20 ans, et Claudot, son frère, âgé de 18 ans, enfants de feu Thouvenin Colas, de Rollainville, à l'abbaye, « attendu que c'est pour subvenir a leur urgente nécessité », d'un pré au lieu-dit « en la voye de L'Étanche », pour 9 francs ; — par Remy Guillemain, maire de Rollainville, et Isabelle, sa femme, à Claude de Jussy, abbesse, et aux abbesses qui lui succéderont, d'une pièce de pré au même lieu-dit, même date. 2 pièces parchemin. — Vente par Jean Mengin, laboureur à Frébécourt, et Marguerite, sa femme, Vincent Mougenel et Florentine, sa femme, Élophe Bogard et Marguerite, sa femme, Catherine Mougenot, demeurant à Neufchâteau, à Élisabeth de Reynette, d'une pièce de pré au lieu-dit « en l'arpecoste », pour 22 francs, 4 mars ; — par Claude Floret, demeurant au moulin de Convers proche d'Alan, et Claudine, sa femme, à la même, d'un pré au lieu-dit « sur l'Archot », pour 16 francs, 23 avril. 1 pièce parchemin. — Vente par Jehan Mengin, de Rollainville, meunier demeurant au moulin de Mureaux à Neufchâteau, et Marguerite, sa femme, à l'abbaye d'une pièce de pré au lieu-dit « dessoub l'estang », bans de Rollainville et de Rouceux, pour 350 francs, 1593, 4 mai. — Vente par les prêtres desservant les obits de l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau à l'abbaye de toutes les prés leur appartenant au ban de Rollainville et leur venant d'une donation de feu Thouvenot Thisselin, fondateur d'un obit ; cette vente est faite pour la somme de 200 francs, 1593, 22 juillet ; ratification par Thiery Thieriet, vicaire général de l'évêché de Toul, official de la cour de Toul, 11 août. 2 pièces parchemin. — Vente par Jean Marchand le viel, boucher à Neufchâteau, à l'abbaye, du huitième par indivis dans un pré situé au ban de Rollainville, près L'Étanche, pour 47 francs, 27 juillet. 2 pièces parchemin. Échange de prés entre Claude de Jussy, abbesse, et Remy Guillemain, maire au lieu de Rollainville, 3 août. 1 pièce parchemin. — Vente par ce dernier à l'abbaye d'un pré au lieu-dit « en Barault », pour 80 francs, 31 octobre. 1 pièce parchemin. — Vente par Pierrotte, veuve de Vincenot Mathieu, rouyer à Rollainville, à Élisabeth de Reynette, religieuse professe à l'abbaye, d'une terre contenant 2 jours 3 quarts au lieu-dit « en pleine de L'Étanche », pour 30 francs, 1594, 25 décembre. 1 pièce parchemin. — Testament de Claude de Jussy, abbesse, fille de Claude de Jussy et d'Anne des Armoises, nièce de feu Françoise des Armoises, ancienne abbesse ; — donation par la même à l'abbaye d'une rente de 18 gros à prendre sur le huitième par indivis en un pré près de L'Étanche, acquis de Jean Marchand le viel, pour servir à la fondation d'une messe en mémoire de feu Barbotte, servante à l'abbaye, le jour ou le lendemain de Sainte-Agathe, et faire le même jour une aumône d'un franc aux pauvres, 1596, 10 juin. 2 pièces parchemin. — Vente par Nicolas Mougin, maçon, et Biétrix, sa

<sup>1</sup> Allamps, Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Toul, canton de Colombey-les-Bellesieur Le moulin Convert figure sur la carte de Cassini, mais n'est pas cité dans H. Lepage, *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, Paris, 1862.

femme, à l'abbaye, de 3 jours de terre au lieu-dit « en plaine », pour 30 francs, 1604, 24 janvier. 1 pièce parchemin. — Vente par Noël Noël, laboureur, et Jeannon, sa femme, à l'abbaye, de 3 jours de terre attenant à la pièce précédente, pour 26 francs, 1609, 19 mai. 1 pièce parchemin. — Vente par Mengin Nicolas et Cathin, sa femme, à l'abbaye, de 5 jours de terre au même lieu-dit pour 100 francs en principal et 4 francs de vin, 1629, 2 mars. 1 pièce parchemin. — Vente par Mathieu Bogard et Claudon, sa femme, à l'abbaye de 4 jours de terre au même lieu-dit pour 20 francs, 1630, 4 avril. 1 pièce parchemin.

Pied-terrier des cens et rentes dûs à l'abbaye par des habitants de Rollainville, et dont les titres se sont trouvés égarés ; les déclarations des tenanciers ont été recueillies par Vincent Chappitrel, receveur et négociateur de l'abbaye, 1601, 4 mars. 1 pièce parchemin et 1 copie papier. — Remembrement des menues rentes assignées sur certaines maisons et héritages, 1670, 17 janvier. 1 pièce papier. — Extrait des comptes du domaine pour l'année 1712, pour établir que les habitants de Rollainville doivent un bichet d'avoine par an à S. A. pour leur exemption de la prévôté de Châtenois. 1 copie (1731) papier. — État certifié par Antoine et Nicolas Bogard, maires, Antoine Breton, l'ainé, Élophe Bourguignon, ancien maire et syndic, Christophe Laurent, greffier, des cens et objets appartenant à l'abbaye et des droits dont elle jouit à Rollainville. 1779-1780. 2 copies papier.

Vente d'une maison appartenant à l'abbaye, à Nicolas Prevost, palonnier, et à Françoise Montaugon, sa femme, pour 200 francs barrois constituant le principal d'une rente de 10 francs. 1734, 23 février. 2 pièces parchemin.

Nomination de maires par Anne de Tavagny, abbesse : Antoine Gaudélet, 1705, 7 juin ; — Georges Caussin, 1724, 18 janvier. 2 pièces papier.

Pêche dans le ruisseau de Rollainville. — Concession en aumône par Ulric de Rouceux à l'abbaye de tout ce qu'il possédait et percevait sur les bans de Rebeville et de Rollainville, en dîmes, terres, prés, hommes, bois et eaux, 1225, samedi après l'octave de la Saint-Remy (copie de 1756). — Arrêt du conseil d'État sur la requête des religieuses pour obtenir le droit exclusif de la pêche dans le ruisseau où elles ont fait mettre des truites, 1780, 15 août. — Quittance donnée par Jacques Mailly, jardinier à Rouceux, sous-fermier du ruisseau ; — par Louis Chéron, fermier du domaine de Rollainville, de 3 petits écus, solde du canon dû par le dit Bailly, 1780-1783. 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

Droits de l'abbaye de L'Étanche, s. d. (XVIII<sup>e</sup> s.) 1 pièce pièce ; — Droits appartenant au prieur de Notre-Dame de Neufchâteau au ban de Rollainville : « Reconnaissance des biens, droits, dixmes, seigneurie, rentes et cens au lieu-dit et ban de Rollainville » ; déclarations reçues par Didier Fleury, tabellion juré ez bailliages de Nancy, Vosge, comté de Vaudémont, Épinal, à la requête de dom Antoine Guichard, trésorier de l'abbaye de Saint-Mansuy-lez-Toul, prieur de Notre-Dame, 1624, 18 février. 1 pièce de 5 feuillets papier. À la fin de cette pièce est une reconnaissance faite par Jean Rouby, fils de Pierre, qu'il doit au prieur une pinte d'huile pour le cens d'une place mazière joignant sa maison rue du Moulin ; cette place avait été acensée à son père par D. Louis Dupuis, 1710, 31 mars. « État de l'arpentage fait des différents prés appartenant à l'abbaye dud. L'Étanche, scitués sur le ruisseau dud. lieu à Rollainville » ; leur contenance est de 31 fauchées 4 omées 18 verges. 1771-1782. 2 pièces papier.

Baux de 1598 à 1784 ; à Henry Jacquot, maire, Phillebert Colin et Mengin Guillemain, d'un pré au lieu-dit « dessoubz l'estang », pour 27 francs, 1598 ; — au premier des précédents et à Claudon, sa femme, de la moitié des menues dîmes, offrandes et obits, pour une rente de 6 francs, 1602 ; — à Jean Mouguel et Phillebert Colin du pré sis au lieu-dit « dessoubz l'estang », pour une rente de 27 francs, 1606 ; — à Henry Jacquot, d'un pré au même lieu, pour une rente de 3 francs, 1611 ; — à Claude Noël, charpentier, Claude Bogard le jeune, Nicolas Marchant et Claude Colin, du pré affermé par le bail de 1606, pour 1 mal de blé ou d'avoine. 1642 ; — à Jean et Henry Brussetlet, de 6 fauchées de pré au lieu-dit « dessous de l'archot », pendant une année, pour 16 francs, 1659 ; — au dit Jean Brussetlet, 1662 ; — à Mengin Mouguel, d'un petit clos « dessous la ville » et d'un pré « dessous le forge », pour 6 francs de rente, 1665 ; — à

Antoine Gaudalet, des prés dépendant de l'abbaye au lieu-dit « au dessous de l'estang », pour 6 écus blancs de rente, 1690 ; — à F. Gaudalet, d'un pré, lieu-dit « en vaux de la chenevière » à charge d'essarter les haies et de payer 8 francs 9 gros par fauchée, 1692 ; — à Georges Caussin, marchand, des 2 prés sis dessous l'étang, du côté de Fruze, au canon de 40 livres, 1735-1750 ; — à Thomas Noël, charron, Étienne, Michel et Antoine Dosseur et Jean-Claude Bogard, des mêmes prés ainsi que de 2 autres pièces et de la chenevière laissée jadis au maire, au canon de 93 livres, 1771 ; — à Jean-Claude Bogard et Michel Denis, pour 3 louis et 2 gros écus, 1777 ; — à Claude Joseph Boulanger, pâtre actuel de Rollainville, de la maison appartenant à l'abbaye, à charge d'y faire les réparations, 1782 ; la dite maison est sous-louée à Sébastien Mathieu, manouvrier, 1784. 15 pièces papier.  
1225 (copie)-1784

## ROUCEUX

**XXXVII H 85** (Liasse) — 2 pièces parchemin, 1 pièce papier.

Mathieu de Lorraine, évêque de Toul, notifie que l'abbaye a acquis d'Étienne, Wiard et Gautier de Rouceux (*de Rossoil*), moyennant 100 sous de Provins, le tiers du pâturage de Rouceux, complétant les acquisitions précédentes des 2 autres tiers venant des donations de Simon, père de Peronne, religieuse de L'Étanche, et de Wiard de Moncel (*Moncess*), père d'Élizabeth, qui fut aussi religieuse ; l'acte de déguerpissement eut lieu à Neufchâteau dans la main du duc Simon II et fut renouvelé à L'Étanche dans la main de l'évêque Mathieu. Furent témoins : Guillaume, abbé de Mureau (*Mirvant*) ; Étienne, voué de Toul ; Mathieu de Mandres<sup>1</sup> (*Mandlers*) ; Thierry de Vouxeu (*Wisseu*), chevaliers ; Hugues Laine de Neufchâteau ; s. d. (1198-1205). Original parchemin<sup>2</sup> copie papier de 1711. — Prise à cens pour 12 sous de menus forts provenisiers par Thomas, curé de Rouceux, d'une maison sise à Rouceux, rue dite « en Han » ; le cens est payé à Husenot Truellenot (4 sous 6 deniers), Houdin lou Boytous, de Rouceux (4 sous 6 deniers), Jehan, curé de Foug (3 sous), 1318, 1<sup>er</sup> mai. Original parchemin.

XII<sup>e</sup> siècle-1318

## ROUVRES-LA-CHÉTIVE

**XXXVII H 86** (Liasse) — 33 pièces parchemin, 107 pièces papier.

Titres (acquêts, cens, rentes). Ferri II, duc de Lorraine, confirme la donation faite par Raoul, chevalier de Vaudémont (*Wadenmont*), Heluys, sa femme, Clémence et Faucette, ses filles, de l'alleu de Rouvres que le dit Raoul tenait en fief de Hugues de Chatunru tant en terres que prés, bois et hommes. En reconnaissance de cette donation, les frères et sœurs de L'Étanche ont donné au chevalier 22 livres 10 sols. Celui-ci a cédé en outre à l'abbaye la possession paisible de tous ceux, hommes ou femmes qui quitteront l'alleu de Taillancourt (*Talluncort*), qui lui appartient, pour se fixer sur l'alleu de Rouvres, 1210. Original parchemin<sup>3</sup>. — Hersand, dame de Tilleux (*Tillue*), donne à l'abbaye tout ce qu'elle possédait dans les dîmes de Rouvres, tous les prés lui appartenant qui touchent ceux de l'abbaye et un quartier de terre tenu par Jean ; cette donation servant à la fondation de l'anniversaire de feu Philippe, son mari, et d'Ulric, son fils, 1214, mai. Original parchemin. — Accord entre les religieuses et Henri du Châtelet (*du Chastelleir*), écuyer, concernant le partage du bois dit « en la coste Saint-Èvre » sis entre Rouvres et L'Étanche, chaque partie en aura la moitié et pourra mettre dans la moitié lui appartenant des forestiers ayant droit d'infliger des amendes aux gens de l'autre partie ; Érad et Henri du Châtelet rendront à l'abbaye une converse qu'ils retenaient comme otage. Liébaut de la Male Mason, chevalier, se porte garant pour Érad du Châtelet absent. L'accord est fait devant Demengin de Chastenoï, bailli du duc, aux assises de Mirecourt, le lundi lendemain des Palmes, 1308. Original parchemin. — Henri du Châtelet (*du Chastelleir*), chevalier, tient l'abbaye quitte du droit qu'il exerçait sur les bois dits le bois

<sup>1</sup> Mandres-sur-Vair, arrondissement de Neufchâteau, canton de Bulgnéville.

<sup>2</sup> Non analysé dans Duvernoy, *op. cit.*

<sup>3</sup> Cf. E. Duvernoy, *op. cit.*, n° 229 d'après l'analyse du ms. 721 de la collection *Lorraine* à la Bibliothèque nationale de France (dép. des Manuscrits français).

Patilon (« en potillon bois ») et « Charmes » (?), promet de ne plus la troubler dans la jouissance de la rente constituée en sa faveur par dame Mahaut de Sorcy (*Sorcy*), lui assigne sur ses « issues » de Rouvres et d'Autigny-la-Tour (*Autignei*) 10 sous de rente pour la fondation d'un obit et de prières à son intention, 1333, septembre ; — Anne de Bethoncourt, abbesse, agrée cette donation et s'engage à faire célébrer l'anniversaire du donateur, 1333, 16 septembre. 2 originaux parchemin. — Catherine de Beaufremont (*Beffromenti*), abbesse, notifie la vente faite par Thovenet, fils de Lapivere (?) de Rouvres-la-Chétive, à Aubertel, fils de Jehan, et à Jainnotte, sa femme, d'une maison, d'une chenevière, et de 3 demi-jours de terre, pour 11 francs, 1378, mai, mercredi fête de Saint-Jacques et Saint-Philippe. Original parchemin. — Vente par Didier, fils de Pierrot Patot, et Isabelle, sa femme, à l'abbaye, de la moitié d'un pré sis au lieu-dit « en breul desoubz l'attrre », pour 20 francs, 1543, 27 octobre ; — vente de l'autre moitié du même pré par Poiresson, fils de Jehan Poiresson, de Rebeuville, et Catherine, sa femme, sœur des précédents vendeurs, pour 32 francs 8 gros, 1544 (n. st.), 26 janvier. 2 pièces parchemin. — Vente par Thouvenel David et Marguerite, sa femme, à l'abbaye, d'un pré sis au même lieu, pour 13 francs. 1544, 28 juin. 1 pièce parchemin. — Vente par Toussaint Claudin et Sebille, sa femme, d'un pré au même lieu pour 20 francs, 1546, 3 juillet ; — par Pierrot-Jehan Noël et Magdelaine, sa femme, d'un pré au même lieu pour 12 francs, 1553, 8 avril. 2 pièces parchemin. — Donation testamentaire faite par Barbe de Mitry, religieuse de L'Étanche, à l'abbaye, d'un pré appelé « le prey de la Thuillerie » et qui lui avait été donné par feu Claude des Armoises, ancienne abbesse, à charge de faire dire une messe le lendemain de la fête de Sainte-Anne, 1586, 9 mai. 1 pièce parchemin. — Vente par le maire Nicolas Colenot et Isabelle, sa femme, à Claudot Bogard, demeurant au gagnage d'Auvillet, et à Isabelle, sa femme, d'une terre sise au lieu-dit « en champ Phullepin », pour 33 francs, 1587, 29 août. 1 pièce parchemin. — Vente par Pierrot Toussaint, laboureur au gagnage de Rancière, et Jeanne, sa femme, d'une maison sise en la rue de l'Âtre, dessous l'église, pour 304 francs, 1596, 10 juin. 1 pièce parchemin. — Vente par les mêmes de 2 maisons sises au lieu-dit « a l'attrre » et de plusieurs pièces de pré au même lieu et « en la waulx » et « en fourrière », 1600, 7 juillet. 2 pièces parchemin. — Vente par le maire François Papigny, Martin Toussaint, son beau-frère, Sébille et Mougeotte, leurs femmes, et Claude, fille de Didier Toussaint, d'un pré sis au lieu-dit « en lone salut », pour 18 francs, 1601, 3 février. 1 pièce parchemin. — Amortissement d'un cens de 5 blancs dont étaient chargés 2 prés vendus autrefois à l'abbaye par Thierry Duchemin, de Rouvres-la-Chétive, « demeurant presentement comme hermitte en la chappelle de devers le moulin de Roche » ; Adam Collenot, maire de Rouvres s'engage à payer cette rente au prieur de Châtenois moyennant certaine somme que Thierry Duchemin lui a remise pour se libérer, 1601, 19 mars. 1 pièce parchemin. — Vente par Phillebert et Cathin, sa femme, à l'abbaye, d'une chenevière au lieu-dit « l'attrre » pour 28 francs, 1601, 14 février. — Lettres de justice des officiers de Rouvres prononçant l'adjudication judiciaire des biens engagés par Pierrot Toussaint en garantie de la vente du 7 juillet 1600, celui-ci refusant de payer au seigneur du Châtelet le cens de 5 gros et un tiers de bichet de blé grevant les immeubles vendus par lui à l'abbaye, 1603, 10 mars ; — transaction à ce sujet, 1604, 22 juillet ; — lettres relatant de l'adjudication de la pièce de terre sise au lieu-dit « en Gonnas » et d'un jour au lieu-dit « en Combelle » fournis en gage par Pierrot Toussaint et Aubry, son fils, 1606, 29 novembre. 4 pièces parchemin. — Échange entre l'abbaye d'une part, et Martin Toussaint et Mougeotte, sa femme, d'autre part, par lequel la première emporte un pré sis au lieu-dit « en taille du bas » et un autre « derriere Genevelle », et cède en contre-partie aux seconds un pré sis « derrier le chamin », 1604, 20 mai. 1 pièce parchemin.

Acensements, de 1436 à 1656 : à Jehan Warnesson, d'une pièce de terre arable au lieu-dit « le grant ayaul », d'un pré « en regieprey » et d'un autre « en femeipree », pour 4 gros de cens, 1435 (n. st.), 20 janvier ; — à Orriot, fils d'Orriot de L'Étanche, et à Isabelot, sa femme, de terres et prés aux lieux-dits « en gonevelle », « en la marchiere », « en la courte terre », pour 5 gros 1 geline et 10 œufs, 1440, 31 décembre ; — reconnaissance d'un cens de 3 sous et demi dû par Jehan Mala, de Contrexéville (*Gondresseville*), pour sa tenure de Rouvres-la-Chétive, 1479 (n. st.), 23 janvier ; — acensement viager à Mengin Grantjan et



à Jannette, d'un pré dit « Les Ancoyeures » sis « desoubz de Hampomprey », de pièces de terre « sur le boix Potello », « sur les vignes », pour 7 sous de cens, 1499 (n. st.), 18 février ; — acensement perpétuel à Adam Colin, maire, et à Jeannon, sa femme, d'une pièce de terre contenant maisière, haies, buissons et terre labourable, pour une poule, 1596, 10 juin ; — reconnaissance d'un cens d'une poule et 10 œufs dû par Claude Jolliot, laboureur, sur la maison qu'il habite au lieu-dit « Jennevel » ; l'abbesse le tient quitte de 15 années d'arrérages de cette rente, 1656, 26 octobre. 7 pièces parchemin.

Pieds-terriers et déclarations des biens appartenant à l'abbaye, de 1601 à 1782 – pied-terrier et remembrement des cens, rentes, redevances, droits (cornage, etc.), dûs à l'abbaye sur le ban de Rouvres-la-Chétive ; par Vincent Chappitrel, prêtre, receveur de l'abbaye, à l'assistance d'Adam Collenot, maire, et de Claude Pillot, tabellion, 1601, 3 février. 1 pièce de 7 feuillets papier. — Pied-terrier déclaré par Collin Collenot, maire, pour l'abbaye à Rouvres-la-Chétive, 1639. 1 pièce de 7 feuillets papier. — Déclarations des rentes et redevances dûes par les tenanciers de l'abbaye, 1654-1656. 2 pièces de 5 et 6 feuillets papier. — Pied-terrier fait à la diligence de Péronne de Vallerot, abbesse, d'après la déclaration de Nicolas Collenot, maire, pour l'abbesse à Rouvres, et mis par écrit par Gerardin, tabellion, 1666, 3 décembre. 1 pièce de 9 feuillets papier. — Copie de ce pied-terrier (extrait). — Déclaration des héritages dépendant du gagnage de l'abbaye par Nicolas Marchal, laboureur, fermier du dit gagnage depuis 40 ans, et Élisabeth Guillaume, veuve de François Ferry, qui l'a tenu pendant 18 ans, 1751, 23 mai. 1 pièce papier. — Autre déclaration du même gagnage faite par Claude Marchal et François Ferry, fermiers, 1768, 12 mars. 1 pièce papier. — Déclaration de Dominique Collenot, maire de L'Étanche, à Rouvres-la-Chétive, touchant les rentes et redevances qu'il a perçues au nom de l'abbaye depuis 5 années, 1776, 15 février. 1 pièce de 5 feuillets papier. — Déclaration de Nicolas Collenot, maire, des « rente et cens annuelle et perpétuelle, tant en deniers et poul et œuf, affecté sur plusieurs maison et eritage du dit lieu... , peiable en trois termes de l'année, savoir a la Seint-Martin et a la purification et a la Saint-Jorge a peine du double, tous les maisons qui sont chargé du droit de cornage pour chacun cheveaux tirans douze deniers et le beuf autant, et six deniers la vache qui a porté le fruit », 1781-1782 (copie). 3 pièces papier.

Dîmes de Rouvres-la-Chétive. — Sentence rendue au sujet des dîmes de Rouvres, 1531, 28 juin. 1 pièce parchemin. — Main levée de saisie sur les dîmes de chanvre, 1581, 1 pièce papier. — Pièces d'un procès entre les religieuses et Nicolas Gerardin, curé de Rouvres-la-Chétive, relatif aux dîmes noales que les religieuses prétendent avoir le droit de lever dans la même proportion que les grosses dîmes et aux dîmes de chanvre, des pois et des fèves, réputées grosses dîmes sur le ban de Rouvres-la-Chétive : requêtes, assignations, arrêt de la cour souveraine (11 mai 1731), transactions, 1726-1733. 1 pièce parchemin. — 19 pièces papier. Mémoires et consultations des religieuses de L'Étanche, des bénédictions de Châtenois et du curé de Rouvres-la-Chétive, co-décimateurs, sur diverses affaires se rapportant aux dîmes : noales, rapportages des dîmes sur le finage de Châtenois, dîmes des récoltes où dominant les fruits compris sous le nom de menues dîmes, perception des dîmes sur les terres servant à remplacer celles qui ont été absorbées par la construction de nouvelles chaussées, 1701-1769. 8 pièces papier.

Baux concernant les grosses dîmes de 1635 à 1784. 11 pièces papier.

Baux concernant les dîmes de chanvre, de 1607 à 1779. 9 pièces papier.

Baux concernant la portion des grosses dîmes dite « gerbe giblée » et les rapportages de Landaville, de 1713 à 1775. 10 pièces papier.

Baux des terres formant le gagnage de l'abbaye, de 1601 à 1779. 32 pièces papier.

Procédure et transaction avec les habitants de Rouvres au sujet de prés, 1734-1781. 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1210-1784

## **ROUVRES-LA-CHÉTIVE, ferme de FROIDEFONTAINE**

**XXXVII H 87** (Liasse) — 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

Transaction entre « Regné, comte de Challam, seigneur de Vallengien, barron de Bouffraulmont »<sup>1</sup> et Gerard Gerbillon, prieur commendataire du prieuré de Châtenois au sujet de dîmes qu'ils prétendaient avoir « aux lieux-dictz et nommés Menevaux<sup>2</sup> la crouvée de Froidefontaine » appartenant à l'abbesse de L'Étanche, 1541 (n. s.), 3 janvier. 1 pièce parchemin. — Plaintes de l'abbesse et du couvent de L'Étanche contre leurs fermiers de Froidefontaine qui ont dégradé les bois dépendant de la ferme, coupé ou fait périr des arbres fruitiers des jardins, 1702, 5-15 mai. 2 pièces papier. — Plainte adressée au chancelier de La Galaizière par Joseph Mouton, fermier de la cense de Froidefontaine qui avait été compris à tort dans les contribuables de la communauté de Rouvres-la-Chétive, 1756 ; lettre du chancelier de La Galaizière à l'abbesse de L'Étanche à ce sujet, 1756, 2 juin. 2 pièces papier. — Baux de la ferme de Froidefontaine, à Joseph et Jean-Claude Mouton en 1773, 1779, 1780. 3 pièces papier.

1541-1780

### **SAINT-PAUL**

**XXXVII H 88** (Liasse) — 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

État des rentes dûes par plusieurs habitants de Saint-Paul à l'abbaye de L'Étanche, 1601-1631. 1 pièce parchemin, 1 fragment papier.

1601-1631

### **TOUL**

**XXVII H 89** (Liasse) — 10 pièces papier.

Pièces de procès entre l'abbaye de L'Étanche et François Mengin, huissier du bailliage et siège présidial de Toul, leur fermier à Toul qui n'avait pas payé une année de loyer, 1755-1761. 8 pièces papier. — Déclaration des biens affermés par l'abbaye de L'Étanche à Charles Aubert, notaire royal à Toul, 1769, 1 décembre. 1 pièce papier. — Bail des propriétés de l'abbaye de L'Étanche situées à Toul, à Louis Gengoult, changeur pour le roi en la ville de Toul, 1778, 11 janvier. 1 pièce papier.

1755-1778

### **TRANQUEVILLE**

**XXXVII H 90** (Liasse) — 5 pièces papier.

Aveu et dénombrement produit devant la Chambre royale de Metz et certificats de la publication, 1681. 2 pièces papier. — Bail des biens de l'abbaye, à François Martin de Tranqueville (1739) à Jean Pierrot, de Tranqueville (1768) et à Jean Mouton, laboureur à Tranqueville (1786). 3 pièces papier.

1681-1786

### **VILLOUXEL**

**XXXVII H 91** (Liasse) — 2 pièces parchemin.

Thiebaut II, comte de Bar, fait connaître que Luke dite Damete, dame de Villouxel (*Vilorvez*), a fait don à l'abbaye de L'Étanche d'une rente de 12 sous toulousins à prendre à Villouxel chaque année à la Saint-Rémi. 1260 (n. s.) février. — Notification « especiaumant à toutes les justisses mon signor le conte de Bar » par Aubert Bonne, chevalier, et Alix sa femme, de la donation de Lucque, dite Damete, dame de Villouxel (*Vilourvel*) à l'abbaye de L'Étanche, 1286, mars. 2 pièces parchemin.

1260-1286

### **VOUXEY**

**XXXVII H 92** (Liasse) — 3 pièces parchemin, 34 pièces papier.

Échange de terres à Vouxei entre Antoinette de Vigneulle, abbesse de L'Étanche, et Florentin Wydel, d'Imbre-court (*Aimbre-court*)<sup>3</sup>, 1612, 16 novembre. 1 pièce parchemin. —

<sup>1</sup> René, comte de Chalant et de Valengin, baron de Beaufremont. Cf. Chapelier, *Essai historique sur Beaufremont, son château et ses barons*, 2<sup>e</sup> partie dans *Bulletin de la Société d'émulation des Vosges*, t. X, 1858, p. 178.

<sup>2</sup> Commune de Landaville, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>3</sup> Hameau de la commune de Vouxei.

Pièces relatives à des délimitations de terres à Vouxeu, 1674-1748. 8 pièces papier. — Baux des terres de l'abbaye à Didier et Simon de Vaubexy à Claude Wydel et Jean Pernot d'Imbre-court (1598), à Mengin Pernot de Vouxeu (1598), Claude Pillot, tabellion à Vouxeu (1598), à Mengin Pernot (1608), Jean Gondrecourt le vieil (1608), Mengin Pottier, meunier au Moulin de la Roche (1615), Thouvenel Gondrecourt (1616), Nicolas Barrat, dit Ferry de Vouxeu, Jean Wydel dit Florel, Jean Pernot le jeune, Florentin Wydel d'Ambrecourt (1616), Clourdot Bidault, Nicolas Philipès et Jean Guerin d'Imbre-court (1633), Claude Gros et Claude Bouchier de L'Étanche (1635), Jean Marchal dit Vrecourt, Ferry Bidault, Claude-Jean Noël et Claude Humbert (1665), Jean Marchal dit Vrecourt, Gerard Toussaint, Claude Humbert, Nicolas Dimonnin (1684), Jean Marchal, Gerard Mougenot, Jean Lambert et Claude-Jean Noël (1695), Claude Jeannoel, Joseph Jeannoel, Laurent Vouidel, laboureur à Vouxeu (1714), Gerard Durand, Claude Durand, Jacques Thouvenin (1766-1775), Jean-Claude Durand et Claude Thouvenin (1780-1785). 22 pièces papier. Acensement par Jeanne de Nancy (*Nancey*), abbesse de L'Étanche, à Humbelot dit Baret d'Imbre-court et à Ysabelle, sa femme, d'une pièce de terre « seiant ou droit le chasne d'Embre-court » et des dépendances de la maison de Roche, moyennant cinq sols de petits tournois payables le lendemain de Noël. 1358 (n. s.), « le juedy devant feste Nostre-Dame on moix de mars ». 1 pièce parchemin. — Acensement par Marguerite des Armoises, abbesse de L'Étanche, d'une pièce de terre sise à Vouxeu, lieu-dit « devers Embrecourt » à « Jacob, filz de Mengin Giéninmasson de Embrecourt », moyennant dix-huit deniers monnaie de Lorraine de rente perpétuelle payable au terme des Brandons, 1543, 15 septembre. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance des rentes dûes à l'abbaye de L'Étanche par les habitants de Vouxeu, Imbre-court, Dolaincourt et Courcelles, 1600-1613, 1 pièce papier. — Copie de l'acte précédent, 1748, 1 pièce papier. — Déclaration des rentes dûes à l'abbaye de L'Étanche par les habitants de Vouxeu et d'Imbre-court 1670, 1783. 2 pièces papier.

1358-1785